BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA PROVINCE D'ORAN

N° 21. — 1884

Avril. — Mai. — Juin.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans son Bulletin

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE A. PERRIER

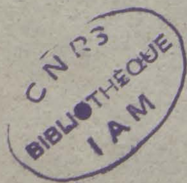
13, Boulevard Oudinot, 13.

1884

SOMMAIRE DU N° 21

ARCHÉOLOGIE





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE & D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

Extrait des séances de la Commission

SÉANCE DU 10 AVRIL 1884

Sous la présidence de M. Cousin, *Vice-Président.*

M. Hugonnet informe la Commission que par suite de son éloignement d'Oran, il donne sa démission de Président et de membre du Comité.

Tout en exprimant ses regrets de voir M. Hugonnet quitter des fonctions qu'il avait si bien remplies, la Commission accepte sa démission, et à l'unanimité le nomme *Président honoraire* de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran.

M. Héron de Villefosse accepte de représenter la Société au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

La Société de Géographie de Paris informe la Société d'Oran qu'elle a l'intention d'offrir la présidence d'honneur des Sociétés de Géographie de France à M. Ferdinand de Lesseps. Adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Demaeght ayant pour but d'ouvrir une souscription pour fonder un Musée à Oran. Cette question est renvoyée à la commission d'organisation du Congrès avec avis favorable.

M. Demaeght demandant la révision des statuts, le Comité nomme une sous-commission qui devra examiner cette proposition et rendre compte de son travail à la séance du 5 mai.

Sont nommés membres de la sous-commission : MM. Dandrade, Laforgue et Pousseur.

La Commission désigne pour la représenter au Congrès de Toulouse : MM. Tisserand, Langlois et Georges Renault. Avis de cette détermination sera envoyée au Comité d'organisation du VIIe Congrès géographique.

M. de Foulques dépose sur le bureau une lampe funéraire provenant des ruines de Carthage, offerte à la Société par M. Goirean, médecin de marine à bord de la *Ville de Barcelone*, de la Compagnie Transatlantique.

La Commission vote des remerciements à M. Goirean et charge le Secrétaire général de les lui transmettre.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1884

Sous la présidence de M. Pomel, *président d'honneur.*

M. Bouty, rapporteur de la commission d'organisation du Congrès, donne lecture du rapport sur la création d'un Musée à Oran, d'après les propositions de M. Demaeght.

Les conclusions du rapport sont admises à l'unanimité.

Le comité charge la Commission d'organisation du Congrès de s'occuper de ce projet ; à cet effet la Commission se trouve composée de MM. Bouty, Demaeght, De Foulques, Tisserand, Vernier, Mondot et Leroy,

Sur la proposition de M. Vernier, une souscription est ouverte séance tenante et la Société s'inscrit en tête pour une somme de trois cents francs.

Par suite du décès de M. Laforgue, la Commission de révision des statuts n'étant plus au complet, M. Chancel est désigné pour en faire partie.

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de la Société de Géographie de Bucharest, qui annonce qu'un incendie a détruit toutes ses collections et demande qu'on lui aide à reconstituer ses archives.

La Commission décide qu'elle viendra en aide à la Société de Bucharest dans la mesure du possible.

SEANCE DU 5 MAI

Sous la présidence de M. Cousin, *vice-président.*

Le Maire de Perrégaux informe la Société que le Conseil municipal de cette commune a inscrit à son budget une somme de cent francs pour le Congrès géographique de 1885.

Révision des Statuts. Le rapporteur de la Commission de révision des statuts présente au Comité le résultat de son travail et propose les modifications suivantes :

Art. 9. — Le Comité choisit parmi ses membres un bureau composé d'un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier, un bibliothécaire-archiviste, deux secrétaires.

Il sera formé deux sous-commissions permanentes, l'une pour la Géographie, l'autre pour l'Archéologie, composées chacune d'un des vice-présidents, d'un des secrétaires et d'un membre adjoint.

Il est créé une sous-commission de rédaction du bulletin, comprenant les deux vice-présidents, le secrétaire général et les deux secrétaires.

Le Président fait partie de droit de toutes les commissions.

Art. 10. — Le Comité se réunit le premier lundi de chaque mois.

Lorsque, par un empêchement quelconque, le président ne peut assister aux séances, il est remplacé par celui des deux vice-présidents qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages lors des élections, et, en cas d'égalité dans le nombre des suffrages, par le plus âgé des deux.

Les séances sont accessibles à tous les membres de la Société qui ne font pas partie du Comité, mais sans voix délibérative.

Le Comité peut se constituer en Conseil secret s'il le juge à propos.

Toute délibération sera valable pourvu que sept membres du Comité y prennent part.

Ces modifications sont adoptées et seront présentées à l'assemblée générale.

Le Comité faisant établir des diplômes, les membres qui voudront s'en procurer devront adresser une demande au président.

Le diplôme est facultatif, son prix est fixé à cinq francs.

M. Bouty annonce l'arrivée prochaine de M. Jules Verne; le Comité s'occupera alors de recevoir dignement ce savant géographe.

Assemblée générale du 15 Mai 1884

Sous la présidence de M. Cousin, *vice-président.*

Le Secrétaire général lit le compte-rendu des travaux de l'année.

Messieurs,

Je viens, au nom de votre Comité administratif, vous rendre compte de nos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler.

La Société s'est accrue de 83 membres nouveaux ; mais aussi elle en a perdu 24 pour diverses causes, ce qui fait une augmentation de 59 membres dans l'année.

Nos relations se sont encore étendues, par suite de la fondation de nouvelles Sociétés savantes, soit en France soit à l'Etranger ; les Sociétés avec lesquelles nous correspondons sont au nombre de 97. Notre Société a été représentée aux divers Congrès géographiques et scientifiques de France ; en ce moment nous organisons une exposition pour les Congrès de Bordeaux et de Toulouse.

Notre bibliothèque s'est accrue de cartes et d'ouvrages importants de géographie et d'archéologie ; des monuments épigraphiques, des monnaies, etc., sont venus s'ajouter à nos collections.

Notre Musée archéologique, sous l'habile direction de M. Demaeght, augmente chaque jour ; nous demandons à la ville d'Oran de nous confier les monuments romains et arabes qui se détériorent dans la promenade Létang.

Le Congrès des Sociétés françaises de géographie, réuni à Douai, l'an dernier, a décidé que le VIIIe Congrès se tiendrait à Oran en 1885, du 3 au 10 avril, pendant la semaine de Pâques, à la suite du VIIe Congrès qui aura ses assises au mois d'août de cette année à Toulouse, auquel nous serons représentés par des délégués de notre Société et par un exemplaire de nos travaux depuis la fondation de la Société.

Au Congrès d'Oran sera jointe une exposition géographique comprenant tous les travaux qui y ont rapport, tels que : plans, reliefs, cartes, vues, ouvrages scolaires (travaux de maîtres et d'élèves).

Cette exposition comprendra nos collections archéologiques et numismatiques, ainsi que celles que les amateurs voudront bien nous confier.

Nous y réunirons les produits du pays, tant en minéraux que céréales, alfas, etc., de manière à en faire aussi une exposition commerciale et industrielle.

Je vous annoncerai aussi que, sur des démarches faites par M. Demaeght, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a accordé à la ville d'Oran les magnifiques mosaïques romaines de St-Leu. Malheureusement il manque un local suffisant pour recevoir ces reliques de l'art ancien.

Nous nous sommes occupés, avec l'appui de M. le Préfet, de M. le Maire d'Oran, de la Chambre de commerce et des corps élus du département, de fonder un Musée non seulement géographique et archéologique, mais encore artistique et commercial, auquel seraient jointes les bibliothèques de la Société et de la ville d'Oran.

Les étrangers pourraient parfaitement se rendre compte des produits de l'Algérie qui seraient exposés d'une manière permanente.

Mais pour arriver à ce but il faut des fonds. Aussi avons nous ouvert une souscription pour pouvoir fonder ce Musée. Nous nous sommes adressés aux corps élus et aux particuliers ; beaucoup déjà ont répondu à notre appel, et en ce moment les sommes souscrites s'élèvent a 3,500 francs.

Quand nous aurons organisé l'exposition pour le Congrès de 1885, on pourra apprécier les richesses que nous possédons et ce que l'on pourra faire en créant le Musée d'Oran.

Nous venons donc vous prier d'apporter tout votre concours pour nous aider à achever une œuvre toute patriotique et toute algérienne.

Il faut faire connaître notre pays, et c'est par la vue de ses richesses que l'on peut y parvenir.

L'an prochain nous aurons un Congrès des géographes de France et de l'Etranger, il faut qu'ils soient édifiés sur les produits de la colonie : nos vignes, nos céréales, nos mines, nos marbres, nos ports, nos voies de communication, enfin sur le mouvement commercial de l'Algérie.

Nous leur ferons voir nos villages de création nouvelle et nous pourrons par là démontrer aux plus incrédules les progrès immenses de la colonisation en Afrique.

Outre le Congrès géographique de 1885, la ville d'Oran aura, en 1888, la réunion des Sociétés françaises pour l'avancement des sciences, avec le concours des savants étrangers.

Nous espérons bien qu'à cette époque notre installation sera complète, et que nous pourrons dignement recevoir les visiteurs qui voudront étudier le pays sur place, la seule façon de le bien connaître, car jusqu'alors notre Algérie est bien inconnue dans la Mère-Patrie.

A nous de détruire les idées fausses et préconçues qui règnent encore en France et à l'Etranger contre notre belle colonie.

Le secrétaire général,
L. DE FOULQUES.

Le trésorier donne la situation des fonds avec détail des recettes et dépenses pendant l'année 1883-1884.

SITUATION DES FONDS DE LA SOCIÉTÉ

présentée à l'assemblée générale le 15 mai 1884
par le Trésorier, avec détail des recettes et des dépenses
pendant l'exercice 1883-1884.

Déposé au Mont-de-Piété	6.200f »
Id. au Crédit Lyonnais	980 »
Id. chez M. Berr	86 89
Entre les mains du Trésorier	12 63
TOTAL égal à l'avoir	7.279f 52

Le Trésorier,
JACQUET.

RECETTES

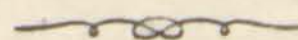
Il restait en caisse le 17 mai 1883	7.354f 73
Reçu la subvention du Conseil municipal	600 »
Reçu les intérêts des sommes déposées au Mont-de-Piété	470 15
Id. l'abonnement d'un membre perpétuel	100 »
Id. du Ministre pour le bulletin archéologique	800 »
Produit de brochures vendues par le Secrétaire général	12 50
L'encaissement des cotisations pour l'exercice 83-84	3.709 40
TOTAL des Recettes	13.046f 78
REPORT des Dépenses	5.767 26
Il reste à l'avoir de la Société le 11 mai 1884	7.279f 52
Nota. — Il est juste d'ajouter à l'avoir le montant des cotisations non encore encaissées pendant l'exercice 83-84 et qui représentent une valeur de	430 »
L'avoir réel de la Société est donc de	7.709 52

Certifié par le Trésorier,
JACQUET.

DÉPENSES

1°	Impression du bulletin de l'archéologie	2.400f »
	Pour l'archéologie : photographies, correspondance, transport d'objets antiques, etc.	150 »
2°	Local de la bibliothèque et entretien	360 »
3°	Dépenses faites par le Secrétaire général	450 »
4°	Dépenses du Trésorier	150 »
5°	Impression du bulletin de la Société de Géographie	1.200 »
6°	Imprimés et fournitures au Secrétaire général par les imprimeurs	200 »
7°	Société pour l'avancement des sciences (abonnement)	40 »
	A reporter	4.950f »

Report................	4.950f »
8° Frais d'encaissement des quittances	160 »
9° Prélèvement de 0,16 cent. par quittance, opéré par la poste	60 »
10° Gratifications au concierge de la mairie et au facteur.	35 »
11° Prix de la Société offerts aux écoles...............	265 »
TOTAL....................	5.470f »
Il convient d'ajouter à ce total, le montant approximatif des cotisations non payées	300f »
TOTAL général des Dépenses...... .	5 770f »



BUDGET APPROXIMATIF

des Recettes et des Dépenses de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, pour l'année 1884-1885.

RECETTES

1° Cotisation de 357 sociétaires à 12 fr. par an......... .	4.284f »
2° Subvention du Conseil général......................	1.000 »
3° Snbvention du Conseil municipal....................	600 »
4° 200 bulletins servis au Ministre......................	800 »
TOTAL des Recettes..	6.684 »
REPORT des Dépenses prévues.......	5.770 »
Il reste comme excédant de Recettes.............. ..	914f »



DÉPENSES

Il a été payé	pour l'archéologie	2.844f 15
—	aux imprimeurs lithographes d'Oran	1.309 85
—	à M. le Secrétaire général pour ses dépenses.	440 83
—	au trésorier, pour ses dépenses	136 25
—	pour l'entretien et le local de la bibliothèque.	345 »
—	aux encaisseurs	156 07
—	pour l'achat des livres à distribuer aux écoles.	265 »
—	Abonnement à la Société pour l'avancement des sciences	40 »
—	à la poste 0 fr. 16 par quittance recouvrée	36 56
—	au concierge de la mairie (gratification)	30 »
—	au facteur (gratification)	5 »
Achat d'une presse		80 »
— d'un timbre humide		17 50
— d'un livre de Marco Polo		61 05
Total égal à celui porté sur le registre des comptes.		5.767 26

Le président met aux voix les comptes de gestion du trésorier qui sont acceptés.

M. Bouty donne lecture du rapport de la commission chargée de la création d'une bibliothèque et d'un musée (1).

Le secrétaire général donne lecture des modifications aux statuts admises à la dernière séance.

Ces modifications mises aux voix sont adoptées.

M. Boyer fait don au Musée de deux sagaies provenant de Tabora, près du lac Tanganica.

L'assemblée lui vote des remerciements.

ÉLECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants. Sont élus :

MM. Bouty, garde-mines principal.

Brunie, ingénieur principal à l'Ouest-Algérien.

(1) Ce rapport a été inséré dans le dernier bulletin, n° 20.

MM. Demaeght, O. ✻, ✪, commandant du recrutement.
De Foulques, ✻, chef d'escadron en retraite.
Monbrun, avocat.
Chancel, chef de section à l'Ouest-Algérien.
Coudray, O. †, capitaine du port d'Oran.
Cousin, chef du service de la voie au P.-L.-M.
Périé, inspecteur d'Académie.
Tisserand, ✪, professeur d'histoire au collège.
Leroy, sous-inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines.
Pousseur, directeur de l'usine à gaz.
Vernier, architecte.
Cuinet, ingénieur des Téléphones.
Dandrade, chef de bureau à la préfecture.
Jacquet, ✻, commissaire du Gouvernement au Conseil de guerre.
Mondot, docteur-médecin.
Cairol, photographe.
Thieffin, chef du bureau technique à l'Ouest-Algérien.
Ehrmann, inspecteur primaire.

SUPPLÉANTS

MM. Combes, directeur de l'hôpital civil.
Cholet, avocat.
Borelly, Jules, receveur des Domaines.
Langlois, ✪, dessinateur-géographe.

En conséquence les membres de la Société dénommés ci-dessus sont nommés membres du Comité administratif.

SÉANCE DU 3 JUIN

Sous la présidence de M. Vernier, *doyen d'âge.*

Le président fait procéder à la nomination des membres du bureau ; sont élus :

Président : M. Monbrun.

Vice-présidents : M. Demaeght, pour la section d'archéologie ;
M. Cousin, pour la section de géographie.
Secrétaire général : M. De Foulques.
Trésorier : M. Cuinet.
Bibliothécaire-archiviste : M. Pousseur.
Secrétaires adjoints : M. Tisserand, pour la section d'archéologie ;
M. Thieffin, pour la section de géographie.
Membres adjoints : M. Cuinet, pour l'archéologie ;
M. Coudray, pour la géographie.

M. Vernier cède la présidence à M. Monbrun.

M. Monbrun, en quelques paroles, remercie la Société de la confiance qu'elle a en lui.

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de la Société de Géographie du Havre, qui vient de se fonder, par laquelle elle demande l'échange de nos publications. (Accordé).

Il donne aussi lecture d'une lettre de M. Brunie, annonçant que la Compagnie des Chemins de fer Ouest-Algérien donne au Musée une somme de 200 francs.

Le Comité vote des remercîments à M. Brunie et le prie de vouloir bien en faire part au Conseil d'administration de sa Compagnie.

Le Comité vote une somme de trois cents francs pour achat de livres de prix pour être distribués dans les établissements d'instruction publique.

MM. Périé, Mondot, De Foulques, Hermann, sont chargés de cette mission.

MM. les Ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur annoncent qu'ils se feront représenter au Congrès géographique de 1885.

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 1884

Sous la présidence de M. Monbrun.

Le Président donne lecture d'un télégramme adressé au Secrétaire général :

Bordeaux. — Société Géographie. — Premier diplôme honneur. — Durel.

Le Président propose de nommer une commission permanente d'organisation du Musée et de l'exposition du Congrès.

Cette Commission est ainsi composée : MM. Demaeght, Bouty, Mondot, de Foulques, Tisserand, Vernier, Leroy, Cuinet et Borelly Jules.

Le Comité décide que la Commission du Musée aura à sa disposition les fonds recueillis à ce sujet, sans pouvoir anticiper sur le capital de réserve de la Société de Géographie et d'Archéologie.

Cette commission se réunira tous les jeudis à 5 heures du soir dans une salle de la mairie. Elle devra rendre compte de ses travaux aux réunions mensuelles ; s'il venait à se présenter des cas exceptionnels, le Comité serait réuni pour en délibérer.

Le Président,
MONBRUN.

Le Secrétaire général,
L. DE FOULQUES.



CONGRÈS NATIONAL DE GÉOGRAPHIE EN 1885

Oran, le 1er juillet 1884.

A Messieurs les Sous-Préfets, Maires et Administrateurs du département.

MESSIEURS,

Le Congrès national des Sociétés françaises de Géographie a décidé, l'année dernière, qu'il choisissait la ville d'Oran pour être le siège du Congrès de 1885 et il a fixé cette solennité aux vacances de Pâques, du 3 au 10 avril.

La Société de Géographie d'Oran s'occupe déjà, et avec une très-grande activité, de l'organisation de cette fête scientifique qui sera le prétexte d'une sorte d'exposition algérienne.

Les initiateurs tiennent à ne rien négliger pour qu'elle ait tout l'éclat possible et mettre en relief, aux yeux des savants et des notoriétés de tout genre que le Congrès attirera, en 1885, les nombreuses richesses de notre colonie, non-seulement au point de vue géographique et archéologique, mais encore celles si variées et si précieuses de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Le but que poursuit la Société est trop louable et le succès qui ne peut manquer de couronner ses efforts intéresse trop directement l'Algérie pour que l'Administratiion n'ait pas le devoir de donner à l'œuvre un large concours et de contribuer à sa réussite par les moyens d'action dont elle dispose.

Ce concours, M. le Gouverneur général l'a déjà promis à la Société de Géographie. Je viens à mon tour, Messieurs, recommander son entreprise à tout votre intérêt.

Je ne suis pas encore fixé sur l'importance que l'on compte donner exactement à l'exposition agricole, industrielle et commerciale ; il est possible qu'on adresse ultérieurement un appel à la masse des producteurs algériens, ainsi qu'on l'a fait dans des circonstances analogues ; j'aurais besoin alors, de votre part, d'un concours particulièrement actif.

Mais, dès à présent, il s'agit de réunir, préparer, collectionner et grouper les nombreuses richesses géographiques, historiques et archéologiques de la province d'Oran. Dans ce but, la Société a décidé la formation *d'un musée* destiné à les recevoir. Des souscriptions importantes ont déjà été recueillies ; mais quel qu'en soit le chiffre, il est certain qu'elles ne permettraient pas de réaliser, avant le mois d'avril 1885, une création complète, digne de la ville et de la province d'Oran.

Cette tâche serait singulièrement facilitée si vous vouliez bien vous occuper de réunir tout ce qui pourra être un objet de curiosité ou d'étude, tels que monnaies, médailles, objets d'art antiques, armes, fossiles, minerais, pierres, etc., etc.

Il vous sera facile d'obtenir des échantillons de minerais ou de pierres, en vous adressant aux personnes autorisées par l'administration à faire des recherches de mines. Vous pourrez également faire appel à celles qui détiennent des antiquités et des collections d'histoire naturelle ; enfin, vous aurez à recueillir les objets d'art antiques ou d'architecture trouvés par les concessionnaires ou acquéreurs d'immeubles domaniaux et qui, d'après les réserves faites dans les actes d'aliénation, restent la propriété de l'Etat.

Les propriétaires, colons, industriels, européens et indigènes, pourront être invités en même temps à faire parvenir à la Société des échantillons de leurs produits qui serviraient à former une exposition permanente. Les donateurs trouveraient dans cette exposition un moyen certain de faire connaître leurs produits, car chaque objet offert portera le nom et l'indication du domicile du donateur.

Je vous prie donc, Messieurs, de porter ces instructions à la connaissance des fonctionnaires ou agents français et indigènes placés sous votre administration et les inviter à vous seconder dans les démarches ou dans les appels qu'il s'agit de faire auprès des propriétaires d'objets susceptibles de trouver place dans le musée ou auprès des producteurs.

La Société désignera prochainement des correspondants dans les principales localités ; c'est à ces correspondants que les objets devront être envoyés, franco de port, autant que possible.

J'aurai, sans doute, d'ici au mois d'avril 1885, l'occasion de compléter ou d'étendre les présentes recommandations. En attendant et en ce qui concerne les points de détail, je m'empresserai de répondre à toutes les questions que vous pourrez avoir à me poser.

Je ne veux pas terminer cette circulaire sans appeler de nouveau et *tout particulièrement* votre attention sur l'*importance réelle* que doit avoir le Congrès et sur l'avantage qui s'attache, pour notre grande colonie française, à rendre aussi éclatantes qu'intéressantes ces assises de la science et du travail.

M. de Lesseps, président de la Société de Géographie de Paris, a bien voulu accepter la présidence d'honneur du Congrès ; plusieurs membres de l'Institut seront au nombre des visiteurs et ils se proposent de parcourir la province. Les différents ministères y seront représentés et fourniront à l'exposition d'intéressantes collections ou de précieux documents.

Les Sociétés de Géographie, pour la plupart, y enverront des délégués. Le commerce, l'industrie, l'agriculture de la Métropole ne pourront non plus rester indifférents en face de la grande manifestation dont la ville et la province d'Oran seront pour la première fois le théâtre.

Nos visiteurs diront ce qu'est l'Algérie, ce qu'elle peut-être et leur témoignage autorisé aidera, sans doute, à déraciner des préjugés qui existent encore.

Il n'était pas possible, on le voit, d'être mieux secondé, mieux encouragé dans une tâche pour laquelle la Société de Géographie et d'Archéologie fait appel au dévouement et au patriotisme de tous.

Je désire, Messieurs, que vous m'accusiez réception de la présente circulaire.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,

DUNAIGRE.



ADMISSIONS

—

MM. Llopet, contrôleur des Contributions diverses, Oran.

De Breuille, ✵, commandant supérieur du Cercle de Tiaret.

De Lillo, administrateur de la commune de Cacherou, Palikao.

Lasmolles, inspecteur de la Cie générale d'assurances, Paris.

Bojano (René de), secrétaire général de la Cie *Le Soleil*, Paris.

Vrignault, directeur de la Cie l'*Aigle*, Paris.

Prévet (Jules), ingénieur, Paris.

Dayot, inspecteur des Beaux-Arts, Paris.

Cuinet, rédacteur au Ministère de la guerre, Paris.

Richard, artiste peintre, Paris.

Oury, chef de bureau au Ministère des finances, Paris.

Vitu (Auguste), rédacteur du *Figaro*, Paris.

Fontenelle, ingénieur, Paris.

Barrué, négociant, Paris.

Lejeune, receveur de l'enregistrement, Oran.

Gobert, pharmacien, Oran.

Duzau, médecin de colonisation, Oran.

Sarrazin, géomètre, Oran.

Coriol, propriétaire, Marseille.

Champville (De), commis de trésorerie, Oran.

Canale (Martin), receveur de l'enregistrement, Oran

Sabatier (Germain), avocat-défenseur, Tlemcen.

Drapier, adjoint stagiaire, Nedromah.

Souin, ✵, capitaine en retraite, Maghrinia.

Pallu de Lessert, avocat, Paris.

Milson, ingénieur, Camérata.

Suzarini, docteur-médecin, conseiller général, Arzew

Guglielmi, docteur-médecin, Oran.

Commune mixte de Bouguirat.

Brunel, géomètre principal des Domaines, Mascara

Lapierre, receveur municipal, Oran.

Moreau, chef du cabinet du Préfet, Oran.

Arnaud, architecte, Arzew.

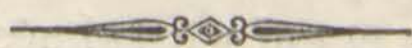
MM. Diot, inspecteur de 1re classe des Contributions directes, Oran.
Van Imschott, Paris.
Tortosa (André), négociant, Oran.
Wattez, attaché à la Trésorerie d'Afrique, Oran.
Ehrmann, inspecteur primaire, Oran.
Blanchot, inspecteur de la Voirie départementale, Oran.
Thieffin, I. E.-C.-P., chef de bureau technique à l'Ouest-Algérien, Oran.
Jouvenat, architecte, Oran.
Unal, juge de paix, Ste-Barbe-du-Tlélat.
Ayme (Pierre), ✻, propriétaire, Maire, Oran.
Toulot, géomètre expert, Oran.
Delmonte, propriétaire, Oran.
Pauchard, sous-préfet, Mostaganem.
Leclerc, receveur des Douanes, Mostaganem.
Mahi, conducteur des Ponts-et-Chaussées, Cassaigne.
Barnicaud, géomètre au Service Topographique, L'Hillil.
Choisnet, sous-préfet, Mascara.
Pérez, banquier, Maire, Mascara.
Saurel, avocat-défenseur, Mascara.
Ulhmann, docteur-médecin, conseiller général, Mascara.
Massa, avocat-défenseur, Mascara
Empéroger, ✻, capitaine, chef du bureau arabe, Mascara.
Théus (Joseph), négociant, Oran.
Perelle, pharmacien, Aïn-Temouchent.
Figari, chef du transit à la Cie Transatlantique, Oran

NÉCROLOGIE

—

Monsieur Laforgue, sous inspecteur des domaines, membre de la Commission, décédé à Oran, le 15 avril 1884, à l'âge de 48 ans.

La Société de géographie de Gotha annonce le décès de M. Esnest Behm, ancien rédacteur de géographischen mitteilleungen et de l'almanach statistique de Gotha.



JULES VERNE A ORAN

Le 28 mai entrait dans le port d'Oran le *St-Michel*, yacht de plaisance appartenant à M. Jules Verne qui était à bord.

Malheureusement M. Jules Verne devait repartir presque aussitôt.

La Société de Géographie et d'Archéologie invita cet illustre écrivain à un punch pour le soir, ce qui fut accepté.

A neuf heures M. Jules Verne entrait dans la salle du café, où M. Cousin, président, lui souhaita la bienvenue.

Cette fête toute cordiale fut entrecoupée de toasts auxquels l'emphytrion répondit avec la bonhomie qui le caractérise.

Parmi les discours qui furent prononcés, nous citerons l'improvisation de M. Monbrun, dont voici à peu prés les termes :

« Messieurs,

« Mes collègues du bureau de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran me prient de porter, en leur nom, un toast à M. Jules Verne.

« Ce serait une tâche difficile, s'il fallait à cette place, faire un discours et le discours qui convient ; mais M. Jules Verne vient de nous le dire, laissons parler nos cœurs et dans cette fête de famille si spontanément organisée, préparée en *deux heures à peine* entretenons notre hôte illustre de l'Algérie, disons-lui sans emphase ce qu'elle est, ce qu'elle veut, ce qu'elle recherche, quand elle peut comme ce soir, recevoir et fêter un grand écrivain, un savant, une gloire du pays.

« La pensée qui a guidé la Société de Géographie, en improvisant ce punch, est celle qui anime en ce moment toute la population de notre ville, heureuse et fière de posséder, pour trop peu de temps, hélas ! parmi elle, l'auteur de tant d'œuvres immortelles. Mais, M. Jules Verne, vous le savez, Messieurs, fait ses *tours du monde en quatre-vingts-jours*; il va vite et il faut savoir nous contenter de voir le *Saint-Michel* jeter l'ancre dans notre port presque pour quelques heures seulement. Peut-être devons-nous ce privilège, — car c'en est un — à la famille de M. Jules Verne qui habite Oran et qui y est aimée de tous.

« L'Algérie a d'ailleurs depuis quelque temps de bien bonnes fortunes. Elle cherche des apôtres pour se faire connaître, pour se faire aimer comme elle doit l'être ; de toutes parts il en vient, Messieurs, heureusement pour nous, mais jamais nous n'en avons eu de plus illustres et de plus autorisés.

« Il y a quelques jours, c'était M. Edmond About, qui parcourait nos trois provinces et qui, arrivé à Paris, dit déjà tout le bien qu'il pense de cette terre bien-aimée, de cette magnifique colonie, que, dans le livre qu'il nous a promis, il appelle l'*Autre France*.

« Aujourd'hui, c'est M. Jules Verne. Ah ! Messieurs, l'Algérie ne peut que gagner à être ainsi visitée par ceux qui l'aiment si vite en la voyant et dont la voix est si bien écoutée. Ils disent, en revenant en France, que ce pays n'aime pas seulement la liberté, mais qu'il aime avant tout le travail.

« Notre devise à tous, ici, Monsieur, est celle de plus d'un héros de vos livres, que le monde entier a lus : *En avant!*

« Parlez, Monsieur, nous vous en prions, dans les pages que vous venez de nous promettre aussi, de cette activité, de la richesse et de la vitalité de ce prolongement de la France, si méconnu autrefois et que les illustrations qui nous honorent comme vous de leur visite font apprécier et estimer maintenant de plus en plus.

« M. le Maire vient, au nom de la ville, de vous souhaiter la bienvenue ; laissez-moi vous dire pourquoi la Société de Géographie tient, elle aussi, à porter votre santé.

« En recevant notre invitation, vous avez répondu que, quoique faisant partie de la Société de Géographie de Paris, vous n'en étiez pas un membre bien actif ; vous venez de tenir à peu près le même langage, comme pour dire que cette fête ne vous est pas due. Modestie de grand homme, Messieurs, modestie des bienfaiteurs de l'humanité !

« Eh bien, Monsieur Jules Verne, la Société de Géographie d'Oran, qui s'honorera de vous compter parmi ses membres, vous proclame au contraire le membre le plus actif de toutes les Sociétés de Géographie, le fondateur de toutes, on peut le dire bien haut.

« N'est-ce point, en effet, Messieurs, par ses livres que M. Jules Verne a vulgarisé la géographie ; que d'une science aride il a fait une science attrayante, qu'il a dévoilé et fait connaître les mondes inconnus que, dans ce langage enchanteur dont il a le secret, dans ce style imagé qui nous a tous entraînés, il nous a fait parcourir ces contrées que nous n'avions vues jusqu'alors que sur la vieille mappemonde de l'école communale ?

« Et avec cela, Messieurs, de la géographie pratique, de celle que l'on doit retenir, qui orne l'esprit, qui fait connaître les richesses des pays, leur avenir ; de la géographie vraiment utile, de celle qui en servant l'humanité fait ainsi la véritable conquête des Deux-Mondes.

« C'est donc un grand géographe aussi que nous vous convions à saluer, Messieurs. Nous le faisons dans notre Société avec d'autant plus d'enthousiasme et de bonheur, que tel est aussi le but que nous poursuivons : nous voulons faire de la géographie pratique, de la géographie commerciale, de celle qui convient surtout à une colonie comme la nôtre, de celle qui nous fera connaître. Aussi nos expositions n'ont-elles pas de plus dévoués adeptes ; nous nous associons à ces bonnes et utiles propagandes et déjà nous applaudissons aux succès annoncés de l'Algérie à Bordeaux et à Rouen.

« Je termine, Messieurs, mais je demande à M. Jules Verne la permission de porter avec sa santé celle de Messieurs les Officiers de marine que je vois ici. Votre bureau, apprenant que le vaisseau le *Redoutable* était à Mers-el-Kebir, a convié ses officiers à la fête que nous donnons. Elle est complète ainsi. Messieurs, c'est pour la Société de Géographie un véritable bonheur d'avoir ici en même temps M. Jules Verne et les représentants de notre vaillante marine.

« Saluons les tous, Messieurs, avec émotion et convions la marine qui a répondu à notre appel, à pousser avec nous le cri américain des œuvres du grand écrivain. Hurrah ! Hurrah ! Vive Jules Verne. »

La soirée se termine à onze heures et le lendemain le *Saint-Michel* levait l'ancre pour Alger et Tunis, emmenant M. Jules Verne qui a bien promis de revenir à Oran et d'y faire un plus long séjour.

L. de Foulques.

UNE QUESTION D'ACTUALITÉ

LA FRONTIÈRE MAROCAINE

Au moment où il n'est bruit que de la question marocaine, où l'éventualité d'une rectification de frontières entre l'Algérie et le Maroc défraye tous les journaux de l'Europe, notamment ceux d'Angleterre, d'Espagne et d'Italie, et jusqu'au bulletin de la Société de géographie de Madrid, il n'est pas sans intérêt d'étudier cette question au point de vue géographique.

Le département d'Oran et surtout la Société de Géographie ne sauraient se désintéresser d'une question si opportune, si grave, si intéressante à tous égards.

Le *Petit Fanal Oranais*, dans un article très-sérieux, publié dans le numéro du 19 juin, a résumé brillamment la question et l'a traitée à un point de vue purement politique qu'il n'y a pas lieu d'analyser ici.

Mais il nous semble que nous manquerions à tous nos devoirs, si nous ne donnions pas, dans ce bulletin, quelques renseignements géographiques et historiques, propres à fixer les idées de nos concitoyens sur les heureuses conséquences matérielles que cette rectification de la frontière pourra amener.

Rappelons que, de tout temps, la Moulouïa a été la frontière naturelle et séparative du Maroc et de l'Algérie septentrionale.

Léon l'Africain, dans son histoire d'Afrique, définit ainsi le royaume de Tlemcen :

« Le royaume de Télensin, dans la partie du ponaut (ouest), se « termine au fleuve *Za* et à celui de *Maloa* ou *Moulouya* ; devers le « levant, au fleuve Majeur (Chélif) du côté du Midi, au désert de Numi- « die ; du côté du Septentrion à la Mer. »

Dans Salluste on trouve que le royaume de Bocchus, roi des Maures, était séparé de celui de Jugurtha, par le fleuve Malucha (Moulouïa). Les itinéraires d'Antonin et de Ptolémée indiquent la Moulouïa comme

étant la frontière entre la Mauritanie Tingitane (de Tanger) et la Mauritanie Cæsariensis (Césarienne) qui est l'Algérie actuelle.

L'historien arabe Kaldoun, dans sa table géographique, cite la Moulouïa comme une rivière qui, *jusqu'à l'occupation française*, séparait le Maghreb-el-Aksa, c'est-à-dire occidental ou Maroc, du Maghreb central (royaume de Tlemcen).

L'histoire ne laissant aucun doute à ce sujet, on ne peut s'expliquer la pusillanimité de la commission de 1845, qui a pris pour base de la frontière l'oued Kiss, et non la Moulouïa, située en face des îles Zaffarines, dont l'embouchure n'est séparée de celle du Kiss que par la plage sablonneuse de Tazagraret, d'une longueur de 12 kilomètres à peine.

L'embouchure de ces deux rivières étant si rapprochée, on s'est toujours demandé pourquoi, la première (la Moulouïa), n'a pas été prise comme ligne de démarcation principale de la frontière, sur le littoral, avec les îles Zaffarines comme point d'appui.

Cela ne s'explique pas, et cette négligence est extrêmement regrettable à cause des conséquences fâcheuses qui en ont découlé.

Les îles Zaffarines, qui auraient pu faire l'office d'un corps-de-garde sur notre frontière maritime de l'Ouest, étaient inoccupées et libres au moment de la conquête.

Après le traité on réfléchit encore pendant deux ans, de 1845 à 1847, pour se décider à en prendre possession, reconnaissant enfin qu'elle pourrait être d'une grande utilité pour la surveillance des populations marocaines, si remuantes dans cette partie de la frontière.

Une petite expédition combinée par terre et par mer, partit alors d'Oran (1849), sous le commandement du colonel de Mac-Mahon, pour en prendre possession.

Mais, comme toujours, malgré la discrétion des autorités militaires, cela fut un secret de Polichinelle, et l'Espagne qui était aux aguets, prévenue par ses agents consulaires, et profitant des retards qui se produisirent dans la marche de cette expédition, fit partir promptement de Malaga un vaisseau de guerre qui arriva aux Zaffarines quelques heures avant nous, en prit possession au nom de la reine Isabelle II et y planta le drapeau rouge et jaune.

Quand notre expédition arriva sur les lieux, quel ne fut pas son étonnement d'apercevoir, sur le plus grand des 3 îlots, le pavillon espagnol qui y flottait majestueusement.

Elle dût rentrer à Oran, confuse de cette déception, au grand mécontentement des marins et soldats qui la composaient.

Peut-être a-t-on craint, lors du traité de 1845, de trop étendre notre territoire à l'Ouest, pays montagneux et difficile, eu égard à la faiblesse des effectifs dont on disposait pour l'occupation.

Encore cette limite était-elle à peine définie entre la mer et le Teniet Sacy.

Plus bas, dans le Sahara, pas de limite, par la raison qu'il n'y a là que des terres de parcours.

Or, c'est justement à l'indécision de ces limites, le long des terres de parcours, que sont dûs, en grande partie, les conflits perpétuels à main armée qui ensanglantent notre pseudo-frontière.

L'expérience est faite, elle est concluante. Le gouvernement marocain lui-même, qui comprend la situation, qui est pécuniairement responsable des déprédations et des rapines que comettent ses sujets, aussi indépendants que rebelles, le long de frontières si incertaines ; le gouvernement marocain, qui est fatigué de payer les indemnités périodiques réclamées par la France, ne peut que s'associer à cet acte qui, quoique un peu tardif, portera la tranquillité dans les pays limitrophes, et éteindra une source de perpétuels conflits, que son autorité est impuissante à réprimer.

Cela posé, revenons à la question géographique.

La frontière, pour être apparente et non fictive, facile à surveiller de part et d'autre, doit s'appuyer sur des obstacles naturels.

Quelles lignes doit-on prendre ?

Léon l'Africain nous les indique sans chercher. En outre, les courses de nos colonnes du Sud, qui ont parcouru le pays, d'abord en 1870, chez les Beni-Guil, sous le général de Wimpffen, et plus récemment, chez les Mehaïa, en 1881 et 1882, doivent-elles servir d'enseignement pour fixer nos idées ?

En conséquence, et pour remplir toutes les conditions d'une bonne opération, définitive, sérieuse, péremptoire, la commission qui serait chargée de cette délimitation devrait prendre les bases suivantes sans lesquelles la question restera toujours irrésolue. La nouvelle frontière doit partir de l'embouchure de la Moulouïa (*Une carte des frontières du Maroc paraîtra avec le prochain numéro du Bulletin*), suivre le cours de cè fleuve jusqu'à sa source, qui se trouve un peu au Nord de celle de l'oued Guir ; suivre l'oued Guir jusqu'à son confluent avec l'oued Msaoura près d'Igli, et suivre ce dernier fleuve jusque vers le 29e parallèle, à la hauteur de Timimoun.

Il serait inutile alors de pousser plus loin le tracé de cette limite, qui partirait, à la mer, du 35e parallèle, pour s'enfoncer, dans le Sud, jusqu'au 29e, soit environ à 150 lieues ou 600 kilomètres de la côte.

La ligne que nous indiquons fournirait une démarcation des plus naturelles et la plus rationnelle que l'on puisse tracer pour clore tout débat. Elle engloberait Oudjda, Figuig, Igli, Beni-Abbès, Kezzar, et les territoires des Beni-Snassen (Beni-Iznacen), les Mehaïa et autres, Angad, les Ouled El Hadj, les Beni Guil, les Douï Menia et les Ouled Djerir ; et nous attribuerait une bande de terrain bien définie, bien certaine, indiquée sur le terrain avec précision, d'environ 450 kilomètres de profondeur, entre la mer et l'oued Msaoura, près de Igli, sur une largeur moyenne de 125 kilomètres.

Ce qui, au dire des personnes les plus compétentes en cette question, serait le seul moyen de nous ouvrir la porte du Touat, où, dans l'avenir, si nous poursuivions l'exécution du Trans-Saharien, qui doit fatalement se faire par Oran, Tlemcen, Sebdou, El-Aricha, Méchéria, Iche, Figuig, Igli, etc., pour la plus grande sûreté de nos frontières et la gloire de notre pays. —Ces grands projets doivent se réaliser avant la fin de notre siècle, pour que la postérité les résume en trois mots : *Vapeur, Electricité, Chemins de fer*.

Tlemcen, le 30 juin 1884.

CANAL,

Membre de la Société de Géographie d'Oran (1).

(1) La suite de la notice sur Honaï, par M. Canal, sera publiée dans le prochain bulletin.



NOUVELLE DÉMONSTRATION

de la possibilité du Chemin de fer Trans-Saharien

Sur le désir exprimé par M. Tirman, Gouverneur général civil de l'Algérie, M. Pouyanne, ingénieur en chef des Mines de l'Algérie, Président de la Commission du Trans-Saharien, vient de publier une notice très-intéressante concernant la région, assez inconnue jusqu'à présent, comprise entre le Touat et Timbouktou. C'est un travail extrêmement consciencieux, témoignant de la part de son auteur un rare esprit d'analyse et de déduction, et présentant, par suite, tous les caractères de la plus grande probabilité, si non de la certitude. La notice est accompagnée d'une carte, dressée au millionnième, indiquant les principaux itinéraires suivie par les Touatiens et les *Nigériens*.

M. Pouyanne a réuni et coordonné à cet effet, tous les renseignements qu'il a puisés dans les publications et les notes de Réné Caillé, Barth, le major Laing, J. Richardson, Gérard, Rholf, Duveyrier et Largeau, avec les indications fournies par divers indigènes ayant parcouru à plusieurs reprises la contrée considérée, et qui ont été soigneusement interrogés à cet égard.

En ce qui concerne particulièrement la région entre le Touat et les oasis de la province d'Oran, on a sur elle des données dont l'exactitude est assez précise pour que M. Pouyanne ait cru pouvoir se dispenser d'en parler.

Lorsque l'on a lu la notice qui nous occupe, il est permis d'affirmer que personne ne pourra mettre en doute la possibilité de la construction du chemin de fer Trans-Saharien. Ce point est important à noter pour l'avenir de notre province; et les promoteurs de ce gigantesque projet, taxé d'utopie par des incrédules ou des gens peu disposés à le prendre au sérieux, pourront dire, avec une légitime satisfaction, qu'ils ont vu juste et bien.

Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, d'entreprendre de suite l'exécution de la ligne entière; c'est par sections successives qu'elle doit être installée : c'est une œuvre de longue haleine. Mais il ne faut pas perdre de vue

l'influence heureuse que cette entreprise aurait sur le développement de l'industrie nationale ; cette considération nous paraît de nature à faire naître le désir de pousser activement à l'achèvement de la première section de la grande voie Trans-Saharienne, dont la limite serait, en attendant, Figuig. Deux cents kilomètres environ nous séparent de cette importante oasis, laquelle est le siège d'un commerce considérable entre le Touat et les tribus du Nord Marocain de la Province d'Oran. Une reconnaissance a été faite par la Société Franco-Algérienne, du pays situé entre Méchéria et Figuig. Trois tracés ont été relevés et dessinés sur une carte au 1/200000e. On est donc suffisamment édifié aujourd'hui sur cette partie du Trans-Saharien, laquelle, du reste, ne présente aucune difficulté sérieuse.

Les provinces d'Alger et de Constantine ont lutté énergiquement contre la province d'Oran, pour faire adopter des tracés les intéressant directement. Grâce aux travaux de la Société de Géographie d'Oran et de la Commission que présidait M. Pouyanne, il est généralement reconnu aujourd'hui que le traicé que nous avons préconisé est le seul qui présente toutes les conditions technologiques, commerciales et de sécurité désirables pour assurer le succès. Par sa réalisation, notre industrie nationale, qui cherche au loin et aux prix de difficultés militaires et financières énormes des débouchés productifs, trouvera, dans la nombreuse population qui anime le Soudan, un surcroît énorme d'activité qui lui fait défaut aujourd'hui, sans crainte de la concurrence étrangère, comme dans nos autres colonies, dont les ports sont visités par tous les pavillons.

Nous regrettons, vu son étendue, de ne pouvoir reproduire *in-extenso* le travail du savant Ingénieur en chef des Mines de l'Algérie. Nous nous contenterons d'en donner les conclusions ; elles suffisent, d'ailleurs, pour établir la démonstration que nous avons voulu faire.

BOUTY.

CONCLUSIONS

« Mon intention, dans ce paragraphe, n'est point d'énumérer les faits et raisonnements géographiques exposés dans les paragraphes précédents ; car un tel travail ferait avec la carte elle-même un double emploi des plus inutiles. Les conclusions que je désire poser sont exclusivement relatives à la voie Trans-Saharienne de l'Ouest,

LES KSOURS DE FIGUIG, VUS A 12 KILOMÈTRES AVEC DES JUMELLES



« J'ai montré ailleurs que jusqu'au fond du Reggan cette voie offrait toutes les facilités possibles (facilités telles qu'on ne pouvait en espérer de semblables pour aucune voie traversant le Sahara) et qu'elle atteignait le bas du Reggan après un parcours d'environ 1,250 kilomètres à partir d'Oran.

« Pour poursuivre cette voie, d'après les renseignements obtenus et longuement discutés plus haut, il paraît évident qu'il faudrait mener une première section, Inzize par Hassian; Taïebin et l'oued el Adrem. Cette section n'aurait que des pentes absolument minimes, ne rencontrerait aucun obstacle et serait bien pourvue d'eau tout de son long ; elle ne différerait des précédentes que par l'absence d'habitants sur la route ; or, c'est là une portion où la cause principale de l'absence d'habitants n'est autre que l'insécurité. On peut admettre d'ores et déjà, et en toute hypothèse sur le sens et la marche des Ouadi, qu'une fois la sécurité créée par la voie ferrée, la vie s'étendrait rapidement jusqu'à Inzize. Cette section aurait une longueur approximative de 340 kilomèmètres.

« Une deuxième section irait d'Inzize à Timissaou. Cette section aurait 300 kilom. en suivant le thalweg tel que je l'ai tracé ; 200 kilom. seulement en traversant directement le Tanezrouft, qui dans cette direction offre peut-être la chance de trouver un point d'eau dans l'oued Tleha, signalé par l'itinéraire de M. Largeau. En tout cas, l'eau étant abondante à Inzize, il n'y aurait nulle difficulté à la conduire en Tanezrouft en pays plat. Vaut-il mieux économiser cent kilomètres de parcours moyennant un tel assujettissement? Cela est difficile à décider d'ores et déjà. En tous cas, les pentes et obstacles autres que la question d'eau peuvent être considérés comme également nuls dans les deux systèmes ; et en supposant même que je me trompe dans le tracé du grand Ouadi, la voie du Tanezrouft est toujours ouverte avec le seul assujettissement d'élever assez l'eau à Inzize pour qu'elle circule ensuite, naturellement, dans une conduite fermée.

« Une troisième section d'environ 400 kilomètres suivrait le grand thalweg, si je ne me trompe pas, ou l'itinéraire publié par M. Largeau dans le cas contraire, en longeant le pied N.-O. de l'Adrar, assurée d'eau dans l'une et l'autre hypothèse et sans obstacle naturel, admirablement placée pour choisir un ou plusieurs points d'établissement dans l'Adrar, et profiter du commerce de bestiaux qu'il serait possible d'installer dans cette contrée. Au bout de cette troisième section on serait à 300 kilomètres du Niger seulement, dans la zone où il pleut, et sans aucune difficulté naturelle pour arriver sur le bord du fleuve au point

qu'il conviendrait de choisir, puisque l'Adrar serait tourné. Peut-être l'Adrar est-il fort aisé à traverser, et alors on économiserait beaucoup de chemin ; mais nous n'en savons rien quant à présent.

« En somme, au pis aller et par le plus long, on peut arriver du Reggan au Niger avec un développement de 1,350 kilomètres, soit en tout 2,600 kilomètres à partir d'Oran, sans aucune difficulté naturelle à surmonter, autre que l'eau à amener en Tanezrouft, si on choisit cette voie (auquel cas la distance est diminuée de 100 kilomètres) et, grâce au très-important itinéraire publié par M. Largeau, cette conclusion est indépendante de mes raisonnements au sujet de l'hypothèse de M. Sabatier. Si ces raisonnements sont justes, il n'y a à ajouter à cette conclusion que plus de facilité encore et la certitude de développer alors la voie sur la totalité du parcours de la voie. A plus forte raison, en serait-il de même si l'hypothèse de M. Sabatier se trouvait être vraie non pas aux 3/4 seulement, comme il me semble, mais encore en entier.

« Je ferai remarquer en finissant un point qu'il est aisé de vérifier sur une carte générale. C'est que le point d'arrivée au Niger vers Tosaye ou Borroum, serait un peu moins éloigné d'Oran que de St-Louis, les distances étant comptées suivant les systèmes de voie ferrée projetés de l'un et de l'autre côté. »

P.

NOS LIMITES NATURELLES DE L'OUEST

La frontière naturelle et rationnelle du Maroc devrait donc, ce nous semble, prendre naissance au littoral de la Méditerranée, en face des îles Zaffarines et suivre la chaîne de montagnes qui, à partir de ce point, court vers le sud-ouest, enfermant le bassin de la Moulouïa et de ses affluents.

Ce point de départ serait plus favorable que celui du cap Tres-Forcas, à cause de l'existence de Mellila, possession espagnole, adossée aux contre-forts des versants de ce cap. Zélouan et le lac qui l'avoisine resterait au Maroc. Les crêtes qui séparent leur petit bassin de celui de la Moulouïa formeraient la ligne frontière. Celle-ci suivrait la démarcation des crêtes dans la direction du Sud jusqu'aux cîmes élevées dans lesquelles la Moulouïa prend sa naissance et qui sont jusqu'à ce jour assez mal connues.

Tous les versants dépendant de l'oued Sebou et les affluents de ce fleuve seraient marocains. Tous ceux qui déverseraient leurs eaux dans la direction orientale, celle de l'Algérie et de la Moulouïa deviendraient possessions françaises. Nous serions séparés de l'empire du chérif jusque au-delà du 33e degré de latitude nord par des altitudes égales et peut-être supérieures aux plus hautes de l'Atlas algérien. Nous embrasserions sur l'une et l'autre rive de la Moulouïa, la souveraineté d'un territoire extraordinairement beau, fertile, boisé qui est actuellement aux mains de populations littéralement indépendantes du Maroc et sur lesquelles le chérif n'exerce qu'une autorité nominale et purement de convention.

Ces tribus devenues françaises deviendraient aussi dociles, aussi soumises que celles du Djurjura ou que les autres populations de montagnards qui occupent l'immense relief algérien depuis l'Aurès et Kroumirie jusqu'aux confins de la province d'Oran.

Au sud du 33e degré de latitude une grande ramification de la chaîne se détache pour se diriger dans la direction de l'est et donner naissance à cette longue chaîne de monts que nous nommons le petit Atlas en opposition au grand et qui circonscrit au sud la région des Hauts-Plateaux, depuis la Mara jusqu'à l'Aurès. Le massif orassien forme le nœud oriental de cette chaîne comme le massif où la Moulouïa prend sa source en forme le nœud occidental.

Les premières élévations qui s'embranchent sur la chaîne marocaine, courent dans la direction de l'Algérie, s'appellent, d'abord le Djebel-Zififoun. Elles changent vingt fois de nom avant d'être devenues le Djebel-Ahmour. Les eaux qu'elles déversent dans le sud donnent naissance aux innombrables oueds qui constituent le système hydrographique saharien occidental. Un des principaux est l'oued Ziz qui arrose la riche province marocaine du Tafilalet. Un autre plus oriental, c'est l'oued Guir dont la jonction à Igli avec l'oued Zousfana donne naissance à l'oued Messaoura, ce fleuve central saharien dont les destinées finales nous sont encore inconnues.

La frontière algérienne partant du sommet des monts où la Moulouïa prend sa source, devrait évidemment suivre la crête du Djebel-Zififoun jusqu'au point intermédiaire qui détermine dans la direction du sud la ligne de démarcation entre le bassin du Ziz ou Tafilalet et celui de l'oued Guir prolongé par l'oued Messaoura. Cette ligne de délimitation n'est nullement fantaisiste.

Les populations du Tafilalet sont très-attachées à la domination marocaine. Les Ksours de cette région sont le berceau originaire de la dynastie actuellement régnante. Les confédérations de tribus qui les avoisinent fournissent au sultan de Fez d'importants et utiles contingents. La domination du Tafilalet peut-être laissée sans inconvénient entre les mains du chérif, lequel y exerce une autorité non douteuse, non contestée et par conséquent responsable des agissements des habitants de cette région, qu'ils soient sédentaires ou nomades.

Il n'en est nullement de même des tribus orientales qui séjournent sur l'oued Guir dans les montagnes où il prend sa source ou sur les Hauts-Plateaux parcourus par l'oued Moulouïa et le vaste réseau de ses affluents. Là, nous sommes en présence d'agglomérations qui ont toujours contesté l'obéissance au souverain de Fez et qui n'ont pas plus reconnu le Maroc pour leur pays qu'ils n'ont voulu se soumettre aux paiements d'impôts constituant la vassalité. Ce sont les Beni-Guil, les Ouled-Djerir, les Douï-Menia, qui depuis Aïn-Chaïr jusqu'à Kénadza et El-Bahariat ont reçu la visite de nos colonnes, ont entretenu avec nous des guerres, conclu des traités, livré des otages en qualité d'indépendants et nullement de sujets marocains.

Toutes ces populations devraient être englobées dans le cercle de la souveraineté française. Elles le seraient aussitôt que nous aurions occupé Figuig et Igli, qui sont les points centraux et convergents de leur existence économique, militaire, et les siéges de leur indépendance et de leur résistance à toute action extérieure.

Par la réalisation de la rectification de frontières dont nous venons de donner la description, les plus importants résultats seraient obtenus.

Au point de vue français, la sécurité de nos possessions occidentales serait garanti. Nous serions limités à l'ouest par des chaînes de montagnes dont les sommets atteignent des élévations de 4,000 mètres. Maîtres des défilés qui permettent de franchir ces obstacles naturels, nous n'aurions à redouter ni les incursions des indigènes marocains ni l'invasion possible d'une armée européenne.

Dominateurs du Sahara, nous en deviendrions les pacificateurs et les protecteurs. La prospérité générale de cette région, le développement de ses industries, de l'élève du bétail, de l'exploitation de l'alfa, de son commerce, serait le fruit de notre action prépondérante. Quand à la souveraineté du Chérlf, si elle y perdait en étendue infiniment plus fictive que réelle, elle y gagnerait considérablement en force.

Elle n'aurait plus à exercer une autorité, une surveillance impossibles sur des tribus trop distantes du centre de l'empire et trop difficiles à atteindre pour ne pas s'abandonner à l'irrésistible tendance à s'affranchir de la domination marocaine. Le Chérif, plus concentré, serait infiniment plus capable de se défendre. Il n'aurait pas à lutter contre des insurrections chroniques dans lesquelles ses forces s'usent et s'épuisent. Il n'aurait pas à entretenir avec la France un compte interminable et jamais clos, d'humbles excuses à faire et d'indemnités à payer pour les déprédations incessantes et les attentats sans nombre commis sur le territoire algérien par les prétendus sujets de l'empereur du Maroc. La puissance du Chérif se trouvant ainsi consolidée, le détroit de Gibraltar et les fertiles vallées du Tell marocain risqueraient moins de devenir l'objectif des convoitises européennes.

Mais en supposant l'éventualité possible d'une conquête espagnole, anglaise ou allemande, la France aurait au moins pris ses précautions à l'avance. Elle serait couverte sur sa frontière occidentale par une inexpugnable fortification dont elle possèderait les clefs, les défilés, les passages franchissables. Elle pourrait alors se désintéresser jusqu'à un certain point du sort de la souveraineté chérifienne.

Quoiqu'il advint, son empire africain serait à l'abri d'une invasion, d'une agression quelconque. Nous possèderions nos limites naturelles. Mais pense-t-on qu'il soit sage, qu'il soit prudent, qu'il soit prévoyant d'attendre pour accomplir ces indispensables changements au traité modifiable de 1845, que quelque gouvernement jaloux ou ambitieux ait pris les devants et ait consommé son intrusion dans une question exclusivement française ?

Nous pensons que pas un observateur sérieux et patriote ne concluerait sur ce point autrement que nous-mêmes. Il suffit de suivre avec

quelque soin les insinuations lancées comme ballon d'essai par les organes de la presse madrilène et allemande pour être certain qu'il se fomente quelque projet à l'égard du dernier état barbaresque qui ait conservé jusqu'ici son indépendance.

Sans être prophète, on peut bien prétendre que dans un petit nombre d'années les choses auront changé de face, que le vieil empire du Moghreb aura subi le sort fatalement réservé aux principautés musulmanes et verra flotter sur ses villes le drapeau de quelque puissance chrétienne.

Cela ne peut pas manquer d'arriver et par conséquent il est du devoir de la France de se prémunir contre cette éventualité inévitable. Pour atteindre ce but, la seule voie à suivre c'est évidemment la révision du traité de 1845 et la délimitation de nos frontières naturelles telles que nous les avons décrites.

(*La Vigie Algérienne*)

pour extrait,

L. DE FOULQUES.

NOTE DE LA RÉDACTION

La Malouïa (la *Molochat* de Strabon et de Ptolémée, la *Mulucha* de Salluste, Mela et Pline, la *Malva* de l'itinéraire d'Antonin) était la frontière entre les Maures et les Massésyliens ; elle sépara les Etats de Bocchus de ceux de Bogud jusques l'an 32 avant l'ère chrétienne, les Maurétanies césarienne et Tingitane de l'an 40 de J.-C. à l'an 700. « Flumen Malva dirimit Maurétanias duas, » dit Pline. En 1526 Léon l'Africain écrivait qu'elle formait la limite occidentale du royaume de Tlemcen et nous savons qu'elle servait de ligne de démarcation entre la Régence d'Alger et le Maroc.

La Moulouïa a donc toujours été une limite, et en effet, en examinant la région qu'elle traverse, on reconnaît assez facilement que c'est le seul grand accident physique qui puisse remplir ce but. Il est donc vraiment imcompréhensible que le traité de 1845 ait pu substituer la ligne conventionnelle actuelle à une frontière qui fut celle des provinces et des Etats pendant plus de deux mille ans.

L. DEMAEGHT.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE LA ROCHELLE

Par M. TISSERAND

Professeur d'Histoire au Collège d'Oran, Officier d'Académie

Les souvenirs du Congrès scientifique de la Rochelle seront-ils encore assez présents à mon esprit pour que je puisse entrer dans tous les détails que comporte un sujet aussi vaste et aussi intéressant? Je vais essayer de me les rappeler.

La Société pour l'avancement des sciences a été reconnue d'utilité publique par un décret du gouvernement.

Elle se compose aujourd'hui de quatre mille membres répandus dans toutes les parties du monde. Elle embrasse toutes les sciences et son but est de les développer dans tous les pays. C'est une idée générale qui plane sur toutes les autres. Quelles que soient les divergences politiques des différentes nationalités, la science est reconnue par tous les peuples comme le seul moyen pratique, honnête et pacifique de résoudre les questions qui divisent les hommes.

Aussi, chaque année cette Société tient ses assises dans une ville qui a été désignée à l'avance. Tous les membres que leurs occupations ne retiennent pas éloignés du lieu indiqué, s'y rendent avec empressement, et prennent part, chacun selon ses aptitudes, aux discussions scientifiques qui doivent s'y produire.

La réunion pour l'année 1882 avait été fixée à la Rochelle. Pourquoi avait-on choisi cette ville plutôt que toute autre? Parce que les Rochellois avaient manifesté le désir de recevoir chez eux la Société. Du reste, la ville, sans être très-importante, possède quelques monuments curieux,

la digue de Richelieu à moitié détruite, la Tour ronde qui s'élève à l'entrée du fort, l'Hôtel de ville qui a été construit à l'époque des guerres de religion, les anciennes fortifications, etc.

Voici dans quelles conditions nous nous y rendions :

D'abord, les adhérents admis par un vote du Conseil supérieur de l'Administration, paient une cotisation annuelle de vingt francs. Elle fait face aux dépenses que nécessitent les circulaires, les rapports, les correspondances, etc. Chaque membre reçoit au moins trois mois avant la réunion, une carte signée du Président; elle lui permet de profiter dû rabais de cinquante pour cent qui est accordé à tous les membres de l'association sur les paquebots et les lignes ferrées. Mais, pour profiter de cet avantage, il faut suivre toujours la voie que chacun a dû indiquer avant le départ.

C'est dans ces conditions que je me suis rendu au Congrès après avoir visité, en passant, la ville du Mans.

Monsieur Georges Renaud, rédacteur gérant de la *Revue géographique internationale*, avait bien voulu retenir pour moi une chambre à l'hôtel des Etrangers, en sorte qu'en arrivant le 24 août dans la vieille cité, je me suis trouvé de suite installé comme chez moi.

Le soir même il y avait réception à la mairie; il a donc fallu faire vite un brin de toilette pour figurer honorablement à cette première réunion.

Là, se coudoyaient toutes les célébrités de la France et des pays étrangers. Voici les noms des principaux membres qui s'y trouvaient :

M. Andréeff Constantin, professeur de mathématiques à l'Université de Karkoff;

M. Hennessy, professeur au collège royal des science à Dublin ;

M. le Commandeur Alexandre Bétocchi, inspecteur général des Ponts et Chaussées du royaume d'Italie ;

M. Beneden, professeur à Louvain;

M. Giraud Teulon, professeur à l'Université de Genève ;

M. Cabello Vicente, médecin major de la marine espagnole ;

M. Tchebicheff, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg;

M. Zabousdsky Nicolas, capitaine d'artillerie russe et professeur à l'école d'artillerie de Saint-Pétersbourg ;

M. de Quatrefages, membre de l'Institut, professeur au muséum à Paris;

Messieurs Levasseur, Frédéric Passy, Tissandier, le premier géographe, le second économiste, le troisième aéronaute. M. Janssen,

membre de l'Institut astronome; tels sont les noms illustres et connus dans le monde entier des personnages au milieu desquels je me trouvais.

L'intérieur de l'Hôtel de ville était illuminé, les salons ouverts, et on circulait librement à travers ces larges et magnifiques appartements. On se saluait, on se serrait la main, on se rappelait les séances des années précédentes. J'étais novice et je ne me trouvais pas tout d'abord très à mon aise; mais peu à peu je me suis approché des uns et des autres et j'ai fini par me mettre à ma place. Monsieur Pomel, notre ancien sénateur que tout le monde connait et apprécie, s'y trouvait aussi; il représentait les sections de minéralogie, de géologie et d'ethnologie. Il est aujourd'hui directeur de l'Ecole supérieure des sciences à Alger.

Le monument dont je vous parle est aussi curieux à l'intérieur qu'à l'extérieur. La cour d'abord, des colonnades un peu basses et des galeries semblables à des arcades au rez-de-chaussée, un grand escalier qui conduit aux salons du premier étage, voilà ce qui m'a frappé en entrant. Et puis, on nous a présenté un plan en relief des abords maritimes de la Rochelle, avec la profondeur des eaux, avec les dispositions du terrain et ses formations géologiques jusqu'à cinquante kilomètres en mer. Ce plan était posé sur la table en marbre blanc, qui porte encore aujourd'hui l'empreinte du coup de poignard qui a été frappé par le maire Guiton au moment où il jurait qu'il briserait ainsi tout habitant de la ville qui parlerait de se rendre à Richelieu. Ceci est un fait historique (1629).

On s'est quitté vers minuit après avoir causé amicalement pendant toute la soirée. Y avait-il des dames? Oui, il y en avait, car la Société est accessible à toutes les personnes qui ont un goût prononcé pour les études. Vous pensez bien que les filles ou femmes coquettes qui n'auraient pour se présenter là que leurs charmes physiques, ne s'y trouveraient pas à l'aise; elles ne peuvent y goûter du plaisir qu'autant que leurs maris ou leurs parents les y amènent et qu'elles en ont manifesté elles-mêmes le désir. La galanterie n'en est pas exclue et on raconte certaines anecdotes à ce sujet, aussi intéressantes que les romans, mariages, enlèvements occasionnés par l'amour des sciences.

Le lendemain on s'est rencontré au lycée; les salles avaient été préparées, en sorte qu'on pouvait prendre au secrétariat tous les renseignements dont on avait besoin.

Moi, j'ai choisi les sections de géographie, d'économie politique et de pédagogie; ce sont les parties qui ont le plus de rapport avec mes fonctions et avec mes goûts. Je dois avouer que j'ai été assez étonné

de n'y pas voir figurer la partie historique ni littéraire. Point de poésie, la science pure, sèche, aride.

Cela m'ennuyait tout d'abord; mais j'ai bien vite constaté que chacun trouvait pour son esprit l'aliment qui lui convenait. Les conversations sont devenues familières et amicales, chacun s'est montré tel que la nature l'avait fait, et je me suis lancé à travers ce monde inconnu, sans tenir compte des distances qui m'avaient jusqu'alors séparé de lui. (*Sic itur ad astra.*) Ainsi on s'élève jusqu'aux astres.

Des excursions devaient avoir lieu le dimanche; chacun se faisait inscrire pour celle qui lui convenait le mieux. Je ne vous dirai rien des séances, cela serait trop long à expliquer. Je sais qu'il a été question de la prononciation des noms géographiques, des méthodes qu'il faut employer pour populariser la connaissance des lieux; je sais que M. Levasseur y a exposé ses idées avec beaucoup de clarté. Cela fait l'objet d'un rapport spécial. Comme nous retrouverons ces messieurs au Congrès géographique de Bordeaux, nous pourrons reprendre ces questions particulières.

Je préfère entrer dans quelques détails à propos des promenades faites aux environs. Il faut bien avouer que le pays n'est ni beau ni riche. Ce sont de vastes plaines arides presque desséchées par le vent de la mer; ce sont des salines alignées le long du littoral, des canaux découverts à travers lesquels circulent les eaux salées, de petits étangs, des amoncellements de sel semblables pour la forme aux tas de cailloux que vous voyez disposés le long des routes pour les ferrer.

Quoiqu'il en soit, la compagnie des chemins de fer de l'Etat avait mis à notre disposition un train spécial qui devait nous conduire à Châtel-Aillon. Nous nous sommes arrêtés à Angoulins afin de courir sur la plage à marée basse jusqu'au lieu du rendez-vous. C'était un spectacle assez singulier. Des femmes et des hommes vêtus d'une manière tout à fait fantaisiste, portant les uns des martaux pour concasser les pierres, les autres des boîtes de botanistes; ceux-ci des sacs pour y renfermer les métaux et les pierres; ceux-là des caisses en fer-blanc pour emporter des fossiles ou des algues; tous gais, rieurs, bons marcheurs, se dispersent et devisent le long de la plage que les eaux de la mer venaient de quitter. Il fait froid, la pluie tombe, on marche sur les pierres humides, on écrase les plantes marines, on profite d'une éclaircie de soleil pour se reposer; mais on continue bravement la marche, tout cela pour le profit de la science. Cette marche dure depuis sept heures du matin jusqu'à midi. Vous pensez bien qu'en arrivant à Châtel-Aillon, chacun apportait avec soi outre ses récoltes scientifiques, un appétit

féroce. Le cas était prévu; un repas copieux nous y attendait. Nous étions au moins cent vingt convives. Vous vous représentez la physionomie de tous ces personnages affamés. Pendant vingt minutes on oublia la science. Et puis après les conversations reprirent de plus belle. On se racontait les uns aux autres les résultats obtenus, les découvertes faites.

Et pourtant la marée revenait, et la plage tout-à-l'heure à sec se remplissait, les eaux mugissaient, le temps était à l'orage, mais personne ne se plaignait; la journée s'est ainsi passée au milieu de la pluie et des eaux, véritable inondation. Je crois qu'il y a eu parmi ces messieurs, des amateurs qui ont poussé l'amour de la science jusqu'à prendre un bain par ce temps abominable.

Cette petite localité est de récente création; on y célébrait une fête à laquelle étaient venus les paysans des environs, juchés sur des voitures à deux roues, très-élevées, en sorte que les costumes divers et bariolés tranchaient sur la couleur sombre du ciel et sur la verdure terne de la campagne. Le paysage était animé; plus original que gracieux. Cependant nous avons mieux aimé passer notre journée au milieu des champs que de retourner à la ville, où nous attendait cependant le spectacle des régates. Aussi ne sommes nous rentrés que très-tard et par une pluie battante. Heureusement les maîtres d'hôtel avaient eu soin de nous envoyer voitures et omnibus qui nous attendaient à la gare. Nous étions rentrés et couchés à dix heures du soir. Quel bon sommeil on fait après une telle journée! Mais le corps est bien portant et on est disposé le lendemain à recommencer ce qu'on a fait la veille; la plus parfaite cordialité règne partout, on se salue dans les couloirs du lycée, on rit des accidents passés et chacun se remet au travail avec plaisir.

La vie est régulière. Les séances commencent à neuf heures et se terminent à onze heures et demie. On se retrouve à table; on se connait, on s'apprécie, on fait commerce d'amitié.

Le lendemain lundi, les travaux ont continué, chacun s'est rendu dans sa section et les communications ont été faites. Voici comment ont lieu ces séances. D'abord, chaque section nomme pour *l'année* suivante son bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de deux assesseurs. Les membres se placent dans la salle et l'orateur désigné d'avance monte à la tribune et y expose ses idées qu'il développe aussi longtemps qu'il veut. Chacun a le droit de prendre la parole à son tour et de poser des objections. La discussion devient fort intéressante, car elle est toujours courtoise et restreinte au sujet

traité. Elle dure peu, parce que les matériaux ont été préparés depuis un an et qu'on ne se hasarde pas devant un public d'élite sans avoir travaillé, creusé une question. Je me rappelle qu'un Rochellois nous a lu le récit d'un voyage fait au XVI[e] siècle par un de ses compatriotes, Jacques Esprinchard (1593-1598), et qu'il nous l'a présenté comme un manuscrit inconnu, inédit, trouvé dans les archives de la ville. Il s'est agi ensuite de géographie. M. Levasseur est arrivé, a écouté avec attention et a été de l'avis de l'orateur. On prétendait qu'il ne fallait pas confondre la topographie avec la géographie et qu'il faudrait, dans les classes, séparer l'enseignement de l'histoire de l'enseignement de la géographie. On disait et avec raison que le professeur avait des tendances à donner la priorité à l'histoire, à cause des développements qu'elle comporte et des explications philosophiques et morales auxquelles elle donne lieu. On y a dit aussi qu'il fallait séparer la géographie scientifique de la géographie descriptive. Vous pensez bien que j'étais simplement attentif et que je ne me permettais pas d'émettre le moindre avis. Cependant j'approuve ces réformes et je crois que le perfectionnement des études consistera à les mettre en pratique. Pour moi personnellement je sais bien que dans mes cours la partie littéraire, historique et philosophique l'emporte sur la partie scientifique.

Les esprits scientifiques sont des gens pratiques qui n'abandonnent pas la proie pour l'ombre, qui n'avancent qu'avec beaucoup de réserve et de prudence et qui procèdent par voie de déductions ; ce sont des esprits positifs, amis de la matière et des sens, cherchant avant tout le bien-être matériel.

Les artistes, les poètes, les philosophes, les moralistes, voudraient aujourd'hui appliquer aussi à leurs recherches dans le domaine de l'idéal, ce système positif, la méthode d'induction ; cela leur est moins facile, parce que leur point de départ est vague, moins accessible aux sens, et que l'imagination joue un grand rôle dans tout ce qu'ils font. — L'union des deux, doit contribuer à améliorer le sort de la race humaine, c'est pourquoi j'aime à me trouver en contact avec les hommes qui s'occupent de questions diverses, qui travaillent, qui cherchent, qui luttent et qui parviennent enfin à trouver quelques vérités de l'ordre physique ou moral.

Les travaux de la matinée se terminent ordinairement à onze heures et demie, heure du déjeuner et ils reprennent dans la soirée vers deux ou trois heures, cela dépend de l'importance des sujets traités. Et puis, tout le monde n'y assiste pas, chacun s'intéresse plus ou moins à telle ou telle partie.

La liberté est complète; en sorte que si vous voulez passer votre temps d'une manière plus agréable, vous avez à votre disposition tout ce qu'il faut. — Les promenades les plus belles aux environs de la Rochelle sont celles du Maïl et des bains Richelieu. On s'y réunit le soir pour entendre la musique, pour y danser, si on veut; il y a tout autour des restaurants bien propres et bien tenus dans lesquels on peut prendre le repas à bon compte.

C'est ce que nous avons fait plusieurs fois; un soir nous nous sommes rencontrés avec un conseiller municipal de la ville de Paris dont le nom est connu, M. Vauthier, excellent homme plein d'urbainté, qui a bien voulu nous parler longuement du projet de canalisation de la Seine. Sa réalisation serait l'idéal du parisien qui voudrait avoir, comme Londres, son port de mer. L'étude a été faite en partie et elle continue. Les difficultés ne sont pas insurmontables, elles reposent principalement sur l'ensablement persistant du lit du fleuve et sur le contre courant des marées. — Jusqu'où monte le reflux et quelle est la quantité d'eau qu'il apporte dans le lit de la Seine? l'élargissement des berges et la profondeur du canal, ses assises, les moyens de le dégager du sable, telles sont les questions qui ont été traitées pendant le dîner, et pendant la promenade qui l'a suivi; nous ne sommes rentrés qu'à onze heures du soir, et je vous assure que je n'ai pas trouvé la minute d'ennui qu'on éprouve lorsqu'une conversation se prolonge trop longtemps.

Ce sujet vaste se rapporte aux phénomènes normaux qui se passent à l'embouchure de tous nos fleuves; il est constaté que la Gironde, la Charente, la Loire s'ensablent. Chaque année les montagnes descendent vers la mer. Ce sont les fleuves travailleurs dont parle Elisée Reclus. Ne pourrait-on pas à l'aide d'un dragage continu utiliser les terres qui embourbent les estuaires? C'est sur ce terrain que les savants utilitaires se placent lorsqu'ils examinent et qu'ils discutent ces questions d'un intérêt médiat. Il me semble même qu'on a prévu le cas où la Charente ne serait plus navigable, car les Rochellois ont obtenu du gouvernement les fonds nécessaires pour creuser un immense port au nord de leur ville dans un village appelé La Palice. C'est un travail considérable; il s'agit de s'avancer dans l'intérieur des terres sur une longueur de deux kilomètres, de creuser un chenal large de deux cents mètres, d'une profondeur de trente mètres. Le nombre des ouvriers est déjà de cinq cents, on fait sauter à la mine les rochers, on transporte les terres; mais, ce gigantesque travail ne pourra être exécuté avant cinq ans.

C'est au milieu de pluies torrentielles que tout cela se faisait, en sorte que je disais à nos collègues que notre Congrès serait avant tout un

Congrès mouillé; mais peu importe, on s'occupait peu de ces inconvénients médiocres.

Nous étions invités par les Rochefortains à faire une visite au port et à la ville. Libre à chacun de répondre à l'invitation; mais la promenade était trop intéressante pour que tout le monde ne s'y rendit pas. En effet, presque tous les membres étaient présents. Le Préfet maritime, les autorités, la musique nous attendaient à la gare, où nous descendions vers trois heures du soir. En vérité, c'était un étrange spectable. La ville pavoisée, les habitants en habits de fête et nous pauvres savants assez mal vêtus, couverts de poussière et de boue, au milieu de cette foule joyeuse qui nous lançait des vivats; nous suivions le cortège en riant et en causant; ce contraste nous frappait aussi, on ne voulait pas perdre son temps, c'est pourquoi on s'est rendu immédiatement sur les bords de la Charente où devaient se faire des expériences de dynamite et de torpilles. Ces expériences ont duré une heure, et puis on s'est rendu à l'arsenal et aux vastes chantiers de contruction qui sont établis le long du quai. On construisait un gigantesque monitor appelé le *Tonnant*. Des officiers de marine nous accompagnaient, nous introduisaient dans la coque du bâtiment et nous expliquaient la manière dont on rattachait les différentes parties de ce grand corps; ils entraient dans les détails les plus clairs sur les proportions de force, de vitesse, de vapeur, sur le lancement des projectiles; chacun questionnait, faisait ses objections et ses observations, et ces messieurs répondaient avec complaisance à tout ce qu'on leur demandait. Puis on est allé rendre visite au Préfet maritime, où il y a eu échange de compliments. Le soir réception à l'Hôtel de ville; ce n'est plus le monument artistique de la Rochelle, mais la même urbanité y régnait; pour moi j'y étais plus à l'aise parceque j'avais fait connaissance avec quelques membres de la Société et que je passais mon temps à deviser avec les uns et les autres leur parlant surtout de l'Algérie, parceque je savais que mon ami Georges Renaud devait, trois jours après, faire une conférence sur ce sujet dans la ville même au nom de la Société de géographie. On est reparti vers dix heures avec accompagnement de fanfares, retraite aux flambeaux; un train nous y attendait en sorte que nous n'avions qu'à nous laisser faire sans plus nous préoccuper du prix des places ni des heures d'arrivée, tout était règlé d'avance.

Nous arrivons ainsi à la fin du Congrès; il a duré depuis le jeudi 24 août, jusqu'au vendredi premier septembre, clôture des travaux.

Avant de se séparer, il y a une réunion générale dans laquelle on procède au renouvellement du bureau et au choix de la localité

dans laquelle aura lieu le Congrès de l'année suivante. On a fixé pour 1883 la ville de Rouen, du premier au 15 août, j'espère bien m'y rendre; ce voyage me sera d'autant plus agréable que je n'ai pas encore visité cette partie de la France, la Normandie et la Bretagne. J'y retrouverai le Directeur gérant de la *Revue géographique internationale*, qui saura me rendre le séjour dans ce pays fort intéressant, car si quelqu'un sait trouver les hôtels et les paysages le plus en rapport avec nos goûts qui sont identiques, c'est bien lui.

Aussi sommes nous partis ensemble pour Saint-Jean d'Angély, où le maire, M. Laihr nous emmenait. Nous avons traversé toutes ces plaines dénudées, frappées de stérilité par le philloxéra. C'est un spectacle désolant: aussi loin que la vue peut s'étendre ce ne sont que des terres nues, au-dessus desquelles on voit apparaître par-ci par-là quelques sarments de vigne desséchés. Mon ami a prononcé là une conférence sur la dépopulation de la France et sur les causes auxquelles il fallait l'attribuer. Il a prétendu que le morcellement de la propriété y contribuait pour beaucoup. Je suis d'un avis contraire et je ne vois pas trop comment on pourrait appliquer un remède efficace à une situation pareille. Ici Malthus aurait raison et moi aussi, célibataire endurci, qui pense depuis longtemps comme lui et comme ce brave paysan du Danube si bien dépeint par Lafontaine.

Découragé de mettre au monde des malheureux et de peupler pour Rome un pays qu'elle opprime.

J'ai donc été en désaccord avec lui, et j'ai longuement discuté contre lui à propos de cette question. M. Frédéric Passy, économiste de premier ordre, lui a fait les mêmes objections, par conséquent je me trouvais en bonne compagnie pour le réfuter. Après avoir passé la soirée dans la propriété princière de notre hôte, nous sommes revenus à Rochefort en passant par Taillebourg et par Saintes, illustrés par les victoires de Saint-Louis contre les Anglais.

M. Renaud est un intrépide, il était attendu le soir dans la salle des halles pour y donner une conférence sur l'Algérie. L'auditoire se composait de près de mille personnes, et j'ai éprouvé un réel plaisir à entendre parler en des termes si flatteurs de notre beau pays. Je m'étais perdu dans la salle pour échapper aux compliments que l'orateur s'était proposé de me faire; il ne m'a pas aperçu en sorte que j'ai échappé à une exhibition qui m'aurait rempli de confusion. J'en ai envoyé le compte rendu au *Petit Algérien* pour démontrer qu'en France il y a des amis de l'Algérie.

Nous sommes libres à partir de ce moment et nous pouvons maintenant nous diriger sur Bordeaux; mais on peut y arriver par trois voies

différentes : la première y conduit directement par le chemin de fer, la seconde passe par Royan, le Vernon et la ligne du Médoc, la troisième remonte la Garonne en bateau. — Comme rien ne me forçait à prendre un chemin plutôt qu'un autre, j'ai choisi la dernière parcequ'elle m'a paru plus intéressante. En effet, on est obligé d'effectuer le premier trajet en diligence, en sorte qu'on peut se rendre compte de l'état dans lequel se trouve le terrain qui environne la Charente. Ce sont des vignobles qui s'étendent jusque sur le bord de la mer. A neuf heures nous traversions la Charente en bac. Une sorte de radeau plat reçoit la voiture et les voyageurs et les transporte de la rive droite, à la rive gauche. Je n'ai pas retenu le nom des villages par lesquels nous avons passé. — Ils étaient généralement propres et les maisons avaient un air d'aisance et de confortable qu'on ne trouve pas en Espagne par exemple, comme nous le verrons plus tard. — La matinée a été assez belle, mais le paysage ne présente à la vue que des plaines immenses, sans horizon. La verdure repose l'œil fatigué de cette perspective uniforme. Là encore on peut juger des ravages qu'à faits le philloxéra. Au milieu des vignes plantureuses et chargées de raisins, vous apercevez des tâches jaunes et grises qui vous décèlent la présence du fléau envahisseur. C'est à ce point de vue seulement que le trajet m'a intéressé, car j'étais seul livré à mes réflexions et rien dans la nature qui s'offrait à mes yeux ne portait mon âme à la poésie; aucun souvenir gracieux ne venait s'y mêler, le tableau ne s'y prêtait pas. — Je fais cette remarque parce que j'ai souvent constaté que la vue de certains objets ne fait naître en nous aucune idée. On dirait que l'imagination s'est endormie, rien ne la réveille. Je me trouvais dans cet état somnolent. Et puis, les terrains plats n'offrent aucune saillie remarquable : ce sont des haies vives, des champs plus ou moins fertiles, toujours les mêmes ; cette monotonie vous endort. Il me tardait d'arriver à Royan. Nous y entrions à midi.

On devait faire une excursion en mer à la tour de Cardouan qu'on apercevait fort bien de la côte, mais j'ai préféré profiter du bateau qui partait à trois heures. Cette station balnéaire, située à l'embouchure du fleuve est une belle ville, très propre, très confortable, surtout à cette saison de l'année. J'y ai pu déjeuner à bon compte et y attendre le moment du départ sans m'y ennuyer. Il y a des parcs, des promenades, et à marée basse on voit les pêcheurs qui s'amusent le long de la rive à ramasser des coquillages ou des plantes marines, débris que la mer a déposés en s'éloignant.

Il était écrit que la pluie ne nous laisserait pas une journée de repos. Au moment de l'embarquement il pleuvait, la marée était haute, l'eau

bouillonnait dans le vaste estuaire et le bateau reprenait son assise. Les deux rives sont séparées par une distance de douze kilomètres environ; de chaque côté sont bâties des villes au milieu de vastes prairies et de forêts. Le paysage plat ne varie guère, ce sont des arbres de haute futaie qui se dressent au loin. Nous arrivons à Bordeaux le soir vers huit heures; il faisait nuit, mais j'avais une chambre retenue à l'Hôtel de Toulouse où mon compagnon m'attendait. J'espère me reposer dans cette grande et belle ville, me promener le long des quais, visiter l'exposition, enfin passer mon temps d'une manière agréable, sans être obligé de m'occuper de science et de géographie. Pas du tout : le lendemain lundi, ouverture du Congrès géographique dans une des salles de l'école professionnelle. Je me laisse si bien entraîner que M. Renand me fait nommer délégué de la Société de Géographie d'Oran. Refuser!.. pourquoi? est-ce que j'avais le droit de refuser une charge qui était un honneur et qui me permettait de suivre les travaux de ces homme distingués? Je ne l'ai pas fait, j'ai été inscrit au nombre des collaborateurs et introduit dans ce sanctuaire scientifique.

J'y ai retrouvé quelques-uns de nos collègues de la Rochelle. M. Foncin, ancien directeur de l'enseignement à l'instruction publique à l'époque du grand Ministère y a prononcé un discours d'ouverture dans lequel il a prouvé l'utilité de l'étude de la géographie, la meilleure application des méthodes pédagogiques. Il est l'auteur de plusieurs atlas qui sont entre les mains des élèves de première et de deuxième années. Il procède par questions auxquelles les élèves doivent répondre en cherchant sur la carte qui elle-même est très-claire et très simple.

On a traité ensuite des questions très importantes. On est revenu sur l'ensablement des estuaires et en particulier sur celui de la Gironde et sur les moyens qu'il faudrait employer pour remédier à cet inconvénient. Il s'est agi aussi du percement des Pyrénées par le massif central, afin de faire correspondre plus directement Madrid avec Paris. On a constaté que le passage par ce point ferait gagner cent soixante-dix kilomètres. Le commandant Blanchot qui avait approfondi la question la posait au point de vue français; le colonel Francisco Coello y Quesada, Président de la Société de géographie espagnole, la discutait au point de vue de sa nationalité. Il y a eu une joute courtoise entre les deux géographes patriotes et militaires, et cela m'a beaucoup intéressé. Regardez sur la carte et prenez les Pyrénées au point culminant qui est entre Bayonne et Port-Vendres, vous verrez là deux vallées, celle d'Andorre et celle d'Aran, l'une à l'est, l'autre à l'ouest. Le passage par l'ouest diminuerait encore la

longueur du trajet de sept kilomètres ; mais l'entrée et la sortie du tunnel seraient sur le territoire espagnole, tandis que le passage par l'est, un peu plus long, ne présenterait pas cet inconvénient, l'entrée serait en Espagne et la sortie en France : « Nous ne prévoyons pas l'éventualité d'une guerre entre les deux pays, disait notre représentant français, et nous espérons bien que les rapports excellents qui existent aujourd'hui entre les deux gouvernements seront toujours les mêmes ; mais enfin, nous ne pouvons sonder les secrets de l'avenir et mon devoir aujourd'hui est de signaler cette particularité ; aussi, je suis partisan du projet de percement par la vallée d'Andorre. — Je comprends, les motifs élevés qui vous font raisonner ainsi, répondait le colonel, et si j'étais Français, je ferais comme vous ; comme Espagnol, je n'entrerai pas dans ces considérations et je m'en tiendrai à ce que j'ai dit au point de vue de la diminution du trajet. » Cela vous donne une idée de la noblesse et de la distinction avec laquelle ces questions d'intérêts internationaux étaient traîtées.

Le soir du même jour, ce brave colonel m'était présenté et nous dînions ensemble dans un des restaurants confortables qui sont installés le long des allées de l'exposition. Nous avons eu ensemble une conversation qui a duré quatre heures au moins, tout en nous promenant au milieu de la foule curieuse, empressée, rieuse qui circulait dans ce champ de foire improvisé. — Je n'ai pas pu faire trop l'éloge de l'Espagne, car ce pays miraculé, engoupillonné, bâillonné de toutes façons par le clergé, ne m'apparaît que comme un immense foyer d'ignorance, de superstitions et de préjugés. — Je l'ai parcouru en 1880, pendant les vacances de Pâques, j'ai visité toute la partie qui s'étend de Carthagène à Madrid et j'ai été écœuré par le spectacle que m'offraient ces différentes villes pendant la semaine sainte : des processions, des reliquaires, des madones, des églises nuit et jour fréquentées et illuminées, des gens accroupis, silencieux, prosternés, prenant au sérieux toutes ces fadaises religieuses. Et puis la fausse monnaie, la duplicité à l'état permanent, le vol organisé du haut en bas de l'échelle, des airs de candeur à faire pitié. Je faisais part de quelques-unes de mes impressions à mon commensal, mais je me gardais bien de froisser son amour-propre national. Il s'agit pour cela de faire un choix d'expressions et de formuler sa pensée en termes délicats. Il s'est agi ensuite du régime pénitentiaire, de la manière dont on traîte les forçats ; j'avais fait une visite au bagne et j'avais été étonné de la liberté qu'on accordait encore à ces bandits vicieux ; en effet, ils travaillent, achètent et vendent, reçoivent l'argent et en disposent à leur fantaisie, ce qui ne se fait

jamais dans nos prisons françaises. Histoire de moralisation, disait-il. Moraliser c'est une idée excellente, sans doute! mais on ne peut pas moraliser des criminels. On corrige les enfants et on leur apprend à considérer les choses de la vie comme un but moral de charité, on exerce sur eux une influence telle qu'ils peuvent non pas changer de tempérament, mais user de leurs facultés dans le sens du bien. Il n'en est pas ainsi des criminels endurcis. On devrait alors séparer les jeunes des vieux. Mais ils vivent en commun et les instincts du mal se développent. Certes, je me gardais bien de critiquer trop vivement ce régime, cependant j'émettais doucement ces quelques idées. — L'union de l'Espagne à la France par le libéralisme et par la République prenait dans mon langage des proportions telles que le noble Espagnol ne pouvait s'empêcher de les approuver; cette union des races latines qui se ferait maintenant si les idées malsaines de l'ultramontanisme autoritaire infaillible, ne jetaient pas la division partout, était le but auquel nous voulions arriver et je me suis dit qu'en Espagne, comme ailleurs, il y a des hommes intelligents, dévoués, qui envisagent l'avenir d'une manière si large et si généreuse que nous ne devons pas désespérer de voir un jour tous les peuples de l'Europe unis. Nous établissons les bases de cette belle et féconde confraternité.

Mais je me laisse entraîner vers des considérations d'un ordre différent qui m'éloignent de mon sujet. Revenons à la réalité. La réalité, c'est la rentrée banale à l'hôtel, c'est le sommeil après une soirée charmante.

Que dirai-je de la ville de Bordeaux? Elle me plaît... pourquoi non? Voilà une grande et belle ville industrielle, commerciale, financière, parfaitement installée sur les deux rives de la Gironde, des rues larges, des magasins splendides, un théâtre superbe, des allées magnifiques dites de Tourny, un parc ombragé avec de beaux grands arbres et des lacs et des canaux et de charmants petits îlots tout couverts de gazon frais, comme au bois de Boulogne, et ce beau jardin botanique et ces serres immenses dans lesquelles on réunit les plantes de tous les pays. Comment voulez-vous qu'on s'ennuie en courant le long de ces rues et de ces trottoirs? Il y a du Paris, c'est vrai, mais avec le cachet méridional.

Très bien... on y goûte le soleil, la lumière... avez-vous songé aux miasmes que dégage le fleuve embourbé? Soyez prévoyant, cela vous donne la colique, et il faut peu à peu prendre l'habitude de cette atmosphère. C'est là le côté désavantageux de la situation, je n'en tiens pas compte. Il pleut, les eaux sont jaunâtres, on se promène dans la

boue, qu'est-ce que cela fait? amusons-nous quand même et rendons justice et hommage à cette ville de plaisir....

Je vous dirai, dans ma prochaine lettre, ce que je pense du professeur Manier, de la dissertation qu'il a faite à propos du canal Méditerranéo-Océanien par la Gironde.

A suivre.



BIBLIOGRAPHIE

Nous venons de lire un ouvrage intitulé *Histoire de l'Algérie racontée aux petits enfants*, par M. Jules Renard, Directeur de l'école de Karguentah à Oran.

Ce livre nous a saisi et le meilleur éloge que nous puissions en faire c'est qu'après l'avoir ouvert nous ne l'avons fermé que quand nous l'avons complétement lu.

Du reste, voici la lettre de Paul Bert qui sert de préface à l'ouvrage de M. Renard :

PRÉFACE

Monsieur,

Je vous remercie très-vivement de la pensée affectueuse qui vous a déterminé à me dédier votre *Histoire de l'Algérie*, et je lui souhaite, en retour, le plus grand succès.

Je le souhaite et je l'espère ; car ce petit livre vient, fort à propos, combler une lacune de notre littérature classique. L'histoire de l'Algérie est, en effet, à peine ébauchée dans les livres mis entre les mains des enfants. Le coup d'éventail légendaire, la prise du nid de pirates, la bataille d'Isly, les siéges de Constantine, quelques anecdotes militaires, et c'est tout.

Fort heureusement, il est vrai, en dehors de l'enseignement classique, les récits de nos soldats ont conservé vivants, dans la mémoire de tous, les noms de Bugeaud, de Cavaignac, de Lamoricière, de Bedeau, et de tant d'autres héros, celui de leur plus redoutable adversaire, Abd-el-Kader, et les faits d'armes glorieux de Mazagran, de Sidi-Brahim, etc.

Mais tout cela est confus, incomplet, mêlé, même dans l'esprit des personnes qui passent poûr instruites, des erreurs les plus extraordinaires. Alors qu'on rougirait de ne pas connaître les détails de la guerre de Cent ans, des guerres religieuses, des conquêtes de Louis XIV et

de Napoléon, on avoue sans honte son ignorance des faits les plus importants de l'histoire d'Algérie. Tel élève qui saura sur le bout du doigt tous les affluents de la Loire et récitera sans erreurs les sous-préfectures, croira volontiers que les palmiers des oasis sahariennes se dressent sur les bords de la Méditerranée, et restera muet, si on l'interroge sur le Tell ou les Hauts-Plateaux, sur les Arabes ou les Kabyles.

Malgré la facilité des communications, malgré la lecture des journaux, malgré les récits des voyageurs, des fonctionnaires, des officiers, on ne rencontre que fort peu de personnes ayant des notions claires et précises sur les diverses races indigènes, sur leur état social, leurs mœurs, leurs rapports avec les Européens, sur l'état actuel de la colonisation, le rôle des Français et des étrangers, les administrations civiles et militaires, les richesses agricoles, sylvestres, minières de cet admirable pays.

Les conséquences de cette ignorance, se sont fait souvent sentir de la manière la plus fâcheuse, jusque dans les déterminations du Parlement.

Votre *Histoire de l'Algérie racontée aux petits enfants* sera donc lue avec profit par les grandes personnes elles-mêmes. Mais vous vous adressez particulièrement aux enfants, et vous avez raison, car il est plus facile d'empêcher les erreurs et les préjugés de naître, que de les corriger ou de les détruire. Vous vous adressez non-seulement aux enfants de la France algérienne, auxquels vous devez peut-être un enseignement plus complet encore, mais surtout à ceux de la Mère-Patrie, pour qui ces notions succintes seront suffisantes. Vous le faites dans un exposé historique net et précis, avec un style alerte et vivant, car vous appartenez à cette école de révolutionnaires qui nie que l'ennui soit nécessaire à l'enseignement. C'est là une des garanties du succès qu'en terminant je vous souhaite de nouveau, parce qu'il aura des conséquences importantes pour les intérêts indissolublement liés de la France et de l'Algérie.

Bien cordialement votre

PAUL BERT.

Paris, le 5 avril 1884.

La librairie H. Oudin vient de publier un élégant volume de MM. Fernand Hue et Georges Haurigot. « *Nos petites Colonies,* » auquel nous croyons devoir consacrer quelques lignes à part, car il nons semble répondre à un besoin du moment.

Nous ne dirons rien des qualités typographiques de l'ouvrage, ni des nombreuses cartes qui l'ornent : elles mériteraient cependant à elles

seules une mention tout à fait spéciale. Nous ne nous occuperons que de l'œuvre en elle-même.

Il est facile de constater, à l'heure actuelle, une tendance très-marquée des esprits à étudier nos colonies. Ce n'est point un caprice de l'opinion publique, et la mode, ici, correspond à une grave préoccupation de nos gouvernants. Ils seront aidés dans leur tâche par des hommes qui, connaissant à fond nos colonies, leurs mœurs, leurs richesses, le parti qu'on en pourrait tirer, se dévoueront à une œuvre de vulgarisation à laquelle, nous l'espérons, sauront rendre justice tous ceux qui aiment sincèrement la France.

Ne faut-il pas en effet un véritable courage à des hommes de talent, qui pourraient comme tant d'autres livrer à la publicité un livre à sensation, pour consacrer leur labeur à des études qui semblent devoir toujours conserver un côté aride et peu attrayant.

Nous ne disons pas cela pour MM. Fernand Hue et Georges Haurigot, qui se sont avant tout efforcés de donner à leur volume un caractère pittoresque ; ils y ont entièrement réussi : descriptions charmantes, détails curieux, anecdotes piquantes abondent dans leur ouvrage ; et l'esprit captivé se laisse séduire d'autant plus aisément que toutes ces choses sont écrites dans un style clair et limpide.

Déjà les auteurs sont bien récompensés par le succès de leur livre qui, à peine paru, est partout demandé ; nous espérons qu'après avoir si bien peint nos petites colonies, MM. Hue et Haurigot voudront bien aussi décrire les grandes avec le talent qu'ils ont déployé dans leur premier ouvrage ; l'Algérie est là pour leur fournir les matériaux nécessaires à un ouvrage même de longue haleine ; que ces messieurs le fassent aussi intéressant que *Nos Petites Colonies,* nous leur promettons un vrai succès.

L. F.



BULLETIN N° 21

OUVRAGES REÇUS

L'Exploration, n° 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382.
Revue géographique internationale, n°s 100, 101 et 102.
Revue des travaux scientifiques, n°s 10 et 11 de 1883 et 1 de 1884.
Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1883.
Bollettino dell' instituto di correspondenza archeologica per l'anno 1884. — Roma.
Bulletin agricole de la province d'Oran. — Mars 1884.
Bollettino della Societa africana d'Italie. — Febbreiro 1884.
Polybiblion. — Mars, avril, mai.
Bulletin de la Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse 1883, n°s 3 et 4.
Statuts et règlements de la Société Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse.
Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort.
Bulletin de la Société de Géographie communale de Bordeaux, 1884, n°s 6 et 7.
Revista mensal da secçâo da Sociedade de Geographia de Lisboa no Brazil. — Agosto, setembro, outubro 1883. Rio de Janeiro.
Bulletin de la Société normande de géographie de Rouen. — Janvier, février, mars, avril 1884.
Compte-rendu des séances de la Société de Géographie de Paris.
Vierter fahresberich der Geographischen gesellschaft zu Hanover. — 1882-83.
Bulletin de la Société de Géographie de Marseille. — Janvier, février et mars 1884.
Bollettino della Società geografica Italiana. — Marzo, aprile 1884.
Bolletin de la Sociedad geografica de Madrid. — Ennero et febrero 1884.
Histoire des religions et annales du musée Guimet. — Lyon.
Bulletin de l'Association philotechnique. — Paris.

Verhandlungen der Gesellschaft für erdkunde zu Berlin. — Novenber, december 1883, januar, februar 1884.

Boletim da Sociedade de Géopraphia de Lisboa. — 4e série, 4, 5, 1883.

Bulletin dè la Société royale de Géographie d'Anvers, tome VIII, 4e et 5e fascicules.

Bulletin de la Société commerciale de Paris, tome VI, fas. 5.

Bulletin de la Société bretonne de Géographie. — Janvier, février 1884.

Annuaire de la Société de Géographie de Rochefort.

Mittheilungen der geographischen Gesellschaft in Hamburg. 1882-83, Heft 1.

L'Afrique explorée et civilisée. — Avril 1884. — Genève.

Revue des travaux scientifiques, tome I, nº 2.

Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes, 8e année, nos 3 et 4.

L'Esploratore, anno VIII, Milano, aprile, maggio.

Bullettino dell' instituto di corrispondenza archeologica, nº III di marzo.

Bulletin de la correspondance africaine 1884, fascicules 1 et 2.

Bulletin agricole de la province d'Oran, mars, avril.

Le *Globe*, journal géographique. — Genève.

Bulletin de la Société hongroise de Géographie. — Mars 1884. — Budapest.

Le Soudan central et le Bassin septentrional du Congo, par M. Gazeau de Vautibault.

Bulletin de l'Union géographique du Nord de la France.

Congrès national des Sociétés françaises de Géographie. — Douai.

Mittheilungen der Tiebeck'schen Niger. Expédition Leipziq. 1884.

Bolletim da Sociedade de Geographia commercial do Porto. 1882, junho, agosto 1883, janeiro, abril, maio de 1884.

Note sur le parc national de Zellowtone aux Etats-Unis, par M. Ch. Joly. — Paris 1884.

Bulletin de la Société de Géographie de Constantine. — Janvier, février, mars 1884.

Bulletin de l'Institution Ethnographique. — Paris.

Bulletin de la Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse, nº 1, 1884.

La France dans l'Afrique occidentale, 1879-1883. — Texte et Atlas, don de M. le Ministre de la Marine.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1er trimestre 1884. — Nancy.

Bulletin de la Société impériale russe de Géographie, 1883-1884. — St-Petersbourg.

Bulletin-Societatea geograficà Romana. — 1884.
L'Afrique explorée et civilisée. — Mai 1884.
Congresso español de Geografia colonial y mercantil. – Madrid 1883
Bulletin de la Société de Géographie de Bordeaux. — Les villes industrielles du Nord de la France,
Nos petites colonies, par F. Hue et G. Haurigot. — Don de l'auteur.
Bulletin du Comice agricole de Relizane.
Bulletin de la Société de géographie de Lyon. – Avril 1884.
Bulletin de la Société khédiviale de Géographie, n° 5. — Le Caire.
Discours prononcé par M. Fallières, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au Congrès des Sociétés savantes.
Bullettino dell' instituto di correspondenza archeologica. — Avril 1884.
Compte-rendu de la Société de géographie de Paris, n° 9.
Notice sur la Société de Géographie de Paris.
Association française pour l'avancement des sciences. — Informations et documents divers.
Société de Géographie commerciale de Nantes. Statuts.
Liste des membres composant la Société académique Hispano-Portugaise de Toulouse.
Catalogue des objets composant l'exposition géographique de Bordeaux.
Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris.
Bulletin de la Société Impériale Russe. — St-Pétersbourg.
Bollettino della Società Africana d'Italia. — Napoli.
Mémoire de la Société Nationale des Antiquaires de France, tome XLIIIe.
Documents relatifs à la mission dirigée au Sud de l'Algérie par le lieutenant-colonel Flatters. Don de M. le Gouverneur général.

Le Secrétaire général,
L. De Foulques.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA PROVINCE D'ORAN

N° 22. — 1884

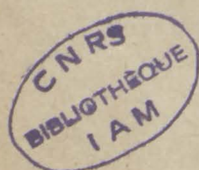
Juillet. — Août. — Septembre.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans son Bulletin

ORAN
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE A. PERRIER
13, Boulevard Oudinot, 13.

1884

SOMMAIRE DU N° 22



ARCHÉOLOGIE

Don P. Courtot.



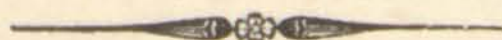
BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE & D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN



Extrait des séances du Comité

SÉANCE DE 5 JUILLET 1884

Sous la présidence de M. MONBRUN

Monsieur le président donne lecture des lettres qu'il a adressées au Préfet et au Général commandant la Division, pour engager les communes et les Cercles militaires à concourir aux recherches qui sont imposées à la Société par suite de la fondation d'un musée, avec exposition permanente des produits de la Colonie.

Il donne ensuite lecture de la circulaire de M. le Préfet à MM. les Sous-Préfets, Maires et Administrateurs du département (Voir au précédent bulletin, page 75), et annonce que M. le Général de division en a envoyé également une aux Commandants des Cercles militaires.

Le Comité vote des remercîments à M. le Préfet et à M. le Général commandant la Division.

M. le Président communique une lettre de M. Etienne, député d'Oran, par laquelle il annonce qu'il fera des démarches auprès du Ministre des beaux-arts, à l'effet d'obtenir des œuvres d'art, peinture, sculpture, etc., pour le musée d'Oran.

M. Etienne souscrit pour le musée pour la somme de 50 francs.

M. Leroy donne lecture des procès-verbaux des séances de la commission d'organisation du musée.

Le comité décide que les lettres de M. Demaeght et le compte rendu sommaire des travaux de cette commission seraient insérés au bulletin.

MOSAÏQUES DE SAINT-LEU

M. Cuinet expose que les mosaïques de Saint-Leu sont en péril, et qu'il est de toute nécessité, pour sauver ces monuments de l'art romain d'une ruine certaine, de les faire transporter à Oran.

MM. Bouty, Vernier, Cuinet, proposent divers moyens pour transporter ces mosaïques à Oran. Le Comité décide que MM. Demaeght et Cuinet devront faire des essais sur certaines mosaïques, à peu près perdues, pour arriver au meilleur résultat pour opérer le transport sans abimer ces tableaux.

Une commission spéciale, composée de MM. Demaeght, Bouty, Vernier, Cuinet et Thieffin est chargée de s'occuper de ce travail.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Fleury, maire d'Hennaya, par laquelle il informe le Comité que le Conseil municipal de cette commune s'inscrit pour la somme de 25 francs en faveur du Congrès géographique.

Le Comité remercie les membres du Conseil municipal d'Hennaya et charge le Secrétaire général de l'informer de cette décision.

M. le Maire de Perrégaux annonce que le Conseil municipal de cette ville a souscrit pour la somme de cent francs; des remerciments lui sont également votés.

SEANCE DU 4 AOUT 1884

Sous la présidence de M. Monbrun

Le Président donne lecture d'une circulaire émanant du Comité d'initiative de la Société scientique et littéraire d'Alais (Gard), invitant les Sociétés savantes à souscrire pour élever une statue à la mémoire de Jean-Baptiste Dumas. Le Comité regrette de ne pouvoir s'adjoindre à la Société d'Alais, mais la situation de sa caisse ne le lui permet pas.

Monsieur le Ministre de la marine offre différentes publications coloniales, à la condition de lui envoyer deux bulletins trimestriels de la Société (Accordé).

M. l'Administrateur de Cacherou informe la Société que le Conseil municipal de cette commune a voté 100 francs en faveur du congrès.

Des remercîments seront adressés à M. l'Administrateur de Cacherou et aux conseillers municipaux de cette commune.

SÉANCE DU 1er SEPTEMBRE 1884

Sous la présidence de M. Monbrun

M. le Président expose que M. Poinssot, en publiant le bulletin archéologique, dont les articles, vues, plans et photographies, ont été certainement fort remarqués, se trouve avoir fait des dépenses plus fortes que les crédits à lui accordés; il demande que la Société lui alloue une augmentation budgétaire de 800 fr.

M. Jacquet fait observer, fort judicieusement, que ces augmentations ne peuvent qu'obérer le fonds de réserve de la Société, et tout en adhérant à la demande faite par M. Poinssot, il demande s'il n'y aurait pas lieu de diminuer les frais du Bulletin archéologique.

M. Cuinet propose de réduire la somme à 500 francs.

M. Demaeght, en se rangeant à la proposition de M. Cuinet, propose de diminuer le Bulletin archéologique d'une feuille, dont le prix est de 80 francs.

Ces propositions sont adoptées.

M. Demaeght propose de reculer le Congrès de 1885, en raison de la menace du choléra, qui ne permet pas aux corps élus de subventionner la Société en vue du Congrès ; les quarantaines qui se prolongent devant éloigner également les visiteurs.

M. Mondot se joint à M. Demaeght, en insistant sur la dépense que le Congrès entraînera. Elle sera d'environ 20,000 francs ; si les Corps élus ne peuvent assurer cette somme dans la situation actuelle, mieux vaut remettre le Congrès à une autre époque.

M. Cousin expose qu'en prévision des précautions à prendre contre l'invasion cholérique, le Gouvernement du Portugal renvoie à une époque plus éloignée la réunion du Congrès international.

C'est un précédent à suivre dans les circonstances actuelles.

Monsieur Mondot propose : que la Société se désiste du Congrès des Sociétés françaises de géographie de 1885 en faveur d'une ville de France, et de donner le tour à une autre Société, quitte à le reprendre dans un temps plus opportun.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Comité décide alors que la Commission d'organisation du Congrès devra se réunir immédiatement, pour traiter cette question, et préparer une lettre pour le Comité du Congrès, dans le sens de la résolution qui précède.

M. Demaeght dépose sur le bureau un plan d'Oran en 1509, offert à la Société par M. le commandeur Ortiz de Zugasti, consul de 1re classe d'Espagne à Oran.

Le Comité remercie M. Ortiz de Zugasti et charge le secrétaire général de lui faire parvenir ces remerciments.

Le Président, MONBRUN.

Le Secrétaire général, L. DE FOULQUES.



ADMISSIONS

MM. Mathieu, Louis, examinateur au Crédit foncier.
Commune de Lamoricière.
Cercle de l'Union, à Lamoricière.
Curéras, ancien notaire, propriétaire à Casset (Allier).
Jouhaut, Jules, instituteur à l'école de Karguentah.
Le Brun, Henri, avocat, 91, place d'Armes à Oran.
Gaucher, Louis, médecin de colonisation de 1re classe, propriétaire à Arlal.
Maréchal (l'abbé) au grand Séminaire.
Secretan, professeur au Collège.
Tournut, directeur des Salines d'Arzew.
Thomas, négociant à Arzew.
Funelle, entrepreneur de travaux publics, Arzew.
Chailloux, inspecteur de l'exploitation à la Cie Franco-Algérienne.
Maximi, pharmacien, Arzew.
Pinheiro-Chagas, député aux Cortès, ministre de la marine et des colonies, président de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, G. O. ✵.
Giraud, Edmond, avoué à Sidi-bel-Abbès.
Pradol, inspecteur de l'exploitation O.-A., Misserghin.
Bogros, avocat à Oran.
Reclus, Onésime, géographe.
Churchill, 10, rue de Solférino, Paris.
Ortiz de Zugasti, Consul d'Espagne.
Noguier, interprète judiciaire à Cassaigne.
Labouré, docteur-médecin à Aïn-Temouchent.
De Cardaillac, procureur de la République.
Sieye, avocat.

DÉMISSIONS

MM. Ducroux, conseiller à la Cour de Grenoble.
Bruzon, capitaine à l'État-Major de la Division, Oran.
Fraizet, commis principal au Service topographique, Oran.

MM. Gangloff, Edgard, lieutenant au 2e Zouaves, Oran.
Queyrane, receveur d'Enregistrement à Varilhes (Ariège).
Capifali, commis des Postes, Oran.
Perret, capitaine au long cours, Oran.
Baratciart, trésorier-payeur à Tiaret.
Peyné, libraire à Saïda.
Graule, capitaine, chef du Bureau arabe, Tlemcen.
Langlois, dessinateur géographe.
Giraudon, propriétaire à Oran.
Casanova, curé d'Olmi Cappella, Corse.
Arnaud, architecte à Arzew.
Laquèvre, propriétaire aux Trembles.
Grégoire, négociant à Oran.
Chebaby, Karouby, à Oran.
Tabet, Elie, à Oran,

NÉCROLOGIE

M. Tissot, ancien ambassadeur de France à Constantinople et à Londres, a succombé à Paris d'une maladie contractée dans ses longs séjours dans les pays orientaux.

Fils d'un littérateur estimé, M. C.-J. Tissot, qui fut, lui aussi, un lettré et un archéologue des plus éminents, s'était cependant destiné fort jeune à la diplomatie. Son esprit pénétrant et réservé, sa perspicacité, sa finesse devaient le servir admirablement dans cette carrière, où il n'eût pas manqué de briller au premier rang, s'il n'avait été atteint, dès le début, par la maladie qui vient de l'emporter.

Vice consul à Tunis, consul à la Corogne, puis à Salonique, à Andrinople, à Jassy, M. Tissot a passé la plus grande partie de sa vie dans les pays d'Orient.

Diverses missions lui furent confiées dans l'intervalle. Il fut, en 1866, nommé sous-directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. Secrétaire d'ambassade à Londres en 1869, il devint ministre plénipotentiaire à Tanger le 8 avril 1871, passa en la même qualité à Athènes le 20 octobre 1876, et fut envoyé comme ambassadeur de la République française à Constantinople le 15 juin 1880.

Il fut ensuite appelé à l'ambassade de France à Londres ; mais sa santé l'obligea malheureusement à résigner des fonctions où il eût pu rendre à son pays de si grands services.

M. Tissot était commandeur de la Légion d'honneur et membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres et de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran dont il était collaborateur au bulletin archéologique; on lui doit différentes études d'histoire, d'archéologie ou de géographie comparées, qui ont été publiées dans les recueils périodiques, et qui sont à la fois pleines de goût et d'érudition.

M. Tissot n'était âgé que de cinquante-six ans.

Nous avons à regretter la mort de M. Dubreuil, ※, ancien maire de Mostaganem, président du Conseil général d'Oran, membre de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran, décédé à Mostaganem, le 15 août 1884, à l'âge de 63 ans, après une longue et douloureuse maladie.

BIBLIOGRAPHIE

LE PLAN D'ORAN EN 1509

Monsieur le commandeur Ortiz de Zugasti, consul de première classe d'Espagne à Oran, a fait don à la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran, d'une carte intitulée :

Plano topografico de la ciudad, plaza y presidio de Oran : sus castillos, fuertes, torres, etc.

Un cartouche contient une notice en espagnol dont voici la traduction :

Le château de Santa-Cruz d'Oran se trouve sur une petite montagne au sud du 30e degré E. de la pointe de Mers-el-Kebir à 35° 47′ 27″ de latitude, 15° 59′ de longitude à l'E. du pic de Ténérife, 21′ 36″ à l'Est de Carthagène et 5° 36′ 36″ à l'Est de Cadix.

La place se trouve au pied du château et pour la reconnaître il y a une montagne pareille plus à l'Ouest du château, dont l'extrémité orientale est appelée le Plateau.

Oran se trouve à un jet de pierre de la mer Méditerranée, côte africaine, et à une lieue à l'Est de Mers-el-Kebir, sur le royaume de Tlemcen, dans ce qu'on appelle Mauritanie Césarienne ; ses rues tortueuses, ses châteaux, ses forts, ses tours et son emplacement sont marqués sur le plan.

Le gouverneur de cette place, Don Diego Fernandez, de Cordoue, sortit de Malaga le 25 août 1506 avec une flotte de six galères, cara-

velles, autres bateaux et 5,000 hommes ; il toucha à Alméria et arriva à Mers-el-Kebir, le principal port d'Oran, le 11 septembre, le prit et tua son gouverneur dans le premier combat. Martin de Argote, près de Cordoue, y resta comme gouverneur.

Trois ans plus tard, en 1509, le cardinal don frère Francisco Ximénés de Cisnéros, archevêque de Tolède, sous le règne de doña Juana, ayant nommé pour capitaine général le comte Pedro Navarro, partit à ses frais avec une nombreuse flotte de 14,000 hommes pris à Carthagène et à Malaga et débarqua à Mers-el-Kebir, le 17 mai, jour de l'Ascension. Il donna l'assaut à la ville, la prit, en perdant seulement 30 chrétiens, dont par malheur le comte de Altamira, infligeant aux Maures une perte de 4,000 hommes, tant morts que prisonniers. Le susdit Navarro y resta comme gouverneur...

En 1555 la ville fut assiégée par mer par quarante galères du grand sultan et par terre par 3,000 Turcs, 14,000 maures et 30,000 arabes; mais don Martin de Cordoue comte de Alcandete la défendit avec courage, et fit lever le siège. Hasan Baxa vint sur Oran en 1563. André Doria étant venu avec trente-trois galères au secours de don Alonzo de Cordoue qui commandait et défendait la ville, l'ennemi se retira. Le 3 août 1677 elle fut attaquée par les Turcs avec toutes leurs forces ; mais ils durent se retirer, fortement châtiés, devant Inigo de Tolède qui commandait la place.

En 1694, le 2 de juillet, le Duc de Cansano fit retirer avec perte le roi de Méquinez, Muley Ismaël, qui s'était présenté devant la ville avec 2,000 chevaux et 600 chameaux. La couronne d'Espagne conserva cette place jusqu'en 1707.

A cette époque les Turcs, profitant des guerres de ce siècle qui occupaient toutes les nations, attaquèrent la place avec 40.000 hommes, devant lesquels le général don Carlos Carafa avec sa garnison dut céder et se retirer à Mers-el-Kebir.

L'an 1732, le 25 juin, le général comte de Montemar sortit d'Alicante avec 500 embarcations de transport, douze navires de ligne et 25,000 hommes d'infanterie et de cavalerie, arriva en rade d'Oran le 28 et le jour suivant à la plage de las Aguadas (la baie des Andalouses) où il put débarquer sans obstacles ; la bataille s'engagea le 30 et les Maures abandonnèrent Oran. Le 1er juillet notre armée entra dans la place et y laissa pour commandant le marquis de Santa-Cruz.

La *Gazette* du 19 novembre 1790 raconte exactement et avec détails le violent tremblement de terre de cette ville la nuit du 8 au 9 octobre de la même année.

Antonio Ramon de Valle, signa le manuscrit qui a servi à dresser ce plan, manuscrit qui appartenait au señor don Joseph Miguel de Flores, maire de la cour.

Il se trouve avec tous les ouvrages de don Thomas Lopez, et ceux de son fils, à Madrid, rue d'Atocha, vis-à-vis la maison de los Gremios, numéro 3, salle principale.

Pour extrait et traduction,

L. de Foulques.

Membre correspondant des Sociétés de géographie de Rouen et du Havre.

EDMOND ABOUT

EN ALGÉRIE

M. Edmond About, de retour de son voyage en Algérie, revenu de là-bas, tout à fait séduit, empoigné : je n'ai rien de mieux à faire, du reste, qu'à le laisser parler :

— Je viens de voir le plus beau, le plus fertile, le plus merveilleux pays du monde. On ne peut s'imaginer l'avenir auquel il est appelé. Les braves gens et la généreuse terre ! Partout l'accueil le plus franc, le plus sympathique. Tout ce qui vient de la Mère-Patrie est béni par ces colons laborieux et travailleurs. La France. — Oh ! ils ne l'ont pas oubliée, — ils l'ont dans l'âme, au tréfonds de leur être.

Dans mes nombreuses visites, j'ai eu l'occasion de me rendre à la Trappe de Staoueli. Ces religieux m'ont reçu à bras ouverts. Tous ceux qui ne sont pas voués exclusivement à la prière et qui vivent dans un ascétisme qui a sa grandeur, travaillent la terre, cultivent la vigne, fabriquent des essences de roses et de géraniums, distilent et expédient leurs produits.

Les colons d'ailleurs sont des plus accueillants ; ils ont donné asile aux Alsaciens-Lorrains, à ces dépossédés d'hier, qui retrouvent, en Algérie, la contrée où le mot France fait vibrer tous les cœurs. Ces colons alsaciens et lorrains se sont vite mis à la tâche, ils forment corps avec leurs congénères des autres provinces françaises. Il faut voir comme ils se sont associés : le bien qu'ils font, les attentions dont ils entourent leurs frères de la légion étrangère. Cela m'a fait du bien. Une petite fille des pays annexés est venue m'apporter un bouquet aux couleurs nationales : j'étais ému jusqu'aux larmes ; c'est bête, mais, que voulez-vous, je suis comme ça.

Si vous vous doutiez de ce qui se fait dans cette contrée admirable, depuis la ruine de la vigne en France ! L'Algérie s'est mise à la cultiver. Les résultats sont énormes ; on livrera, cette année, sur le continent, deux millions d'hectolitres de vin, de vin excellent. Mais ceci n'est rien ; l'année prochaine, ce sera quatre millions d'hectolitres. Devant ce succès inespéré, on a abandonné les autres cultures. Elles avaient été l'occasion de grands sacrifices et rendaient peu. Les vers à soie ont tort. Les mûriers servent aujourd'hui d'ombrages à Sidi-bel-Abbès ; ces arbres d'un feuillage si épais voient passer maintenant les femmes abritées par une ombrelle pour empêcher la mûre de tomber sur leur robe et d'y faire une tache. On ne fait pas un kilo de soie par an.

Tout le monde plante des sarments. La vigne produit non pas au bout de cinq ans, comme sur le continent, mais après deux années. On récolte des vins de toutes provenances. Depuis le bourgogne et le bordeaux, jusqu'à l'alicante, le xérès et le porto.

Les héritiers de Debrousse ont cessé de s'occuper de l'alfa, pour planter de vigne deux mille hectares de terre.

Le blé y est superbe, et d'ici à peu, vous verrez que nous y aurons notre grenier et notre cave.

Pour les travaux ruraux, il faut peu compter sur les Arabes. Leur rôle se borne, sitôt qu'ils ont quelques sous, à parader, superbes, dans l'enveloppement de leur burnous. On se sert de Marocains, de Berbères, d'Italiens, qui deviennent nombreux, et d'Espagnols.

Partout la vie et le mouvement : il faut coloniser quand même. C'est un tort que la loi ne permette pas à l'État de donner des concessions à ses fonctionnaires ; cependant beaucoup d'entre eux achètent de la terre et travaillent comme leurs administrés. C'est un pays unique ; là où il y a de l'eau, on plante une pièce de cinq francs, l'année suivante, il pousse des branches qui portent des pièces d'or.

Pendant mes sept semaines de voyage à fond de train, j'ai parcouru l'Algérie du nord au sud, de l'ouest à l'est, et j'y ai reçu un accueil charmant.

Que je descendisse de bateau, de wagon ou de diligence, j'avais des visages heureux venant à ma rencontre ; c'étaient des dîners, des déjeuners, des punchs à n'en pas finir, et il fallait répondre à tous les discours. Aussi avec la fatigue ai-je contracté un enrouement, dont vous pouvez vous apercevoir, qu'entretenait une température pluviale, qui a duré tout mon voyage. Je ne suis pas fâché d'être rentré pour me reposer de tant de bonne hospitalité.

Nous avons deux voisins gênants : à l'est les Italiens qui affluent ; à l'ouest les Espagnols, qui se sont installés dans les contrées touchant au Maroc. Il ne fait pas toujours bon de se risquer dans ces parages, si l'on ne parle pas la langue de Calderon.

Une des choses qui m'ont le plus touché, c'est les écoles ; je ne sais plus quel médecin prétendait que le climat d'Algérie était contraire à la génération, que les enfants, dans tous les cas, ne pouvaient y vivre. Dans la seule ville de Bône, j'ai visité deux écoles, une de 700, l'autre de 800 élèves. Il y a non-seulement de petits Français, filles ou garçons, mais des Italiens, des Espagnols et des Kabyles. J'ai vu leurs noms sur le tableau d'honneur.

Nos deux cent quatre-vingt mille colons ont pris au sérieux leur tâche ; soyez-en assuré ; comme je vous le disais tout à l'heure, ils ne cessent d'avoir les yeux sur la Mère-Patrie.

(Extrait de l'*Impartial de l'Est* du 14 mai 1884.)

LA ROCHELLE ET BORDEAUX

Par M. TISSERAND

Professeur d'Histoire au Collège d'Oran, Officier d'Académie

Le professeur M... est un homme de cinquante à cinquante-cinq ans, dont la barbe semée de poils blancs et gris, coupée de près, donne à la figure quelque chose d'ébouriffé. La tête ronde, grosse avec les cheveux taillés en brosse, les yeux petits mais vifs, les lèvres un peu effacées, le menton bas, rasant le haut du visage, tout cela donne à ce gros personnage un air de paysan de Danube qui lui sied bien du reste.

On se demande tout d'abord ce qui va sortir de cette énormité charnue, et on est tout surpris quand on constate que cette physionomie dure s'adoucit peu à peu, que ce visage terne s'éclaire et s'anime. A peine a-t-il prononcé quelques paroles qu'on s'intéresse à lui, à toute sa personne, à tout ce qu'il dit. Il a une manière tout à fait originale et spirituelle de raconter, avec des petits soubresauts dans la voix, comment depuis dix ans il fait antichambre dans les ministères, la patience qu'il lui a fallu pour attendre son tour, les objections qu'on à faites à son système de canalisation tant étudié, tant aimé, les réponses qu'il a données, etc... Et notez que ce ton de bon humeur contraste avec les difficultés vaincues, avec les ridicules mesquins d'une situation qu'il dépeint si bien.

L'auditoire est conquis, on a souri d'abord comme il souriait lui-même, puis on a éclaté de rire à la fin de son exorde quand il s'est adressé à ses adversaires qui étaient présents et qu'il leur a dit d'un ton à la fois narquois et bon enfant, combien il était heureux de les retrouver là en face de lui, combien il les aimait et les estimait à cause même des embarras qu'ils lui avaient suscités, en le forçant à travailler, à persévérer et à vaincre.

L'impression est restée aussi vive qu'au moment même, tant cette figure mobile, tant ces paroles pleines de sens et de finesse avaient su pénétrer jusqu'au plus profond des esprits de ses auditeurs.

On aurait pu remarquer dans l'assemblée deux femmes : l'épouse et la fille. Leurs regards doux et sympathiques semblaient lui dire : « Nous te connaissons comme époux et comme père, mais nous sommes heureuses de te connaître comme homme honnête, instruit, laborieux, sachant par la persuasion communiquer tes idées. »

Et le charmant homme, encouragé par cette bienveillance personnelle, s'en allait tout guilleret, cueillant sur son chemin semé de chiffres broussailleux, toutes sortes de petites fleurs qu'il offrait sans y songer aux personnes aimées.

Aussi entre-t-il de plein pied dans son sujet. Il trace sur le tableau noir le contour de la côte septentrionale de la Méditerranée, de Marseille à Gibraltar, et celui de la côte occidentale de l'Océan, de Gibraltar à Bordeaux ; puis en l'accompagnant d'un exposé simple et clair, il coupe les terrains par une ligne transversale qui établit une communication directe de La Nouvelle à Bordeaux, en sorte que la différence entre les deux trajets saute tout de suite aux yeux.

Les autres questions qui ont été traitées concernaient principalement le dragage de la Gironde et de la Charente ; elles l'ont été magistralement par les membres des sociétés de géographie riveraines. Les personnes que ces questions intéressent pourraient les lire dans le compte-rendu des travaux du Congrès national qui a été annexé au bulletin géographique. On s'est séparé, en se donnant rendez-vous pour l'année suivante à Douai, et pour la première fois on a posé la demande d'un congrès à Oran pour 1885. Les évènements ont fait reporter ce congrès en 1888, ce qui est très-regrettable à tous les points de vue.

M. TISSERAND.

RECHERCHES ETHNOGRAPHIQUES

SUR

LES KABYLES DE LA RÉGION ORIENTALE

DE NEMOURS

NOTICE GÉOGRAPHIQUE

Le massif du petit Atlas qui se prolonge jusqu'au Maroc où il se nomme Rif, est appelé Traras dans la partie voisine de la Tafna. Ces montagnes, dont l'altitude varie de 600 à 1200 mètres, sont moins élevées cependant que celles du Rif, de Kebdana et des Beni-Snacen où le pic principal qui se voit de Tlemcen atteint près de 1400 mètres; elles s'étendent de l'oued Ghazaouet (Nemours), cours supérieur oued Tléta, à l'embouchure de la Tafna (Rachgoun). Le pays, très-accidenté est coupé par un chemin stratégique dû au général Cavaignac. Cette route conservant une hauteur moyenne de 600 mètres suit les crêtes jusqu'au marché des Beni-Ouarsous (Souk-el-Arba); elle est bordée par des ravins profondément encaissés entre deux contreforts parallèles à la mer. Les habitants du pays sont désignés sous le même nom que les montagnes: Traras ou Trari. Ils ont parfaitement conservé la tradition de leur origine Berbère.

HISTORIQUE

L'origine des peuplades qui habitent les Traras parait remonter à celle de la tribu Berbère Leonâta, venue du golfe de Gabès où elle était vassale de Cyrène, colonie grecque soumise à Carthage. Békri en cite une fraction : les R'sâça, émigrés de la Lybie phénicienne qui se seraient établis dans la province d'Oran ; il les place dans le voisinage des Oulhâça.

Puis vint la grande famille des Zenata qui prit parti pour les Omniaes d'Espagne jusqu'au XIe siècle, à l'avènement des Almoravides.

D'après Ebn-Khaldoun, la présence des Berbers Leonâta daterait du VIIe siècle.

A l'époque des Almohades au XIIe siècle, la dynastie des Beni-Zian, issus des Zenata, occupèrent Tlemcen dont ils furent chassés au début du XVIe siècle par Barberousse ; des Almohades, membres de la tribu des Koumia, s'emparèrent aussi de Nédromah.

Ces diverses fractions sous la domination musulmane se sont fondues ; mais après des révolutions et des déplacements, on retrouve les Oulhassa issus des Zenata.

Békri indique la tribu Berbère de Oulhassa (Ouelhâça) comme très-peuplée et installée à l'embouchure de la Tafna.

Le nom des Zenata se rencontre d'ailleurs dans une partie des Ghossels adossée aux Traras, entre l'Isser et la Tafna.

Il est facile de suivre la branche citée aussi par Marmol sous le nom de Tarare (Traras), tribu qui, au XVIe siècle, habitait le massif bordant le littoral, à l'occident d'Oran.

Ces peuples furent sans doute entraînés dans cette région par le flot arabe au XIe siècle.

Sous la dynastie des Beni-Zian, au XVe siècle, l'an de l'irruption des nomades, les massifs montagneux des Traras étaient restés au pouvoir des Berbers. Les Arabes ne pouvant les chasser, cherchèrent leur appui, s'allièrent avec eux et formèrent une population compacte qui n'en conserva pas moins son caractère propre.

L'indépendance des Traras remonterait au XIe siècle. C'est alors que les Khalifa de Cordoue appelèrent à leur aide les Zenata conjointement avec les R'omera. Ces Berbers émigrèrent en Espagne et y portèrent un concours efficace à leurs alliés.

Avec les Beni-Zian (de Tlemcen), s'éteignit le pouvoir des Berbers, et la race primitive des Zenata se mélangea, sans disparaître, car il est aujourd'hui acquis que les descendants de cette tribu occupaient encore, au XVIe siècle, les montagnes qui séparent Tlemcen de la mer.

Une branche dérivée de cette famille berbère, les Beni-Faten, se tenait à Nédromah dans les Beni-Misshel.

Toute cette zone voisine de la mer avait comme port d'attache Honaï où les Almoravides dûrent s'embarquer lorsqu'ils partirent pour l'Espagne. La ville d'Honaï que les arabes appelaient Dziret Heneïn (Marmol), que Léon l'Africain nomme Hunain, fut prise par les Berbers Oulhassa qui la saccagèrent et la détruisirent totalement; elle n'a pas été reconstruite et ses ruines subsistent actuellement. — Puis ces envahisseurs descendirent dans les plaines qui bordent la Tafna, laissant dans les montagnes leurs voisins et frères d'origine, les Traras, avec lesquels ils étaient toujours en lutte.

Les tribus Berbères contiguës, Oulhassa et Traras, sont évidemment bien distinctes quoique de même descendance (les Oulhassa se rattachent à la souche des Leonâta, les Traras proprement dits à celle des Zenata). Les Traras se subdivisent en Beni-Ménir, autrefois Beni-Illoul, de la grande confédération berbère des Zenata, Beni-Misshel, Beni-Ouarsous et Beni-Khellad, toutes conservant quelque mélange des tribus sahariennes qui seraient venues dans le pays au milieu du XIIe siècle. Ce serait fort difficile aujourd'hui de reconnaître les différences d'origine. Il y a trace d'une première invasion arabe sous les ordres d'Embarek ben Mafy à la fin du VIIe siècle, époque à laquelle les Berbers Leonâta abandonnèrent la plaine et furent refoulés dans les montagnes.

Au XIe siècle, c'est-à-dire sous la dynastie des Almoravides, le Khalifa Youssef-ben-Tachefin, de la tribu des Zenata, réunit les divers éléments et assura son autorité sur les fractions insoumises.

Au XIIe siècle, le sultan Abdelmoumen-ben-Ali, premier souverain de la dynastie des Almohades dont les Koumia de Nédromah sont une branche, était maître de toute la région voisine de la Méditerranée. Plus tard un caïd de Nédromah tint sous son commandement tous les Traras. Mais les luttes de races peu distinctes cependant, leurs instincts de pillage et de dévastation, leurs incursions sur les territoires limitrophes, provoquèrent l'avènement des Turcs. L'usage de la langue arabe s'introduisit peu à peu ; enfin sans devenir complète la fusion se fit, toutefois le sang berbère domina. Après avoir dépendu de rois de Tlemcen, les Traras, sous la domination Turque, payèrent tribu au Bey d'Oran dont le représentant qui habitait Nédromah, commandait le pays com-

pris entre l'oued Kis et la Tafna. Nédromah s'était soumise au XVIe siècle. Ces Indigènes luttaient sans cesse contre leurs voisins et contre l'autorité. Des troupes étaient obligées de venir chaque année appuyer la perception de l'impôt (Lezma.)

Tel était l'état des Traras au début du XIXe siècle, razziés par les Arabes du sud (Anyades et Mehaïa), opprimés depuis trois siècles par les Turcs, lorsque commença la résistance contre les chrétiens. Ils obéirent à l'Emir El Hadj-Abd el-Kader et à son Khalifa-Bou-Hamidi des Oulhassa-Chéraga jusqu'au moment où le général Bedeau vint, en 1842, avec la première colonne française pour soumettre cette région.

Cette race de Berbers est assez laborieuse, ils cultivent des jardins, ils ont le sentiment de la propriété et sont attachés au sol. Une grande influence est exercée sur eux par des Marabouts de diverses sectes : (Derkaoua, Abd-el-Kader-Djilali, Mouley Taïeb). Au dernier degré ces montagnards aiment l'indépendance. Ils ne se sont soumis (en 1859) qu'après avoir beaucoup et bravement lutté. Ils ont compris qu'une obéissance passive assurait leurs droits de propriété, du reste consacrés plus tard (sénatus-consulte de 1863) et que leur intérêt était de subir notre domination, de se rapprocher de nous qui leur procurions la sécurité et un bien-être relatif qu'ils avaient peu connu auparavant.

Nemours, le 28 Avril 1884.

HENRI DRAPIER.

DEUXIÈME PARTIE

LES RUINES D'HONAÏ[1]

Le réveil

Le lendemain à la pointe du jour nous étions tous debout.

Après avoir absorbé le traditionnel caoua et avoir fait un tour d'horizon, sur nous mêmes, pour jouir de l'ensemble du coup d'œil, nous partîmes, M. Meisonnier et moi, accompagnés du vieux Caïd des Beni-Khellad, el Hadj-Kada-ben-Rabbah.

Le receveur, M. Longchamps, se préparait de son côté à encaisser ses Achour et ses Zekkat, et aussi el patenti (les prestations non acquittées en nature).

Pendant ce temps-là, nos compagnons, les pêcheurs, ayant à leur tête le patron du *Jules Verne,* Salvador Mas, se préparaient à prendre la mer.

Le Jules Verne

A ce propos disons un mot du *Jules Verne* et de son équipage.

Le *Jules Verne* était un élégant petit canot de plaisance acheté aux enchères publiques par les membres d'un petit yacht-club Némourien, appelé : le « Cercle de la Jeunesse », dont M. Longchamps est le président.

Ce canot, épave de quelque mystérieux naufrage, était venu s'échouer sur la côte, entre Nemours et le cap Milonia.

(1) Voir le Bulletin n° 20, page 6.

Le littoral des Trara

Ruines d'Honaï

(N.° 1)



Plan général d'Honaï, d'après un dessin communiqué.

Échelle de $\frac{1}{4000}$; $0^m.001$ pour 4 mètres

L'inscription maritime l'avait fait vendre aux enchères par les soins du service des Domaines; voilà comment il était devenu la propriété du Cercle de la Jeunesse de Nemours.

Le patron était Salvador Mas, un grand gaillard trapu et musculeux, aux grands cheveux épais et crépus, bon marin, meilleur pêcheur, qui nous promettait pour la journée une splendide bouillabaisse.

Salvador Mas

Je n'ai parlé que très-incidemment, dans la première partie, de mon ami Salvador Mas. Il mérite mieux qu'une simple mention.

Salvador, comme on l'appelle communément, est un enfant du pays, Italien d'origine, né il y a une trentaine d'années à Nemours. Tout le monde le connaît, tout le monde le tutoie.

Fils et frère de marin, marin lui-même, il passe une moitié de son existence à la mer, et l'autre moitié aux durs labeurs de l'escale, où il est employé.

Il en a vu de rudes, dans ses traversées côtières entre Nemours et Tanger, entre Nemours et Oran, à bord de la balancelle de son frère où il était sous-patron.

Je n'affirmerais pas qu'il n'ait été quelque peu contrebandier, et qu'il n'ait pas joué parfois quelque méchant tour à la douane, dont la péniche le tenait à l'œil, à cause de ses fréquentes visites à Melilla et aux Zaffarines.

Bref, d'après ses pittoresques récits, il faillit plusieurs fois laisser sa peau aux requins, dans le mauvais passage, entre Raschgoun et Béni-Saf.

Pour le quart d'heure, Salvador Mas était patron du *Jules Verne* et il s'en faisait gloire. C'est lui qui s'occupait de son armement et qui était préposé à l'entretien de l'embarcation et de tout son matériel.

C'est à bord du canot de plaisance le *Jules Verne* que M. Longchamps et ses compagnons avaient effectué la course de Nemours à Honaï.

Honaï. — Aperçu historique

Revevons à nos ruines que l'embarcation de nos marins nous a fait un moment oublier. Leur visite fut des plus intéressantes, et avant de faire la description de ces imposantes murailles démantelées, perdues

dans un coin du littoral algérien et ignorées de beaucoup de nos concitoyens, il nous paraît opportun de jeter un coup d'œil en arrière sur l'histoire de cette cité qui a eu, elle aussi, son heure de splendeur.

Léon l'Africain, dans sa description de l'Afrique (livre IV), définit ainsi Honaï :

« Hunnam (nom tronqué) est une petite cité ancienne et civile, « édifiée par les Africains (1), ayant un petit port ramparé de deux « petites tours qui sont assises à chaque angle d'icelui.

« Elle est avec ce, ceinte de hautes murailles et fortes, mêmement « du côté qui est à l'opposité de la mer. Les galères vénitiennes ont « coutume d'aborder tous les ans à ce port, faisant de grands profits « avec les marchands de Télensin (Tlemcen).

« Leurs maisons sont fort belles et bien entretenues ; et y a en cha- « cune d'icelles un puits d'eau douce et vive. En la cour, des treilles de « ceps de vigne, et par dedans y a des carreaux en couleurs diversifiées ; « et les parois des chambres et murailles des maisons toutes enrichies « et revêtues de mozaïques.

« Et l'ors qu'on y fut au vrai acertené de la prise d'Oran (2), les « habitants vidèrent incontinent les lieux et abandonnèrent la cité, « laquelle demeure inhabitée.

« Hors que le roi de Télensin a coustume d'y envoyer un capitaine « accompagné de quelque nombre de soldats, non à autre fin que pour « l'advertir quand il découvrira quelques Naves (navire) de marchan- « dises sur mer.

« Et produisent les possessions de cette cité des fruits en grande « quantité, comme : cerises, abricots, pommes, poires, pêches, aman- « des, raisins, légumes et une infinité de figues et olives ; mais il ne « s'y trouve personne pour les recueillir.

« Et sont sur un fleuve, lequel passe près de la cité, et qui fait « tourner les moulins à grains. En la cotoyant, ces ruines m'incitèrent « à grande pitié et compassion, considérant la calamité pitoyable en « laquelle elle était réduite. Et étais alors avec un capitaine secrétaire « du roi de Télensin, lequel allait lever la décime d'une nef génoise « qu'apportait tant de marchandises d'Europe, qu'elle fournit la cité « pour cinq années. »

Ce récit de Léon l'Africain n'est pas bien instructif et n'apprend pas grand chose sur Honaï.

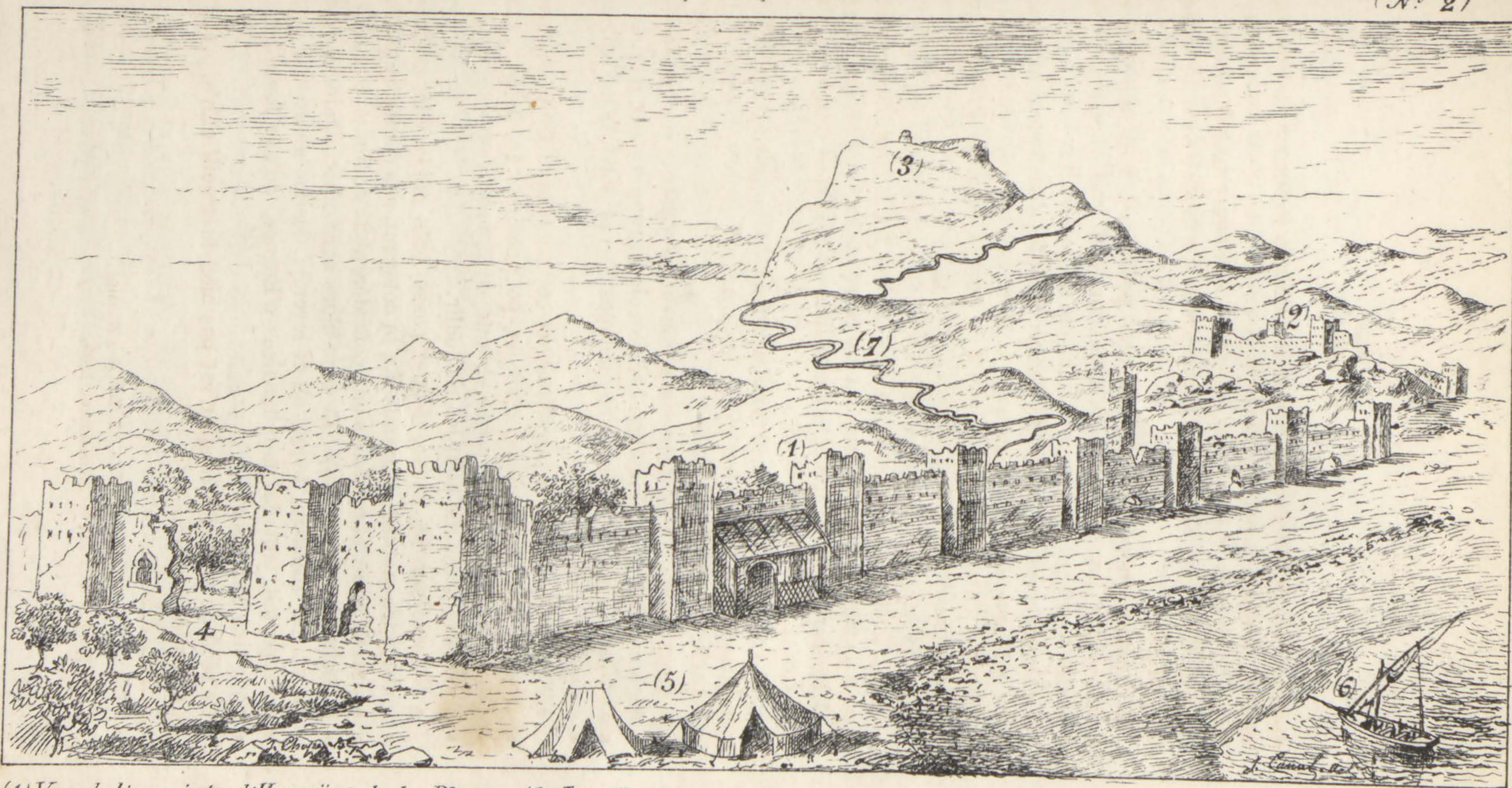
(1) On voit par là qu'Honaï n'est pas d'origine romaine.

(2) La prise d'Oran par les Espagnols en 1509.

LES RUINES D'HONAÏ (TRARA)

(Croquis d'après nature)

(N° 2)



(1) Vue de l'enceinte d'Honaï et de la Plage. -(2) La Casbah. -(3) Le Tadjera. -(4) Ancienne Porte (brèche). -(5) Le campement de M. M. Meissonnier, Longchamps et Canal, le 8 Septembre 1883. - (6) Le canot Jules Verne. -(7) Le chemin de Nemours.

Honaï, le 8 Septbre 1883.

Il se peut qu'il y ait eu là dans l'antiquité une station romaine que les Arabes n'ont eu qu'à réédifier : pour le moment, rien ne l'indique et on est encore à se demander si Honaï est l'ancienne Portus Gypsaria de Ptolémée ; le Portus Cœcili ou l'Artisiga de l'itinéraire d'Antonin.

D'après l'historien arabe El Bekri, la ville d'Honaï a disparu dès les premiers temps de la domination espagnole à Oran, version qui est corroborée par le récit ci-dessus de Léon l'Africain.

Le Hisn-Honaï-d'El-Bekri domine un bon mouillage qui était très-fréquenté par les navires. La forteresse qu'entouraient de beaux jardins fruitiers, était occupée par une tribu Trari, nommée Koumïa, d'où est issu le sultan Abd-el-Moumen, premier souverain de la dynastie des Almohades, lesquels régnèrent sur Tlemcen pendant cent trois ans, de 539 à 646 de l'hégire (1145 à 1248 de l'ère de J.-C.). Ce règne finit avec Ali-es-Saïd, un des fils d'Abd-el-Moumen.

D'après les traditions indigènes qui nous ont été relatées par le Caïd el Hadj Kada, la ville d'Honaï aurait été fondée vers l'an 550 de l'hégire (1163 de l'ère chrétienne) par ledit sultan Abd-el-Moumen, chef des Almohades et roi de Tlemcen, lequel était originaire de cette même tribu des Koumïa, devenue plus tard les Beni-Khellad d'Honaï.

Il avait, dit-on, construit cette cité, sa citadelle et son port, pour en faire un douaire ou apanage à sa mère (1).

Abd-el-Moumen était d'origine Fellah ; c'était un simple étudiant de Zaouia, d'une indomptable énergie et d'une intelligence peu commune. Par sa piété, ses dévotions et ses connaissances historiques et littéraires, il s'était élevé dans l'esprit de ses concitoyens, et avait rêvé d'affranchir son pays du joug des sultans venus du Maroc (Maghreb occidental).

Les Almoravides régnaient alors sur Tlemcen ; le dernier de ces princes, Tachfin-ben-Ali, assiégé par Abd-el-Moumen, s'enfuit à Oran en 1145, où il périt.

Ce dernier, vainqueur de tout le pays situé entre Oran et la grande Syrte, vit croître considérablement le nombre de ses partisans. Il mit le siège devant Agadir, berceau de Tlemcen et demeure royale des sultans Almoravides, qui s'y maintinrent encore pendant quatre ans.

La forteresse d'Agadir fut alors emportée de vive force par Abd-el-Moumen, qui proclama à Tlemcen la dynastie des Almohades (1148.)

---

(1) Abd-el-Moumen est originaire de la fraction des Beni Abed, qui font eux-mêmes partie des Beni Khellad et dont les habitations sont juchées sur les flancs du Tadjera.

La légende locale racontée par le Caïd actuel, Cada ben-Rabah, présente Abd-el-Moumen, comme le fondateur d'Honaï qu'il aurait fait bâtir pour servir de résidence à sa mère, alors qu'il était parvenu à la puissance souveraine. (Note de M. Guénard.)

Voici du reste une biographie que j'ai pu constituer en fouillant dans l'histoire des Berbères par Ibn-Khaldoun.

Abd-el-Moumen était originaire de la tribu des Koumïa, située sur la rive gauche de la Tafna, entre cette rivière et la mer, laquelle comprenait les Beni-Khellad, les Beni-Ouarssous et les Beni-Riman, dans le Maghreb central. Formidables par leur nombre et leur bravoure incontestée, les Koumïa devinrent une des plus puissantes fractions des tribus d'Afrique septentrionale, émancipée par les doctrines unitaires qu'enseignait l'illustre imam El-Mehdi-Mohamed-ibn-Toumert, venu de l'orient et fondateur de la secte des Almohades.

Abd-el-Moumen, jeune étudiant qui devint le compagnon et le successeur du Mehdi, faisait partie des Beni-Abed, famille distinguée des Koumïa ; il était de race berbère ou kabyle. La famille dans laquelle il naquit jouissait d'une grande considération et habitait Tagrart(1), château-fort qui dominait la baie d'Honaï au sud-est. Abd-el-Moumen était encore dans sa première jeunesse quand il quitta Honaï pour aller à Tlemcen s'instruire dans la science des lois. Il prit des leçons des plus illustres docteurs de cette ville, tels que Ibn-Saheb-es-Salat, Abb-es-Selam, El Tounissi (le Tunisien), homme d'une piété extraordinaire et premier docteur de son siècle en jurisprudence et en théologie scolastique, qui fut inhumé dans le même mausolée qui recouvre actuellement le tombeau du Cheikh Bou-Médine, à Tlemcen. Propagateur zélé des lumières de la science et donnant des consultations sur la jurisprudence et la théologie, il réformait les mœurs dans les localités qu'il traversait, pour en faire disparaître les usages malsains qui offensaient la morale publique et les lois divines. Tel fut le maître d'Abd-el-Moumen, que ce dernier perdit avant d'avoir acquis une connaissance parfaite des sciences qu'il enseignait.

Ce fut alors que le futur Medhi, Ibn-Toumert, arrivait de l'Orient pour traverser le Maghreb occidental. Il séjourna à Bougie. Les étudiants de Tlemcen, souhaitant les enseignements d'un tel maître et désirant l'attirer à Tlemcen, lui déléguèrent leur condisciple Abd-el-Moumen. Poussé par l'amour des voyages et par sa vivacité naturelle, ce dernier accepta leur commission et porta leur missive à Bougie.

Ibn-Toumert lut avec un vif intérêt l'invitation écrite des étudiants Tlemcéniens ; mais il avait en vue des projets qui l'empêchèrent d'y répondre. Alors Abd-el-Moumen s'attacha à lui, le suivant partout, en disciple fervent et dévoué. Il mit à profit ses enseignements pendant

---

(1) Ce point paraît correspondre au « Tadjera » que l'on pourrait identifier avec Tagrart (voir la carte à la première partie).

leur voyage à travers le Maghreb et fit de tels progrès dans l'étude des sciences, il montra tant d'intelligence et d'aptitude, que son maître l'adopta comme son ami et son disciple le plus favori, en lui disant : « Aux traits de ta figure, je reconnais que tu deviendras, un jour, mon « premier lieutenant. »

A Médéa, les étudiants offrirent à Ibn-Toumert un âne fort et vigoureux comme monture, mais ce dernier le céda à Abd-el-Moumen en disant aux autres disciples : « Donnez-lui un âne pour monture, afin « qu'un jour il vous fasse monter de nobles coursiers. »

En l'an 515 de l'hégire (1121 de J. C.), le Mehdi mit le siège devant Maroc, capitale des Almoravides. Un jour qu'une grande bataille s'était engagée sous les murs de la ville, étroitement bloquée, plusieurs milliers d'Almohades, qu'Abd-el-Moumen avait entraînés à la suite du Mehdi, trouvèrent la mort dans le combat. On vint lui rendre compte de ce désastre fatal aux Almohades : « Que fait Abd-el-Moumen? leur « demanda-t-il. — Monté sur son grand cheval alezan, il se bat avec « une indomptable bravoure. — C'est bien répondit le Mehdi, puisque « Abd-el-Moumen est encore en vie, nous n'avons rien perdu. »

En 522 (1128 de J.-C.) le Mehdi-Ibn-Toumert mourut, en nommant Abd-el-Moumen son successeur, qui devint grand Cheikh des Almohades et Kalife des musulmans dans le Maghreb central et occidental. Tlemcen tomba en son pouvoir après quatre ans de siège, et toutes les tribus voisines du Rif, des Ghomara, des Bétouïa, des Bétolça, des Beni-Snassen, des Médiouna, des Koumïa ses compatriotes et des Oulhaça, embrassèrent si chaudement sa cause, et lui fournirent un nombre si considérable de partisans, que bientôt l'empire des Almohades s'étendit de Maroc jusqu'à Tunis. Ses fidèles Koumïa, qui constituaient sa garde favorite, tinrent garnison dans les principales villes du Maghreb.

Le règne d'Abd-el-Moumen rendit la contrée des deux Maghreb des plus florissantes, les arts et le commerce s'élevèrent à leur apogée; la ville de Tlemcen, dont Agadir devint la citadelle et la demeure royale, compta jusqu'à 200.000 habitants.

Honaï et les Koumïa étaient exempts de taxes, corvées et impôts, ce qui explique les résistances des populations de ce pays, qui se réfugiaient plus tard sur la montagne carrée (Djebel Tadjera), lorsque par la violence de ses oppresseurs elle dut subir la honte du rétablissement des taxes et des corvées dont elles avaient été si longtemps affranchies, et qu'elles considéraient comme une indigne dégradation.

Abd-el-Moumen guerroya toute sa vie durant. Toute l'Afrique septentrionale et le midi de l'Espagne, Séville, Cordoue, Murcie, tombèrent en son pouvoir. Il mourut à Salé, dans le Maroc occidental, en

1163 (558 de l'hégire), où il s'était transporté pour châtier une tribu révoltée. Son corps fut porté à Tîn Melel, ville située sur une grande montagne de la chaîne de l'Atlas, au sud du Maroc, et fut enterré dans la Zaouia, auprès du tombeau du Mehdi, son vénéré maître. — Son fils, Abou-Yacoub-Youcef, lui succéda en déférant au peuple le serment de fidélité.

Grandeur et décadence d'Honaï

C'est sous son règne qu'Honaï prit la plus grande extension.

D'après les dires de Léon l'Africain, on sait que les habitants de ce petit port trafiquaient avec tous les autres ports Barbaresques et même européens de la Méditerranée, notamment avec les Vénitiens, les Phocéens et les Gênois, qui venaient y importer les produits manufacturés.

On peut conclure d'après les mêmes renseignements qu'Honaï était le port d'embarquement et de débarquement de Tlemcen, et son centre d'approvisionnement.

La distance, du reste, entre ces deux localités n'est guère que de soixante-un kilomètres (1), ce qui fait environ dix heures de route pour un cavalier.

Honaï fut évacuée vers les premiers temps de la domination espagnole en l'an 1533 (1046 de l'hégire).

Ses habitants se retirèrent, les uns à Tlemcen, les autres à Djamma-Ghazaouet (Nemours), quelque-uns, en petit nombre, à Nédromah.

La panique fut grande chez les arabes lors de la deuxième prise d'Oran; elle répandit la terreur dans toute la contrée. Le sultan de Tlemcen qui l'apprit, dit-on, par des Maures échappés au carnage, éprouva un si grand effroi qu'il s'enferma dans la citadelle et que les habitants prirent les armes.

Quelques négociants émigrèrent jusque dans le royaume de Fez.

Ainsi finit par l'abandon de ses habitants, la petite cité d'Honaï, que je me suis donné la tâche de décrire.

---

(1) Soixante-un kilomètres, ainsi décompté :

Honaï à Nedjadjera	14 kil.
Nedjadjera à Méchera el Habarba	7
Sidi-el-Hocéini	8
Fekérina (maison Vergès)	10
Hennaya	11
Tlemcen	11
Total.	61 kil.

Recherches sur l'origine d'Honaï

Ainsi que je l'ai déja fait connaître, les avis sont partagés au sujet de l'origine d'Honaï. Les uns en font une cité romaine et voient en son port l'Artisiga ou le Portus Cœcili de l'itinéraire d'Antonin; les autres le Gypsaria de Ptolémée, dépendant de l'empire de Jugurtha.

Nous pensons que ceux-là sont dans l'erreur, attendu que des fouilles nombreuses, laborieusement dirigées par notre honoré collègue, le capitaine Guénard, pendant son séjour au bureau arabe de Nemours, n'ont amené la découverte d'aucun vestige d'occupation romaine; aussi partageons-nous entièrement son opinion, qu'Honaï n'a rien de romain, et que c'est tout simplement une petite cité d'origine arabe.

Sa similitude presque complète, quoique en réduction, avec les ruines de Mansourah, près de Tlemcen, dont l'origine est incontestablement arabe, donne à cette opinion le caractère le plus vraisemblable. Et, ce qui me confirme dans cette hypothèse, ce sont les résultats infructueux des recherches auxquelles j'ai cru devoir me livrer pour remonter jusqu'à cette origine.

Tout est obscur sur ce point. La géographie ancienne des Etats barbaresques, d'après l'Allemand Mannert, publiée en 1842 par ordre du Ministre de la guerre, ne donne aucun indice pouvant faire présumer qu'Honaï ait jamais été une cité romaine.

On lit en effet dans cet ouvrage, livre III, chapitre IV, page 506 et suivantes :

« Depuis la Siga (Tafna) jusqu'aux bords de la Malva (Mouloya)
« Ptolémée ne cite pas de lieux remarquables, ni sur la côte, ni dans
« l'intérieur du pays. L'itinéraire d'Antonin place Portus Cœcili à 12
« milles de Siga, vers l'Ouest. Cette position paraît correspondre à celle
« de Tébékrit, petite ville située sur un rocher, près de la mer, auprès
« du cap de la Guardia.

« Artisia ou Artisiga, à 12 milles romains plus loin, au sud-ouest,
« dans la baie, près du cap Noé (1).

« Ad Fratres (les 2 frères) à Nemours), à 25 milles romains plus loin
« vers l'Ouest; d'après Léon l'Africain, cette position coincide avec
« celle de Humeïn, bourgade romaine, avec de fortes murailles et un
« petit port de mer faisant le commerce des grains, etc.

---

(1) Voilà, selon nous, le seul renseignement qui soit vraisemblable. Par sa précision, il indiquerait qu'Honaï serait bien l'Artisiga de l'itinéraire d'Antonin. S'il y a eu, là, un poste romain, il a dû être détruit de fond en comble par les Turcs. (Note de l'auteur.)

« C'est de cet endroit que le cap voisin a tiré son nom de Ras « Honeïn, ou Cabo Hone sur les cartes espagnoles. Ptolémée, qui n'a « pas d'endroit sur la côte, marque le cap Noé sous le nom de Magnum « promontorium. »

Il y a dans les appréciations qui précèdent deux erreurs évidentes :

Tout d'abord il semblerait que les auteurs de la géographie ancienne des États barbaresques veulent placer l'endroit désigné sous le nom de Huneïn, à Ad Fratres, ce qui est inadmissible, attendu qu'il est reconnu et admis que Ad Fratres (les deux frères) des Romains, au Djamma Gazaouet des Arabes, n'est autre que Nemours.

C'est donc plutôt à la baie et aux ruines d'Honaï que s'appliqueraient les renseignements fournis par Léon l'Africain, sous le nom de Hunnam, qu'à Ad Fratres.

En second lieu, Léon l'Africain n'a pas écrit que Hunnam ou Honaï fut une bourgade romaine.

Ainsi que nous l'avons cité en tête de cette deuxième partie de notre travail, cet auteur dit que : Hunnam est une petite cité ancienne et civile édifiée par les Africains....

Cette version de bourgade romaine est donc erronée, et tout au plus pourrait-on supposer que sur l'emplacement des ruines actuelles d'Honaï, ait existé sous la domination romaine le petit port d'Artisiga, qui se rapporte bien plus à Honaï qu'à Nemours (Ad Fratres).

Donc pour conclure l'aperçu historique, nous pensons que El-Békri seul est dans le vrai.

Honaï est bien le Hisn-Honaï des Arabes, situé entre le cap Nour ou Noé, à l'Ouest, et le Ras-Amar ou cap des trois îles, sur lequel est édifiée une vieille tour pointée sur les cartes sous le nom de bordj Amer.

Luttes d'Honaï contre ses ennemis

La forteresse d'Honaï avait eu plusieurs fois à soutenir des sièges mémorables; sa position sur le littoral, l'accessibilité de son port, ses richesses naturelles, la désignaient fatalement aux coups de ses ennemis.

Elle fut souillée maintes fois par les incursions des armées marocaines marchant à la conquête de Tlemcen et des villes voisines, Ouchda, Nédromah.

En l'an 1298, une expédition dirigée sur Tlemcen et Ouchda, par l'émir Abou Yacoub, envoya un détachement de troupes à Honaï, dont les habitants firent leur soumission, afin d'éviter le pillage, et envoyèrent une députation de leurs cheikhs au camp d'El-Mansourah, devant Tlemcen, quartier général des envahisseurs.

L'année 1335 fut aussi marquée par une nouvelle chute d'Honaï, qui succomba vaillamment après un siège régulier dans les circonstan ces suivantes :

L'émir marocain Abou-el-Hassen avait en Abou-Tachefin, sultan de Tlemcen, un ennemi de vieille date. Débarrassé de préoccupations intérieures qui l'avaient inquiété pendant quelques temps, il résolut de tenter de nouveau une expédition sur Tlemcen. Il envoya d'abord des agents diplomatiques dans cette ville, afin d'obtenir par de vives remontrances, certaines rectifications de frontières dont il désirait l'occupation vers l'orient de la Moulouïa, afin, disait-il, de tenir en respect les bandes de pillards qui infestaient ces parages.

Abou-Tachefin repoussa fièrement ces propositions. Quelques-uns de ses esclaves se permirent même d'interpeller la députation avec inconvenance. Abou-el-Hassen, indigné, leva des troupes de tous côtés jusqu'au fond des provinces marocaines et vint remettre le siège devant Tlemcen, après avoir rasé, en passant, Ouchda et Nédromah.

Pendant qu'on lui expédiait des renforts de tous côtés, son corps principal construisait le Mansourah, et c'est de là que ses troupes rayonnèrent pour soumettre toutes les places voisines jusqu'à Oran.

C'est ainsi qu'Honaï, succombant sous les coups de ses armes, passa sous la domination d'Abou-el-Hassen, émir du Maroc.

En 1348 le sultan Abou-Saïd, de la dynastie Abd-el-Ouadite, qui régnait sur Tlemcen, organisa une expédition contre les Koumïa révoltés qui voulaient reconquérir leur indépendance. Le feu de la guerre, allumé par eux, s'étendit bientôt sur tout le littoral des Trara.

Abou-Thabet, frère du sultan de Tlemcen et gouverneur de cette ville, marcha contre les insurgés, en tua une partie, fit un grand nombre de prisonniers, qu'il emmena en esclavage, et emporta d'assaut la ville d'Honaï, qui fut saccagée et livrée au pillage.

État actuel des lieux. — L'enceinte fortifiée

Actuellement, l'ancienne ville présente l'aspect d'une ruine déserte.

L'enceinte fortifiée, construite en pisé, est percée de fortes brèches ; seule, la face donnant sur la mer est intacte et assez bien conservée.

Elle se compose de sept courtines de 16 mètres de longueur, 6 à 7 mètres de hauteur et 2 mètres d'épaisseur, reliées entre elles par des tours carrées pleines, également en pisé, qui ont 7 mètres de largeur sur 3 m. 85 de saillie à l'extérieur.

Le parement intérieur de la muraille est uni sur tout le pourtour. Les autres faces sont dans le même style, mais démantelées et percées de larges brèches. Le couronnement des murs est écrêté en dentelures irrégulières au milieu desquelles croissent des ronces et des petits figuiers.

Du côté sud, les murailles n'existent que par fragments et de loin en loin.

L'intérieur de l'enceinte, dont la superficie est évaluée à sept hectares, est complétement veuf de toutes constructions ; le sol est jonché de pierres éparses et les anciennes maisons, démolies ou détruites par l'action du temps, ont été remplacées par des massifs de figuiers en plein rapport, qui font de cette vieille cité un vaste verger,

Les ruines du minaret

La mosquée d'Honaï n'existe plus. Elle fut, dit-on, très-belle ; ses arcades et ses vastes préaux ont tous disparu, de même que le fier minaret qui les dominait. Mais du moins son emplacement est encore marqué sur le sol par le noyau intérieur qui servait de pivot à l'escalier et qui, seul, est resté debout pour attester l'existence et la splendeur du monument.

En effet, en regardant intérieurement du côté de la mer, entre la 4e et la 5e tour, on voit s'élever à une assez grande hauteur un gigantesque pilier, à section carrée, qui a formé, jadis, l'axe ou noyau central du minaret de la mosquée.

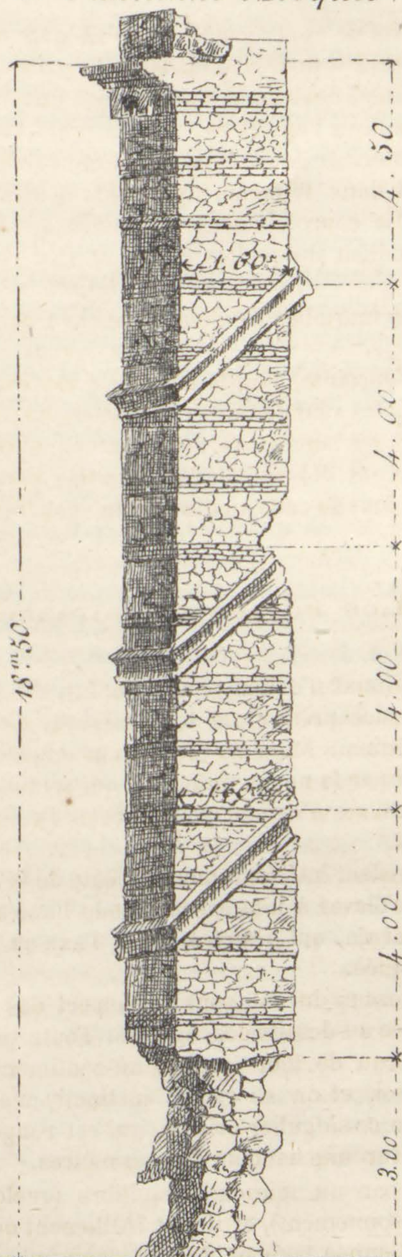
Il s'élance au-dessus du sol, sous un aspect des plus bizarres, et élève sa cime ruinée au-dessus des figuiers. Toute personne qui s'approche de ce lambeau de tour éprouve un sentiment de crainte de le voir tomber sur soi, et on se recule instinctivement en examinant la base ébréchée de ce singulier prisme, qui est rongé à son pied sur tout le pourtour et sur une hauteur de trois mètres.

Il ne tient que par un miracle d'équilibre (quelqu'un me disait : par la force du raisonnement), et il faut réellement que la maçonnerie ait été bien confectionnée pour qu'il puisse tenir encore debout avec un point d'appui aussi endommagé.

LES RUINES D'HONAÏ (TRARA)

N° 3

Reste du noyau central du minaret de l'ancienne Mosquée



Echelle de 0m.01 p. m.

J. CANAL, delt

Croquis d'après nature

Honaï, le 8 Septre 1883

Ce restant de minaret, dont j'ai relevé les formes et les dimensions avec soin, a une section carrée de 1m 60 de côté. Sa hauteur est de 18m 50 au-dessus du sol.

Les matériaux qui ont servi à sa construction sont la brique et la pierre disposées par assises alternées de l'une et de l'autre, comme l'indique le croquis.

On voit serpenter en spirale autour des parois extérieures de ce noyau, les anciennes travées de l'escalier, superposées parallèlement de 4 en 4 mètres. Au sommet, un fragment de corniche est encore très-bien conservé au-dessous du parapet disparu. Enfin, ce qui caractérise la bizarrerie de ce gigantesque pilier ruiné, c'est que par suite d'un singulier effet d'optique favorisé par la déclivité de la montagne qui lui sert de cadre, il paraît n'être pas verticalement d'aplomb et pencher comme la tour Saint-Nicolas de Pise.

Le puits carré

Il paraît qu'au temps de son occupation, l'intérieur de la ville possédait 365 puits, autant qu'il y a de jours dans l'année.

Un seul subsiste encore vers la droite, à côté de la brèche formée par l'ancienne porte de l'Est (Bab Chergui). Il est de forme rectangulaire, de 2m 50 de longueur sur 1 mètre de largeur intérieurement. Les parois sont en pierres de taille bien assemblées.

La nappe d'eau souterraine qui règne dans cette cuvette formée par la réunion de sept à huit ravins a son niveau à 5 mètres au-dessous du sol, et j'ai pu constater que la hauteur de la nappe d'eau dans le puits est de 2 mètres.

Barrée par l'action de la mer cette nappe d'eau ne tarit jamais.

Un fait bizarre a attiré notre attention au bord de ce puits.

L'auge du puits

A côté de moukères venant puiser de l'eau et remplir leurs peaux de bouc, des arabes faisaient abreuver des chèvres dans une espèce d'auge demi cylindrique évidée au milieu, et qui paraissait avoir été taillée dans un tronc d'arbre pétrifié.

« Voyez donc, me dit M. Meissonnier, comme cette pierre imite bien « le bois ; on distingue l'écorce et le parallelisme de toutes les veines « autour des nœuds.

« Mais c'est bien du bois, répliquai-je, aucune pierre n'a cette couleur « verdâtre, ni cette forme si bien accusée d'un tronc d'arbre évidé.

« Allons donc! touchez, c'est lisse, dur et sonore! Vous faites erreur, « c'est une pétrification qui par suite du contact du bois qui a servi à « la former, en a conservé toutes les apparences. — J'étais presque « convaincu, mais comme Saint-Thomas, je voulus toucher, et avec mon « couteau, après un effort très-violent je finis par enlever un copeau « assez épais. »

C'était du bois, mais si bien recouvert d'un vernis de calcaire, qu'on aurait juré que cette auge était en pierre.

La Casbah

D'après les dires du caïd, les monuments publics, casbah, mosquée, bains maures, écoles, etc., etc. que renfermait la cité d'Honaï, étaient très-remarquables, et on en trouverait certainement des vestiges en pratiquant quelques fouilles au-dessous du sol.

La casbah, résidence du gouverneur et de la garnison, forme une deuxième enceinte adjacente à la première, et construite à l'Ouest de la ville, sur un mamelon qui la domine d'une cinquantaine de mètres.

Trois des tours carrées qui en flanquaient les côtés sont encore debout et bien conservées. Les murs des courtines qui relient ces tours n'existent plus que par quelques tronçons qui permettent d'en reconstituer le périmètre.

Dans le sous-sol, on découvre encore les restes de vastes citernes voûtées, au fond desquelles un ancien habitant de Nemours, rêveur convaincu, M. Fouquet de Belle Isle, a vainement fouillé pour y chercher un trésor imaginaire.

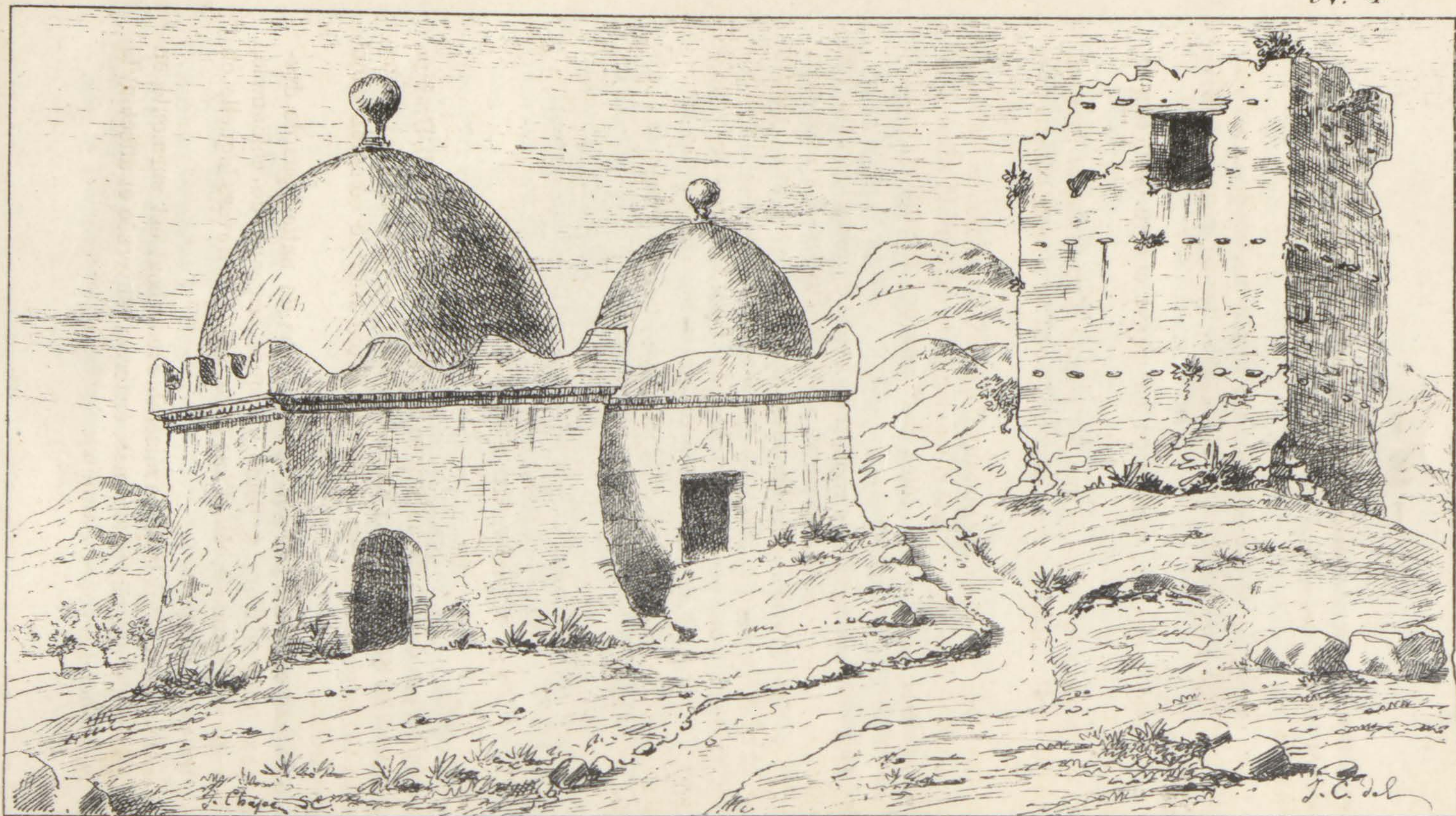
Et où, notre ami, M. le capitaine Guénard, a non moins vainement fouillé aussi, pour savoir si oui ou non il existait en cet endroit des ruines romaines, dont il n'a du reste jamais aperçu la moindre trace.

La vigie et le marabout de Sidi-Braham

Cette visite rendue à la mémoire de ce qui fut Honaï et sa casbah, nous traversâmes la plage pour faire l'ascension du mamelon qui se trouve à l'Est de la petite rade; M. Meissonnier, M. Longchamps, le receveur et moi, nous nous mîmes en devoir de gravir cet escarpement dont le sommet est à 110 mètres d'altitude, accusée par le baromètre.

LES RUINES D'HONAÏ (TRARA)

N° 4



La tour vigie et la Kouba de Sidi-Braham

(Croquis d'après nature)

Honaï, le 8 Septembre 1887

Nous fûmes largement récompensés de notre pénible ascension en arrivant au sommet très-boisé de ce mamelon, où régnait une fraîcheur délicieuse.

Au point culminant se trouve une tour carrée d'environ six mètres de côté, sur une hauteur de 9 à 10 mètres, pleine dans sa partie inférieure.

C'est une ancienne vigie, comme on en trouve encore beaucoup le long de la côte.

C'est du sommet de ces tours que les pirates signalaient le passage des galères ou des tartanes, dont ils convoitaient la capture comme une proie certaine.

C'étaient bien, en effet, des oiseaux de proie, ces sinistres forbans, ces écumeurs de mer qui ont jeté si longtemps la terreur et l'effroi dans la Méditerranée, et dont les côtes barbaresques étaient l'inviolable repaire.

Cette tour qui leur servait de vigie, nous avons dit, est pleine sur les deux tiers de sa hauteur. Pas de porte, pas de fenêtre, mais à six mètres de hauteur, c'est-à-dire accessible seulement au moyen d'un échelle, on voit du côté opposé à la mer, une petite ouverture servant de porte, pouvant à peine donner passage à un homme. Puis une chambre voûtée à sa partie supérieure et garnie de meurtrières sur chacun des côtés.

Telle est encore aujourd'hui cette tour-vigie, qui fait l'objet de notre croquis numéro 4.

La kouba de Sidi-Braham

A quelques pas de la tour se trouve une kouba, dite de Sidi-Brahim (on prononce ici Sidi-Braham.) En dessinant le croquis, nous lui avons laissé toute l'originalité de ses arêtes qui n'ont rien de commun avec la ligne droite.

Ce marabout est d'une pauvreté sordide ; pas de nattes, pas de drapeaux aux franges d'or; à peine quelques oripeaux de cotonnade, attachés sur des bâtons à côté d'une porte basse, à travers laquelle on ne pénètre qu'en rampant.

Le sommet de la coupole de ce misérable marabout est surmonté en guise de flèche, d'une marmite ronde, en terre, renversée et affectant la forme du bonnet des popes maronites.

La Djemâa

En face du marabout, à dix pas, se trouve la Djemâa, lieu de réunion des fidèles qui forment le conseil de fabrique de la Kouba.

A en juger par la pauvreté de ce rectangle de maçonnerie, ne formant qu'une seule chambre, éclairée par une ouverture non fermée qui y donne accès, on voit que les souscriptions des fidèles et les subventions de l'Etat ne pleuvent pas sur cette misérable construction.

Je suis bien certain que M. le Préfet n'a jamais inscrit d'office aucun crédit pour l'entretien de cette petite cahute. Les murs montés sans l'aide du cordeau et en pierres apparentes sont bosselés, ondulés, biscornus et menacent ruines.

Le sol qu'on a oublié de carreler est en contrebas du terrain naturel. On ne peut pas y faire un pas sans trébucher après les têtes de chat qui en sont le plus bel ornement. Aux parois non crépies sont appendues 3 ou 4 ardoises, formées d'une tablette de schiste poli, sur laquelle on peut lire, à moitié effacés, des versets du Coran.

La couverture supportée par des rondis ou perches de thuya, surmontés de roseaux et d'une couche de béton formant terrasse, ressemble à toutes les masures de ce genre, à la construction desquelles les architectes arabes n'ont pas usé leur talent.

Ces constructions isolées sur ce mamelon mystérieux et désert semblent appartenir à un autre monde, et il ne faut rien moins que le murmure des flots bleus qui se brisent sur les rochers à trois cents pieds au-dessous de nous, pour nous rappeler à la réalité.

Nous parcourons alors le bois d'oliviers qui entoure le marabout. On voit que ces lieux ne sont pas souvent visités ; le sol est recouvert d'une couche de mousse et de feuilles sèches, qu'aucun pied humain n'a foulées depuis longtemps. A la lisière du bois nous nous asseyons sur des gros blocs de pierre.

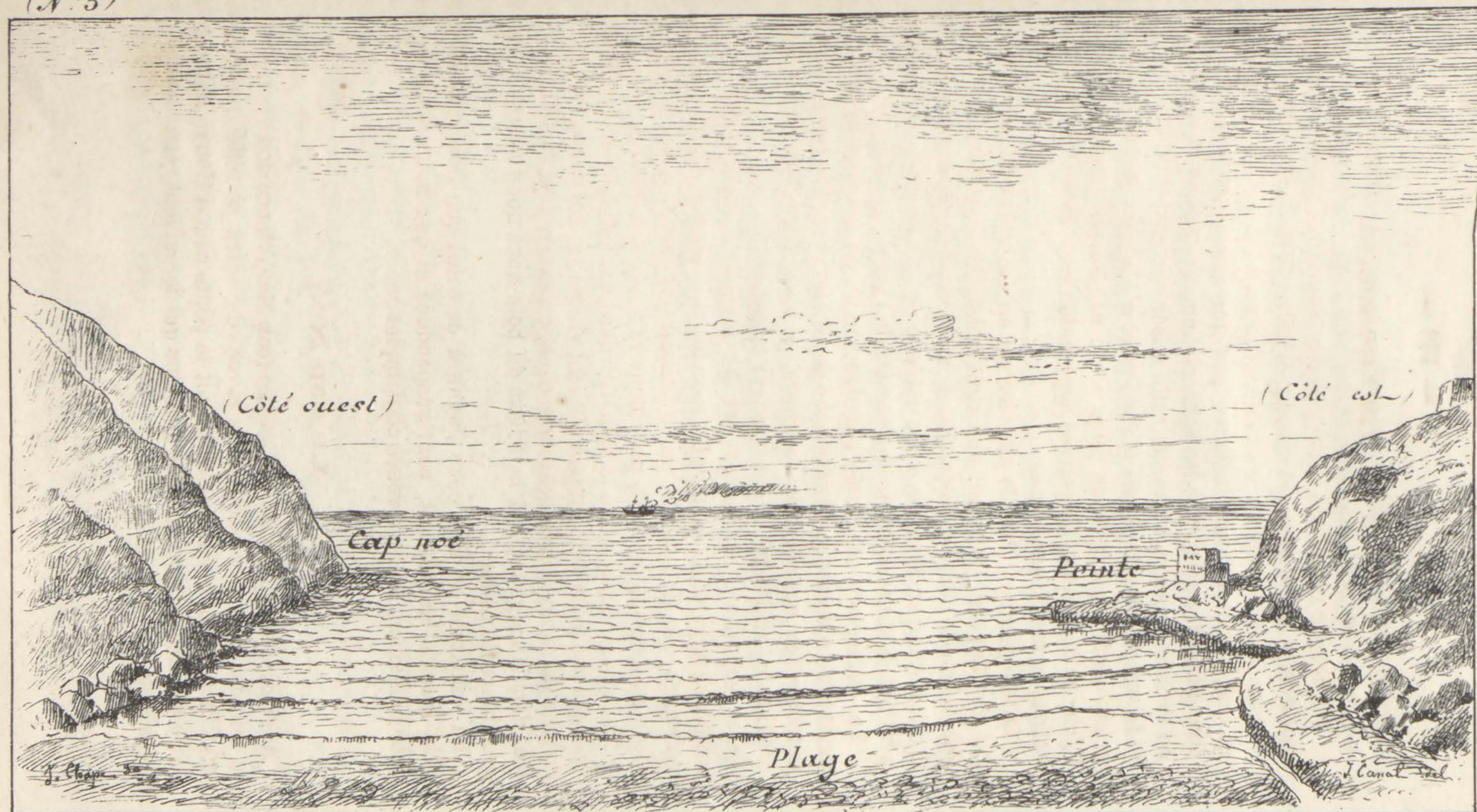
La solennité du lieu nous gagne à ce point que nos conversations elles-mêmes languissent, sont suspendues et que nous nous laissons aller mollement à une rêveuse contemplation.

Le cap Noé

A l'Ouest le cap Noun, des arabes (cap Noé) élance son éperon fauve au sein des flots, sur lesquels les rayons du soleil se réfléchissent avec éclat. A gauche, à nos pieds, se voit la petite baie d'Honaï, légèrement agitée par des vagues courtes et lentes qui se suivent régulièrement en formant de gracieux méandres.

LES RUINES D'HONAÏ (TRARA)

(N° 5)



Baie d'Honaï, vue de la plage (d'après nature)

Honaï, 8 Septembre 1883.

A l'Est, au loin, un cap (de la guardia) appelé vulgairement par les marins cap des 3 îles. On distingue vaguement le rivage qui paraît déboisé et très-aride.

Au bord de l'eau on croit apercevoir plusieurs grottes assez profondes

Après avoir contemplé à loisir toutes ces splendeurs de la nature, nous nous retournons vers le sud, et c'est encore le Djebel Tadjera, la grande montagne carrée qui fixe notre attention.

Je relève sur mon calepin un croquis des arêtes anguleuses de cette montagne dont l'excroissance se dégage hardiment de tous les mamelons qui l'environnent.

Nos compagnons de voyage, les indigènes, chaouchs ou guides, éprouvent le besoin de nous raconter une anecdote à ce sujet; je les entends se consulter à mi-voix.

Mon guide ben Amar nous raconte alors l'histoire suivante :

« Vers l'année 1522, toute la contrée était sous la domination des « Turcs; Hassen-bou-Kheir-Eddin, père de Barberousse (Baba Arodj), « qui avait conquis la province de Tlemcen, envoyait ses janissaires « pour percevoir les impôts.

« Le Djebel Tadjera, paraît-il, jouissait d'une faveur très-populaire. « Il était respecté et redouté à la fois. Toute personne qui s'abritait sur « sa croupe ou ses escarpements était inviolable, tout comme sur les « montagnes qualifiées de Tabous dans la nouvelle Zemble. Aussi ne « faisait-on pas faute d'user de cette immunité.

« Etait-on poursuivi pour quoi que ce soit, on se réfugiait sur le « Tadjera. Etait-on aux prises avec la justice du sultan, vite on escala- « dait le Tadjera, et les sbires s'arrêtaient au pied de la montagne, sans « oser s'aventurer plus loin.

« Pendant toute la durée du règne des Almohades, les Koumïa, « privilégiés, étaient exemps d'impôts, taxes ou corvées.

« Aussi plus tard lorsqu'ils retombèrent sous le joug de nouveaux « maîtres, les sultans du Maghreb occidental opposèrent-ils toutes « sortes de résistances au paiement des impôts, dont ils avaient consi- « déré le rétablissement comme une honte et une dure humiliation.

« Lorsque les janissaires se présentaient pour faire rentrer les « impôts, escortant les collecteurs, ces derniers étaient l'objet des « huées railleuses de tous les Koumïa, réfugiés sur les Tadjera, qui se « gardaient bien de jamais jeter un maravédis dans l'escarcelle « beylicale.

« Voulez-vous payer l'impôt, oui ou non??? hurlaient-ils aux récal- « citrants. *Non!* répondait la voix formidable de l'écho, qui mettait en

« fuite, sbires, collecteurs et janissaires, en laissant ces heureux « contribuables, in-partibus, se tenir les côtes de la frayeur que la voix « de l'écho avait faite à leurs poursuivants, qui courent encore, ajouta « malicieusement le narrateur. »

Cette histoire nous amusa beaucoup et j'en pris bonne note pour la raconter à mon tour.

La contemplation de la mer, des côtes et du Djebel Tadjera nous avait fait oublier l'heure.

Le soleil allait bientôt atteindre l'horizon, et nos amis les matelots, maîtres-pêcheurs, vinrent nous relancer sur la montagne pour nous rappeler à la réalité des choses d'ici bas.

L'heure du dîner sonnée par la voix mâle de Salvator Mas, le patron du *Jules Verne*, l'hercule aux grands cheveux crépus et à la physionomie toujours souriante, résonna agréablement dans nos estomacs délabrés.

Nous dégringolâmes la pente du mamelon pour regagner la grotte, située à l'Ouest de la plage, et qui nous servait de salle à manger.

La pêche avait été abondante. Salvator et ses compagnons avaient pris à l'aide de palangres un gigantesque Méro, que nous évaluâmes devoir peser au moins vingt-cinq livres.

Il avait $0^{m}55$ de longueur et un diamètre d'au moins $0^{m}25$. Ce fut un régal.

Bouillabaisse au méro, friture au méro, grillade au méro. Tout au méro.

Le pauvre percoïde y passa tout entier ; on l'avait mis à toutes les sauces.

Je dois ajouter qu'il fut exquis.

Le caïd El hadj Kada-ben-Rabba mit le comble à notre somptueux festin, en nous apportant un délicieux méchouï qui clôtura le dîner.

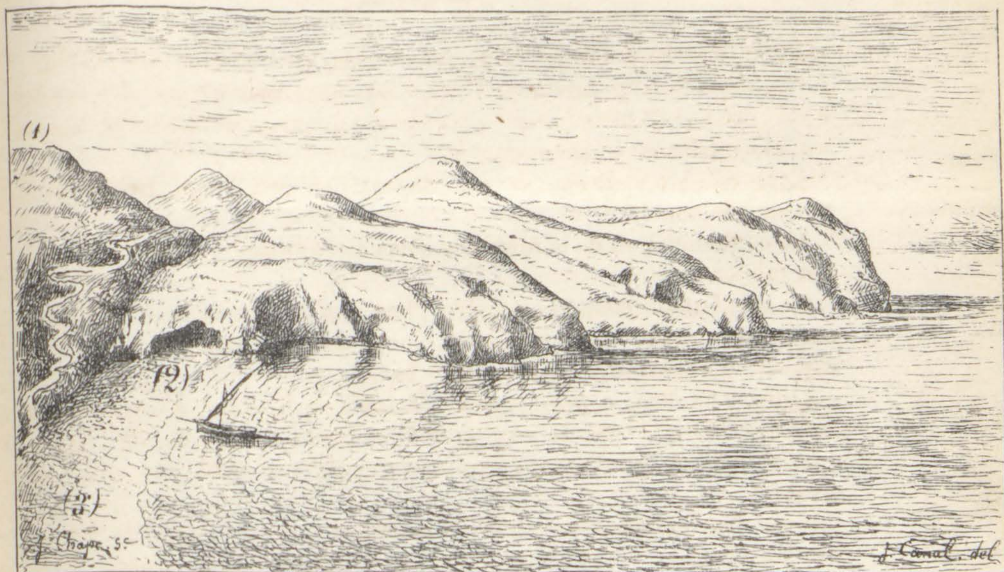
Nous allâmes prendre le café maure chez le caouadji, dont l'établissement était adossé extérieurement à l'enceinte fortifiée, et après une conversation aussi vive qu'animée, nous regagnâmes nos tentes pour nous livrer aux douceurs d'un sommeil qui ne fut interrompu que le lendemain aux premières lueurs du jour.

Le retour

Le dimanche, 9 septembre 1883, à 3 heures du matin, tout le monde était debout. Les tentes furent promptement abattues, les mulets chargés des bagages et des caisses du receveur.

LES RUINES D'HONAÏ (Trara)

(N° 6)

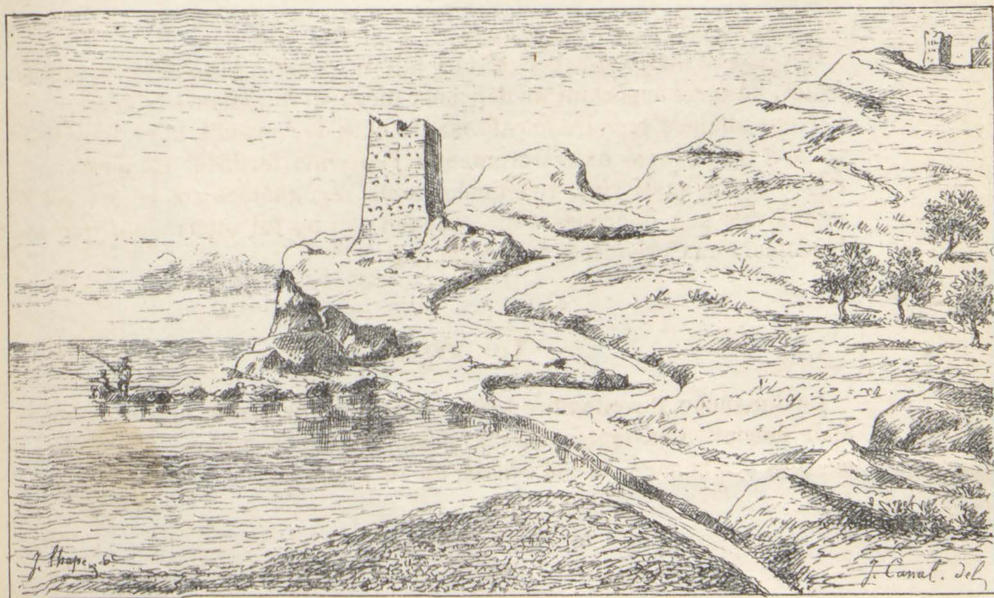


Vue du cap Noé (Ouest de la baie)

(1) Tadjera.—(2) Grotte.—(3) Plage

LES RUINES D'HONAÏ (Trara)

(N° 7)



Vue de la pointe-est de la baie

(Croquis d'après nature)

Honaï, le 8 Septbre 1883.

EXTRAIT

de la Carte du Sud Oranais

au $\frac{1}{600.000}$

par O. Marc-Carthy

avec

Rectification de la Frontière Algérienne

par J. Canal, Membre de la Société de Géographie d'Oran

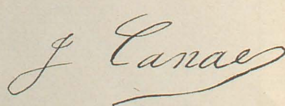
Echelles

100 Kilomètres

62 milles Anglais

Nota. Les lignes droites obliques qui traversent la partie supérieure de la carte représentent les axes des principales chaines de ses massifs montagneux. Les hachures représentent la partie du territoire marocain à annexer.

Tlemcen Juin 1884



Le caoua fut lestement absorbé, et nous prîmes congé de notre ami le caïd El hadj Kada-ben-Rabbah.

M. Meissonnier et moi, escortés des chaouchs Charef et Ben-Amar, et des muletiers, nous rentrâmes à cheval par la route stratégique décrite dans la première partie de ce travail.

M. Longchamps, avec ses marins, regagna Nemours, à bord du *Jules Verne*, en cheminant le long de la côte.

Vers 10 heures, ils doublaient la pointe Ouest de Nemours, appelée cap Pain-Frais par les matelots de la péniche de la Douane, parce que en rentrant au port, en ravitaillement, après avoir tenu la mer et avoir vécu un certain temps avec du biscuit et des vivres de conserve, ils sentent derrière cette pointe la perspective du pain et des vivres frais.

Quant à nous, partis à 4 heures du matin, nous étions arrivés à Nemours à midi, heureux et satisfaits de cette intéressante promenade à Honaï, dont nous conserverons longtemps le souvenir.

J. CANAL.

Membre de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.

FIN

BULLETIN N° 22

OUVRAGES REÇUS

L'exploration 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399.
Bulletin de la Société Normande de géographie, mars, avril, mai, juin.
Bulletin de la Société de géographie de Rochefort.
Bulletin de la Société de géographie de Saint-Valéry-en-Caux, n° 1.
Le Globo, Société de géographie de Genève, n° 2.
Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux, n°s 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.
Bulletin de la Société de géographie de Tours, n°s 3, 4, 5, 6.
Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes.
Bulletin de la Société bretonne de géographie Lorient, n°s 11, 12.
Boletin de la Sociedad géographica de Madrid, mars et avril, mai, juin.
Bolletino della Societá geografica italiana, Roma, n°s 5, 6, 7, 8.
Boletin de la academia nacional de ciencias en Cordoba, République Argentina.
The Truth about Tonquin.
Bulletin de la Société de géographie de Toulouse.
L'Afrique explorée et civilisée, Genève.
Bulletin agricole de la province d'Oran.
Revue des travaux scientifiques, tome III, n°s 3, 4, 5.
Répertoire des travaux historiques, tome II, n° 4.
Le livre d'Or de la géographie dans l'est de la France, Nancy.
Notizblatt des Vereins für erdkunde zu Darmstad.
Mitteifangen des Vereins per erdkunde zu Leipzig.
Mitteilungen der Ostschweizerischen geog. commerc.
Gesellschaft in Saint-Galen.
Société de géographie de Paris, compte rendu des séances, n°s 10, 11, 12, 13, 14, 15.

Sénégal et Niger, avec atlas, envoi du ministre de l'instruction publique.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, 1883, 1884. f. 7 et 8.

Bulletin de la Société languedocienne de Montpellier, 1er et 2e trimestre 1884.

Jahres-Berichte des Naturwissenschaftlichen Vereins in Elberfeld.

Bulletin de l'association philotechnique, juin, juillet, août 1884, Paris.

L'exploratore, Milano, 1884.

Signal service tables of rainfoll ad temperaturo Washunyton, 1882.

A new method of mesuring heights by means of the barometer, by G. K. Gilbert, Wasington 1882.

The motions of fluids and solids ou the earth's surface, Wasington 1882.

Meteorological and physical olservations ou the East Coast of British america, Wasington, 1883.

Popular essays on the movements of the atmosphere Wasington, 1882.

Charts and tables showing géographical distrubution of ramfall in the united states, Wasington 1883.

XXXI beriht des Vereins für Naturkunde zu Cassel.

Repertorium der Landeskundlichen litteratur, Kassel.

Bestimmuny der erdmagnetischen inklination Kassel.

Verhandlungen der gesellschaft für erdkunde zu Berlin, nos 3, 4, 5, 1884.

Bulletin de la Société de géographie de Marseille, avril, mai, juin 1884.

— Polybiblon, juin, juillet, août 1884, Paris.

— Bulletin della Societatea geografica romana.

— Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes, mai et juin 1884.

La France illustrée, par Malte Brun, 12 fascicules, don de l'auteur.

Bulletin de la Société des études indo-chinoises de Saïgon, juillet-décembre 1883.

Boletim da Sociedade de geographia de Lisboa, 4me sèrie, nos 6, 7, 8, 9.

Bulletin de la Société de géographie de Toulouse, no 5, 1884.

Jahresbericht der geographischen cesellschaft in munchen fur 1882 und 1883.

Revue géographique internationale, mai, juin, juillet 1884.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux, juillet 1884.

Bulletin de la Société de géographie de Lyon, mai 1884.

Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers, tome VIII, fascicule 6, 7, 8.

Bulletin de l'association scientifique algérienne 1884, n° 1.
L'Afrique explorée, juillet, août, Genève.
Expediçào scientifica a serre da Estrella en 1881.
Seccao de archeologica-Secçao de medicina, subcecçao de optithalmologia, Lisboa 1883.
Tijdschrift vanhet indisch aardrijkskundig genootschap 1883, Samarang-Java.
Mitteilungen der geographischen gesellschaft für Thüringen zu Jena 1884.
Bollettino della Società africana italiana, Guigno 1884, Napoli.
Bulletin de la Société académique Indo-Chinoise 1881, Paris.
Ma visite au ruines Cambodygiennes en 1850, par l'abbé Bouillevaux.
Vocabulaire Lysson, par le P. A. Bied.
Bulletin de la Société de géographie de l'Est 1884, 2 trimestres Nancy.
Bulletin de la Société topographique de France, Paris.
Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie 1884, n° 1, Paris.
Bulletino dell'instituto di corrispondinza archeologica, Luglio 1884.
Bulletin de la correspondance africaine, mai, juillet 1884, Alger.
Ministère de la marine. Notice sur les ports chinois ouverts au commerce étranger.
Bulletin de la Société de géographie de Constantine, avril, mai, juin 1884.
Boletim da Sociedade de geographia commercial do Porto Junho-Julho 1884.
Földrajzi Közleménijek Kiadatott 1884 Majushó-Juliushó.
Bulletin de l'Union géographique du nord de la France, avril-mai 1884, Douai.
Bulletin de la Société de géographie de Paris 1er trimestre 1884.
Bultin de la Société académique Franco-Hispano, Portugaise de Toulouse, 1884, n° 2.
Liste des récompenses du VIIe congrès national des Sociétés françaises de géographie, Toulouse.
Terzo Congressa geografico internazionale de Venezia 1881 Roma.
Atlas uni projectionnel, exposé de la méthode par M. Barbier, Nancy.
Instruction pour les délégués de la Société bretonne de géographie au congrès de Toulouse 1884, Nantes.
Excursion au pic du midi, par F. Regnault, Toulouse, 1884.
Le Zaïre et les contrati de l'association internationale, par C. Magolhàes, Lisbonne 1884.

Bulletin de la Société de géographie de Nantes, 1er trimestre 1884.
Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, archéologie, Paris 1884.
Répertoire des travaux historiques, Paris 1884.
Bulletin de la Société de géographie de Rochefort, n° 4, 1884.
Plan d'Oran en 1509, don de M. Ortiz de Zugasti, consul d'Espagne à Oran.
Revue de l'histoire des religions, publiée par le musée Guinet; mars, avril, mai, juin 1884, Lyon.
Les voies ferrées entre Oran et Tlemcen, par M. Curtet.
Bulletin de la Société impériale russe, Saint-Pétersbourg.
Revue géographique internationale, Georges Renaud, Paris.

Le Secrétaire général,
L. De Foulques.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA PROVINCE D'ORAN

N° 23. — 1884

Octobre. — Novembre. — Décembre.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans son Bulletin

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE A. PERRIER

13, Boulevard Oudinot, 13.

1884

SOMMAIRE DU N° 23

ARCHÉOLOGIE

Courtot

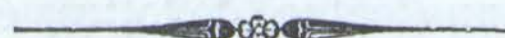
BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE & D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN



RENVOI EN 1888 DU CONGRÈS GÉOGRAPHIQUE DE 1885

Dans des délibérations dont on trouvera le texte dans le présent Bulletin, la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran a pris la résolution de renoncer au Congrès national des Sociétés de Géographie qui devait avoir lieu à Oran en 1885.

Pour une solennité scientifique de cette importance la Société comptait sur le concours du Conseil général et des municipalités qui n'auraient pas marchandé des subventions destinées à assurer le succès d'une œuvre profitable à l'Agérie, puisqu'elle devait réunir dans la province un grand nombre de savants et de touristes français et étrangers. Mais l'épidémie cholérique de l'automne dernier et ses conséquences désastreuses pour une récolte cependant si belle, n'ont point permis de réunir les sommes nécessaires pour faire face aux frais de toute nature d'un Congrès en Algérie.

Le Comité a du renoncer à solliciter des subventions que des dépenses imprévues, extraordinaires, empêchaient les municipalités de lui accor-

der, et a décidé de renvoyer le Congrès à l'année 1888, époque fixée pour la réunion à Oran de l'Association Française pour l'avancement des Sciences (1).

Le Président de la Société,

Th. MONBRUN.

Extrait des séances du Comité

SÉANCE DE 6 OCTOBRE 1884

Sous la présidence de M. Monbrun

Monsieur Demaeght donne lecture de lettres échangées avec M. Cons, secrétaire général de l'association géographique du Nord de la France, à Douai, relatives au futur Congrès national de Géographie à Oran.

Cette question est en suspens et ne sera tranchée que postérieurement.

MOSAÏQUES DE SAINT-LEU

Monsieur Demaeght rend compte que, conformément au désir exprimé par la Commission chargée de l'organisation du musée, de nouvelles

(1) La note qui précède était composée lorsque l'on a adressé au Comité un article de la *Revue géographique internationale* de janvier dernier qui attribue le renvoi du Congrès à des divisions locales.

Nous ne savons comment on a pu être conduit à donner, *à Paris*, de telles appréciations sur la Société d'Oran au sein de laquelle il n'y a jamais eu la moindre division. Elle est composée d'hommes très-occupés, pour la plupart, mais qui sont très-heureux de laisser chaque mois leurs travaux habituels pendant quelques heures pour se trouver ensemble.

La souscription à laquelle fait allusion le même article n'a jamais été ouverte dans le but de subvenir aux frais du Congrès, elle était spécialement affectée à la création du Musée d'Oran. L'inauguration de ce Musée vient de montrer le parti qu'a su tirer des cinq mille francs recueillis ainsi, l'infatigable commandant Demaeght, si bien secondé par M. Cuinet.

La *Revue* a cru devoir parler aussi de la mesure prise par le Comité contre M. Tisserand, qu'il a dû expulser de son sein pour avoir suspecté avec une outrageuse insistance l'honorabilité d'un de ses membres les plus estimés et les plus dévoués. Cette mesure prise *à l'unanimité,* moins une voix qui demandait seulement un blâme sévère, témoigne une fois de plus de l'étroite solidarité qui fait de la Société de Géographie d'Oran une véritable réunion d'amis.

Pour le Comité :
Th. M.

démarches ont été faites auprès du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour obtenir, dans le plus bref délai possible, l'attribution à notre Société des deux mosaïques de Saint-Leu qui se détériorent chaque jour davantage. La couche de béton qui les supporte est complétement désagrégée et il est à craindre que les premières pluies n'en achèvent la destruction. Cette demande a été fortement appuyée par Monsieur l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et par Monsieur le Préfet.

Monsieur Tisserand rend compte de sa mission auprès du Congrès des Sociétés de Géographie à Toulouse et de Congrès pour l'avancement des séances à Blois.

Le Comité vote des remerciments à Monsieur Tisserand.

Monsieur Froger, professeur à l'École navale de Brest, Président de la Société française de colonisation, propose à la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran d'adhérer à cette Société.

Le Comité charge Monsieur Dandrade d'examiner cette question dont il devra rendre compte dans une prochaine réunion.

Monsieur Tisserand donne lecture d'un projet traitant de l'application de la géométrie à la géographie dans les écoles normales primaires.

Cette question est renvoyée à la Commission de rédaction.

Monsieur de Foulques, annonce que Monsieur Florentin Boyer lui a remis pour le musée un lot d'arcs, de flèches et de saqaïes, qu'il a rapportés de Tabora, près du lac de Tanganika.

Le Comité remercie Monsieur Boyer et charge le secrétaire général de lui faire parvenir des remerciments.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1884

Sous la présidence de M. MONBRUN

Monsieur le Président donne lecture d'une circulaire sur la fondation d'une organisation centrale chargée de relier entre elles les Sociétés de Géographie et de propager les résolutions prises dans les Congrès internationaux.

Cette proposition sera soumise à une commission qui devra l'étudier.

La Société nationale des antiquaires de France (musée du Louvre), demande le secours efficace des Sociétés savantes, particulièrement dans l'Afrique française, pour que le gouvernement prenne, auprès du parlement, l'initiative d'un projet de loi destiné à assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises.

Cette question adoptée en principe par le Comité est renvoyée à la Commission d'Archéologie.

La Commission des mosaïques de Saint-Leu rend compte au Comité des démarches qu'elle a faites auprès du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et du Conseil général. N'ayant pas encore reçu de réponse à ce sujet, on devra attendre les décisions à intervenir.

Le secrétaire général informe le Comité qu'il a reçu du ministre de la guerre, par l'intermédiaire de Monsieur le Colonel Perrier, un rouleau contenant :

1° Un exemplaire des trois premières livraisons de la carte de l'Algérie au 50.000^{mm} ;

2° Un exemplaire de la première livraison de la carte de la Tunisie au 200.000^{mm}.

En tout 23 feuilles.

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 1884

Sous la présidence de M. MONBRUN

Monsieur le Président annonce au Comité que la réunion de ce jour a pour objet de voir si on peut faire le Congrès national de géographie à Oran, en 1885. Il donne lecture de la circulaire de MM. Nolen et Cons de l'Union Géographique du Nord de la France, siégeant à Douai, ainsi conçue :

Douai, le 26 décembre 1884.

« Monsieur le Président et cher collègue,

« La Société d'Oran ayant décliné, comme nous vous l'avons fait savoir par une précédente circulaire, l'honneur d'organiser le Congrès

national de Géographie en 1885, nous nous sommes adressés, ainsi que nous en avions pris l'engagement de le faire, aux Sociétés que nous supposions pouvoir accepter.

« Les Sociétés de Rochefort, Marsellle, Nantes, ont successivement refusé en nous exposant les motifs qui les empêchaient de se charger du soin de ladite organisation. Dans ces conditions, nous considérons notre mission comme terminée. En conséquence, il n'y aura pas de Congrès géographique en 1885, à moins qu'une Société se décide à prendre l'initiative de son organisation.

« Veuillez agréer l'assurance de notre considération distinguée,

Le Secrétaire général,
Signé : HENRI COGS.

Le Président,
Signé : Dr NOLEN.

Le président rappelle aussi la motion faite par Monsieur Cousin à la séance du 1er septembre, ainsi conçue :

« Monsieur Cousin expose qu'en prévision des précautions à prendre contre l'invasion cholérique, le gouvernement du Portugal renvoie à une époque plus éloignée la réunion du Congrès international.

« C'est un précédent à suivre dans les circonstances actuelles. »

Il fait observer que les causes exceptionnelles qui existaient à cette époque ont heureusement disparu, entre autres les quarantaines, mais qu'il n'en est pas moins vrai que par suite de pourparlers avec la Municipalité et le Conseil général, relativement aux frais qui incombent à la Société, qui ont abouti à un résultat négatif, le Comité décida que le Congrès serait renvoyé à une époque postérieure.

Des lettres furent échangées avec Monsieur Cons, secrétaire général du Congrès de Douai, à ce sujet et amenèrent la réponse publiée plus haut.

Maintenant les évènements qui faisaient obstacle ayant pris fin, il serait bon de reprendre la question et organiser le Congrès, avec les faibles ressourses que nous possèdons, et qu'en raison du peu de temps que nous avons devant nous il faut réunir tous nos efforts.

Monsieur Jacquet fait observer que la question d'argent est la question principale.

Monsieur Demaeght dit que, d'après son appréciation, les dépenses occasionnées par le Congrès reviendraient à environ 20,000 francs.

Monsieur Tisserand fait observer qu'en éliminant les réceptions, les catalogues et l'exposition, on pourrait réduire les frais à 1,000 fr., et qu'il ne resterait plus qu'à s'occuper des compagnies de chemin de fer et de navigatian pour obtenir la réduction du prix des voyages.

Monsieur Mondot appuie l'observation du préopinant et dit que la ville et la colonie auraient tout à gagner à la visite des savants qui viendraient assister au Congrès; qu'il y a lieu d'en référer aux corps élus.

Le président pose la question suivante :

Des démarches seront faites auprès des corps élus pour savoir s'ils peuvent participer aux dépenses du Congrès géographique et dans quelle proportion, et, en conséquence, le Comité ajourne, jusqu'après ces décisions, pour se prononcer afin de savoir s'il y a lieu de donner suite au projet de Congrès Géographique pour 1885.

Le Comité adopte.

Monsieur Bouty annonce que Monsieur Vallette a une collection d'oiseaux empaillés à vendre qui pourrait convenir au musée.

Renvoyé à la commission du musée.

Monsieur Demaeght prévient le Comité que Monsieur le généra Détrie, commandant la Division d'Oran, fait don à la Société d'une aile d'aigle romaine en bronze trouvée à Arzew.

Le Comité adresse ses remerciments à Monsieur le général Détrie et charge le bureau de les lui faire parvenir.

Monsieur Demaeght demande s'il ne serait pas possible de transférer la bibliothèque dans les bâtiments de l'ancien hôpital civil et de la réunir au musée.

Monsieur Combes, directeur de l'hôpital, dit qu'il n'y voit point d'inconvénient.

En conséquence des démarches seront faites auprès de la municipalité pour obtenir les locaux nécessaires dans les conditions les plus favorables.

Le Président,	*Le Secrétaire général,*
MONBRUN.	L. DE FOULQUES.



NOTE SUR LE CAMBODJE

Par le Docteur Edmond GOUY

Par un traité intervenu le 18 juin dernier entre le Gouverneur de la Cochinchine française, Monsieur Thomson, et Sa Majesté Prea Somdach Norodon, roi de Cambodge, la douane, les finances, l'armée, la justice et les travaux publics du royaume, seront désormais dirigés par les fonctionnaires français. L'esclavage est et demeure aboli. Une liste civile dé 300,000 francs a été créée pour le roi, des dotations sont assurées aux membres de la famille royale. La ratification du Président de la République est réservée.

Ce traité n'est, en réalité, que le complément des traités de 1863 et 1877, qui plaçaient le royaume de Cambodge sous le protectorat de la France.

Nos relations avec ce vaste et riche pays sont antérieures à nos premiers démêlés avec la Cour d'Anam. En 1854, en effet, le roi An-Duong, prédécesseur de Norodon, pour se soustraire aux obsessions de Siam d'un côté et de l'Anam de l'autre, envoya un mandarin chrétien à Singapour, près du Consul de France, pour lui faire part de son désir de contracter une alliance avec la France.

Cette première tentative échoua, car le roi de Siam ayant appris par indiscrétion les projets de son vassal le terrorisa à un tel point qu'An-Duong n'osa pas suivre son idée première.

Dans notre apparition en Cochinchine, la Cour de Hué, obligée de faire face à des difficultés sérieuses, fut contrainte de laisser le Cambodje aux prises avec Siam seulement. C'est alors que, pour éviter son absorption par ce royaume, le Cambodje songea à nous demander aide et protection.

Le roi Norodon n'était pas encore couronné et le roi de Siam réclamait son droit d'envoyer son représentant pour présider la cérémonie, voulant affirmer ainsi sa suzeraineté sur le Cambodje.

L'amiral La Grandière, alors gouverneur de nos établissements en Cochinchine, envoya en mission le capitaine de frégate Doudard de Layrée auprés du roi Norodon, et cet officier s'acquitta si bien de sa mission qu'en juillet 1863 le traité de protectorat était signé à Oudony entre le Cambodge et la France.

Depuis le commencement de ce siècle, le Cambodje a continuellement été désolé par des luttes intestines et des guerres fomentées par les Siamois et les Anamites. En 1868, Sir Wota, frère cadet du roi actuel, suscita une des plus terribles insurrections qui aient ensanglanté ce pays ; mais la France sut faire respecter celui qui venait de se mettre sous sa protection. Une expédition en règle fut organisée et elle se termina par la mise en déroute du prétendant et de ses bandes.

A partir de cette époque, certaines parties du Cambodje furent encore troublées par des révoltes partielles; mais une ordonnance rendue par Norodon à l'instigation du Gouverneur de la Cochinchine, supprima la cause principale de ces troubles en fixant les droits des membres de la famille royale.

En 1877, à la demande du représentant du protectorat français, le roi accorda la gratuité du transit aux marchandises provenant de Battanbang et d'Angkor, provinces qui avaient été définitivement concédées à Siam à la suite de la délimitation des frontières entre ces deux royaumes.

Le roi supprima aussi la ferme du betel, produit de première nécessité pour les indigènes et décréta la liberté de la pèche au Grand Lac.

Tous les Gouverneurs qui se sont succédé en Cochinchine française, ont aidé le roi Norodon de leurs conseils, pour les nombreuses réformes à opérer dans son royaume: rachat des corvées, suppression des fermes autres que celles de l'opium, de l'alcool et des jeux, extension des relations avec la Chine, tribunal mixte à Phum-Penh réglant les contestations entre Européens et Indigènes, tels furent les premiers effets du contact de la civilisation européenne. Norodon, très accessible aux idées modernes, s'était engagé à supprimer l'esclavage dans ses possessions et, tout récemment, dans le cours de la visite que lui avait faite le Gouverneur de la Cochinchine, il avait manifesté le désir de modifier sensiblement le régime politique, administratif et économique du Cambodje.

C'est dans ces circonstances qu'a été signée la convention du 18 juin.

Aux termes de cet acte et de ceux qui l'ont précédé, la France se trouverait désormais chargée de l'administration d'un royaume dont la superficie est égale à environ le sixième de celle de la France. Son sol,

fécondé par les précieux dépôts du Meï-Kong, porte une population de plus d'un million d'habitants, parmi lesquels il faut compter 26,000 Chams ou Malais, 5 à 6,000 Anamites et plus de 100,000 Chinois.

Les principales richesses du pays sont le riz, le coton, la pêche du Grand Lac et des minerais de fer très estimés (province de Kompong Soai).

La culture du coton pratiquée au Cambodje de temps immémorial, donne dès à présent plus de 10 millions de kilogrammes. Celles du mûrier, de l'indigo et du tabac promettent aussi de superbes résultats, grâce aux profondes couches d'humus charriées par le Meï Kong.

La pêche du Grand Lac produit à elle seule maintenant dix millions de francs à l'exportation.

Les bêtes de somme abondent, la soie, l'indigo, la laque, la cire et l'ivoire font l'objet d'un commerce régulier.

La capitale du Cambodje est Phum-Penh, ville de 45,000 habitants, située au confluent du Tônb-Sap, le déversoir du Grand Lac et du Meï-Kong. Phum-Penh est l'entrepôt où viennent s'accumuler les richesses de tout le Cambodje pour être de là exportées en Cochinchine. Aussi plusieurs négociants français s'y sont-ils établis. Sa population est un mélange de Cambodjiens, de Malais, de Chinois et d'Anamites.

L'aspect de la ville et du fleuve est des plus animé, surtout au moment de la pêche du Grand Lac.

Le commerce qui s'y fait consiste principalement en riz, coquillages, cire, sucre de palmes, tabac, maïs, mûrier, coton, cochenille, cardamone, soie, bois, fer, barques, huile, gomme gutte, vernis, sésame, résine, étoffes, laque, pêche, poivre, arec, salines, peaux, cornes, poterie, venaison, arachides, indigo, légumes. Les Cambodjiens ne savent pas obtenir le sucre cristalisé. L'indigo est de bonne qualité mais mal préparé. Le Conseil colonial a récemment subventionné une factorerie européenne d'indigo située au Cambodje, où la préparation de ce produit est perfectionnée.

Le coton se vend en Chine 25 fr. le picul, c'est-à-dire les 60 kil.; le poivre qui a pour marché Kampot se récolte en assez grande abondance; c'est une des meilleures cultures à développer. Le tabac du Cambodje est plus estimé que celui de la Cochinchine. La laque a été expérimentée à Saïgon et a donné de magnifiques résultats. Il y a des sapins dans le Haut pays. Les exploitations de bois durs offrent de grandes facilités et de beaux bénéfices.

L'ivoire, le cardamone, le bois d'aigle, appartiennent de droit au roi qui fait exploiter ces produits et les vend aux Chinois.

On a trouvé à Phum-Can-Lang, non loin des frontières de Cochinchine, une carrière de chaux en ce moment exploitée par des français (Dh. Lemire, *Indo-Chine française*).

Le Cambodje est relié à la Cochinchine par une ligne de bateaux à vapeur appartenant à la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine, dont la tête est à Saïgon. Deux départs ont lieu par semaine et la traversée ne dure guère que 20 ou 24 heures, avec escales dans trois centres très-commerciaux de la colonie française; Mytho, Vin-Long et Sadec.

Le Cambodjien est grand, robuste, bien fait, son type est tout-à-fait différent de celui de l'Anamite, il est moins efféminé et se rapproche plutôt des types de l'Inde. Il porte comme vêtemenı une veste courte et étroite à boutons d'or, d'argent ou de verre sur le devant et un langousti en tissu du pays. Ces étoffes sont souvent fort belles et coûtent jusqu'à 80 francs par langousti. Les gens riches portent aussi une ceinture de soie. Les grands mandarins portent la veste de soie brochée d'or ainsi qu'une ceinture en métal précieux. Hommes et femmes vont pieds nus et tête nue.

Hommes et femmes portent les cheveux ras ; on en voit cependant qui adoptent le toupet Siamois.

Les femmes portent une robe longue serrée à la taille, ouverte sur la poitrine. Elles ont un langousti comme les hommes. Souvent elles laissent leurs bras nus et s'enveloppent la poitrine d'une étoffe de soie flottante. Elles ont les oreilles percées de façon à y introduire un petit cylindre d'ivoire ou de bois de la forme et de la grosseur d'un gros bouchon. Lorsque cet ornement leur manque, le lobe de l'oreille allongé pend d'une façon disgracieuse (C. Lemire, *Indo-Chine française*).

La religion du Cambodge est le Boudhisme, religion qui compte en Asie plus de trois cent millions d'adeptes et fut introduite dans ce royaume il y a environ 1,500 ans. Leurs prêtres se nomment Bonzes. Il se font raser la tête et épiler la barbe deux fois par mois. Leur vêtement consiste en une pièce d'étoffe jaune. Autour des reins, une robe jaune et une sorte de manteau qu'ils portent plié sur l'épaule gauche.

La langue Cambodjienne, à en juger par le grand nombre de mots sanscrits qui y figurent, est évidemment d'origine Indienne, ce qui viendrait encore corroborer l'opinion de l'origine indienne du peuple Khmer. Quant aux caractères pâlis dont ils se servent pour leur écriture, ils paraissent dater de l'introduction du Boudhisme au Cambodje.

Le royaume de Norodon est divisé en provinces dont les principales sont ;

1° La province de Kompong Soai, très riche en minerais de fer ;

2° La province de Pursat, très montagneuse et très boisée ;

3° La province de Sroc Trân, dans laquelle se trouvent : Oudong, la résidence royale où habite la reine-mère, et Phum-Penh, capitale du royaume ;

4° La province de Treang, voisine de la frontière de la Cochinchine française (arrondissement de Chaudoc et d'Hatien) ;

5° La province de Tônlé-Thôm ;

6° La province de Bâp Phnôm, très riche en forêts ;

7° La province de Thbông Khmun.

Les provinces du royaume de Siam limitrophes du Cambodje sont celles d'Angkor où l'on va admirer les splendides ruines d'Angkor Wat, restes de l'ancienne richesse du peuple Khmer et celles de Battambang. une des plus fertiles du royaume. Ces deux provinces, nous l'avons dit, ont été cédées vers 1863 par Norodon au royaume de Siam.

Tel est dans son ensemble et esquissé rapidement le riche pays qui est sous notre protectorat depuis 1863 et qui veut, par le traité du 18 juin, vivre d'une existence encore plus française que par le passé.

Le nouveau traité n'est pas un traité d'annexion, le Cambodje n'est pas réuni à la Cochinchine, mais il recevra plus franchement l'impulsion qui lui vient de Saïgon depuis vingt ans. Une union douanière réunira l'Anam, le Tonkin et le Cambodje, c'est-à-dire les pays placés sous notre protectorat ; le roi recevra une liste civile ; une partie de l'administration sera dirigée par des fonctionnaires français ; l'armée Cambodjienne qui ne servait à rien, puisque nous étions forcés de venir au secours du roi Norodon au moindre soulèvement de ses sujets, sera réorganisée. C'est une révolution qui était prévue depuis longtemps : elle n'est, en réalité, que la consécration de la ligne de conduite suivie par la France et le royaume de Cambodje depuis 1863.

Le protectorat tel qu'il est constitué aujourd'hui fera bénéficier les populations Cambodjiennes du régime civilisateur qu'il était impossible d'introduire sous l'administration des Mandarins. Semblable à celui que nous exerçons à Tunis et en Annam, il respecte la personne du souverain, le représentant de cette dynastie Khmer qui aurait disparu sous les coups du royaume de Siam, si nous ne l'avions couverte de notre protection ; mais il devra s'inspirer des règles fixées pour le protectorat tunisien, conserver une place importante aux indigènes dans l'administration, améliorer sans secousses et gouverner de haut sans

entrer dans les infimes détails des services multiples qui exigeraient une armée de fonctionnaires français qui serait d'autant plus coûteuse qu'il est difficile à l'européen de rester plus de trois ans au Cambodje comme en Cochinchine sans aller se retremper sous une latitude plus tempérée.

Havre, 1er juillet 1884.

Dr Edmond GOUY,
Ex-administrateur des affaires indigènes en Cochinchine,
Membre de la Société de Géographie du Havre.



PAU. — DESCRIPTION

CHEMIN DE FER DE PARIS A CARTHAGÈNE

En arrivant à Pau par le chemin de fer de Tarbes, le touriste est étonné du coup d'œil ravissant qu'il a devant lui.

De l'eau et de la verdure partout.

Devant vous, la ville, avec son château et ses hôtels monumentaux, qui se dresse sur un escarpement à pic.

Une voiture élégante vous conduit à la ville par une rampe tortueuse qui se déroule à travers des villas et des parcs ravissants.

La première impression est bonne et durable.

La ville de Pau est située sur le gave de Pau, où vient se jeter sur la rive droite la rivière l'Ousse. La ville est à l'altitude de 190 mètres au-dessus du niveau de la mer, et séparée en deux par un ravin où coule le torrent le *Hédas*, en partie couvert.

La population de Pau est de 28,908 habitants ; elle est divisée en deux cantons.

La ville est fort belle, grâce à la grande quantité d'hôtels pour les hiverneurs qui couvrent une grande partie de la ville.

Ces hôtels sont splendides comme architecture, comme luxe et comme confort. Il faut citer entre autres l'hôtel Gassion qui est un véritable monument.

Ce qui contribue aussi énormément à l'embellissement de la ville, ce sont les villas disséminées un peu partout. Ces villas sont entourées de parcs complantés d'arbres exotiques de la plus belle venue.

On y remarque surtout les variétés de conifères que l'on y cultive et parmi lesquels il faut distinguer de mganifiques cèdres du Liban, qui sont dèjà bien beaux ; on y remarque aussi partout de splendides magnolias.

Parmi les arbres les plus répandus dans les parcs, il faut citer le chêne, le hêtre, le marronnier d'Inde, le châtaignier.

La saison bruyante à Pau est l'hiver. Quand les étrangers, Anglais, Russes, Américains, etc., sont arrivés, la ville s'anime comme par enchantement.

Les touristes ont leur cercle, leur jeu, leur tir aux pigeons et ils vont même jusqu'à organiser des chasses au renard avec tous ses raffinements.

Les riches étrangers ne descendent pas à l'hôtel, ils louent une villa et envoient leur maison d'avance de manière à trouver tout confortablement organisé à leur arrivée, qui a lieu, ordinairement, vers le commencement de novembre.

Ce qui attire les étrangers à Pau, c'est surtout son climat tempéré, et, chose remarquable, il n'y a jamais de vent. Cependant au moment des solstices, il y a des orages violents et souvent accompagnés de grêle, qui suivent généralement la vallée du gave qui descend du cirque de Gavarni en passant par Lourdes ; ces orages causent quelquefois de grands ravages dans ces parages.

Les monuments remarquables de la ville sont d'abord le château.

Ce monument occupe une superficie d'environ 15,000 mètres carrés, et ses constructions forment un pentagone irrégulier. On y remarque la réunion de diverses architectures : le romain, le gothique et surtout le style de la renaissance.

On remarque principalement une vieille tour en briques qui, prétend-on, fut le commencement du château de Pau, qui fut achevé par Gaston Phœbus, comte de Foix.

Comme tous les châteaux anciens, le château de Pau possède des oubliettes. C'est dans la tour Montaüzet à droite en entrant dans le château, que se trouvent ces vestiges de l'ancien temps; il existait dans la cour, un puits que l'Administration a fait disparaître en le couvrant.

Louis-Philippe et Napoléon III firent construire chacun une tour pour l'aggrandissement et la régularisation du château.

On remarque encore une petite chapelle très-insignifiante, qui se trouve placée près de la tour en briques.

Au pied du château, on remarque un bâtiment en briques, en ruines; c'était l'ancien Hôtel des Monnaies; maintenant il sert de refuge à des bandes de pigeons.

L'intérieur du château est assez curieux. Parmi les choses à voir, il faut remarquer les tapisseries de Flandre et des Gobelins qui garnissent les murailles.

La statue d'Henri IV, en marbre blanc, exécutée par le sculpteur Franca-Villa, peu de temps après la bataille d'Ivry. On prétend que la ressemblance est frappante.

Dans les autres salles du premier étage on trouve beaucoup d'objets qui n'ont aucun rapport avec Henri IV, mais qui sont intéressants au point de vue historique du château de Pau.

Malheureusement des ingénieurs maladroits ont trouvé bon de changer les anciennes cheminées en cheminées modernes.

On voit aussi des cadeaux faits par Bernadotte, roi de Suède.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est un coffre qui aurait été rapporté de Palestine par Saint-Louis, ce qui est très-contestable, car des mauvaises langues, il y en a partout, prétendent qu'il aurait été acheté à Malte en 1838, où il passait pour avoir été rapporté de Jérusalem par un grand-maître de l'Ordre à une époque très-reculée.

Au deuxième étage, on montre la chambre où naquit Henri IV, le 14 décembre 1553, et la carapace de tortue qui lui servit de berceau.

L'authenticité de cet objet est loin d'être démontrée, car en 1793, une carapace de tortue provenant du château fut brûlée en place publique.

Certaines personnes affirment que la carapace en question avait été enlevée par un certain M. de Beauregard, qui y avait substitué une écaille provenant de son cabinet.

La coquille actuelle fut rendue au château en 1814.

On peut voir dans les sculptures de la cheminée un petit bas-relief qui représente Henri IV dans son berceau.

Les chambres suivantes furent occupées par Abd-el-Kader et sa suite, pendant son internement à Pau.

Sur la table, on voit un modèle en relief du château ancien.

Dans les jardins du château sont placés deux vases de porphyre, don du roi Bernadotte.

Dans le même endroit s'élève la statue en marbre de Gaston Phœbus par le baron de Triqueti, donnée au château de Pau par Napoléon III.

On prétend que des souterrains inconnus ont été découverts dans ces parages et qu'ils s'étendent à plus de sept kilomètres de distance. Je ne crois pas qu'on se soit assuré du fait.

Les promenades qui entourent la ville de Pau sont remarquablement belles : d'abord le parc du château est une véritable forêt de haute futaie où l'on a tracé des allées sinueuses où le soleil ne pénètre pas ; la partie nord de cette promenade est un ravin coupé de bosquets d'arbres de diverses essences d'une venue magnifique.

Du côté opposé de la ville se trouve le parc Beaumont qui forme une magnifique promenade en partie accessible aux voitures.

Au nord de la ville se trouve une immense place appelée la Haute Plante et terminée par la caserne d'infanterie, immense bâtiment ressemblant à toutes les casernes; c'est là que se tiennent les foires de Pau.

On peut également citer les allées de Morlaas qui sont le rendez-vous de toute la gentry; c'est un des rendez-vous de chasse des hiverneurs.

L'intérieur de la ville présente généralement des rues bien alignées, des places plantées d'arbres, parmi lesquelles il faut admirer la place Royale, non pour ses dimensions qui sont très-restreintes, mais en raison du magnifique point de vue qui se déroule devant le spectateur à la partie sud.

Cette place, entourée d'hôtels magnifiques, est ornée d'une statue en marbre d'Henri IV par Raggi; le soubassement montre trois bas-reliefs relatifs à l'histoire de ce monarque: 1° Henri IV jeune homme, habillé en montagnard béarnais, le béret en tête et pieds nus, grimpant, avec d'autres paysans, les montagnes des Pyrénées; 2° Henri IV à la bataille d'Ivry; 3° Henri IV au siége de Paris, distribuant des vivres aux assiegés

En avant se trouve l'inscription suivante :

LOU, NOUSTE, HENRIC
HENRICO NOSTRO
PIA NEPOTIS AUGUSTI MUNIFICENTIA
REDIVIVO.
MDCCCXLII.

qui est bien dans le sens de l'esprit du pays. Ainsi, sous Louis XIV, le grand roi fit don d'une de ses nombreuses statues à la ville de Pau ; les Béarnais l'érigèrent sur la place, avec cette inscription :

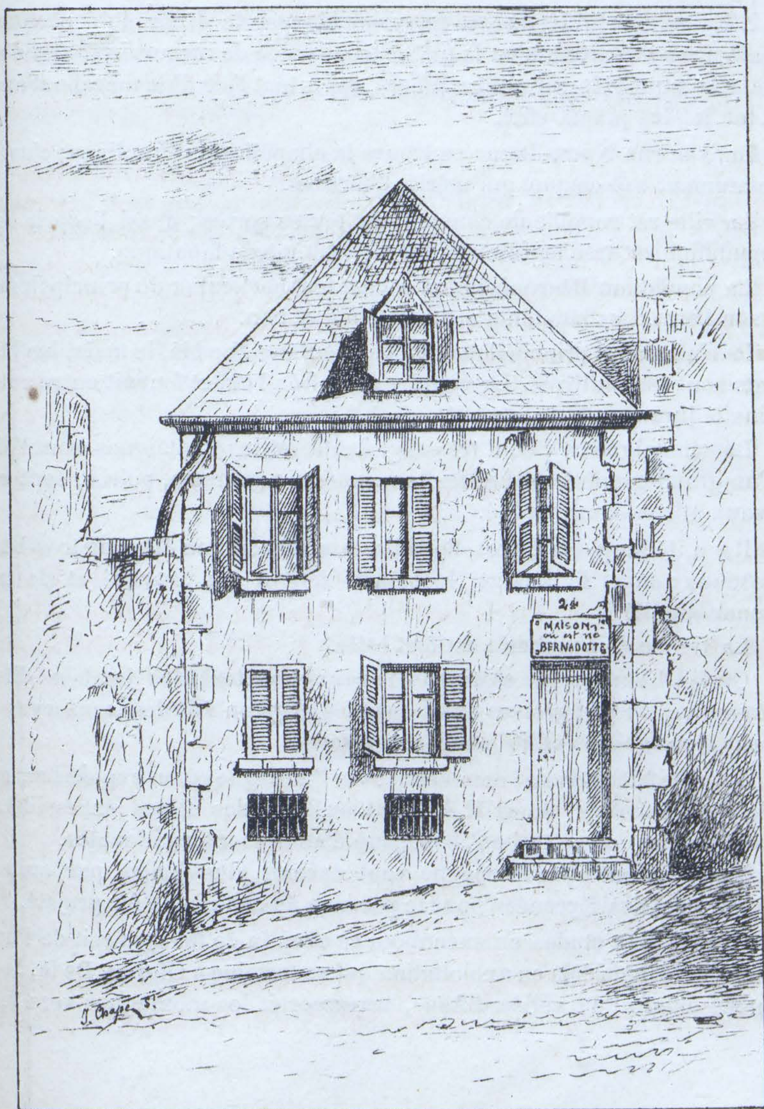
AU PETIT-FILS DE NOTRE HENRI

De cette place on découvre toute la ligne des Pyrénées. Quand le temps est beau c'est un spectacle imposant et digne de l'observation des touristes.

Juste au sud, on voit le pic du Midi d'Ossau, qui est remarquable par sa masse rocheuse à pic, presque inaccessible. Cette montagne sépare les Eaux bonnes des Eaux chaudes.

Dans la rue Tran, n° 24, se trouve la maison où est né Bernadotte; une inscription gravée sur une plaque de marbre rappelle cet évènement:

CHARLES-JEAN-BERNADOTTE
ROI DE SUÈDE
APPELÉ AU TRONE
PAR LE VŒU UNANIME DES SUÉDOIS
EST NÉ DANS CETTE MAISON
LE 26 AVRIL 1763.



MAISON OU EST NÉ BERNADOTTE (largeur de la façade 9 mètres).

La ville possède un musée en formation qui contient déjà quelques tableaux remarquables, parmi lesquels il faut citer la naissance de Henri IV et une nocé de Béarnais de Laruns; deux portraits de Bernadotte et un de son fils Oscar.

Le musée possède une belle collection minéralogique, mais elle n'est pas en ordre.

Parmi les monuments, on peut classer les Eglises Saint-Martin et Saint-Jacques ; elles sont modernes et bâties dans le style ogival.

L'Eglise Saint-Martin est remarquable par le décor de son chœur; malheureusement on a eu la malheureuse idée de recouvrir l'autel d'une rotonde supportée par quatre piliers, qui a tout l'air d'un marabout arabe et fait le plus piteux effet.

Dans la rue Notre-Dame se trouve la chapelle des Ursulines; c'est un monument très-coquet qui mérite d'être vu.

La ville est remplie de couvents de toutes sortes; aussi l'esprit de la population est très légitimiste, cléricale et même fanatique.

La population Béarnaise a un cachet tout particulier dû principalement à son béret. Les habitants ont l'air doux et bon.

Ils s'adonnent principalement à l'agriculture. Le blé, le maïs, les haricots sont très-cultivés. La vigne y vient très-bien et fournit entre autres vins le jurançon et le picpout.

Les châtaigniers y sont très-abondants, et les châtaignes sont l'objet d'un grand commerce. Les fruits à couteau : pommes, poires, sont très-beaux et très-bon marché.

Il y a, le long des Gaves, de belles prairies où l'on élève de très-beaux bestiaux; aussi le laitage, le beurre sont à bon marché et de très-bonne qualité.

La viande de boucherie est fort belle.

On fait beaucoup de salaisons de porc et surtout des jambons dits de Bayonne. On y engraisse aussi des oies dont on fait des conserves qui sont d'une grande utilité pour les paysans.

La ville fait un grand commerce avec l'Espagne où on expose beaucoup de jeunes mulets; aussi il se tient au Pau des foires excessivement importantes, où se traitent beaucoup d'affaires internationales.

Les relations avec l'Espagne vont devenir plus faciles par suite du percement des Pyrénées pour le passage du chemin de fer projeté.

D'après les études en exécution, ce chemin de fer partirait de Pau en suivant la ligne déjà en exploitation qui se termine à Oloron. De là, la voie errée suivrait la vallée d'Aspe, traverserait les montagnes vers le pas

d'Aspe pour déboucher en Espagne dans la vallée de Caufranc et venir se souder sur le chemin de fer du Nord pour aboutir à Madrid, en passant par Saragosse, et pouvant permettre aux voyageurs qui craignent la mer de venir prendre les paquebots qui font escale dans le port de Carthagène à 10 heures d'Oran qui, alors, se trouverait à environ trente-cinq heures de Paris.

En France un embranchement partant de Pau rejoindrait à Vic-Bigorre la ligne de Tarbes à Bordeaux ou Agen pour rejoindre le chemin de fer d'Orléans.

Cette ligne paraît appelée à rendre de grands services aux voyageurs et au commerce.

L. DE FOULQUES.

Membre correspondant des sociétés de Géographie de Rouen et du Havre.



Prix de Géographie décernés par la Société

Oran

Collège, prix d'honneur............	MM.	OLIVEAU, Maurice.
—		QUIÉVREUX, Henri
École Sédiman, garçons............		BELTRA, François.
— Sédiman, filles...............	Mlle	MARCOU, Berthe.
— de Karguentha, garçons.........	M.	TRAVERSO, François.
— — filles..........	Mlle	ABITEBOUL, Fortunée.
— St-Félix......................	MM.	SIBONI, Samuel.
— arabe-française du Village-Nègre		SLIMAN-BEN-MOHAMED OUALI.
— St-Michel......................		PUJOL, Joseph.

—

Tlemcen

Collège............................	MM.	VITALIS, Humbert, d'Hennaya.
École communale, garçons...........		AMOROS, Gabriel.
— — filles............	Mlle	MASSOT, Elisa.

—

Palikao

École d'Haïtia.......................	Mlle	BREVANE, Héloïse.

—

Mascara

École des garçons..................	M.	RULLIAT, Léon.
— des filles......................	Mlle	CHOSNET, Henriette.

—

Mostaganem

Collège communal..................	MM.	LEMOINE Armand.
École israélite....................		SEBAUN, Nathan.
— arabe-française................		HAMOU-BEN-AOUDA.

—

Cassaigne

École mixte du centre de Bosquet..... M. Reboul, Jean-Daniel.

—

Perrégaux

École communale..... .... M. Jaulent, Louis.

—

Aïn-Temouchent

École communale.................. M. Milet, Jean-Jacques.

—

Saïda

École communale................. M. Miane, Désiré.

—

Le Tlélat

École communale.................. M. Bienaimé, Paul.

—

Saint-Denis-du-Sig

École communale.................. M. Pagès, Louis.

—

Bel-Abbès

École des filles.................... Mlles Durand, Léonie.
— — .... Lamide, Madeleine.
— — .... Zacharie, Joséphine.

—

Saint-Lucien

Ecole des filles.. .... Mlle Keselair, Joséphine



BIBLIOGRAPHIE

MARABOUTS ET KHOUAN. — ETUDE SUR L'ISLAM EN ALGÉRIE, PAR M. LE COMMANDANT RINN, CHEF DU SERVICE CENTRAL DES AFFAIRES INDIGÈNES — ALGER. A. JOURDAN.

Dans une consciencieuse étude de près de six cents pages, M. le commandant Rinn a entrepris de nous faire connaître l'origine, la marche, la situation et l'importance des ordres religieux musulmans. Un pays si souvent troublé par les insurrections, même après cinquante-ans d'occupation, doit savoir où le peuple conquis va chercher le mot d'ordre de toutes les révoltes, quel est le foyer de ce fanatisme qui arme le bras des ennemis de notre œuvre de civilisation en Algérie.

Chacun a répété que les Confréries religieuses musulmanes, que les Marabouts et les Khouan, sont les grands agitateurs, mais personne n'avait entrepris jusqu'ici d'étudier l'organisation et de montrer le développement toujours croissant de ceux qui, périodiquement en quelque sorte, viennent entraver les efforts de la France dans notre grande colonie africaine.

C'est ce travail que M. Rinn a voulu faire et il y a pleinement réussi. Tour à tour il nous indique quelle est la doctrine politique de l'Islam qui n'a ni frontières, ni patrie, qui met en relations permanentes la Mecque, Stamboul, Fez ou Bagdad, Alger, Calcutta, Le Caire, Zanzibar et Khartoum ! « Protées aux mille formes, tour à tour négociants, prédi-« cateurs, étudiants, médecins, ouvriers, mendiants, charmeurs, « saltimbanques, tous simulés ou illuminés inconcients de leur mission, « ces voyageurs sont, toujours et partout, bien accueillis par les fidèles « et efficacement protégés par eux contre les investigations soupçon-« neuses des gouvernements réguliers. »

C'est parmi eux qu'il faut rechercher les véritables apôtres de ce Panislanisme s'étendant des îles de la Sonde à l'Atlantique et constituant un véritable danger pour tous les peuples européens qui ont des intérêts en Afrique et en Asie.

M. Rinn s'est appliqué à montrer quels sont les moyens d'action de ces congrégations et associations religieuses en Algérie. Il dresse pour la Colonie une statistique que nos administrateurs militaires et civils feront bien de consulter, puisqu'ils ont à surveiller les agissements des indigènes et à prévenir quelquefois de sanglantes et coûteuses insurrections. Ils y trouveront des documents précieux sur les divers ordres religieux, sur le rôle politique des confréries de toutes sortes pour lesquelles l'étude du Coran n'est qu'en apparence une grande préoccupation.

Un coup d'œil jeté sur l'excellente carte qui est le complément du volume leur permettra de reconnaître quelle est dans chaque centre l'importance numérique des ordres religieux musulmans en Algérie.

Cette carte est comme l'image qui fait comprendre toute la portée du livre ; on est frappé du nombre incalculable des bras de cette pieuvre panislamique qui ferait bien sa proie de l'Algérie si on ne criait « gare ! » constamment.

Notre excellent ami, M. A. Jourdan, a su admirablement combiner les couleurs pour que l'image sortie de ses presses puisse parler autant que le livre. On ne saurait trop louer ce nouveau chef-d'œuvre de notre lithographie algérienne, que M. Jourdan a su, depuis longtemps, faire remarquer dans les diverses expositions.

Mais l'ouvrage de M. Rinn n'a pas pour but de donner seulement des indications statistiques. Les tableaux et les chiffres n'occupant qu'une très-faible partie du volume consacré avant tout à l'étude d'une question des plus intéressantes de l'Algérie ; le style n'est pas celui d'une œuvre aride, mais bien celui d'un érudit délicat, entraînant, aimant pratiquement l'Algérie et préoccupé de son sort.

C'est ainsi que M. Rinn n'a point voulu terminer sa brillante étude sans présenter, au point de vue de notre domination, les conclusions que lui ont suggérées ses observations. Il reconnaît que nous ne pouvons songer à supprimer :

« L'ardente dévotion de nos Musulmans algériens, » qu'il faut faire *la part du feu* en donnant : « nous-mêmes une satisfaction convenable à ce besoin impérieux qu'ils ont de prières et d'exercices religieux. » Il faut, en créant un clergé officiel, réduire à l'impuissance les Marabouts et les Khouan, remplacer le marabout *marron* par le marabout *fonctionnaire* qui sera salarié et surveillé par nous.

Echapperons-nous ainsi aux dangers de la Khouannerie ? Nous ne le pensons pas plus que M. Rinn, puisqu'il propose d'employer parallèlement un moyen bien autrement efficace et énergique, la complète occupation du pays par la création de lignes ferrées. C'est en pénétrant au cœur de la société musulmane que nous la transformerons et que nous exercerons utilement sur tous, Khouan et fidèles, une surveillance de tous les instants.

Mais en attendant « n'oublions pas, dit M. Rinn en terminant, que « derrière nos 168.000 Khouan algériens, il y a sur notre territoire « même plus de 2 000.000 de Musulmans qui ne sont ni meilleurs ni « pires, et derrière eux 173.000.000 d'autres musulmans qui avant d'être « marocains, Tunisiens, Tripolitains, Egyptiens, Syriens, Arabes, « Turcs, Persans, Indiens ou Chinois, sont sujets de l'Islam, sujets « d'Allah, c'est-à-dire partisans convaincus de la supériorité et de la « légitimité de l'Imamat, tel que le prêchent les Snoussya et tel que le « définissent ou l'ordonnent le Coran et la Sonna. »

Th. MONBRUN.

Monsieur Jules Verne a fait don à la Société de la collection complète de ses œuvres. Notre Société conserve précieusement ce souvenir du passage du grand écrivain à Oran, et lui adresse le témoignage de sa vive reconnaissance.

Elle est heureuse et fière de compter Monsieur Jules Verne au nombre de ses membres.

Th. M.

ADMISSIONS

MM. Gastine, délégué du Ministre de l'Agriculture, à Oran.
Fouret, entrepreneur à Arzew.
Du Paty de Clam, lieutenant au 138e d'infanterie à Bellac, Haute-Vienne.
Auffret, instituteur à Oran.
Seguy, docteur-médecin à Oran.
Cosmann, Adrien, banquier, Mostaganem.

DÉMISSIONS

MM. Boitel, répartiteur des Contributions directes à Nemours.
Thuillier, propriétaire à Roncemay.
Llopet, contrôleur des Contributions diverses.
Tisserand, professeur au Collège d'Oran.
Coriol, propriétaire à Marseille.

NÉCROLOGIE

MM. Duforest, conseiller général de Perrégaux.
Boulet, ancien maire de Bel-Abbès.
Barué, négociant à Paris.
Pérelle, pharmacien à Aïn-Temouchent.

BULLETIN N° 23

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de l'académie d'Hippone, n°s 18, 19, Bône.
Bulletin de la Société hongroise de géographie, Budapest.
Bulletin de la Société Impériale russe de géographie, 3, 4, 5, 1884.
Boletin de la Sociedad geographica de Madrid, julio, agosto, septiembre 1884.
Bolletino della Società africana d'Italia, Napoli.
Bollettino della Società italiana, Roma, ottobre, novembre 1884.
Bulletin de la Société de géographie de Lyon, juillet, août et septembre à décembre 1884.
Bulletin de la Société bretonne de géographie, septembre, octobre 1884.
Bulletin de la Société de géographie de Marseille, août, juillet, septembre 1884.
Bulletin de l'Association philotechnique, novembre, décembre 1884.
Société de géographie de Tours (Revue), septembre, octobre, novembre, décembre 1884.
Bulletin de la Société de géographie de Toulouse, n°s 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 1884.
Bulletin de la Société languedocienne de géographie, 1883, 1884.
Bulletin de l'Union géographique du Nord de la France, novembre, décembre 1883, Douai.
Bulletin de la Société de géographie de l'Est, Nancy 1884.
Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers, 1884.
Boletin da Sociedade de geographia commercial do Porto, agosto, setembro, octubro, novembro 1884.
Boletin de la Academia nacional de ciencias en Cordoba, Republica Argentina, Buenos-Aires.

Compte-rendu des travaux du Congrès national des Sociétés françaises de géograhie, sixième session, Douai, août 1883,

La découverte de la mer intérieure africaine, par M. Rouire.

Les tirailleurs algériens dans le Sahara, récits faits par trois survivants de la mission Flatters, par F. Patroni, interprète militaire.

Catalogue-guide de l'exposition internationale de géographie, Toulouse 1884.

L'Afrique explorée et civilisée, Genève.

Bulletin de la Société de géographie de Constantine, juillet, août, septembre, 1884.

Bulletin de la Société de géographie de Rochefort, juillet, août, septembre, 1884.

Le Globe, journal géographique, Genève.

Tableau des vitesses exprimées en mètres par seconde.

Bulletin de l'Association philotechnique, 1884.

Revue géographique internationale, décembre, 1884.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux, septembre, octobre, novembre, décembre 1884.

Bulletin agricole de la province d'Oran.

Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes, août, septembre, octobre, 1884.

Bulletin de la Société de géographie de Québec.

Bulletin des travaux historiques et scientifiques, 1882, 1883, 1884.

Bulletin de la Société normande de géographie, septembre, octobre, 1884, Rouen.

Bulletin de la Société de géographie de Lyon, juin, 1884.

Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre, août, 1884.

L'exploration, 2me semestre, 1884.

Bulletin de la Société de géographie de Paris, 1884, 3me trimestre.

Bulletino dell' instituto di correspondenza archeologica per l'anno 1883, Roma.

Table générale des documents épigraphiques, publiée par l'Académie d'Hippone de 1865 à 1884 et les localités qui les ont fournis.

L'exploration, revue hebdomadaire des découvertes géographiques, 409, 410, 411, 412, 413, 414.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, 1884.

Bulletin de la Société de géographie de Marseille, octobre, novembre et décembre, 1884.

Bulletin de la Société Hongroise de géographie, Budapest, 1884.

Mémoire de la Société des antiquaires de France, tome 44.

Annales du musée Guimet, revue de l'histoire des religions, juillet et août, 1884.
Annales du musée Guimet tome 7me.
Météorologie du Soudan. La saison sèche au fort de Kita, par le docteur E. Dupouy.
Intorno a due nove pubblicazioni periodiche sulle antichità africana, Academia delle scienze di Torino, 1882-83.
Encore les inscriptions latines des fouilles d'Utique, par H. Tédenat.
Médailles commémoratives de la défense de Metz en 1552, par Ch. Robert, membre de l'Institut.
Monnaies africaines du musée de Turin.
Inscriptions latines inédites de Sétif, par J. Poinssot.
Mitteilungen der geographischen gesellschaft zu Jena.
Mitteilungen des verens für erdkunde zu halle.
Mitteilungen des verens für erdkunde zu Leipzig.
Jahresbericht der geographischen gesellschaft von Bern, 1883, 1884.
Revue des travaux scientifiques.
Polybiblion.
L'esploratore, Milano ottobre, novembre, dicembre, 1884.
Revue géographique internationale, octobre, novembre, Paris, 1884.
L'Afrique explorée et civilisée, Genève.
Recueil de rapports commerciaux et économiques.
(Cercle des anciens étudiants d'Anvers), septembre, octobre, novembre, décembre.
Mitteilungen der Ostschweizerischen geog. commerc.
Gesellschaft in Saint-Gallen, 1884.

Mouvement de la navigation dans le port d'Oran — Mers-el-Kebir

Pendant l'année 1884.

PAVILLONS	VAPEURS — NOMBRE de VAPEURS	VAPEURS — Tonnage	VAPEURS — Équipage	VAPEURS — Passagers	VOILIERS — NOMBRE de VOILIERS	VOILIERS — Tonnage	VOILIERS — Equipage	VOILIERS — Passagers	TOTAUX — NOMBRE de NAVIRES	TOTAUX — Tonnage	TOTAUX — Equipage	TOTAUX — Passagers
Français	715	383.099	19 485	23 751	288	15 454	1 645	17	1.003	398.553	21 130	23.768
Français-Algériens	137	107 468	2 727	161	76	43 904	1.338	40	213	151 372	4.065	201
Anglais	2	1 422	37	»	4	1 067	35	»	6	2 489	72	»
Suédois	137	45.558	3.827	8.697	298	3 512	1.228	194	435	49 070	5 055	8.891
Espagnols	»	»	»	»	34	10 032	326	6	34	10 032	326	6
Italiens	»	»	»	»	2	618	20	3	2	618	20	3
Américains	1	1 053	51	»	7	4.040	85	»	8	5 093	136	»
Autrichiens	1	276	9	»	»	»	»	»	1	276	9	»
Allemands	28	26.980	519	»	»	»	»	»	28	26.980	519	»
Belges	11	3.018	105	»	22	10.618	181	2	33	13.636	286	2
Norvégiens	6	4 377	138	2	1	300	7	»	7	4 677	145	2
Néerlandais	»	»	»	»	15	1.121	130	3	15	1.121	130	3
Portugais	1	704	22	»	13	3 087	115	»	14	3.791	137	»
Grecs	»	»	»	»	2	20	16	»	2	20	16	»
Marocains												
TOTAUX en 1884	1.039	573.955	26.920	32 611	762	93 773	5.126	255	1 801	667.728	32.046	32 876
TOTAUX en 1883	1.021	525.654	27 314	37.415	1.044	93.093	5.240	250	2.065	618 747	32 554	37 465
Différence pour 1884 en plus	18	48 301	»	»	»	680	»	5	18	48.981	»	5
Différence pour 1884 en moins	»	»	394	4 804	282	»	115	»	»	»	509	4 804

Mouvement de la navigation dans le port d'Arzew pendant l'année 1884

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	NOMBRE de VAPEURS	Tonnages	Equipage	Passagers	NOMBRE de VOILIERS	Tonnage	Equipage	Passagers	NOMBRE de NAVIRES	Tonnage	Equipage	Passagers
Français......	300	174.868	10 298	123	50	8 796	368	2	350	183.664	10.666	125
Français-Algériens	59	6.293	585	64	233	10.896	1 168	36	292	17.189	1.763	100
Anglais	60	54.799	1.260	19	11	5 620	124	»	71	60 419	1 384	19
Suédois	»	»	»	»	2	794	18	»	2	794	18	»
Espagnols	2	884	48	»	35	906	240	22	37	1.790	288	22
Italiens	»	»	»	»	20	8 036	232	1	20	8.036	232	1
Américains	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichiens.	»	»	»	»	2	958	26	»	2	958	26	»
Allemands.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Belges	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Norvégiens	1	304	14	»	3	645	28	»	4	949	42	»
Danois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Néerlandais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Grecs	»	»	»	»	8	2.214	63	»	8	2 214	63	»
Marocains	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX 1884. .	422	237.148	12.215	206	364	38.865	2.267	61	786	276.013	14 482	267
TOTAUX 1883...	423	263.056	12.673	343	359	29.413	1 841	66	782	292.469	14 514	409
Différence en plus..	»	»	»	»	5	9 452	426	»	4	»	»	»
Différence en moins	1	5.908	458	173	»	»	»	5	»	6 456	32	142

Mouvement de la navigation dans le port de Nemours pendant l'année 1884

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	NOMBRE de VAPEURS	Tonnage	Equipage	Passagers	NOMBRE de VOILIERS	Tonnage	Equipage	Passagers	NOMBRE de NAVIRES	Tonnage	Equipage	Passagers
Français	54	22.527	1.502	541	»	»	»	»	54	22.527	1.502	541
Français-Algériens	87	10.388	1.023	1.152	62	1.955	289	11	149	12.343	1.312	1.163
Anglais	1	1.079	21	»	»	»	»	»	1	1.079	21	»
Suédois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Espagnols	5	1.265	84	1	14	400	81	3	19	1.665	165	4
Italiens	»	»	»	»	1	41	5	»	1	41	5	»
Américains	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Allemands	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Belges	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Norvégiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Danois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Néerlandais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais	»	»	»	»	3	202	28	2	3	202	28	2
Grecs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marocains	»	»	»	»	3	36	22	74	3	36	22	74
TOTAUX 1884	147	35.259	2.630	1.694	83	2.634	425	90	230	37.893	3 055	1.784

Mouvement de la navigation dans le port de Mostaganem pendant l'année 1884

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	NOMBRE de VAPEURS	Tonnage	Équipage	Passagers	NOMBRE de VOILIERS	Tonnage	Équipage	Passagers	NOMBRE de NAVIRES	Tonnage	Équipage	Passagers
Français	154	85 574	5.224	219	»	»	»	»	154	85.574	5.224	219
Français-Algériens	»	»	»	»	32	1.788	178	6	32	1 788	178	6
Anglais	4	2 581	76	»	1	292	9	»	5	2 873	85	»
Suédois	»	»	»	»	1	353	10	»	1	353	10	»
Espagnols	»	»	»	»	5	199	33	2	5	199	33	2
Italiens	»	»	»	»	1	169	8	»	1	169	8	»
Américains	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Allemands	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Belges	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Norvégiens	1	324	16	»	»	»	»	»	1	324	16	»
Danois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Néerlandais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Grecs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Yacht de plaisance	»	»	»	»	1	4	3	»	1	4	3	»
TOTAUX en 1884	159	88.479	5.316	219	41	2 805	241	8	200	91 284	5.557	227
TOTAUX en 1883	194	99 203	6 427	275	42	2.242	259	9	236	101.445	6.686	284
Différence en plus	»	»	»	»	»	663	»	»	»	»	»	»
Différence en moins	35	10.724	1 111	56	1	»	18	1	36	10 161	1.129	57

Mouvement de la navigation

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	NOMBRE de VAPEURS	Tonnage	Equipage	Passagers	NOMBRE de VOILIERS	Tonnage	Equipage	Passagers	NOMBRE de NAVIRES	Tonnage	Equipage	Passagers
Français	104	50.766	2 317	447	»	»	»	»	104	50 766	2.317	447
Français-Algérien	»	»	»	»	86	1.754	390	16	86	1.754	390	16
Anglais	108	100 549	2.243	29	»	»	»	»	108	100 549	2 243	29
Suédois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Espagnols	»	»	»	»	4	83	26	»	4	83	26	»
Italiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Américains	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichiens	1	1 848	51	»	»	»	»	»	1	1.848	51	»
Allemands	2	2.221	46	1	»	»	»	»	2	2.221	46	1
Belges	21	18.295	385	»	»	»	»	»	21	18 295	385	»
Norvégiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Danois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Néerlandais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais	»	»	»	»	1	46	11	1	1	46	11	1
Grecs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marocains	»	»	»	»	1	12	8	40	1	12	8	40
TOTAUX en 1884	236	173 679	5.042	477	92	1.895	435	57	328	175 574	5 477	534
TOTAUX en 1883	254	198.464	6.176	604	70	3 930	367	2	322	202.928	6.541	606
Différence en plus	»	»	»	»	22	»	68	55	6	»	»	»
Différence en moins	18	24.785	1 134	127	»	2 035	»	»	»	27 354	1 064	72

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

du Mouvement commercial maritime des Ports de la Province d'Oran en 1884

	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre	Tonnage	Equipage	Passagers	Nombre	Tonnage	Equipage	Passagers	Nombre	Tonnage	Equipage	Passagers
ran	1.039	573.955	26.920	32.611	762	93.773	5.126	255	1.801	667.728	32 046	32 866
rzew	422	237 148	12 215	206	364	38.865	2 267	61	786	276.013	14.482	267
eni-Saf.....	236	173.679	5.042	477	92	1 895	435	57	328	175 574	5 477	534
ostaganem	159	88.479	5 316	219	41	2.805	241	8	200	91.284	5.557	227
emours	147	35.259	2.630	1.694	83	2.634	425	90	230	37.803	3.055	1 784
Totaux........	2.003	1.108 520	52.123	35 207	1.342	130.052	8.494	471	3.345	1 248 492	60.617	35.678

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT

MM. Le Gouverneur Général civil de l'Algérie.
Le Préfet d'Oran.
Le Général de Division, commandant la province d'Oran.
Le Maire d'Oran.
Le Sénateur d'Oran.
Les Députés du Département d'Oran.
La Chambre de Commerce.
Le Conseil Général du Département.
Le Conseil Municipal d'Oran.
Les Professeurs du Collège.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Ardouin de Mazet, rédacteur de l'*Écho du Nord*, Lille.
Bouteiller Chavigny (de), directeur de l'*Exploration du globe*, Paris
Comice Agricole d'Oran.
Duveyrier, Henri, O. ✱, géographe, Sèvres.
École supérieure de Commerce, Rouen.
Faure, Alfred, professeur à l'École vétérinaire, Lyon.
Gazeau de Vautibault, directeur général de la Cie du Trans-Saharien, Paris.
Le Jore, chef du commissariat français, Nossi-bé.
Macé, Jean, propagateur de l'instruction, Château de Moutiers.
Meulemans, directeur du *Moniteur des Consulats*, Paris.
Nanzouty, (Champion Dubois de) le général C. ✱, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi.
Pelletrau, ingénieur des ponts et chaussées, Constantine.
Papier, ✿, président de l'Académie d'Hippone, Bône.
Perrier, O. ✱, ✿, colonel, membre de l'Institut, Paris.
Pouyanne, ingénieur en chef des mines, Alger.
Renault, Georges, ✱, directeur de la *Revue géographique*, Paris.
Rossi, Augustin, à Seguin Guadalupe, Counti, Texas.
Say, Louis, explorateur, Alger

MM. SOLEILLET, Paul, explorateur, Nîmes.
STRAUS, consul honoraire de Belgique, Anvers.
TAUXIER, ✻ ✪, capitaine en retraite, Amiens.
TROTABAS, ✻, lieutenant de vaisseau en retraite, Paris.
WOLF, professeur au lycée, Alger.
WICHMANN, rédaction de Péterman Mittheïllungen, Gotha.

MEMBRES HONORAIRES

GRAVIER, Gabriel, président de la Société normande de Géographie, Rouen.
MAC-KARTY, président de la Société de Géographie d'Alger.
MARIAL Waille, rédacteur du *Petit Algérien*, Alger.
MENELIK II, (sa Majesté) roi de Choa, Abyssinie.
MOUSTIER, explorateur, Marseille.
NORDENSKIOLD (baron de) membre de l'Académie des sciences, Stockholm.
PINHEIRO Charas, C. O. ✻, ministre de la marine, Lisbonne, (Portugal).
POMEL, directeur de l'École supérieure, Alger.
VAUVERMANS, O, ✻, président de la Société de Géographie, Anvers (Belgique).
VERMINK, armateur, Marseille.
ZWEIFFEL, explorateur, Marseille.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

PRÉSIDENT D'HONNEUR

MM. POMEL, directeur de l'École supérieure d'Alger.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM. DERRIEN, O. ✻, O. ✪, chef de bataillon.
HUGONNET, ✻, conseiller de Préfecture en retraite,
TROTABAS, ✻, lieutenant de vaisseau en retraite.

COMITÉ

Président :

M. Monbrun, avocat, conseiller général.

Vice-Présidents :

M. Demaeght (section d'Archéologie), O. ✻, ✪, commandant du recrutement,

M. Cousin (section de Géographie), chef du service de la voie au chemins de fer P. L. M.

Secrétaire général :

M. De Foulques, ✻, chef d'escadrons en retraite.

Trésorier :

M. Cuinet, ingénieur, directeur du réseau téléphonique.

Bibliothécaire-Archiviste :

M. Pousseur, directeur de l'usine à gaz.

Secrétaires :

M. Pousseur (section d'Archéologie).

M. Thieffin (section de Géographie), chef du bureau technique de l'Ouest-Algérien.

Secrétaires adjoints :

M. Cuinet (section d'Archéologie).

M. Coudray (section de Géographie), O. †, capitaine des ports d'Oran et de Mers-el-Kebir.

MEMBRES

MM. Bouty, garde-mines principal.
Brunie, ingénieur principal de l'Ouest-Algérien.
Cairol, photographe.
Chancel, chef de section à l'Ouest-Algérien.
Dandrade, chef de bureau à la préfecture.
Ehrmann, inspecteur primaire.

MM. Jacquet, commissaire du gouvernement au Conseil de guerre.
Leroy, inspecteur de l'enregistrement et des Domaines.
Mondot, docteur-médecin.
Périé, ✿, inspecteur d'Académie.
Vernier, architecte.

SUPPLÉANTS

MM. Borelly, receveur de l'enregistrement.
Chollet, avocat.
Combes, directeur de l'hôpital civil.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

A

MM. Alessi, libraire.
Ali Mustapha Mahi Edine, interprète judiciaire.
Ancey, secrétaire de la sous-préfecture, Tlemcen.
Antoine, ✿, instituteur libre, directeur de l'école professionnelle
Arnaud, agent voyer, Ammi-Moussa.
Arnoux, ✱, adjoint du génie en retraite, Misserghin.
Association des Ouvriers Imprimeurs.
Astier, ✱, ✿, ministre protestant, Mostaganem.
Auffret, Hippolyte, instituteur.
Augé, entrepreneur.
Ausset, propriétaire, Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).
Ausset, négociant.
Ayme, Pierre, ✱, maire d'Oran.

Nota. — Tous les sociétaires dont la résidence n'est pas indiquée, habitent Oran.

B

MM. Baills, ingénieur des mines.
Balavoine, maire de Palikao.
Baldoui, géomètre principal au Service Topographique.
Barat, propriétaire.
Baudeuf, chef d'escadron de gendarmerie.
Baratciart, payeur à Tiaret.
Barber, négociant.
Bardoux, propriétaire.
Barnicaud, géomètre.
Bastide, ✿, propriétaire, Bel-Abbès.
Bastide, ingénieur civil.
Béasse, fabricant à Laval (Mayenne).
Bedjaï, représentant de commerce.
Ben-Daoud, O. ✱, lieutenant-colonel au 1er chasseurs d'Afrique, Blidah.
Bernauer, docteur médecin.
Bernelle, administrateur civil, Batna.
Beauvais (de), ✱, directeur des mines de Saint-Chamond (Loire).
Beyna, directeur de la Société algérienne.
Bion, lieutenant au 2e Zouaves.
Blaise, instituteur à Saint-Michel (Vosges).
Blanchard, ✱, propriétaire.
Blanchet, négociant.
Blanchot, inspecteur de la Voirie départementale.
Bichon, géomètre principal au Service Topographique.
Bogros, avocat.
Bojanol (de), secrétaire général de la Cie *le Soleil*, Paris.
Bonnefoy, ✱, médecin-major de 1re classe, au 15e d'artillerie, Douai.
Bonnel, géomètre principal au Service Topographique.
Bonnin de Sarrauton, géomètre principal au Service Topographique.
Boucher, ingénieur, Paris.
Borelly, conseiller de préfecture.
Borelly, receveur des Domaines.
Bonnamy, géomètre.
Bouscand, architecte, Mascara.
Boutan, ✱, chef de bataillon au 80me de ligne, Tulle (Corrèze).

MM. Bouty, garde-mines, principal.
Boozo, consul d'Angleterre.
Boyer, Florentin, Misserghin.
Bréjat, ✠, commissaire-priseur.
Brémont, vétérinaire.
Breuille (de), ✠, commandant supérieur du cercle de Tiaret.
Brière, receveur des Contributions, Paris.
Brouard, sous-lieutenant au 2me Zouaves.
Brunel, inspecteur d'assurances.
Brunel, géomètre principal du Domaine.
Brunie, ingénieur principal des chemins de fer, Ouest-Algérien.
Brunie, agent voyer en chef.
Bruzon, capitaine à l'État-major de la division.

C

MM. Cachard (de), directeur des contributions directes.
Caillard, greffier de la justice de paix, Bel-Abbès.
Calvet, géomètre principal au service topographique.
Canale, Martin, receveur d'enregistrement.
Canal, agent voyer départemental, Tlemcen.
Cardaillac (de), procureur de la République à Oran.
Carol, rédacteur à la direction des Domaines.
Cauquil, ✠, docteur-médecin.
Cayla, propriétaire.
Cairol, photographe.
Cazalis, propriétaire, Relizane.
Cerez, G. O. ✠, général de division, Montpellier.
Cercle de la Mosquée.
Cercle de l'Union, Lamoricière.
Chailloux, propriétaire à Arzew.
Chancel, chef de section à l'Ouest-Algérien.
Chancel (de), sous-préfet, Bône.
Chandelier, limonadier.
Champville (de), commis de trésorerie, Mostaganem.
Chaudruc de Crazanes, ✠, intendant militaire, Paris.
Choisnet, sous-préfet, Mascara.
Chollet, avocat.
Choupot, avocat.

MM. Chotard, administrateur civil, Nemours.
Churchill Franck, Paris.
Clerc, ingénieur de la Cie Ouest-Algérien, Bel-Abbès.
Cohen Scali, représentant de commerce.
Combes, directeur de l'hôpital civil.
Commandeur, entrepreneur.
Commune de Bouguirat.
Commune de Lamoricière.
Condé (de), O. ✵, colonel d'artillerie, Belfort.
Coriol, propriétaire, Marseille.
Cosmann, Adrien, banquier, Mostaganem.
Coudray, O. †, capitaine des ports d'Oran et Mers-el-Kebir.
Cousin, chef du service de la voie au P. L. M.
Cousinard, notaire.
Conseil Municipal d'Arzew.
id. de Bel-Abbès.
id. de Perrégaux.
id. de Lamoricière.
id. de Saint-Denis-du-Sig.
id. de Tlemcen.
Cuinet, ingénieur, directeur des téléphones.
Cuinet, Paul, rédacteur au ministère de la guerre, Paris.
Cuguillière, agent des postes, Oran.
Cureras, propriétaire, Lamoricière.

D

MM. Dagne, architecte.
Dandrade, chef de bureau à la préfecture.
Daniel, Paul, négociant.
Daniel, Louis, professeur.
Davet, avocat-défenseur.
David, propriétaire, conseiller général.
Dayot, inspecteur des Beaux-Arts, Paris.
Delarue, lieutenant au 47e de ligne, Saint-Cyr.
Delcambe, administrateur civil, Aïn-Temouchent.
Delinon, directeur du gaz, Barcelone (Espagne).
Delmonte, propriétaire.
Delphin, professeur de langue arabe.

MM. Demaeght, O. ✻, ✪, commandant du recrutement.
Derrien, O. ✻, O. ✪, chef de bataillon au 141e de ligne, Bastia.
Diot, inspecteur de première classe des Contributions directes.
Djian, représentant de commerce.
Dollfus, entrepreneur de travaux publics.
Dominique, entrepreneur.
Drapier, Henri, licencié en droit, Nemours.
Dulmet, piqueur opérateur à l'Ouest-Algérien.
Dessirier, O. ✻, chef de bataillon, officier d'ordonnance du Président de la République.
Dupuy, directeur du service des lits militaires.
Durand, triangulateur.
Durel, propriétaire.
Duveyrier, propriétaire à Misserghin.
Duzan, médecin de colonisation, Arzew.

E

MM. Ehrmann, inspecteur primaire.
Emerat, négociant.
Emperoger, capitaine, chef du bureau arabe, Mascara.
Engler, agent de la Cie Franco-Algérienne.
Escande, ingénieur, Paris.
Estibot, architecte de la ville d'Alger.
Etienne, député au corps législatif

F

MM. Fabriès, docteur-médecin, Bel-Abbès.
Fabriès, pharmacien en chef de l'hôpital civil.
Fauqueux, notaire, Tlemcen.
Faure, inspecteur des Postes.
Farmon, commissaire enquêteur.
Figari, chef du transit à la Cie Transatlantique.
Fleury, propriétaire, Hennaya.
Follet, directeur des établissements pénitenciaires.
Fonteneau, médecin en chef de l'hôpital civil.
Fontenilles, ingénieur, Paris.

MM. Foulques (de), ✻, chef d'escadrons en retraite.
Fouque, ✻, président du Conseil général.
Fourreau, explorateur, Alger.
Fouret, entrepreneur, Arzew.
Fournier, directeur de la Cie Franco-Algérienne, Paris.
Fousset, ✻, directeur de la Cie Franco-Algérienne, Arzew
Freixe, propriétaire.
Froget, propriétaire.
Funelle, entrepreneur, Arzew.

G

MM. Gabarou, ingénieur civil.
Gaillard, receveur des Contributions diverses, Mascara.
Galens, vérificateur du service de la Topographie en retraite.
Gangloff, ✻, ✻, lieutenant au 2e zouaves.
Garoby, secrétaire général de la Préfecture.
Gastine, délégué du ministère de l'agriculture.
Gaucher, médecin de colonisation, Aïn-Temouchent.
Glin, officier de télégraphie militaire.
Giraud, Jules, négociant.
Giraud, Alphonse, négociant.
Giraud, Hippolyte, avocat, Mascara.
Giraud, Edmond, avoué, Bel-Abbès.
Gorges (madame veuve) propriétaire.
Goujon, administrateur civil, Renault.
Gris, suppléant du juge de paix, Inkermann.
Grivel, propriétaire à Saint-Denis-du-Sig.
Guglielmi, docteur-médecin.
Guénard, ✻, capitaine, chef du bureau arabe, Marnia.
Guin, sous-préfet, Bel-Abbès.
Guiroye (de) administrateur civil, Zemmorah.
Guysolphe, percepteur, Ballon (Sarthe).

H

MM. Hanus, employé principal du matériel des voies P. L. M. Alger.
Harmand, chef de section à l'Ouest-Algérien.

MM. Héron de Villefosse, conservateur du musée du Louvre, Paris.
Herson, ✻, chef de bataillon du 2e zouaves.
Hié, employé des mines, Camerata.
Horroy, sous-chef de bureau à la Préfecture.
Hugonnet, ✻, conseiller de préfecture en retraite, Saint-Cloud.
Hovelt, adjoint stagiaire, Ammi-Moussa.

J

MM. Jacques, avocat-défenseur,
Jacquet, ✻, commissaire du gouvernement au Conseil de guerre.
Jarsaillon, propriétaire.
Jauffret, propriétaire.
Jaupois, propriétaire, Tiaret.
Jouane, entrepreneur, Aïn-Temouchent.
Jouhaut, instituteur.
Jourdan, ingénieur de la Cie du chemin de fer de l'Ouest-Algérien.
Jouvenat, architecte.
Jupeaux (Taillevis de), Victor, propriétaire.
Jupeaux (Taillevis de), Edouard, propriétaire.

K

MM. Kanoui, ✻, ✻, propriétaire.
Karoubi, Messaoud, propriétaire.
Krieger, ✻, ministre protestant.
Krumb, commis de préfecture.
Kulhmann, courtier maritime.

L

MM. Labadie, employé aux Contributions diverses.
Labouré, docteur-médecin, Aïn-Temouchent.
Lacroix, sous-lieutenant au 2e tirailleurs, au bureau arabe, Aflou.

MM. Lajonkaire (de), négociant.
Lambert (madame), Paris.
Lamur, ✱, propriétaire.
Lamy, inspecteur d'Académie (Annecy).
Lapierre, receveur municipal.
Larcher, notaire.
Lasmolles, ✱, inspecteur de la Cie générale d'assurances, Paris.
Launay, ingénieur de la Cie Franco-Algérienne, Arzew.
Laurichesse, conservateur des hypothèques.
Laugier, Mathieu, ✪, préfet du Var, Draguignan,
Lavergne, ✱, capitaine, chef du bureau arabe, Marnia.
Lebrun, avocat.
Leclerc, receveur des douanes, Mostaganem.
Lejeune, receveur de l'enregistrement
Legrand, entrepreneur.
Léon, administrateur civil, Cassaigne.
Lerebourg, O. ✪, principal du collège.
Leroy, sous-inspecteur de l'enregistrement et des domaines.
Lescure, propriétaire.
Lemoine, ingénieur de la Cie Est-Algérien, Alger.
Lemoine, conducteur des travaux à la Cie P. L. M., Perrégaux.
Lévy, négociant.
Lillo (de), administrateur civil, Cacherou (Palikao).
Lisbonne, avocat-défenseur, Mostaganem.
Loge l'Union Africaine.
Lousteau, ✱, propriétaire, conseiller général, Mascara.

M

MM. Mahé, conducteur des Ponts et Chaussées, Caissaigne.
Maillet, chef des services de l'exploitation à la Cie Ouest-Algérien, Bel-Abbès.
Maillot, administrateur civil, Saint-Denis-du-Sig.
Maitre, entrepreneur, capitaine de la Cie des Sapeurs-Pompiers.
Manégat, ✱, auditeur au Conseil d'Etat, Paris.
Mantoz, contrôleur des Contributions diverses.
Marbeuf, représentant de M. de Saint-Maur, Arbal.
Marcel, propriétaire, Bouguirat.
Marchand, répartiteur des Contributions directes.



MM. Marchand, ✷, chef d'escadron en retraite, Thessalah.
Marechal (l'Abbé), au petit séminaire.
Marignan, libraire.
Massa, avocat, Mascara.
Masson, sous-directeur des Contributions diverses, Tlemcen.
Mathieu, pharmacien.
Mathieu, examinateur au Crédit Foncier.
Mathis, secrétaire de la sous-préfecture, Bel-Abbès.
Mattei, adjoint spécial, Saint-Hippolyte de Mascara.
Maximi, pharmacien, Arzew.
Mayaud, ingénieur à l'Ouest-Algérien, Misserghin.
Mayaudon, notaire, Saint-Denis-du-Sig.
Mazurel, propriétaire, El-Ançor.
Messonnier, administrateur civil adjoint, Nemours.
Mermod, Albert, horloger.
Messager, ✷, propriétaire.
Meunier, ingénieur des ponts et chaussées.
Meunier, conservateur des hypothèques, Bel-Abbès.
Milson, ingénieur chimiste aux mines, Camerata.
Miane, ✷, propriétaire, Arzew.
Monbrun, avocat.
Monchatre, chef de bureau du contrôle à la Cie Franco-Algérienne, Arzew.
Mondot, docteur-médecin.
Monguilhem, docteur-médecin.
Monnin, sous-préfet, Bougie.
Montessu de Ballord, juge de paix, Relizane.
Morgera, propriétaire, Marseille.
Moreau, chef de cabinet du Préfet.
Moynier, chef de gare, Inkermann.
Mugnier, arbitre de commerce.

N

MM. Nicolai, lieutenant de port, Arzew.
Nicolas (Emile), négociant.
Niel, professeur au collège, Alais (Gard).
Noguier, interprète judiciaire, Cassaigne.
Nony, ingénieur des mines, Benisaf.
Noviant, ingénieur des mines, Benisaf.

O

MM. Ortiz de Zugasti (Pédro le commandeur), consul d'Espagne.
Ourry, ✱, chef de bureau au ministère des finances, Paris.

P

MM. Pallu de Lessert, avocat, Paris.
Paoli, commis des Postes.
Pasteur, négociant.
Paty de Clam (du), lieutenant au 138e de ligne.
Pauchard, sous-préfet, Mostaganem.
Peret, O. ✱, médecin-major de 1re classe, en retraite.
Pérez, propriétaire, maire de Mascara.
Périé, ✪, inspecteur d'Académie.
Perrier, imprimeur.
Perrin, propriétaire, Bou-Tlélis.
Perrot, négociant, Saint-Denis-du-Sig.
Peyrat, propriétaire, Inkermann.
Piéguet, propriétaire, maire de Mers-el-Kebir.
Pinheiro Chagas, G. O. ✱, ministre de la marine, Lisbonne,
Poinsignon, receveur des Domaines, Relizane.
Poinssot, avocat, Paris.
Poncelet, chimiste au Service des Mines.
Pons, conducteur des Ponts et Chaussées. Mostaganem.
Pons, adjoint de la commune mixte de Daya.
Ponthon (de), ✱ capitaine au 2e Zouaves.
Pottier, directeur de l'Agence de la Cie Algérienne, Mostaganem.
Pottier, notaire.
Pousseur, directeur de l'Usine à gaz.
Pradal, inspecteur de l'exploitation à l'Ouest-Algérien, Misserghin.
Prébois, (Le blanc de), sous-inspecteur des chemins de fer, P. L. M.
Prevet, ingénieur, Paris.
Priou, ✪, interprète judiciaire, conseiller général, Mostaganem.
Prudhomme, agent général de la *Nationale*.

R

MM. Ramier, conducteur des Ponts et Chaussées, Inkermann.
Ravel, médecin de colonisation, Sainte-Barbe-du-Tlélat.
Reclus, Onésime, géographe, Nemours (Seine-et-Marne).
Régnot, rédacteur du *Courrier d'Oran*.
Reilhac, ✻, chef d'escadrons en retraite.
Remond, secrétaire du conseil général.
Renard, directeur de l'école primaire de Karguentah.
Réunion des Officiers.
Richard, artiste peintre, Paris.
Rinieri, répartiteur des Contributions, Sainte-Barbe du Tlélat.
Rives, inspecteur de la Cie *le Phénix*, Mostaganem.
Romani, employé des Postes.
Roubière, propriétaire, conseiller général, Bel-Abbès.
Rouire (Madame).
Rouire, avocat.
Rouire, employé de la Cie Franco-Algérienne.
Rosenthal, entrepreneur à Beni-Mançour (province de Constantine).

S

MM. Sabatier, Camille, ✻, administrateur civil, Fort-National.
Sabatier, Jacques, agriculteur, Ouisert.
Sabatier, Germain, avocat défenseur, Tlemcen.
Saintpierre, percepteur des Contributions, Melun.
Saintjean, négociant.
Salathé, conseiller de préfecture.
Sandras, docteur-médecin.
Santelli, avocat-défenseur, Mostaganem.
Sarrazin, géomètre.
Sartor, propriétaire.
Saurel, propriétaire.
Saurel, avocat-défenseur, Mascara.
Saurin, avocat, Mostaganem.
Saysset, Baptiste, limonadier.
Secretan, professeur au Collège.
Seneclause, rédacteur à la préfecture.

MM. Sée, Léopold, président du conseil d'administration de la Cie Ouest-Algérien, Paris.
Seguy, docteur-médecin.
Serres, ✻, capitaine, Fondoux par Villevayrac (Hérault).
Sieye, avocat, Oran.
Souin, ✻, capitaine en retraite, Marnia.
Solari, négociant, Saïda.
Sommer, propriétaire, Sainte-Barbe-du-Tlélat.
Soubiran, vérificateur des douanes.
Saint-Maur (Dupré de) propriétaire, Arbal.
Studler, O. ✪, directeur de l'École Secondaire, Bel-Abbès.
Studler, professeur au Collège.
Suzarini, docteur-médecin, maire d'Arzew.

T

MM. Tangs, négociant.
Tedeschi, avocat-défenseur, maire de Tlemcen.
Théus, négociant.
Thiébaud, juge au tribunal de Bel-Abbès.
Thieffin, I, E, C, P, chef du Bureau Technique au chemin de fer, Ouest-Algérien.
Thomas, négociant, Arzew.
Toulot, géomètre.
Tomassini, docteur-médecin, Mascara.
Tortosa, négociant.
Toulza, Receveur-Econome de l'hôpital civil.
Tournoux, receveur principal des Postes.
Tournut, directeur des Salines, Arzew.
Trotabas, Louis, Paris.
Troupel, propriétaire, conseiller général.
Turot, ✻, docteur-médecin, maire de Saint-Denis-du-Sig.

U

MM. Ulhmann, docteur-médecin, conseiller général, Mascara.
Unal, juge de paix, Sainte-Barbe-du-Tlélat.

V

MM. Van Huschoot, docteur-médecin, Paris.
Varnier, Raoul, administrateur civil, l'Hillil.
Varnier, Maurice, administrateur civil, Mascara.
Varnier, Adolphe, secrétaire-général de préfecture en retraite.
Vauvilliers, contrôleur principal des Contributions directes.
Vernier, architecte.
Viennot, O. ✻, propriétaire, Bou-Sfer.
Vincent, négociant.
Vinciguerra, docteur-médecin.
Vitu, Auguste, rédacteur du *Figaro*, Paris.
Viviani, ✿, propriétaire, Alger.
Vogley, consul de Belgique.
Vrignault, directeur de la Cie *l'Aigle*, Paris.

W

MM. Wagner, ✻, capitaine au 2e Chasseurs d'Afrique.
Watremez, docteur-médecin, Paris.
Wattez, attaché à la trésorerie d'Afrique.

X

M. Ximenes, ✻, administrateur civil, Daya.

Z

MM. Zeller, ✻, pharmacien de 1re classe à l'hôpital de Vichy.
Zuani, lieutenant du port d'Ajaccio.



SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

AVEC LA DATE DE LEURS FONDATIONS

Paris	1821	Bruxelles	1876
Berlin	1828	Copenhague	1876
Londres	1830	Marseille	1876
Francfort	1836	Lima	1876
Rio de Janeiro	1838	Omsk	1877
Mexico	1839	Freieberg	1877
Saint-Pétersbourg	1845	Stockolm	1877
Darmstad	1845	Québec	1877
Tifilis	1850	Metz	1878
Irkoust	1851	Saint-Gall	1878
La Haye	1851	Berne	1878
New-York	1852	Montpellier	1878
Vienne (Autriche)	1856	Oran	1878
Genève	1858	Hanovre	1878
Leipsig	1861	Berlin (commerciale)	1878
Dresde	1863	Rouen	1878
Vilna	1867	Nancy	1878
Rome	1867	Bergerac	1878
Ozembourg	1868	Périgueux	1878
Munich	1869	Rochefort	1879
Brême	1870	Mont-de-Marsan	1879
Budapesth	1872	Agen	1879
Halle sur Saal	1873	Épinal	1879
Hambourg	1873	Tokio	1879
Amsterdam	1873	La Rochelle	1880
Lyon	1873	Buenos-Ayres	1880
Paris (commerciale)	1873	Alger	1880
Bordeaux	1874	Douai	1880
Bucharest	1875	Dunkerque	1880
Lisbonne	1876	Lille	1880
Madrid	1876	Saint-Omer	1880
Anvers	1876	Oporto	1880

Samarang (Java)......	1880
Saïgon	1880
Naples	1880
Rio de Janeiro	1881
Mozambique	1881
Griefswald.	1882
Toulouse.............	1882
Lorient	1882
Nantes	1882
Saint-Valéry en Caux.	1883
Le Havre	1884

SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE CORRESPONDANTES

Alger, Amsterdam, Anvers, Agen.
Barcelone, Berne, Berlin, Bergerac, Bistris, Bône, Bordeaux, Bruxelles, Bucharest, Budapesth.
Cassel, le Caire, Constantine, Copenhague, Cordoba.
Darmstad, Douai, Dunkerque.
Epinal, Elberfeld.
Francfort-sur-le-Mein.
Genève, Gotha, Greifswald.
La Haye, Hanovre, Halle-sur-Saal, Hambourg.
Jena.
Le Havre, Lille, Lisbonne, Leipsig, La Rochelle, Lorient, Loanda, Lyon.
Madrid, Marseille, Metz, Milan, Mont-de-Marsan, Montpellier, Mozambique, Munich.
Nancy, Nantes, Naples.
Paris, Paris (commerciale), Périgueux, Porto.
Québec.
Rouen, Rochefort, Rome, Rio-de-Janeiro.
Saint-Gall, Saïgon, Samarang, Saint-Omer, Saint-Pétersbourg, Saint-Valéry-en-Caux.
Toulouse, Tours.
Vitoria.

SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES

Académie d'Hippone; Association scientifique d'Alger; l'Afrique explorée de Genève; Bulletin de la correspondance africaine d'Alger; Comité industriel de Saïgon; Comice agricole, Oran; Cercle des anciens étudiants d'Anvers; Institution ethnographique de Paris; Ligue de l'Enseignement; Musée Guimet de Lyon; nouvelle Société indochinoise de Paris; Société suisse de Topographie; Société archéologique de Constantine; Société hispano-portugaise de Toulouse; le *Globe* de Genève; Institut international géographique de Berne; Polybiblion; Société archéologique d'Autun; Société des études maritimes et coloniales de Paris; Société internationale pour l'avancement des sciences; Société philomatique de Saint-Dié.

Le Secrétaire général,
L. De Foulques.



ARCHÉOLOGIE

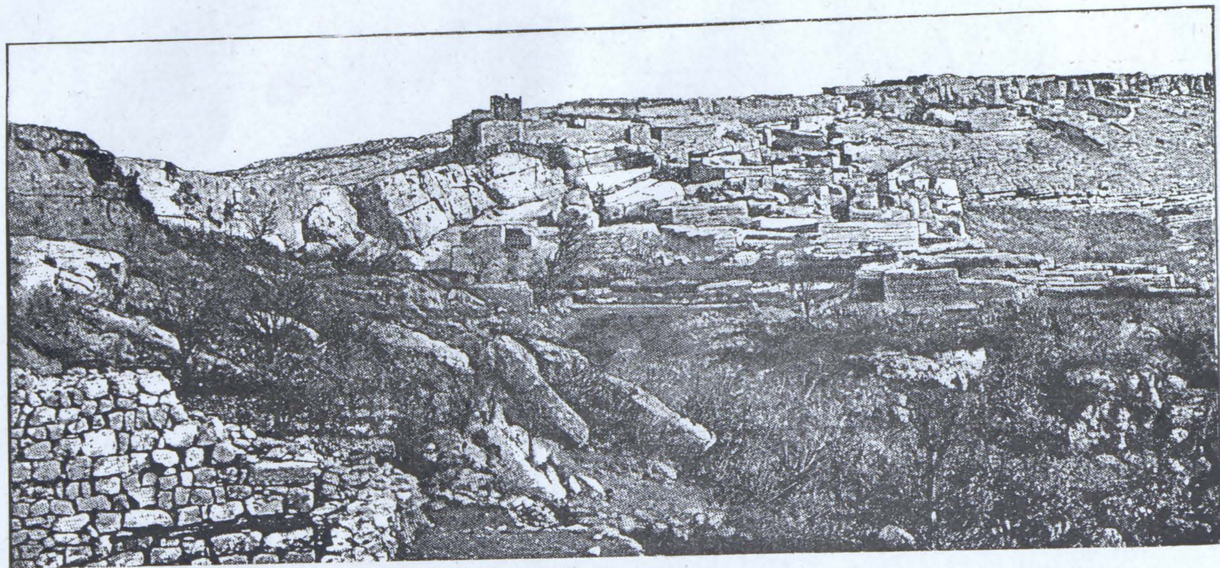
Par suite d'une erreur, le bulletin archéologique du 1er trimestre 1884 est joint au bulletin géographique du 4me trimestre 1883, et, par suite, le 4me bulletin archéologique de 1884 est joint au 3me bulletin géographique de 1884.

Pour rétablir la concordance, le présent fascicule ne contient pas de partie archéologique.

Manque 10 pages
avant

ARCHÉOLOGIE

TUNISIE.



VUE DE KISSERA. (Phot. de M. Van Imschoot.)

TUNISIE

INSCRIPTIONS INÉDITES

RECUEILLIES PENDANT UN VOYAGE EXÉCUTÉ EN 1882-1883,

Sur l'ordre de S. E. le Ministre de l'Instruction publique,

PAR M. J. POINSSOT.

Suite (voir t. Ier, p. 288, et t. II, p. 63 et 151).

Kissera (Chusira).

L'Hammadat el Kissera est une énorme table calcaire dont les escarpements dominent au nord-est la vallée du Merguellil. A son angle sud-ouest, la petite ville arabe de Kissera, nichée dans une anfractuosité de la montagne, garde le passage qui met en communication les plateaux de Makteur avec le Sud. (Pl. XV.)

C'est un site merveilleux : un cirque de rochers à pic, haute muraille couronnée par les remparts et les tours d'une citadelle byzantine demi-ruinée, domine la ville. Au pied naît une source abondante qui fuit en cascades à travers les jardins, sur les pentes rapides où s'étagent les maisons. De ce point élevé la vue s'étend à l'infini sur toute la contrée. Dans la direction du nord-ouest on voit, au delà d'une forêt de pins et de lentisques et après les plateaux de Makteur, la chaîne des Oulad Ayar avec les sommets élevés de Galâat et Souk et de Dir Attaf. Le Kef er Raï, le Berberou, l'énorme cône du Trozza la prolongent vers le sud. Au pied de cette dernière montagne s'ouvre la vallée de l'Oued Merguellil que traverse la forêt d'El Alâa. Cette large trouée laisse apercevoir à l'horizon, un amas confus de montagnes bordant la plaine de Kérouan. Vers l'est s'étend la vallée de l'Oued Marouf que les cimes dentelées du Djebel Ousselet séparent des plaines de Kérouan et de Sousse. A son extrémité on aperçoit dans le lointain le pic de Zaghouan, presque dans le prolongement du Djebel Serdj, dont on voit de profil la crête aiguë.

La ville arabe est en grande partie construite avec des matériaux empruntés à la ville antique dont il ne reste plus guère que la citadelle, et dont le nom *Civitas Chusirensium* nous a été conservé par une inscription (*C. I.*, n° 798). Ptolémée (4, 3, 37, Γισιρα), Procope (*De Aedificiis* 6, 6), et la liste des évêques qui firent partie du concile de l'an 484 sont les seuls textes qui la mentionnent, le dernier la place dans la Byzacène. Elle paraît avoir conservé son nom ancien sous la forme peu altérée de Kissera.

Inscriptions.

N° 508. Dans le mur d'une maison. Hauteur, 0m,30; largeur, 0m,40; lettres de 0m,04.

MINI ❧ SATVRNI PR*op*
TER ❧ COMMODVM ❧ PO
PVLI ❧ S ❧ P ❧ F ❧ IDEMQ ❧ DED
DECVRIO ❧ COL ❧ THELEPTHE
*ae*DIL ❧ Q ❧ II VIRALIS

N° 509. Fragment d'inscription fruste, encastré dans le mur d'une maison. Hauteur, 0m,40; longueur, 0m,70; lettres de 0m,04.

EIEXNICM//////
SIMAXP LVMINE
IVSTITIAE/// DE ////RATAM
GISTRO RECEPIT *h*ONOS ET M
LOS QVEBV////ERI////S///
CVRA MERITA/////ESAD////

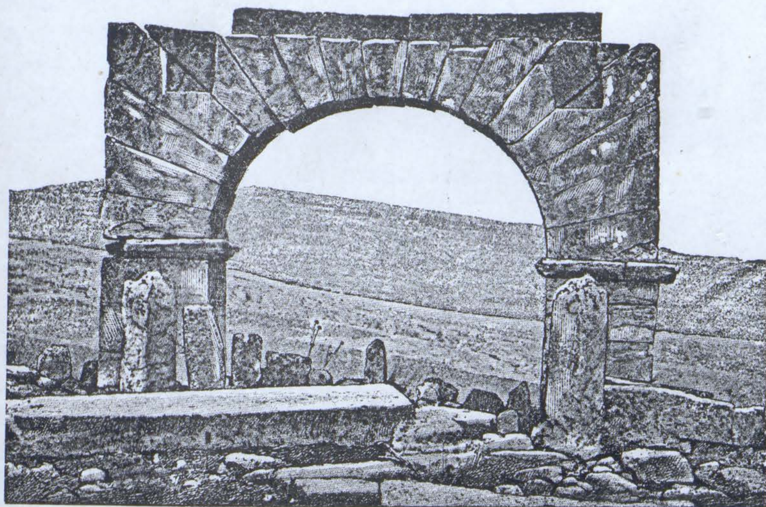
N° 510. Dans les murs d'une maison très fruste.

◎
IMP SVELI////
CAE/AVG////
CO//////////
//////////

N° 511. Au-dessus de la porte d'une maison. Hauteur, 0m,35; longueur, 0m,80; lettres, 0m,05.

//TRA◎ELON
/////R◎POL//ET

TUNISIE.



VZAPPA. — PORTE SEPTENTRIONALE.

N° 512. Hauteur, $0^{m},25$; longueur 1 mètre; lettres de $0^{m},09$.

ƧTICVS DVASƧ

N° 513. Sur le plateau, lettres de $0^{m},10$.

ƧANIANVS PR PRQRCVRƧ

Le Djebel Kissera sépare les bassins de l'Oued Marouf et du Merguellil de celui de la Siliana, affluent de la Medjerda.

Cette rivière, comme la plupart de celles de l'Afrique septentrionale, change plusieurs fois de nom pendant son parcours. A sa source, près de Souk el Djemâa, elle porte celui d'Oued Saboun. Après avoir traversé le plateau de Macteur, elle reçoit l'Oued el Abessi qui contourne le bord méridional de ce même plateau et longe les ruines importantes de Ksar bou Fatha, voisines de celles de Macteur. On l'appelle alors Oued Ouzapha. Elle s'engage dans une vallée pittoresque et fertile, mais étroite et sinueuse, resserrée entre le pied de la Kissera, les pentes boisées de Djebel Bellota à l'est et les plateaux dénudés de l'Hammada des Oulad Aoun à l'ouest. Au sortir de ces gorges et en débouchant dans l'immense plaine de la Siliana, elle prend enfin ce dernier nom pour le conserver jusqu'à son confluent avec la Medjerda entre Aïn Tonga et Testour.

Uzappa.

A l'ouest du djebel Kissera s'étend un vaste plateau déchiré par d'innombrables ravins, et que couvre en partie une forêt de pins et de lentisques. Les vestiges d'établissements antiques qu'on y rencontre sont plus nombreux qu'importants. Très souvent des groupes de dolmens les accompagnent. Ce plateau était traversé par plusieurs voies romaines dont les traces sont encore apparentes en bien des endroits. L'une d'elles paraît venir de Macteur et se diriger vers l'oued Merguellil, mais il ne m'a pas été possible de la suivre et d'en déterminer le tracé.

La vallée de l'oued Ouzapha, prend naissance au nord de ce plateau. Elle est fort sinueuse. Resserrée presque partout entre le Bellota et l'Hammada des Oulad Aoun, elle s'élargit pourtant dans sa partie moyenne et forme en face du col qui sépare le

Bellota de la Kissera, un bassin riant et fertile, au centre duquel s'élèvent les ruines d'une ville considérable. Ces ruines couvrent une terrasse exposée au levant et adossée aux roches calcaires qui bordent la vallée de ce côté. Elles s'étendent aussi sur les pentes qui descendent vers la rivière. Un profond ravin creusé par un torrent issu des gorges de l'Hammada les borde du côté du nord.

La ville haute couvrait le plateau supérieur. Plusieurs de ses édifices principaux restés debout prêtent à ses restes un aspect fort imposant. Une muraille, aujourd'hui détruite mais dont on reconnait aisément les fondations, l'entourait entièrement et la séparait de la ville basse qui ne paraît pas avoir été protégée par une enceinte.

Deux de ses portes existent encore. Celle qui s'ouvre du côté du nord domine le ravin (pl. XVI). Un pont qui servait à le franchir a disparu, emporté sans doute par les crues du torrent; mais la voie à laquelle il donnait passage est parfaitement reconnaissable, elle a encore conservé son revêtement de larges dalles en plusieurs endroits.

A l'est, une autre porte monumentale pratiquée dans le mur d'enceinte, comme l'arc d'Auguste à Rimini, mettait en communication la ville haute et la ville basse. Son arcade mesure 3 mètres d'ouverture, les pieds-droits sont larges de 3 mètres et l'édifice, dont la base est enfouie sous les décombres amoncelés tout autour s'élève à environ 9 mètres au-dessus du sol actuel.

La face intérieure de cette porte n'a reçu aucune décoration; mais il n'en est pas de même de la face extérieure, regardant la ville basse dont l'ornementation représentée par notre gravure (pl. XI) est fort remarquable (1).

Elle se compose d'un double encadrement formé par quatre demi-colonnes corinthiennes différant par leurs dimensions et taillées dans les pierres qui forment le corps de la bâtisse. Les deux moins élevées accompagnent l'arcade et portent une architrave décorée à sa partie inférieure d'une frise élégante et couronnée par un fronton triangulaire.

(1) Cet arc de triomphe était sans doute double en épaisseur; la face qui regarde la ville haute et qui devait être reliée par une voûte à celle qui est restée debout a disparu.

TUNISIE



VZAPPA (*Ksour Abd el Melek*). — Porte monumentale.
(Photographie de M Poinssot.)

Une inscription qui nous révèle le nom de l'antique cité s'y trouve gravée en beaux caractères ; la voici :

N° 514. *Geni*O CIVITATIS VZAPPAE
*a*VG · SAC · D · D · P · P.

L'entablement supérieur se termine à chacune de ses extrémités par un ressaut, supporté par une console qui repose sur les chapiteaux des demi-colonnes extérieures. Ces consoles sont ornées de deux aigles en relief sur leur face, et sur leurs côtés extérieurs de deux têtes au front surmonté de cornes, auxquelles une longue barbe et une chevelure épaisse prêtent un aspect barbare. Une élégante corniche, soutenue par des modillons et



UZAPPA. Console de l'arc de triomphe vue de profil (côté extérieur).

terminée à chaque extrémité par des ressauts correspondant à l'ordonnance de l'entablement forme le couronnement de ce monument curieux.

A droite de cet arc de triomphe et à une vingtaine de mètres de distance se trouvent les restes d'un vaste édifice englobé dans les constructions arabes qui composent le bordj du cheick Abd el Melek, propriétaire de ces ruines que les indigènes appellent *Ksour Abd el Melek* (les châteaux d'Abd el Melek.) On y voit deux vastes salles ayant conservé leurs arceaux et une partie de leurs voûtes, elles servent maintenant d'écurie. Du côté de l'ouest, son enceinte est limitée par un mur édifié avec des matériaux appartenant à des monuments détruits, on y rencontre des stèles, des fragments d'architraves, etc., ce qui indique une reconstruction faite à l'époque byzantine.

Au sud de la ville s'élève un beau portique (pl. XII) composé de trois arcades mesurant chacune $3^{m},30$ d'ouverture sur environ

6 mètres de hauteur. Une double rangée d'arcades beaucoup plus basses et en partie ruinées ou enfouies sous le sol s'appuie aux piles de l'arcade centrale et forme deux autres portiques perpendiculaires au premier. L'ensemble de la construction qui paraît avoir été une basilique, est entouré d'une enceinte rectangulaire en belle pierre de taille.

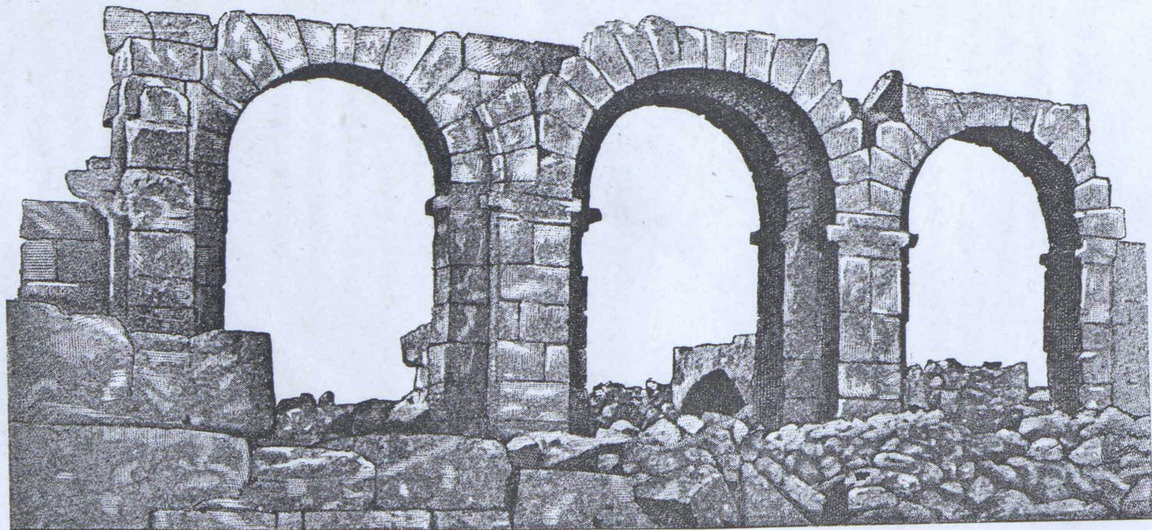
Deux voies romaines dont les traces sont encore fort apparentes se croisaient à Uzappa. L'une, venant du nord, longeait le cours de la Siliana, passait au bas de la ville, et se continuait dans la direction de Macteur. L'autre, celle sans doute qui est indiquée sur la carte de Peutinger, est un embranchement de la route qui franchissait l'oued Djilf sur le pont monumental dont il a été question page 98 et se dirigeait vers le nord par le défilé de Khanguet el Zeliga. Cet embranchement passait entre le djebel Bellota et la Kissera traversant à 9 kilomètres d'Uzappa les ruines de médiocre importance qui existent à H. Farha et qu'on pourrait assimiler à la station de Manange, si des calculs de distances basés sur un document aussi peu sûr que la table de Peutinger méritent quelque crédit.

Au sortir d'Uzappa, cette voie remontait le ravin qui débouche au nord-ouest de la ville et s'élevait sur le plateau des Oulad Aoun. Une tempête de neige qui ne dura pas moins de quinze jours vint alors interrompre mes recherches de ce côté et me contraignit à chercher refuge au camp français d'Ellez. J'ai pu seulement constater que cette route se dirigeait vers l'ouest où se trouve la plaine d'Es Sers et de là vers Zanfour où se trouvent les ruines d'Assuras; que, de plus, elle était coupée par plusieurs autres voies de moindre importance. J'éprouve un vif regret de n'avoir pu explorer complètement cette région si intéressante.

C'est en effet entre Assuras et Uzappa que la table de Peutinger place Zama Regia. Bien que la distance qui existe réellement entre ces deux villes soit inférieure presque de moitié à celle indiquée par le routier romain (1); que, de plus, les

(1) La table compte LIII milles ou 79 kil. 500 entre Assuras et Uzappa, à savoir : d'Assuras, X milles; Zama Regia, XX milles; Seggo, X milles; Avula, VII milles; Autipsida, VI milles; Uzappa. La distance réelle est de 50 kilomètres environ.

TUNISIE



VZAPPA (*Ksour Abd el Melek*). — Ruines d'un portique.
(Photographie de M. Poinssot.)

habitants du pays ne m'aient signalé dans ces parages aucune ruine qui, par son importance et sa situation, pût s'accorder avec les descriptions que les auteurs nous ont laissés de l'ancienne capitale numide, et qu'il y ait par conséquent bien des raisons de soupçonner une erreur, il eut été fort intéressant de déterminer le tracé de cette route et de visiter avec attention les nombreuses ruines qu'elle traverse et que je n'ai fait malheureusement qu'entrevoir.

Inscriptions.

N° 515. Près de l'arc de triomphe. Hauteur, 0m,90; largeur, 0m,90; lettres de 0m,06.

DIVO M. ANTONINO PIO
PATRI IMP CAES M. AVRELI
COMMODI ANTO
NINI AVG. GERM · SAR
MAT · PONT · MAX TRIB
POT V IMP IIII COS
III PP · DD · PP ·

(*Ann. 180*)

N° 516. Hauteur, 1 mètre; largeur, 0m,60; lettres de 0m,04.

IMP · CAES L AVRELI
O VERO AVG ARME
NIACO DIVI ANTO
NINI FIL DIVI HA
DRIANI NEP · DIVI
TRAIANI · PARTHI
CI PRONEP · DIVI
NERVAE · ABNEP
P·M·TRIB·POT *v* vel *vi*
IMP III · COS II
P · P · D · D · P · P.

(*Ann. 165-167*)

N° 517. Hauteur, 0m,70; largeur, 0m,60; lettres de 0m,12 pour les deux premières lignes, de 0m,10 pour la troisième et

de $0^{m},06$ pour les deux dernières qui sont presque effacées.

IVNONI
AVG
SAC
L VIBIVS LATINIANVS
//////AG/V///////////////

N° 518. Bas-relief gravé sur un rocher dominant le ravin qui s'ouvre au nord-ouest de la ville.



BELLONAE SACRVM
////////////////////

N° 519. Dans le mur du bordj Abd el Mélek, côté de l'ouest. Hauteur, $1^{m},20$; largeur, $0^{m},50$; lettres de $0^{m},06$.

IMP CAES
M AVRELIO
PROBO PIO
FELICI AVG
PONTIFICI
MAXIMO GER
MANICO MA
XIMO TRIBV
NICIAE POT*iiii* vel *v* (*Ann. 279-280*)
PP COS III

N° 520. Dans la cour intérieure du bordj. Hauteur, $1^{m},10$; largeur, $0^{m},48$; lettres, $0^{m},06$.

C VALERIO GALLIA
N O HONORATIANO
//P · PATRONO
*o*B HONOREM EIVS //
/////S·ET VALERI /
GALLIAN////LIROGA
TIANI P*atr*IS·EIVS
PA*troni*
*o*RDO M*unicipii Vzapp?*
ENSIS STATVAM
FACERE CVRAVIT
IDEMQ DEDICAVIT

Derrière l'arc de triomphe gisent avec des tronçons de colonnes des morceaux d'architrave à demi brisés. Ils portaient une longue inscription en caractères d'environ $0^{m},15$ de hauteur très allongés, d'une gravure médiocre et peu profonde. La dernière ligne au-dessous de laquelle règne une large moulure subsiste seule, encore une cassure de la pierre a-t-elle fait disparaître la partie supérieure des lettres qui sont très frustes et presque illisibles. Je ne donne donc qu'à titre de renseignement, et sans garantir l'exactitude, la copie que j'en ai prise.

N° 521. 1er fragment : longueur, 2 mètres; lettres, $0^{m},15$.

(NONI VETVSTATE CONLAPSAM O)

N° 522. 2e fragment : longueur, $2^{m},75$; lettres de $0^{m},15$.

(CVI · CVM ET ERGA SE HONOREM FL · PP · CONLATVM IVDICAN)

N° 523. 3e fragment : longueur, $2^{m},70$; lettres, $0^{m},15$.

///////SVLANI RO///////

N° 524. 4e fragment : longueur, $2^{m},40$.

////ISSIMORVM S//// D · D · P · P.

N° 525. Lettres de $0^{m},12$, moulure au-dessous.

COS

N° 526.

D M S
AVCA
NIVS FEL
IX PIVS V
A LXI HSE

N° 527.

D M S
VIBIA
A M A N D
A · P · V · A
X X X
H S E

D M S
V E T V R I
VS QVIN
TVS · P · V · IX
L X X
H S E

N° 528.

D M S
C · VIBIVS
ROGATIANVS
P · V A XXVI
H S E

N° 529.

D M S
C · PORCIVS
S A T V R N I
NVS V A N
X I I H S E

N° 530.

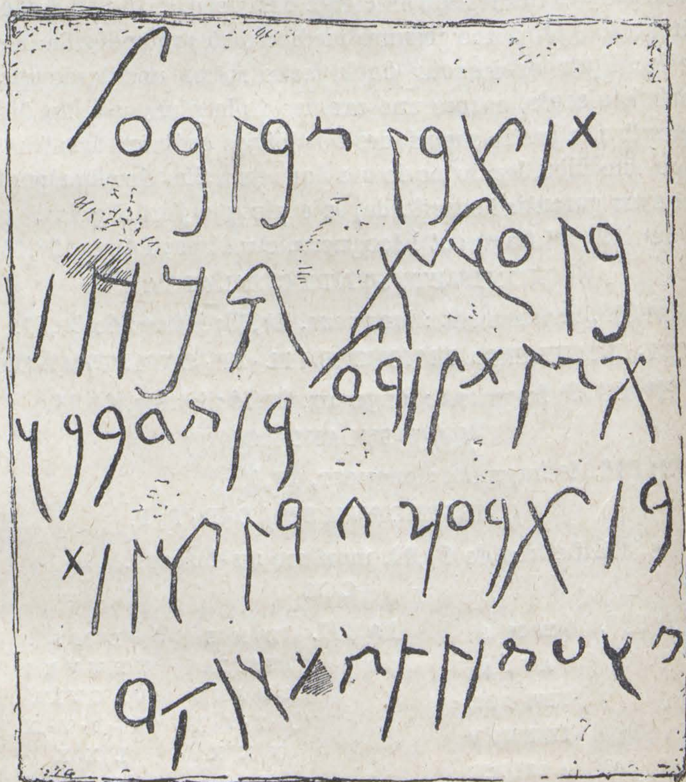
/////
TERTVLIA
SEXTILI · F.

N° 531.

D M S
C P ///QVINT
////////VS
V · A L

J'ai recueilli dans les ruines d'Uzappa deux textes puniques. M. Philippe Berger, secrétaire de la commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, à qui j'en ai remis les estampages, a bien voulu me communiquer la transcription et les notes qu'on va lire ci-dessous :

N° 532.



(Estampage.)

1	מנצבת שבתבעל	1	Cippe de Batbaal,
2	בת עולא הכ[ה]ן	2	fille d'Aulus (?) le prêtre (?),
3	אשת מתנבעל נן שדב/////	3	femme de Matanbaal, fils de ... .
4	בנא בעני ///// רת צתנם	4	fils.................. ...
5	///יע שנת תשם וחד	5	Elle a vécu quatre-vingt-onze ans.

« *Ligne* 1. מנצבת (Cippe). La forme ordinaire est מצבת. Pour la forme qui est employée ici, comparez une inscription de Tharros en Sardaigne, dans le *Corp. Inscr. Sem.*, n° 159, et l'inscription néo-punique de Cherchell qui est citée au même endroit (p. 210). — Sur le pronom relatif ש employé comme marque d'appartenance, voyez *Corp. Inscr. Sem.*, n° 139, 143, 144. Ici sa signification n'est pas douteuse. — *Batbaal*, proprement la « Fille de Baal. » Comp. Sainte-Marie, n°s 458, 1028, 1358, 1544, 1975.

« *Ligne* 2. Le nom d'עולא m'est inconnu. On pourrait peut-être songer au nom latin Aulus, si les Africains n'avaient pas l'habitude de rendre l'*s* de la terminaison latine; pourtant ce n'est pas une règle absolue.

« La lecture du mot suivant est douteuse. Peut-être הכחן pour הכהן (le prêtre); la confusion des gutturales ה et ח est constante dans les inscriptions néo-puniques et ne saurait être un obstacle; mais la forme même du ח n'est pas bien satisfaisante; comparez le groupe analogue qui se trouve à la ligne 5 et que j'y lis נת.

« *Lignes* 3 *et* 4. Après avoir donné le nom de son père, la femme donne, suivant l'usage, le nom et la généalogie de son mari. Les noms qui la composent, sauf le premier, Matanbaal, qui est clair, m'échappent.

« *Ligne* 5. עיע pour חוה, ou en hébreu : חותה (elle a vécu). Le chiffre n'est pas douteux, malgré la suppression de l'ע dans תשעם et de l'א dans אחד...

N° 533.



(Estampage.)

////צב[ת]////[נ]עמש	Cippe (?)........
עבן טנאבן ע	Pierre érigée.....
לעד[נ]בעל	à Adonibaal
צע........	....

« *Ligne* 1. La présence des deux lettres צב nous oblige presque à lire מצבת, bien que les lettres suivantes cadrent mal avec la fin du mot, ou נצב; mais ce dernier mot n'est pas usité en phénicien pour désigner les monuments funèbres. Le reste de la ligne est obscur. Peut-être faut-il y voir le mot נעם (propice)? Mais alors, que faire du ש qui suit? Peut-être faut-il y chercher un nom propre, אשמנעמש = אשמנעמם, ou tout autre? Pourtant le contexte invite plutôt à y chercher une formule.

« *Ligne* 2. Pierre érigée [par son fils ?] ou bien : אבן טנ עבן?

« *Ligne* 3. Il faut lire Adonibaal, malgré le trait qui donne au נ un faux aspect de ך.

« Que manquait-il de chaque côté? on ne peut le dire avec une entière certitude. Pourtant les contours de l'estampage, quoique très vagues, et la rosace qui devait occuper le milieu de la pierre permettent d'établir que la pierre était complète à droite, et qu'il ne manquait que fort peu de chose sur la gauche. »

Sur les hauteurs qui dominent la ville au nord-ouest, on retrouve plusieurs nécropoles. Celle qui existe à *Karrouba*, à en juger par la forme grossière des stèles portant presque toutes

le croissant, par le caractère des noms inscrits sur les épitaphes, paraît être le lieu affecté à la sépulture des habitants indigènes.

N° 534.

D M S
BVBIVSAN
PVRIVS
V A XI

N° 535.

IVLIAC
F · AMID
BAI VIX
A XXC

N° 536.

D · M · S
ROGATIA
BARICIS
ADVDDAE
FILI · FILIAE
P · V · A
LXV · HSE

N° 537.

D M S
SILACIVS
C · F · CAPITO
VIXSITA XV
H S E S T

N° 538.

C · SELACCIVS
LF · SECVND
VS PIE VIX A
XXXXV

N° 539.

M · PORCIVS
SATVRVS V A
N XVI · HSE

N° 540.

D S M (*sic*)
BANA
BELLIC//
(*sic*) VIS LXAN
D · XXX

N° 541.

D M S
P SEXTILI
VS HONO
RATVS PV
A · XV.
H S E.

Un peu plus loin, à *Aïn Chara*, le long de la voie romaine qui se dirige vers Zanfour, et qui est encore assez bien conservée, auprès des ruines d'un établissement antique, on voit plusieurs dolmens et une autre nécropole où j'ai copié cette seule inscription :

N° 542.

D M S
TATTEIA DATA
VIXIT
ANNIS XXXV
H S E

Henchir Aïn Zouza.

A environ 8 kilomètres au nord d'Uzappa il existe un ensemble de ruines assez considérable sur le bord du plateau des Oulad Aoun et à l'issue d'une gorge qui débouche dans la vallée de l'oued Ouzapha. Elles entourent la belle source d'Aïn Zouza dont le nom sert actuellement à les désigner. Elles s'étagent sur les pentes méridionales du ravin et couronnent l'angle nord-est du plateau qui se termine au-dessus de la vallée par une haute muraille de rochers perpendiculaires, surplombant un second plateau où s'étendait un faubourg de la ville. Des fondations encore très apparentes de murs en pierres de taille y dessinent l'enceinte de plusieurs vastes édifices.

La partie de la ville qui est assise sur le plateau supérieur forme un rectangle régulier d'environ 300 mètres de longueur de l'ouest à l'est et de 200 mètres de largeur du nord au sud. Elle paraît avoir eté entourée d'une enceinte de murailles aujourd'hui rasées au niveau du sol. A sa partie centrale on voit un édifice carré dont les murs ont encore 4 à 5 mètres de hauteur et qui mesure à peu près 15 mètres de côté. Des tronçons de colonnes, des chapiteaux, des morceaux de frises sculptées encombrent l'intérieur. C'est un réduit fortifié élevé à l'époque de la domination byzantine, avec les débris des monuments de la la ville déjà détruite.

La disposition des rues est parfaitement reconnaissable, le *cardo maximus* qui se dirigeait du nord au sud, et le *decumanus maximus* qui allait de l'est à l'ouest ont conservé leur dallage; mais ce qui subsiste des habitations qui s'élevaient de chaque côté, montre qu'elles ont été édifiées postérieurement à la destruction de la ville primitive. Ce sont les restes d'un village ou plutôt d'un camp qui s'était établi autour de la citadelle et sous la protection de ses murs.

La partie de la ville qui s'étend au-dessous, bien qu'elle affecte un plan moins régulier, présente néanmoins un tout autre caractère d'ancienneté. Ses édifices qui s'étagent en terrasses sur les pentes du ravin n'ont point été reconstruits, leurs pierres, bien appareillées, n'ont point changé de destination, on n'y voit pas des frises servir de linteaux de porte des cippes, de

seuil, ni des chapiteaux employés dans la maçonnerie. Dans la partie occidentale, on remarque les débris de deux vastes édifices assis sur des terrasses, autour de la source de belles colonnes en marbre noir; non loin de là un mausolée. Du côté de l'est, la porte qui s'ouvrait sur la vallée de l'oued Ouzapha est restée debout. Elle est du reste de médiocre dimension et d'une grande simplicité.

Plusieurs voies romaines dont les traces sont encore très apparentes reliaient cette ville aux localités voisines. L'une se dirigeait vers Uzappa au sud-est; une autre, partant aussi de la ville haute, conduisait à Aïn Mdoudja où il existe des ruines importantes et de là gagnait, au dire des indigènes, la plaine d'Es Sers. Enfin un tronçon de route descendait dans la vallée de l'Oued Ouzapha rejoignant la voie qui longe la rivière et dont nous allons parler. Il existe de nombreux dolmens dans cette région tant sur le plateau des Oulad Aoun que dans le ravin d'Aïn Zouza.

N° 543.

D M S
C IVLIVS SATVR
NINVS CAECI
LIANVS PVA
XX HSE

La voie romaine qui suit les sinuosités de la vallée au-dessous d'Uzappa s'est conservée intacte en maint endroit; il est facile d'en suivre le tracé. Elle est jalonnée de nombreuses ruines presque toutes ombragées par des bouquets d'oliviers séculaires et assises sur les terrasses qui bordent la rive gauche de l'oued Ouzapha au pied de l'Hammada des Oulad Aoun. Les plus considérables sont celles qui se trouvent à Kef el Nehal; on y voit les restes de plusieurs édifices construits en belle pierre de taille bien appareillées, l'enceinte d'une citadelle ainsi que plusieurs mausolées. Celles appelées « Kobeur el Ghoul » (le tombeau de la goule), ne leur cèdent guère en étendue. Elles couvrent un mamelon fort élevé qui se dresse à l'ouverture de la plaine de la Siliana et en commande l'entrée. Le sommet est occupé par une forteresse dont l'enceinte s'élève encore à 2 ou 3 mètres de hauteur. Sur les pentes méridionales on reconnaît les fonda-

tions de plusieurs grands édifices, et dans un repli de terrain au nord, on voit adossé à une colline plusieurs monuments mégalithiques analogues à ceux d'Ellez dont il sera bientôt question.

Presque en face, et sur un plateau qui domine la rive gauche de la rivière on voit les ruines d'un autre établissement destiné aussi sans doute à défendre ce passage. De là, partait dans la direction du nord-est, un embranchement de la voie romaine contournant au nord le djebel Bellota et conduisant aux grandes ruines d'Aïn Zaccar, d'El Bez et de Sougda. C'est cet embranchement que nous allons suivre nous promettant de revenir plus tard dans la plaine de la Siliana.

On traverse d'abord un vaste plateau couvert de maigres broussailles qui s'étend au pied du djebel Bellota du côté du nord. Après deux heures de marche, on atteint l'oued Soukra dont le lit très large et encadré par des berges escarpées est couvert d'un fourré de lauriers roses. On voit sur ses bords les traces de nombreux établissements agricoles antiques; l'un d'eux, situé sur la rive droite, a conservé un édifice orné de portiques dont les voûtes subsistent encore. A une heure de là, on croise la voie venant du sud par Foum el Afrit et le Khanguet el Zeliga. Une autre heure de marche conduit aux grandes ruines d'Aïn Zaccar et d'El Bez, situées au nord-est de la plaine, au pied du djebel Bargou.

Henchir Aïn Zaccar.

Ces ruines couvrent une vaste étendue, mais elles ne présentent aucun édifice remarquable si ce n'est une construction rectangulaire faite de blocs de forte dimension, placée à côté de la belle source d'Aïn Zaccar, qui a donné son nom aux restes de cette ville antique. Cet édifice mesure environ 10 mètres de côté et ses murs s'élèvent à 4 ou 5 mètres au-dessus du sol. La colline qui domine la source au nord est couronnée par une enceinte d'environ 100 mètres de long sur 60 de large dont il ne reste plus que les fondations. De longs alignements de blocs non équarris marquent le tracé des diverses routes qui sillonnaient la plaine. L'une est celle que nous avons suivie, une autre se dirigeait vers le Khanguet el Zeliga, une troisième vers le nord-ouest. D'autres alignements perpendiculaires au

premier indiquent la place des chemins destinés à desservir les propriétés et à leur servir de limite. Ils sont encore assez visibles pour qu'on puisse mesurer l'étendue des lots attribués aux colons de cette colonie dont malheureusement aucune inscription n'est venue nous révéler le nom. Notons aussi l'existence de nombreuses sépultures formées de cercles concentriques de grosses pierres; leur diamètre varie de 5 à 10 mètres.

Henchir el Bez (*Civitas Vazitana Sarra*).

A deux kilomètres à l'est d'Aïn Zaccar, sur les dernières pentes qui forment la base du djebel Bargou, s'élevait une importante cité qui, si l'on en juge par l'étendue de ses ruines, le nombre et la beauté des édifices dont elle a gardé les restes, devait être la ville principale de cette vallée.

Un mamelon qui domine la ville du côté du levant porte trois temples. Celui qui se trouve du côté de la vallée a environ 40 mètres de longueur sur 35 de large, il est divisé en trois nefs par deux murailles dont les fondations sont encore apparentes et se termine par une abside qui fait face à la porte ouverte dans la face occidentale et dont un des côtés subsiste. On y voit en sa place le fragment n° 4 d'une grande inscription dont les autres morceaux gisent à terre parmi les débris des murailles et les tronçons de magnifiques colonnes qui mesurent $0^{m},55$ de diamètre à leur partie supérieure.

C'est une dédicace adressée à l'empereur Caracalla par Publius Opstorius Saturninus, flamine perpétuel, prêtre de Mercure, en commémoration de sa générosité envers les habitants de *Sarra Vazitana*, ses concitoyens.

Il rappelle que, lors de son élévation à la dignité de flamine, non seulement il dépensa, comme il l'avait promis, mille sesterces pour faire élever un temple à Mercure, dieu protecteur de la cité, mais qu'il y avait de plus ajouté un péristyle et un autel, et qu'il avait donné pour son inauguration un festin public et des jeux gymniques. En outre, quand il fut nommé *undecim primus*, il fit construire un temple à Esculape, comme il s'y était engagé et il augmenta libéralement la sommé qu'il avait promise à cet effet.

N° 544.

1 — 2

PRO SALVTE · IMP · CAES · DIVI · SEP}TIMI · SEVERI PII ARABici ADIABE}*nici Parthici maximi Ger*
PRONE POT · DIVI · HADRIA}NI · ABNEP · DIVI · TRAIANI PAR}*thici et divi Nervae ad-*
PARTHICI · MAXIMI · BRITTANNi}CI · MAX · PONT · MAX · TRIB · POTEST X}*.......imp.......cos....... et Juliae*
P · OPSTORIVS · SATVRNINVS · FLPPSA}*c*/MERC · CVM · PATRIAE · SVAE · VAZI}*tanae Sarrae*
CVM · PRONAO · ET · ARA · FECIT · ET · OBDED}*ic*A TAEPVLVM ET GYMNASIVM DED}*it...............*

3 — 4

MANICI · MAXIMI · FIL · DIVI · M · ANTON}INI · PII · GERMANICI · SARMATICI · NEPOT · DIVI · ANTONINI · PII
NEPOT M · AVRELLI}ANTONINI · PII · FELICIS · PRINCIPIS · IVVENTVTIS · AVGVSTI
DOMNAE AVGVSTAE PIAE FELI*cis*}MATRIS · AVG*usti* · ET · CASTRORVM · ET · SENATVS · TOTIVSQ · DOMVS · DIVINAE
///HS III MN · AEDEM · MERCVRIO}*sa*RRIO · POLLICITVS · FVISSET · ET · AMPLIATA LIBERALITATE EAMDEM AEDEM
C//////QOB · HONOREM · XI · PR · AEDE}M AESCVLAPIO · DEO PROMISSAM A BASSIO PERINT MVLTIPLICATA PEC · FECIT

L'inscription ci-dessous où se lit le nom complet de la cité, nous a permis de compléter, avec certitude, la quatrième ligne du deuxième fragment du texte précédent.

N° 545. Hauteur, 0m,65; largeur, 0m,60; lettres de 0m,04.

DI ANTONINI AVG
SARMAT ❦ BRITTANN
CIVITAS VAZITANA SAR
RA DECR❦DECVR❦PEC
PVB ❦ FECIT ET DEDIC
///MAGG ❦ C ❦ CIN
////CI❦ET · T · SALLV
////// ... PAT ❦ POP
////// ////// DO////

Elle est gravée sur un autel qui fait partie des murailles d'un second temple, parallèle au premier, ayant à peu près les mêmes dimensions et qui se trouve à une trentaine de mètres au nord de celui-ci. On voit qu'il a été construit ou tout au moins rétabli postérieurement au règne de l'empereur Commode, époque à laquelle la Civitas Vasitana Sarra n'avait pas encore été érigée en

municipe. L'année est désignée par le nom des magistrats locaux, usage que nous avons déjà constaté dans plusieurs cités africaines, entre autres à Bisica. (Cf. t. Ier, p. 297, n° 149.)

Le bloc placé au-dessous porte une dédicace à Hercule.

N° 546. Hauteur, 0^m^,70; largeur, 0^m^,60; lettres de 0^m^,06.

DEO HERCVLI
Q · ANIC////////// VS
EQ · R · ARAM · CVM·ORNA
MENTIS · ET · SIGNIS · SVIS
FECIT · IDEMQ · DEDICA
VIT CVM SVIS

N° 547. Hauteur, 1^m^,30; largeur, 0^m^,50; lettres de 0^m^,07, à demi effacée; lecture peu certaine.

DEO MERC · AVG
//////////////M
ET D///////////////
CI GALLICAN///
D ///////////////E
/////////////DIS
OB ///////////////
NOMINA /////////
/////////////V A.
HANC //////////
STATVAM EX HSV
MIL · N POS VE.
RVMTET DED.

N° 548. Longueur, 1^m^,90; largeur, 0^m^,60; lettres de 0^m^,095.

SIGNVM DEI CVM EQVO EXA/////
EX AEDE · VETERE · IN · HANC · AEDEM////
///TORI · SATVRNINI · F · C · P////
////NORVM PERMITTVNT////////////
C · V · TRANSTVLIT ET IN BASSIIN//

N° 549. Hauteur, 0^m^,45; largeur, 1^m^; lettres de 0^m^,12.

MERCVRIO OB

N° 550. Longueur, 1^m,10; hauteur, 0^m,35; lettres de 0^m,08.

A/I//E/IC//////
///FL·P·HS · III · MIL · N · AEDEM MERC
///HONOREM · XI · PR · AEDEM

Nous retrouvons sur ce fragment d'inscription l'*honor undecim primatus* déjà mentionné par le texte qui porte le n° 554.

N° 551. Longueur, 0^m,50; largeur, 0^m,50; lettres de 0^m,08 à la première ligne, et de 0^m,10 à la deuxième; fruste.

*d*ECREVERAT ET M/////
POTES DEI M//////

N° 552. Longueur, 0^m,70; hauteur, 0^m,35; lettres de 0^m,08.

PO////SI
CVMP

N° 553. Longueur, 0^m,80; hauteur, 0^m,40; lettres de 0^m,09.

////s//////
DOMVS PIVS

N° 554. Longueur, 0^m,90; hauteur, 0^m,38; lettres de 0^m,08.

TRIAE
VIV////

N° 555. Longueur, 0^m,70; hauteur, 0^m,35; lettres de 0^m,09.

IAVGV
///ERIPII////
TIC///

Sur le versant occidental de cette colline, s'étageaient plusieurs grands édifices dont les fondations permettent de reconnaître la situation et l'étendue.

La source qui alimentait la ville coule au-dessous. A droite de cette source se trouve une vaste construction carrée mesurant environ 50 mètres sur chacune de ses faces, dont la porte septentrionale existe encore. L'intérieur est comblé par les décombres, et les divers matériaux qui composent la partie supérieure des murailles indiquent une reconstruction postérieure de l'édifice qui a sans doute été transformé en citadelle à l'époque byzantine.

N° 556. Hauteur, 0m,25; longueur, 0m,35; lettres de 0m,04.

D·N·FL·GRA
TIANO MACX
P·F·VICTORI
S E*mper aug*

En face et du côté d'Aïn Zaccar, il existe un vaste cimetière, où je n'ai trouvé que cette seule inscription :

N° 557.

D M S
M·FLORIVS MAXI
MVS IVLIANVS VIXIT
ANN LVI·M·VI·H·S·E

La ville s'étendait assez loin dans la plaine du côté du couchant.

A son extrémité, on remarque les restes d'un édifice d'une architecture soignée, qui a conservé une partie de son abside, j'ignore quelle pouvait être sa destination.

Je n'oserais décider si Vazita est la même ville qu'Uzita assiégée par César pendant la fameuse campagne que termina la défaite de Scipion, à Thapsus. Les passages des divers auteurs qui en ont parlé ne permettent guère de trancher cette question.

D'après Ptolémée, Uzita (οὔζιτα) se trouverait au sud-ouest d'Hadrumète. Mais comme il y met également Turza, Ulisippara, Chusira (Γισιρα) dont les positions nous sont connues d'une façon certaine et au milieu desquelles Vazita se trouve placée, l'erreur de latitude qu'il a commise devient évidente et il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

Strabon et Dion Cassius ne nous apprennent aucun fait qui ne se retrouve avec plus de détails chez l'auteur du *de Bello Africano*. La description que donne ce dernier des marches des deux armées autour d'Uzita s'appliquerait assez bien à la position occupée par Vasita Sarra. Cependant il n'y est point question des montagnes qu'il faut nécessairement traverser pour atteindre cette ville quand on vient de Ruspina ou d'Hadrumète et dont le passage offre pour une armée des obstacles difficiles à surmonter. Il semblerait même, d'après ce qu'il en dit (ch. LI), qu'Uzita aurait été située au pied de la chaîne qui borde la

plaine de Sous, plutôt qu'au delà de cette même chaîne. Notons en passant que la découverte de l'emplacement d'Uzappa nous permet de fixer avec beaucoup de probabilité celui d'Aggar, ville qui joua un rôle considérable dans cette même campagne et que la table de Peutinger place à XIII milles d'Uzappa dans la direction de Thysdrus, où se trouvent les grandes ruines de Foum el Afrit décrites page 92.

Henchir Sougda (*Uruzita*).

Si nous continuons notre route vers l'est, la vallée de l'oued Kremes dont nous remontons le cours, se resserre de plus en plus entre la gigantesque muraille formée par la paroi septentrionale du djebel Serdj et la masse énorme du djebel Bargou. Un enchevêtrement de collines boisées constitue à cet endroit un espèce de seuil qui sépare les bassins de deux rivières, après l'avoir passé, on se trouve près des sources de l'oued Bargou. Sur le versant oriental de ces collines s'étendent des ruines couvrant environ quatre à cinq hectares, dont une dédicace adressée à Junon pour le salut de l'empereur Commode nous a conservé le nom : *civitas Uruzitana*.

N° 558. Longueur, $2^{m},70$; hauteur, $0^{m},55$; lettres, $0^{m},06$.

IVNONI	AVG	SAC
PRO · SALVTE · IMP	MAVRELI · COMM	ODI · ANTONINI · AVG · GERM
SARMATICI *Brittanni*	CI · P · P · CIV	ITAS · VRVSITANA · TEMPLVM
CVM SANCTVARIO *I*	*o*VIS · FECIT · ET · D	EDICAVIT · D · D · P · P.

Cette inscription est gravée sur une frise qui gît brisée en trois morceaux, auprès de la porte d'un petit temple situé à la partie supérieure de la ville. C'est, du reste, le seul monument de quelque intérêt que ces ruines aient conservé.

Il était fort petit, car ses faces ne mesurent guère que 10 mètres chacune; néanmoins, comme nous l'apprend la dernière ligne de notre texte, dans ce temple consacré à Junon, un sanctuaire était réservé à son auguste époux. Ce qui reste de ses murailles ne dépasse guère le sol de plus d'un ou deux mètres et le côté droit de la porte est seul resté debout.

Parmi les évêques de la Proconsulaire qui assistèrent au con-

cile de Karthage en l'an 484, nous voyons figurer Quintianus Urcitanus ethnique, qui n'est sans doute qu'une altération d'*Uruzitanus*, forme plus correcte donnée par l'inscription reproduite plus haut. La *civitas Uruzitana* faisait donc partie de la province proconsulaire. Victor de Vit (*Hist. persec. Vandalicae,* 1-10) cite parmi les évêques qui furent victimes de la persécution des Vandales : « Mansuetus Uricitanus qui in porta incensus est Fornitana ». On peut rapprocher cette mention de la *porta Fornitana* d'un fragment d'inscription trouvé à Henchir Boudja, de l'autre côté du djebel Serdj que nous avons publiée ici sous le n° 304 (p. 83), où se lit le mot FVRNIS au commencement de la deuxième ligne.

Zaouiet Hammada, Zeriba, Sidi Marched, Le Khanguet el Zeliga.

Retournons sur nos pas, et suivons le pied du djebel Serdj dont les escarpements se dressent à pic de ce côté à plus de mille mètres au-dessus de la plaine.

Nous rencontrerons d'abord Zaouiet Hammada, puis Zeriba, charmant village assis sur une colline verdoyante, couverte d'oliviers séculaires, qui s'appuie aux flancs de la montagne. Au-dessus des habitations, construites avec des matériaux provenant d'un établissement romain dont on voit quelques restes sur un mamelon situé à 2 ou 300 mètres vers l'ouest, s'élèvent les blanches coupoles d'une Zaouia appartenant à la confrérie des Khouans de Sidi Abd el Kader el Djilali. Une centaine d'étudiants y reçoivent gratuitement la nourriture et l'instruction.

Bientôt après, on arrive au Khanguet el Zeliga. Ce défilé, aujourd'hui encore très fréquenté par les indigènes qui se rendent à Kérouan, met en communication la Siliana avec les vallées de l'oued Marouf et du Merguellil. Il s'ouvre entre le djebel Serdj et le Bellota, et donne passage à la voie romaine aboutissant à Foum el Afrit après avoir franchi l'oued Djilf sur le pont monumental reproduit par notre planche IV. (Voir p. 98.)

Cette route venait du nord. J'ignore si elle est le prolongement de celle dont j'ai rencontré les tronçons à Bou Arada, dans le Fahs el Riah ou si elle suivait la rive droite de la

Siliana. Peut-être se reliait-elle à ces deux voies. On peut constater son existence dans la plaine au-dessous d'Aïn Zaccar où elle a conservé son dallage pendant plusieurs centaines de mètres. Elle franchissait l'oued Kremes près des ruines d'un poste fortifié, sur un pont dont il ne reste que les culées.

L'entrée du défilé était gardée par une ville assez considérable. Ses ruines s'étendent sur les deux rives de l'oued Soukera et couvrent le mamelon au sommet duquel est bâtie la Koubba de Sidi Marched dont le nom sert actuellement à les désigner. Cette colline est adossée à la muraille gigantesque formée par la paroi verticale du djebel Serdj au pied duquel naît une source abondante et légèrement thermale. Les monuments de cette ville, assez nombreux et assez riches, à en juger par leurs restes, sont tous renversés. On peut reconnaître néanmoins les dispositions de bains, d'une citadelle et de divers autres édifices dont la destination m'est inconnue. J'y ai copié cette seule inscription :

Hauteur, $0^{m},80$; largeur, $0^{m},60$; lettres de $0^{m},04$.

N° 559. IOVI · CONSERVATORI
AVGG · SAC
PRO SALVTE IMP · CAES L SEPTIMI
SEVERI PII PERTINACIS AVG · ARAB
///ADIABENICI PARTHICI P · M .
///POT ////COS $\overline{III}$ P·P· ET *M Au*RE
*li Antonini Aug. Pii fel*ICIS
/ / / / / / / / / / / / / / / / / / ET
Getae Caesaris / / / / / / / / / / /
/ /
//////ATRIS

Non seulement le commencement de la neuvième ligne, où se trouvait probablement inscrit le nom de Géta, a été profondément martelé, mais chacune des lignes de l'inscription a été effacée au ciseau, et le sillon tracé par l'outil ne laisse subsister que le haut et le bas des lettres.

Au point culminant du Khanguet el Zeliga, on voit les restes de deux postes fortifiés placés en face l'un de l'autre. L'un est situé au-dessus de l'Aïn Zeliga, l'autre se nomme Henchir bir Maça.

La Rbaâ Siliana.

Entre le djebel Bargou et la plaine de la Siliana s'étend une région mamelonnée, montueuse, très fertile et assez bien cultivée qui porte le nom de Rbaâ Siliana. On y rencontre presque à chaque pas les vestiges d'établissements antiques. En général ils sont peu considérables, mais leur nombre et leur proximité prouvent que pendant la période romaine, ce pays nourrissait une population très dense. Ces ruines présentent presque toutes le même aspect. Les restes d'une citadelle en occupent d'ordinaire le point le plus élevé. Au-dessous on voit de nombreuses citernes, les fondations d'édifices publics bâtis en pierres de taille, quelquefois une porte ou un pan de mur encore debout, dans les environs un cimetière, des mausolées, des dolmens et un grand nombre de ces sépultures formées de pierres brutes rangées en cercles concentriques. Nous nous contenterons d'indiquer les plus importantes de celles que nous avons visitées entre le défilé d'Haddadia qui s'ouvre entre le Bargou et les Sebâa Coudiat; et Kesser el Hadid, petite forteresse située au confluent de la Siliana et de la Massoudj. On rencontre successivement :

Henchir Seheli, sur la rive gauche de l'oued Mezata, couvre plusieurs mamelons qui font face au Bargou. Citadelle byzantine.

Henchir el Arsa, sur un mamelon dominant une plaine fertile.

Henchir Mesrir, sur la rive gauche d'un ravin creusé dans les rochers et bordé de quais en pierre de taille, citadelle.

Henchir Aïn Sedja. Petite ville assise sur un plateau qui domine les escarpements d'un profond ravin où la source d'Aïn Sedja se précipite en cascades. On y voit les restes d'un acropole assez vaste et de forme rectangulaire; une voie romaine venant de l'est longe le côté méridional de la ville. Elle a conservé son dallage et on peut en suivre la trace pendant trois kilomètres environ dans la direction du nord-ouest, jusqu'à *Aïn Ras el Abiod* où se trouvent les ruines d'une ville assez considérable couvrant les pentes d'un plateau qui s'élève en pente douce au-dessus de la fontaine.

Bientôt après on descend dans la plaine de la Siliana, et l'on

atteint l'*Henchir ech. Chorr*, restes d'un établissement romain assis sur les deux rives de la Siliana que joignait un pont dont on voit les culées construites en blocage sur le bord de la rivière. Sur la rive droite s'élèvent quelques pans de murs et des restes d'arceaux appartenant à un édifice assez vaste. Sur la rive gauche j'ai copié dans les murs d'un gourbi arabe la curieuse inscription que voici. La partie supérieure de la pierre à disparu :

N° 560. Hauteur, 0^{m},40; largeur, 0^{m},30; lettres, 0^{m},02; interlignes, 0^{m},01.

ob honorem FLAMONI
*perpetui ho*NORARIA SVM
ma in HS····MN MVLTIPLICATA P
ecunia DD ET OB DEDICATIONEM
SPORTVLAS DECVRIONIB · EISDEM
QVE ET VNIVERSO POPVLO EPV
LVM ET GYMNASIVM DEDIT
ITEM QVE SPECTACVLVM PVGI
LVM ET AVRIGARVM ET LVDO
RVM SCAENICORVM EDIDIT.

Le peu d'étendue et l'aspect mesquin de ces ruines offre un curieux contraste avec la splendeur de la fête dont notre texte nous a conservé le souvenir. Le généreux citoyen que les habitants de cette ville avaient revêtu de la dignité de flamine perpétuel, ne s'était pas contenté des libéralités consacrées par l'usage. Il avait en outre offert des présents aux membres du Sénat local et donné au peuple entier un festin suivi d'une fête dont des exercices de gymnasiarques, des luttes de pugilistes, des courses de chars, enfin des représentations dramatiques composaient le programme aussi varié qu'attrayant.

Henchir Zanfour. (Colonia Julia Assuras.)

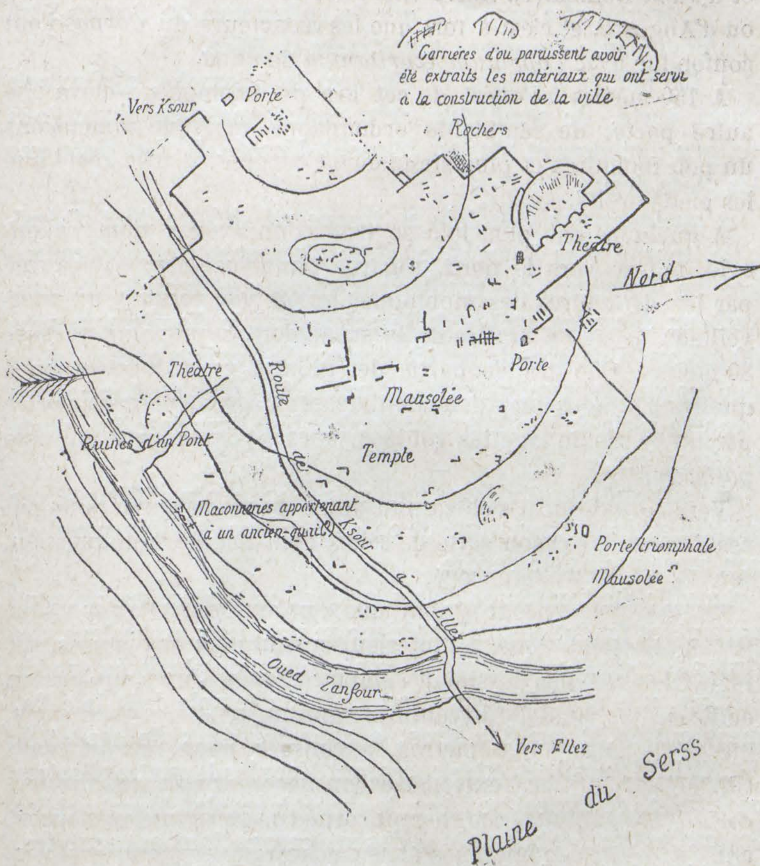
Nous décrirons plus tard la région montagneuse qui sépare la Siliana du Sers. Pour l'instant, nous nous transporterons au sud-ouest de cette dernière plaine, à l'endroit où la chaîne qui l'entoure s'interrompt et fait place à une large dépression ouverte dans la direction de Zouarin. Là, sur un plateau incliné en pente

TUNISIE.



ZANFOUR. — Arc de triomphe.

douce, tourné vers le levant, et entouré au sud par le profond ravin de l'oued Zanfour, s'étendent les ruines d'une ville qui a conservé plusieurs de ses principaux monuments dont le plan ci-joint indiquera la position.



Plan des ruines de Zanfour, d'après un croquis de M. Espérandieu.

A l'entrée de la ville se dresse le bel arc de triomphe représenté par notre planche XVII. Sa longueur est de 11 mètres, l'ouverture de l'arcade de $5^{m},60$, sa hauteur sous clef de voûte de 7 mètres. Les pieds-droits sont ornés de pilastres corinthiens précédés par des colonnes cannelées dont les débris gisent à

terre pêle-mêle avec les blocs qui formaient l'entablement, encore intact lorsque sir Grenville Temple le vit.

La frise de cet entablement portait une dédicace adressée par les habitants de la *Colonia Julia Assuras* à l'empereur Caracalla et à Julia Domna (1). Notre ville était donc une colonie de César ou d'Auguste, et c'est à tort que les rédacteurs du *Corpus* l'ont confondue avec *l'oppidum Azuritanum* de Pline.

A 150 mètres à l'ouest de cet arc de triomphe, s'élève une autre porte, de semblable ordonnance, mais de dimensions un peu moindres et plus simplement décorée. Il n'en reste que les pieds-droits.

A quelques pas plus loin se trouve un théâtre dont l'hémicyle, tourné vers le nord, regarde l'immense plaine encadrée par les dentelures des montagnes. Cette vue formait un merveilleux décor en arrière de la scène dont le diamètre mesure 80 mètres. Une grande partie des gradins existe encore, ainsi que les passages qui y donnaient accès. La scène était supportée par une série de logettes voûtées, bordant l'enceinte d'un vaste *postscœnium*.

Vers le sud-ouest s'élève une autre porte peu différente par ses dimensions et son style de celles dont il a été déjà question, son arceau subsiste encore.

La ville était entourée d'un mur dont on peut suivre presque partout les fondations. A l'intérieur on voit deux mausolées, des restes de murailles dessinant l'emplacement de plusieurs grands édifices, une citadelle byzantine, enfin un temple dont la cella, mesurant $8^{m},50$ sur 8 mètres, a conservé deux de ses côtés (Pl. XVIII). Leurs faces extérieures sont décorées de quatre pilastres corinthiens et d'une frise élégante ornée de guirlandes rattachées entre elles par des bucranes et des mascarons finement sculptés.

Les inscriptions de Zanfour ont toutes été publiées soit dans le *Voyage en Tunisie* de M. Guérin, soit au *Corpus;* il n'est donc pas nécessaire de les reproduire. Dans le flanc d'une colline située au nord-ouest de la ville, il existe de vastes carrières qui ont fourni les matériaux dont elle est construite.

(1) Voyez cette inscription dans Guérin, *Voyage en Tunisie*, t. II, p. 90, et au *C. I.*, t. VIII, n° 1798. Voir aussi au *Corpus* l'indication des textes se rapportant à Assuras.

TUNISIE.



ZANFOUR. — Ruines d'un temple. (Phot. de M. Van Imschoot.)

Ellez.

Il serait oiseux de décrire ou même de citer toutes les petites ruines dont la plaine de Sers est semée, elles n'ont conservé aucun monument digne d'attirer l'attention et aucune inscription n'a fait connaître leur nom. Nous nous occuperons seulement de celles d'Ellez situées à trois lieues environ au sud-est de Zanfour, dans une gorge aboutissant à un col qui coupe la chaîne de montagnes dont la plaine est bordée dans sa partie méridionale. Mais auparavant nous placerons ici la reproduction de deux stèles libyques trouvées dans une Koubba voisine d'Ellez, qui s'élève sur un éperon s'avançant dans la plaine entre les villages de Menzel et d'Ellez.

N° 561.



N° 562.



La gorge qui monte vers le col d'Ellez s'ouvre au-dessus d'une forêt d'oliviers où l'on remarque de nombreux vestiges de constructions antiques. Le village arabe est assis sur les pentes de son versant occidental. En face, sur le versant opposé s'était établi un camp français.

Deux sources, très abondantes, coulent au fond du ravin, toutes deux sortent d'aqueducs souterrains de construction romaine.

La source inférieure arrose les jardins. Tout auprès, sur un mamelon situé au-dessous du village, des fouilles opérées par les soins de nos officiers ont mis à jour plusieurs salles pavées en mosaïque. Elles appartenaient à des bains fort luxueusement installés, si l'on en juge par la beauté, la variété et la quantité des marbres employés à leur décoration. D'autres fouilles pratiquées autour de la source la plus élevée ont montré qu'elle est formée par la réunion de divers canaux qui allaient recueillir au loin les eaux de la montagne. Au-dessus se trouvent les fondations de plusieurs grands édifices et, dans un champ de cactus, de nombreuses citernes parfaitement conservées.

Une citadelle byzantine, totalement renversée, occupe le point culminant de ces ruines. En arrière, sur le plateau formant le col et sur les deux versants des montagnes qui la dominent, s'élèvent une vingtaine de monuments mégalithiques semblables à ceux reproduits par nos planches XIV et XX.

On ne peut se défendre d'admirer leur masse énorme, la dimension inusitée des pierres qui les composent et la singularité de leur architecture. M. Girard de Rialle dont on connaît la haute compétence en tout ce qui regarde les monuments mégalithiques ayant bien voulu se charger de les étudier, nous renvoyons les lecteurs au mémoire qu'il leur consacre dans ce bulletin.

Les maisons du village arabe d'Ellez ont été presque entièrement construites avec les débris de l'ancienne ville, leurs murs renferment des inscriptions, des fragments d'architecture et même des bas-reliefs, nous allons nous en occuper.

Inscriptions.

N° 563. Hauteur, 0^m,50; largeur, 0^m,70; lettres de 0^m,04; encadrée d'une moulure. Dans la cour d'une maison :

IVNONI · LIVIAE · AVGVSTI · SACRVM
L · PASSIENO · RVFO · IMPERATORE
AFRICAM OBTINENTE
CN · CORNELIVS · CN · F · COR · RVFVS
ET · MARIA · C · F · GALLA · CN
CONSERVATI
VOTA · L · M · SOLVONT.

TUNISIE



ELLEZ. — Bas-relief représentant un taurobole. Fragments d'architecture, inscription, etc. (Photographie de M. Poinssot.)

N° 564. Hauteur, 0m,20; longueur, 0m,35; lettres, 0m,04.

VRAM TOTIVS TEMPL
ECVNIA FECERVNT ET

Notre planche XIII représente divers fragments antiques trouvés dans les ruines d'Ellez et que nos officiers avaient réunis à la partie centrale du camp. Ce sont :

1° Le fragment d'inscription suivante gravé sur un bloc de calcaire haut de 0m,34, long de 0m,62. Les lettres mesurent 0m,065.

N° 565. DDDDNNNNDIOCL
CLE/CCVASOLO
E///CNVMID

2° La partie supérieure d'une stèle punique représentant un personnage au-dessus duquel se trouvent divers emblèmes, entre autres le croissant de Tanit.

3° Deux morceaux d'architraves dont l'un est orné de feuilles d'acanthe, l'autre de pampres chargés de raisins.

4° Un bas-relief sculpté dans une dalle en pierre calcaire d'environ 1 mètre de hauteur.

Ce curieux monument, destiné à conserver le souvenir d'un *taurobolium*, sacrifice habituellement offert à Cybèle et qui était en même temps une expiation, est divisé en trois parties.

Le premier tableau montre deux personnages vêtus de robes assez courtes, placés debout de chaque côté d'un autel. La partie supérieure du monument ayant été brisée, on ne voit plus que la partie inférieure de ces figures.

Le second tableau reproduit la cérémonie même du taurobole. A gauche se tient le victimaire, prêt à frapper le taureau que le sacrificateur maintient par les cornes au-dessus de l'autel. Dans une fosse creusée au-dessous se trouve le personnage qui offre le sacrifice. Il s'apprête à recevoir le sang de la victime, sorte de baptême qui doit le purifier et le faire renaître à une vie nouvelle.

Plus bas sont représentés de face et dans la même attitude, quatre monstres anguipèdes.

La lutte du géant anguipède Typhon contre les dieux est un épisode de la Gigantomachie qui a souvent été traité par le ciseau des Grecs. Le monstre anguipède figure aussi sur un grand nombre de monuments romains dont plusieurs appartenant à la Gaule ont fourni à M. Prost le sujet d'une intéressante étude sur ce mythe que les Latins paraissent avoir emprunté aux Grecs (1).

Enfin, on le voit paraître dès le temps de la République Romaine, sur les monnaies de Cn. Cornelius Sisenna et de L. Valerius Asciculus. Plus tard, Jupiter foudroyant le monstre anguipède Typhon se trouve sur un grand nombre de monnaies, notamment sur celles d'Antonin le Pieux, de Dioclétien, de Maximien Hercule (2).

Henchir Hammam Soukera (*Igibba*).

Non loin de la citadelle byzantine dont il a été question plus haut, on trouve les traces d'une voie romaine qui se dirigeait vers le sud-ouest. Cette route dont la chaussée est demeurée intacte en maint endroit, conduit à la vallée de l'oued el Hammam, distante d'Ellez de 6 à 7 kilomètres.

Cette vallée court de l'ouest à l'est. Elle est fort resserrée dans sa partie inférieure qui n'est à proprement parler qu'un étroit et sinueux défilé. Mais à son origine elle forme un bassin aussi fertile que pittoresque encadré par les hauts sommets qui l'entourent.

Là, au confluent de l'oued el Hammam et de l'oued Aïn el Frass, sur une terrasse plantée d'oliviers qui dominent les berges des deux rivières, s'étendent les ruines d'une cité de quelque importance, dont le nom, *Igibba*, a été révélé par l'inscription publiée plus loin sous le n° 566. On y voit les restes d'une citadelle byzantine, de thermes, de plusieurs temples, d'un pont, de plusieurs portes. Mais le seul monument qui subsiste dans son intégrité quoique enterré sur près de moitié de sa hauteur, est l'arc de triomphe reproduit par notre

(1) Voyez *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1878-82.

(2) Ces indications nous ont été fournies par notre collaborateur et ami, M. E. Babelon, conservateur au Cabinet de France.

TUNISIE.



HAMMAM-SOUKERA. — Porte monumentale.

planche XX. Son ordonnance ressemble beaucoup à celle de l'arc d'Uzappa (pl. XI); mais sa décoration est beaucoup moins belle, et sa conservation moins complète.

La plus intéressante des inscriptions trouvées à H[r] Hammam Soukera est celle qui nous fait connaître le nom de la ville ancienne, *Igibba*. La pierre qui la porte gît sur la berge de l'oued Aïn el Frass, près de son confluent avec l'oued el Hammam. Les circonstances ne nous ont pas permis d'en prendre une copie satisfaisante; mais, grâce à l'obligeance de M. Héron de Villefosse, qui a bien voulu nous communiquer la note qu'on va lire ci-dessous, nous pouvons en donner le texte aussi complet que l'état du monument permet de le restituer.

« M. Letaille, chargé d'une mission archéologique en Tunisie, m'a remis l'estampage d'une inscription latine métrique, qui est malheureusement incomplète, provenant de l'henchir Hammam Soukera. Cette inscription a été déjà publiée dans le *Corpus Insc. Lat.*, t. VIII, n° 696, d'après une copie défectueuse du voyageur anglais Davis. L'estampage relevé par M. Letaille permet d'en donner un meilleur texte :

(*Bas-relief mutilé représentant un taureau attaqué par une panthère.*)

N° 566.

/////QVI TAVROS VALIDISQ
///RE LACERTIS ❦
/////SABINVS ERAT CVI
/////*co*MINVS ICTVM ❦
////// 7MATVS MVTILATA
///////RE CAVDA ❦
*fest*INANS STYGIAS MI
*ser*VM DIMISIT AD VMBRAS
///IVVENIS MVNERE DECO
ra TE SVPPREMO ❦
GIMMA TE GENVIT TENET
TE IGIBBA SEPVLTVM ❦

« Ce petit poème funéraire paraît se rapporter au trépas d'un jeune homme nommé Sabinus qui périt sans doute de mort violente. Le taureau et la panthère du bas-relief ne doivent pas être étrangers à cet accident. Le principal intérêt du texte ré-

side dans les noms de lieux cités dans les deux dernières lignes. *Gimma* peut être rapproché du nom de lieu *Gumis* cité par le géographe de Ravenne et qui est probablement l'ancien nom d'Hammam-Lif, près de Tunis (cf. *Corpus Insc. Lat.*, VIII, p. 132 et L. de Mas-Latrie, *L'episcopus Gummitanus et la primauté de l'évêque de Carthage*). Quant à *Igibba*, c'est évidemment le nom ancien de l'henchir Hammam-Soukra. Une localité de Numidie s'appelait *Gibba*, ainsi que l'attestent deux inscriptions portant le nom des *Gibbenses* et découvertes à Ksar-Kalaba, près d'Aïn-Yagout dans la province de Constantine (cf. *Corpus Insc. Lat.*, VIII, p. 439, n. 4363, 4364). »

N° 567.

D M S
L APERTIVS
TERTVLLIA
NVS · P · V · A
XIII · M
OCTO · D · SEX
H S E

N° 568.

POPILLIA L · F
VITALIS
PIA · V · A · XXIII
H · S · E

N° 569.

OPTATVS
IVZGAGIS
V · A · LXXX
H S E S T

N° 570.

M · APVLE
IVS FOR
TVNAT
VSPV ///
XXX · H · *s* · *e*

N° 571.

DELI ///
MAXIMI
V · ANN

N° 572.

VIBIA
ROGATA
P V A X I
H S E

N° 573.

D M S
M V N A *tius*
C V D V D V *s*
V · A · LI · HSE

La tête de la vallée de l'oued el Hammam est dominée par le plateau de Sidi Rached, sur lequel il existe des ruines de quatre établissements antiques. Aucun monument n'y est resté debout, et je n'y ai trouvé aucun texte intéressant. Pour gagner

la plaine des Madjeur qui se trouve à 4 ou 5 kilomètres vers l'ouest, il faut franchir un pays tourmenté où l'on suit la trace très apparente d'une voie romaine. En arrivant sur le versant occidental, on rencontre à Stah la cella bien conservée d'un temple, décorée extérieurement de pilastres corinthiens. Elle mesure environ 8 mètres sur chacune de ses faces. A l'intérieur on voit trois niches destinées à recevoir des statues.

A un kilomètre plus loin se trouvent les grandes ruines de Zlam, qui occupent un col entre la plaine de Zouarin et celle des Madjeur; on y voit les restes d'un temple, de nombreuses colonnes et plusieurs petits autels carrés portant une figure en bas-relief sur chacune de leurs faces. De cet endroit partait une voie romaine se dirigeant vers Zanfour, une autre conduisait à Zouarin, et, dans la direction du sud, outre celle que nous avons suivie, on voit la chaussée d'une autre voie se prolonger dans la plaine des Madjeur. Il existe de très nombreuses ruines dans toute cette région, mais les circonstances ne m'ont pas permis de m'y arrêter assez longtemps pour pouvoir en donner une description exacte.

J. Poinssot.

(A suivre.)

MONUMENTS MÉGALITHIQUES

DE TUNISIE

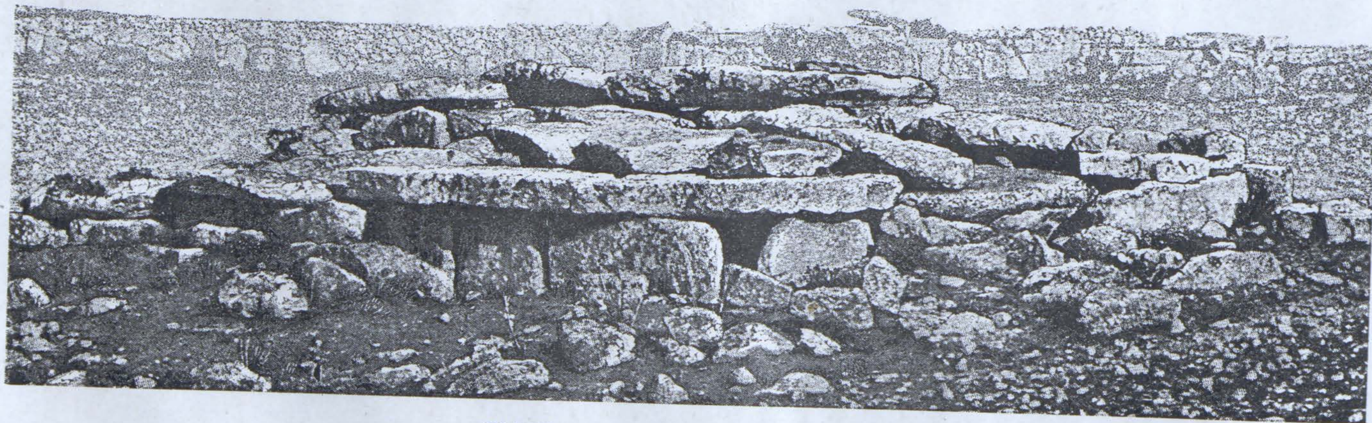
ELLEZ. — HAMMAM-SOUKERA

L'existence de monuments mégalithiques dans l'Afrique septentrionale a été signalée à maintes reprises. M. Charles Tissot nous en a fait connaître au Maroc, M. le général Faidherbe, M. Féraud, et avec eux la plupart des archéologues algériens, en ont relevé un nombre considérable dans nos trois provinces d'Oran, d'Alger et de Constantine; enfin, l'on n'ignorait point qu'il en existât en Tunisie et même en Tripolitaine. Les explorations entreprises depuis l'occupation française dans la régence de Tunis, et notamment celles de M. Poinssot, ont fourni à leur sujet des documents précis. C'est à l'aide de ces renseignements tout à fait positifs que nous allons entreprendre la description méthodique des monuments mégalithiques d'Ellez et de ceux d'Hammam-Soukera.

Dans son mémoire sur la vallée de l'Oued-Marouf (*Bull. trim. des Ant. afr.*, 3e année, p. 89), M. Poinssot nous parle d'une petite ruine antique appelée Henchir el-Turki, qui, au pied du Djebel Zilk, est encore entourée « de nombreux dolmens, dont les uns, composés de cinq grandes dalles, ne forment qu'une chambre funéraire, les autres, au contraire, se composent de plusieurs chambres alignées le long d'un couloir central. » C'est à ce dernier type, bien plus compliqué que le premier, qui est la simplicité même, qu'appartiennent, mais sur une échelle plus considérable, les sépulcres mégalithiques d'Ellez.

Au sud de la vaste plaine de ce nom, nous dit M. Poinssot qui a visité avec tant de soin la région située entre le Kef et Kairouan, s'élève un rameau de la chaîne des Hammadas, derrière lequel on voit se dresser les énormes tables de Dir-Attaf et de Galaat-es-Souk. Le voyageur qui se dirige vers le village actuel d'Ellez arrive au pied de la montagne, traverse un bois d'oliviers

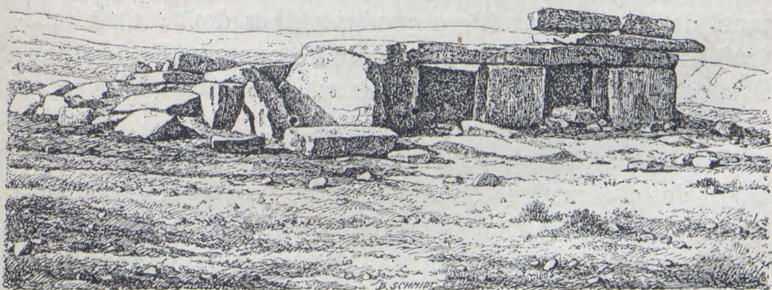
TUNISIE.



ELLEZ. — MONUMENTS MÉGALITHIQUES.

et rencontre une gorge à la partie centrale du chaînon, gorge qui est la voie naturelle pour gagner Ellez, et plus loin le col de ce nom. C'est le passage habituellement suivi par les indigènes qui se rendent de Kef à Kairouan. A mi-côte, au-dessus d'un aqueduc romain d'où s'échappe une source abondante et au milieu des débris d'une ville romaine, est le village d'Ellez. « Cette ville, dit M. Poinssot dans les notes qu'il a bien voulu nous communiquer, dont les ruines s'étagent sur les pentes du ravin, est fort ancienne, comme le prouve une inscription datée de l'an II de notre ère que j'y ai retrouvée; une dédicace adressée à l'empereur Dioclétien montre qu'elle était encore florissante à cette époque. Enfin les restes d'un fort byzantin, construit avec les ruines des édifices anciens, occupent la partie supérieure de la ville et défendent le passage du col. C'est sur l'emplacement même du col et sur les pentes des deux pitons formés de couches calcaires parfaitement litées qui le dominent que se trouvent les monuments mégalithiques. Ils sont au nombre d'une quinzaine, disséminés sans ordre apparent. Trois ou quatre, à l'époque où je les ai visités, étaient encore intacts, plusieurs autres avaient été complètement détruits, et leurs pierres employées à alimenter un four à chaux installé par le camp français pour fournir aux constructions entreprises. »

Ces monuments sont de véritables dolmens, de la catégorie des allées couvertes. Construits en effet avec de larges dalles



Dolmen d'Ellez.

de 3 à 4 mètres de longueur posées sur champ, ils ont l'aspect caractéristique des dolmens, couverts qu'ils sont en même temps

par d'autres dalles gigantesques qui s'étendent sur toute la surface du monument. En outre, parmi ceux qui sont encore assez bien conservés, il en est qui présentent une particularité curieuse : nous voulons parler d'une triple couche de dalles superposées constituant la toiture, au moins sur une partie de celle-ci.

Mais ce qui est spécial à ces monuments d'Ellez, c'est que quelques-unes des énormes pierres qui les constituent, au lieu d'être, comme nos mégalithes, à l'état brut, paraissent avoir été grossièrement équarries. Toutefois, si la chose semble telle en ce qui concerne par exemple les dalles qui forment l'étroit couloir latéral du dolmen le plus considérable et le mieux conservé, il n'en est pas de même pour un grand nombre d'autres dalles dont l'aspect est assez fruste pour que l'on écarte à première vue l'hypothèse d'un travail d'appropriation.

J'ajouterai même que les pierres qui ont l'air d'avoir été équarries pourraient bien ne présenter qu'une vaine apparence de préparation préalable. Il arrive en effet dans les carrières de calcaire que des blocs larges et relativement plats comme les dalles d'Ellez se détachent de la masse avec des cassures si nettes que l'observateur est souvent tenté de supposer là l'œuvre de l'ouvrier. Mon collègue à la Commission des Monuments mégalithiques, M. Salmon, me rapportait naguère qu'à la vue de la photographie d'un de ces monuments qui lui avait été envoyée par M. Piette, archéologue bien connu du département de l'Aisne, il avait cru que les pierres dont il était construit avaient été taillées : or, une étude approfondie du monument en question et de ses matériaux a démontré qu'il n'en est rien.

Un autre archéologue, M. Adrien de Mortillet, m'a communiqué des observations de même nature : « Les dolmens de la Corse, m'a-t-il écrit, situés pour la plupart dans l'extrémité sud de l'île, sont en granit, mais les dalles qui les composent sont si régulières que l'on a souvent cru qu'elles avaient été travaillées. Mérimée a même dit dans ses *Notes d'un voyage en Corse*, que dans plusieurs monuments les blocs avaient été dégrossis. Pourtant un examen attentif permet d'affirmer que les tables et dalles sont absolument vierges de tout travail humain. » Aussi

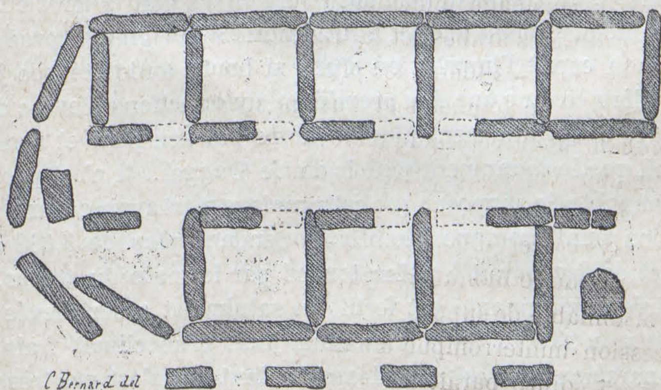
TUNISIE



ELLEZ. — MONUMENTS MÉGALITHIQUES. (D'après une photographie de M. Poinssot.)

bien, le premier voyageur compétent qui ait fait une description circonstanciée des monuments mégalithiques d'Ellez, l'Américain Catherwood, ne se prononce pas sur cette question dont il ne parle même pas.

Le dolmen qui présente au plus haut degré la particularité que je discute ici est l'un des plus grands et se trouve dans le meilleur état de conservation. Il occupe en quelque sorte une place prédominante par sa situation qui est presque au sommet du col d'Ellez. La photographie et le plan qui en ont été faits par M. Poinssot et qui accompagnent cette étude peuvent en donner une idée très exacte qui correspond parfaitement à la description et aux croquis de Catherwood. (Pl. XIV.)



Plan d'un dolmen d'Ellez.

Celui-ci, qui visitait la Tunisie en 1832 et se trouvait à Ellez en mai, consacra aux monuments mégalithiques de cette localité une notice insérée dans les *Transactions of the American ethnological Society* (New-York, 1845, pp. 489-491), dont voici la traduction : « L'édifice... arrêta fortement mon attention par son contraste avec les ruines romaines qui l'entourent. Il porte l'empreinte de la plus haute antiquité... il est composé de pierres calcaires placées debout et couvertes par de larges dalles dont l'une mesure 19 pieds 3 pouces sur 11 pieds 5 pouces, avec une épaisseur de 1 pied 8 pouces ; ni crampons, ni mortier n'ont été employés dans cette construction. L'unique entrée est sur

le côté, par une ouverture large de 2 pieds 10 pouces; celle-ci donne accès à un couloir de 4 pieds de largeur, de 6 pieds 5 pouces de hauteur et de 30 pieds de longueur, ayant au bout un réduit de 5 pieds sur 4. De chaque côté du couloir il y a des chambres : trois à droite et trois à gauche; elles ont 8 pieds sur 7 de superficie et une hauteur de 5 pieds 10 pouces, chacune ayant une porte large de 2 pieds 4 pouces. Il n'y a ni inscription ni marque d'aucun genre pour aider le voyageur à former même une conjecture sur l'époque de la construction; c'est également le cas de plusieurs monuments d'un caractère semblable situés dans le voisinage immédiat... Je trouvai cet édifice habité par deux familles arabes, et la tradition est qu'il en a toujours été ainsi depuis les temps les plus reculés. Il n'a aucunement l'apparence d'un tombeau et l'usage qu'on en fait à présent est probablement celui auquel il fut destiné à l'origine. Il produisit sur mon esprit l'impression d'une si haute antiquité que je le considère comme une des premières constructions élevées dans le pays et certainement plus ancienne par son plan et son appareil que le monument phénicien de Dugga... Il n'est pas déraisonnable de supposer que cette maison peut avoir eu une succession ininterrompue d'habitants pendant plus de 3,000 ans, et cet édifice paraît à peine touché par la main du temps. La contrée environnante est fertile et salubre et assez élevée au-dessus du niveau de la mer pour jouir d'un climat frais par comparaison avec celui du désert brûlant qui n'est pas très loin au sud. »

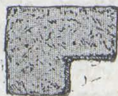
Tout en rendant une justice méritée à la description de Catherwood, je ne puis cependant adopter toutes ses appréciations; l'édifice d'Ellez en question n'est point une habitation pour les vivants, c'est pour tout paléoethnologue un dolmen, dolmen composite, il est vrai, mais un dolmen, c'est-à-dire un sépulcre. Que depuis les temps inconnus, mais assurément fort lointains, où il cessa de constituer pour les morts une demeure dernière, on ait perdu le souvenir de sa primitive destination ; que, pendant des siècles il ait servi de refuge à de misérables fellahs ou à des Bédouins faméliques, il n'y a rien là de bien surprenant. En 1832, d'ailleurs, on connaissait mal les monuments mégalithiques; les dolmens de granit plus simples de la Bretagne

passaient pour des autels druidiques, et Catherwood est bien excusable de n'avoir pas saisi l'analogie qui existe entre ces derniers et les constructions élevées à une époque oubliée aux alentours du col d'Ellez. Barth, dans son voyage autour de la Méditerranée, visita Ellez, y vit ces antiques monuments et n'en reconnut pas davantage l'origine. Tout récemment encore, M. le lieutenant-colonel de Puymorin envoya à l'Académie des inscriptions et belles-lettres des dessins et un plan de la station mégalithique d'Ellez et dans la lettre-rapport qui accompagnait cet envoi, il appelle « pélasgiques » les édifices en question (deuxième rapport de M. Tissot, de l'Institut) dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. X, p. 138). Il est regrettable que des fouilles méthodiques n'aient point été pratiquées dans ces dolmens, qui paraissent d'ailleurs avoir dû être violés de longue date. Ils étaient trop voisins d'une localité populeuse et d'une route fréquentée pour avoir échappé aux chercheurs de trésors. Toutefois, on assure que des recherches y ont été opérées il y a peu de temps et que l'on a extrait du sol des ossements humains et des ossements d'animaux; on y aurait même recueilli une médaille carthaginoise qui, vu les remaniements du terrain et les visites faites dès une époque lointaine à ces dolmens, ne peut servir le moins du monde à dater ceux-ci.

Dans la description de Catherwood, il est un détail, parfaitement exact du reste, qui constitue une particularité remarquable, c'est l'existence au bout du couloir central d'un retrait, d'une sorte d'abside que les architectes du monument en question semblent avoir voulu faire semi-circulaire. C'est là une disposition spéciale, peut-être unique, tout au moins fort rare et qui me donnerait quelque doute à l'endroit de la très grande antiquité de l'édifice. Je ferai cependant observer que l'extrémité du dolmen où se trouve cette sorte de retrait paraît en assez mauvais état : trois des dalles qui constituaient les parois latérales de la dernière chambre à gauche du couloir sont détruites ou sensiblement déplacées : il serait donc possible que, par suite de la ruine de cette partie du monument, cette espèce d'abside se soit produite comme par hasard.

Catherwood ne compte que trois cellules de chaque côté du

couloir. S'est-il trompé ou bien parle-t-il d'une construction autre que celle qui est reproduite ici? C'est là un point peu important à élucider. Ce qu'il y a de positif, c'est que le dolmen en question possédait dix chambres, cinq d'un côté, cinq de l'autre. Celles de droite sont parfaitement conservées, tandis que de celles de gauche, la première et la dernière ont été gravement endommagées. Des cellules qui subsistent, une seule, la première à droite, n'a point de porte; les sept autres, par contre, sont d'un accès relativement facile, grâce à l'échancrure pratiquée dans la partie supérieure des dalles qui forme leurs façades sur le couloir. C'est là un caractère fréquent dans les dolmens de l'Inde dont les entrées sont tantôt taillées dans la dalle de face comme à Ellez, tantôt formées de dalles de grandeurs différentes. Je ne fais cette remarque que pour mémoire, du reste, et je me garde bien d'en tirer aucune conclusion. Mais je serai moins réservé en ce qui concerne la ressemblance qui existait par là entre les dolmens d'Ellez en Tunisie et le dolmen de la *Bocca della Stazzona*, aujourd'hui détruit, qui se trouvait dans la vallée du Tarravo (commune de Sollacaro, arrondissement de Sartène, Corse), dont M. Adrien de Mortillet a vu, il y a peu de temps encore, la dalle de fermeture dans laquelle une entrée avait été anciennement taillée à un des angles supérieurs. Cette analogie des monuments mégalithiques de Tunisie et de Corse a une valeur ethnologique de quelque importance, en ce sens qu'elle vient corroborer la similitude constatée au point de vue de l'anthropologie anatomique entre certains Corses et le type berbère.



Dalle formant l'entrée de l'une des chambres des dolmens d'Ellez.

Enfin, l'allée couverte d'Ellez, qui fait l'objet de cette notice, présente une particularité qui semble avoir échappé à Catherwood. Je veux parler de la galerie latérale, fort étroite d'ailleurs, qui se trouve sur la gauche du monument. Quatre grandes dalles plantées sur champ, à $0^m,60$ environ des parois exté-

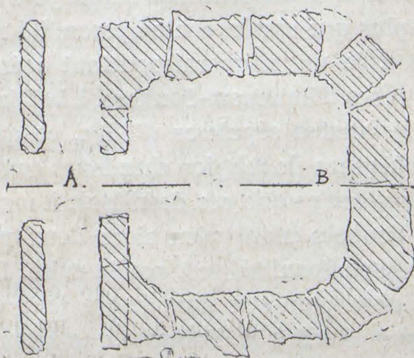
TUNISIE.



HAMMAM-SOUKERA. — MONUMENTS MÉGALITHIQUES. (Phot. de M. Van Imschoot.)

rieures du dolmen et à un mètre et demi les unes des autres, la constituent, recouvertes qu'elles sont par la saillie des mêmes dalles immenses qui protègent l'édifice et qui de ce côté débordent ainsi sur le gros œuvre. Cette disposition insolite est sans doute la cause de l'erreur de Catherwood qui place l'entrée de la construction sur le côté; car il dut, tout en se taisant sur cette galerie, la considérer comme formant façade.

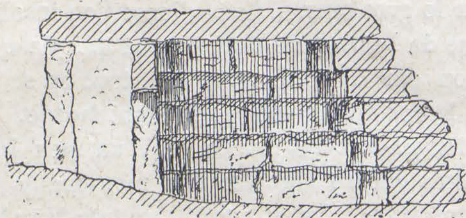
Avant de terminer cette notice déjà un peu longue pour le sujet, je dois encore signaler des monuments d'un autre genre, mais qui me paraissent pouvoir rentrer dans la catégorie des tombes à tourelles signalées en Algérie par M. Letourneux et qu'il appelle *chousa*. Au sud du col d'Ellez, se trouve la vallée d'Hammam-Soukera dans laquelle M. Poinssot a relevé l'existence de sépulcres au nombre d'une trentaine dispersés en plusieurs rangées sur la berge septentrionale de l'oued Aïn el Frass. (Pl. XXI.) Ces sépultures sont en forme de fours, voûtés par la superposition de dalles mégalithiques s'avançant en encorbellement les unes sur les autres, jusqu'à ne plus laisser au



Plan d'un dolmen d'Hammam Soukera.

sommet qu'une ouverture circulaire. Devant l'entrée, afin de former façade, mais laissant entre le monument et elles-mêmes un certain espace, se dressent deux dalles énormes qui supportent le poids d'un large mégalithe plat de 2 à $3^{m},50$ de côté qui

recouvre tout le monument, ainsi qu'il arrive pour les *chousa* d'Algérie.



Coupe d'un dolmen d'Hammam Soukera.

Essaierai-je à présent de déterminer l'âge de ces constructions, celles d'Ellez comme celles d'Hammam-Soukera? Je ne pense pas que cela soit prudent. Le manque absolu où l'on est de données positives sur le mobilier funéraire de ces tombeaux impose la circonspection la plus sévère. Que ces monuments soient antérieurs à l'établissement des Romains en Afrique, cela paraît évident. Mais qu'ils aient été élevés avant ou pendant la domination punique, c'est là un point sur lequel je n'ose guère me prononcer, pas plus que sur la contemporanéité respective des uns et des autres. Je me risquerai pourtant à émettre l'hypothèse que les tombes d'Hammam-Soukera, à la fois si voisines et si différentes des vastes sépulcres d'Ellez, ce qui indiquerait peut-être une différence de religion chez leurs constructeurs, ne sont pas du même temps que ces dernières, à moins qu'à Ellez et à Hammam-Soukera aient vécu alors deux peuplades distinctes soit par la nationalité, soit par le culte. La solution du problème nous sera peut-être donnée un jour et je souhaite pour ma part que ce soit à M. Poinssot que soient accordés les moyens de nous la fournir, grâce à des fouilles sérieusement conduites, comme il saurait les mener, et à de nouvelles investigations dans ces régions si curieuses et encore si peu connues.

Girard de Rialle.

NOTES SUR L'ARMÉE D'AFRIQUE

SOUS LE BAS EMPIRE

L'histoire militaire de l'Afrique pendant le haut empire a été jusqu'ici longuement et soigneusement étudiée. La légion *III^{a} Augusta*, en particulier, a fait l'objet de nombreuses et intéressantes monographies, dont les auteurs ont incidemment traité les questions relatives aux troupes auxiliaires et aux détachements envoyés en Afrique durant les trois premiers siècles. Nous voudrions faire un travail analogue pour la période qui s'étend depuis l'avènement de Dioclétien jusqu'à la chute de la domination romaine.

L'objet principal de ces notes est de donner le commentaire des rares inscriptions du bas empire qui parlent de soldats ayant servi en Afrique, d'essayer de reconstituer, à l'aide de ces documents épars, les noms des troupes qui, à différentes époques, ont combattu du IVe au VIe siècle en Maurétanie et en Numidie. Il sera tout d'abord question des détachements venus des autres provinces, détachements de prétoriens, de légionnaires, d'auxiliaires; puis, des troupes africaines proprement dites, et, à ce propos, nous voudrions tenter le commentaire du chapitre de la *Notitia dignitatum* relatif à l'organisation militaire des provinces de l'Afrique romaine.

Ces notes n'ont d'autre prétention que de servir à ceux qui voudront écrire un jour l'histoire militaire de l'Afrique. Cette histoire ne peut être faite que par des hommes qui connaissent le pays, familiarisés à la fois avec le sol et ses monuments : c'est dire assez que nous n'essaierons pas ici de la faire nous-même.

I

DÉTACHEMENTS DE PRÉTORIENS

M. Poinssot veut bien me communiquer l'inscription suivante, d'après une copie prise sur le monument, qui se trouve aujourd'hui au musée de Cherchell :

N° 574.
D M S
AVRELIVS · VINCENTIVS
MILES · COHRTIS
TERTIAE · PRAETORIAE
CENTVRIA MAXIMIN^{I}
MILITAVIT · IN LEGIONE
VNDECIMA · CLAVDIA
ANNIS V
IN PRAETORIA · ANNIS X///
CIVIS THRAX
MEMORIA · FECERVNT

soldat armé d'un bouclier et d'une lance

CIVES DE REBVS
MERENTI IPSIVS BENE

M. Mommsen vient de donner de ce texte une transcription à peu près complète dans le dernier fascicule de l'*Ephemeris epigraphica* (1), d'après une copie de M. J. Schmidt, de Halle, M. Schmidt lit, à la neuvième ligne, ANNIS XI : à cette exception près, les deux copies sont conformes.

Cette inscription est l'épitaphe d'un Thrace qui a servi dans la onzième légion, est entré dans une cohorte prétorienne, et est mort en Maurétanie, pendant qu'il servait encore dans le prétoire : le monument a été élevé, aux frais du défunt, à l'aide du pécule qu'il avait laissé, par ses « concitoyens », c'est-à-dire par des soldats originaires, comme lui, de la province de Thrace.

Pour qu'Aurelius Vincentius soit mort, étant encore au service, dans un pays aussi éloigné de sa patrie, il faut admettre qu'il y ait été envoyé en garnison ou en expédition, et qu'il y avait, au moment où fut gravée l'inscription, un détachement de prétoriens en Maurétanie.

(1) V, p. 222.

Les concitoyens de Vincentius, soldats comme lui, servaient également, suivant toute vraisemblance, dans les cohortes prétoriennes. De toutes les provinces de l'empire, c'est la Thrace qui a fourni le plus de soldats au prétoire : il n'y a aucune comparaison possible, à cet égard, entre elle et les autres régions du monde romain (1).

Est-il possible de savoir à quel moment cette troupe de prétoriens a été envoyée en Maurétanie? Sans vouloir rien affirmer à ce sujet, on peut au moins hasarder une hypothèse.

La terminaison *entius* du *cognomen* Vincentius indique déjà une basse époque. Les surnoms de Vincentius et de Vincentia, comme ceux de Fidentius, Crescentius, Decentius, Gaudentius, Calventius, Maxentius (formés le plus souvent de participes présents en *ens*), appartiennent essentiellement à l'onomastique du bas empire. La grande majorité des textes épigraphiques qui les mentionnent sont des inscriptions chrétiennes : Vincentius apparaît, pour la première fois, dans un diplôme militaire de l'an 254. Mais des inscriptions où il se trouve, et qui soient datées, deux seulement sur neuf appartiennent au troisième siècle (2).

On est donc fondé à placer le monument qui nous occupe au plus tôt dans la seconde moitié du IIIe siècle. Il est une date que l'on ne peut dépasser, celle de 312, époque où Constantin, vainqueur de Maxence à la bataille de Ponte-Molle, supprima définitivement les cohortes prétoriennes (3). Mais, en se fondant simplement sur le calcul des probabilités, on rapprochera le plus possible de cette date l'inscription de Vincentius.

(1) Bohn, *Ueber die Heimath der Praetorianer*, p. 16 : « Dans les listes de prétoriens, *Eph.*, IV, 891-895, les Thraces fournissent un contingent de 47 hommes, contre 31 venant de Pannonie, 18 de Mésie, 10 de Dacie, 6 du Norique et 6 de Rétie. »

(2) Inscriptions non chrétiennes : *Ephemeris*, IV, p. 515 [en 254]; *Corpus*, VIII, 2626, B, 18 [sous Aurélien]; III, 6059 [IVe siècle]; II, 4112 [un *M. Aurelius Vincentius*, IVe siècle]; VIII, 2403, A, 38 [sous Constance ou Julien]; III, 1759, 6292; V, 1118 [un *Aurelius Vin[c]entius*]; VIII, 762, 9048, 10765; IX, 3278; *Ephemeriis*, III, 192; IV, 160. — Inscriptions chrétiennes : *Corpus*, V, p. 1060 [en 401], 6210 [en 467], 5428 [en 526]; VIII, 5352 [en 539]; V, 6190 [un *Aurelius Vincentius*], 8590; II, 4976, 40; VIII, 957, 1093, 8646; *Corpus inscr. graecarum*, 9559, 9645, 9649, etc.

(3) Lenain de Tillemont, IV, p. 136.

D'autres indices, tirés de la rédaction du monument, nous autorisent encore à le faire.

Le nom et le numéro de la légion où servit Vincentius sont gravés en toutes lettres : *in legione undecima Claudia*. Or c'est une règle à peu près immuable de l'épigraphie du haut empire, jusque vers l'époque des Galliens, que le numéro d'ordre des légions soit transcrit en chiffres, et non en lettres. Aucune des nombreuses inscriptions de légionnaires trouvées dans les provinces de Dacie ne s'écarte de cette loi, et l'on sait que les légions romaines quittèrent la Dacie au temps d'Aurélien. En revanche, tous les monuments sur lesquels on trouve, comme sur celui de Cherchell, *legio prima*, *legio secunda*, *legio undecima*, portent tous visiblement le caractère d'une basse époque : ceux qui sont datés appartiennent au IVe siècle (1). On peut ajouter à cela que, dans la *Notitia dignitatum*, les numéros de légions sont écrits en toutes lettres. Même, dans ce document, on supprime assez souvent le mot de légion (ce qu'on a fait aussi dans quelques-unes des inscriptions que nous avons citées), et l'on dit, par exemple, *undecimani*, et non pas *undecima legio*.

Ce qui est aussi caractéristique pour déterminer la date de notre inscription, c'est le mot étrange de *praetoria*, pour dési-

(1) Voici quelques inscriptions où se remarquent les mêmes particularités que dans celle de Vincentius :

I. *Val. Sarmatio, civis Filopopuletanus, militabit in legione PRIMA Italica annis iiij, in pretoria annis duo* (*Corpus*, VI, 2785).

Marcus Aurelius Flac[cus...translatus ex legio]ne PRIMA Italica (VI, 2803).

C. Aponio Memmio Celeri, tribuno militum leg. PRIME Italicae (*Corpus*, III, 3268).

I *bis*. *Aur. Maximianus, m(iles) leg(ionis) PRIMES Adju[tricis]* (*titulus infimi aevi*, Mommsen, V, 892).

I *ter*. *Foscanus*, *praepositus legionis PRIMAE Martiorum* (inscription de 371, III, 3653).

II. *Aur. Saturnino..., qui militavit in leg(ione) SECVNDA Italica* (VI, 2672).

Val. Genialis, milex legionis SECVNDE Divitensium Italice (VI, 3637).

III. [*Legi*]*o* [*te*]*R*[*tia*] *Augusta* (inscription de 268, *Corpus*, VIII, 2571 : cette partie de la restitution est d'ailleurs infiniment problématique).

V. *Aur. Chrysomallus, QVINTANESIS leg(ionis?)* (*Ephemeris*, V, p. 215).

VIII. [*V*]*alerius Secu*[*ndus?*], *miles legionis OCTAVE Aug(ustae)* (*Corpus*, VI, 3640).

XI. *Marcella... Martino... qui vixit ann(os) xxxviij, in PRIMA Minerbes mil(itavit) ann(os) v, in VND(ecima) ann(os) iiij, in Lanciaria ann(os) v, in pr. ann(os) v*, (inscription chrétienne, *Ephemeris*, IV, 911).

gner la troupe des prétoriens, le prétoire : c'est *legio* sans doute qui est sous-entendu; on dirait que les cohortes prétoriennes étaient considérées comme formant une seule légion. Or cette formule de *in praetoria* n'a été rencontrée jusqu'ici que dans des inscriptions d'une très basse époque, dont l'une est postérieure certainement à l'avènement de Dioclétien (1). Dans le haut empire, servir dans le prétoire se disait *militare in praetorio*, ou encore *in castris praetoriis*.

Enfin l'expression de *civis Thrax* nous suggère de semblables conclusions. On n'eût jamais indiqué de cette manière, dans les deux premiers siècles, la patrie du défunt (2). *Civis* ne peut être suivi, en bonne latinité, que du mot *romanus*, ou que du nom d'une ville, d'un état indépendant, d'une cité non romaine. Une province n'a jamais pu être appelée une cité, un état. Si on veut mentionner le pays dont le défunt est originaire, on met simplement *Thrax*, ou *oriundus ex*, *natus in provincia Thracia*, ou encore *natione Thrax* : à la rigueur, la Thrace peut être considérée comme formant une nation (3). Ce n'est qu'à la fin du IIIe siècle, semble-t-il, que s'est introduit

(1) *M. Aur. Augustiano... exceptor(e) presidi(s) provinciae M(oesiae) s(uperioris) ...lectus in praetoria* (VI, 2977).

Val. Sarmatio... : *militabit... in PRAETORIA* (*Corpus*, VI, 2785).

D. M., *Val. Tertius, militi co(h)orti(s) pretorie, qui vixit annis xxxvi, me(n)s(ibus) iii, dies xv, militabit legione Mesiaca ann(i)s v, inter Lanciarios annis xii in PRETORIA an[nis...]* (*Corpus*, VI, 2759). Il est étonnant de voir comme la rédaction de cette inscription se rapproche de celle de Vincentius. M. Henzen dit : *Scripta est non ante Diocletianum propter lanciarios, nec post Constantinum propter praetorianos.*

Une inscription est conçue dans des termes assez semblables à celles de Tertius et de Vincentius. Il s'agit encore d'un soldat de la *legio XIa Claudia*, Martinus, qui servit *in prima Minerbes, in und(ecima), in lanciaria, in pr.* (*Ephemeris*, IV, 911, cf. la note précédente). M. Mommsen (*Ephemeris*, IV, p. 339 et V, p. 124, lit *IN PR(otectoribus)* (cf. l'inscription de Thiumpus, qui, comme Tertius et Martinus, servit, tour à tour, dans la légion XIe, parmi les lanciers, dans les gardes, *Corpus*, III, 6194).

(2) Une exception doit être faite pour l'inscription de Bath (*Corpus*, VII, 52) mentionnant un CIVES HISP(*anus*) CAVRIESIS, qui est probablement du Ier siècle. Mais l'expression s'explique dans ce monument, parce que la mention de la province, *Hispanus*, est suivie de celle de la ville, *Caurium*, ce qu'on ne trouvera jamais dans les autres inscriptions. Il faut lire comme s'il y avait : *Hispanus, civis Cauriensis.*

(3) Mommsen, *Hermes*, XIX, p. 23 et s. : *Die Heimathvermerke der Legionare und der Auxiliarier.*

le singulier usage de se dire « citoyen thrace », « citoyen grec », l'habitude de considérer la province comme une seconde patrie, comme un état dont on était citoyen. On trouve même un habitant de la province de Rétie seconde qui se dit *civis Secundus Raetus* (1). Peut-être, à l'origine, expliquait-on cette formule en disant que l'on était « citoyen romain de Thrace, de Rétie » : une inscription de la bonne époque porte *cives romani ex Italia et aliis provinciis* (2). Mais ce sens a été de bonne heure oublié : *civis Thrax* ne signifie pas autre chose que « citoyen de Thrace », quoique l'expression soit un non sens politique (3). Ce qui prouve bien cette signification, c'est

(1) *Ephemeris*, IV, 943 : HIC IACET HERACLIVS CIVIS SECVNDVS RETVS (postérieure à la première moitié du IV[e] siècle). *Intellegendum ex Raetia secunda*, dit avec raison M. Henzen. Wilmanns interprétait *Heraclius Secundus, civis Retus*. (*Exempla*, 1648 et p. 410.)

(2) *Corpus*, III, 5213.

(3) Voici quelques exemples de *cives* d'une province. Cette liste pourrait être sans doute facilement allongée :

Afrique. CIVI AFRO (III, 5230).
Bithynie CIVES BITHINVM? (III, 1324).
Bretagne CIVIS BRIT (Brambach, 2033).
Dacie... CIVES DACVS (VII, 944).
Dalmatie CIVES DALMATA (X, 7589).
Espagne, cf. *supra*.
Grèce : Inscription de Bordeaux (cf. Robert, *Société archéologique de Bordeaux*, VIII, p. 105.

D · M
M ❦ P DIOIANTVS
CIVIS GRAECVS
D ❦ F ❦ ANNO
LI
P ❦ PRI MITIVA
CP

Italie... CIVES ITALICI (VII, 1095).
Mésie... CIVIS MENSIACVS (*Revue épigraphique du midi de la France*, I, 273).
Norique. *civ*IS NORICI (VII, 571).
CIVES ITALICI ET NORICI (VII, 1095).
CIVES NORICA (III, 966).
Pannonie CIVIS PAN(*nonia*) (VIII, 8190).
CIV. PANN (VII, 723).
Rétie... CIVIS SECVNDVS RETVS, cf. *supra*.
C. RAETI (VII, 1068).
CI(*vi*)S RAETA (VII, 972).
Syrie.... CIVES SVRVS (*Ephemeris*, II, 895).
CIVIS SVRVS (V, 1633).

que, dans notre inscription, les Thraces qui ont servi avec Vincentius se disent ses « concitoyens ». De même, dans une inscription d'Aquilée, de la fin du IIIe siècle, nous voyons qu'un monument est élevé à un légionnaire par ses compagnons d'armes et par ses concitoyens, c'est-à-dire par ceux de ses camarades qui sont nés dans la même province (1).

La rédaction de ce monument nous amène donc à croire qu'il date du règne de Dioclétien ou des premières années de celui de Constantin. L'histoire des vicissitudes militaires (2) de la Maurétanie apporte une preuve nouvelle à cette hypothèse.

Trois grandes révoltes ensanglantèrent la Maurétanie durant le IIIe siècle. L'une fut sans doute arrêtée par l'envoi de la légion *XXII Primigenia*, qui y arriva vers 238 et qui dut contribuer à la victoire remportée deux ans après sur les Maures par le gouverneur de la province (3). Une seconde, qui semble avoir été plus redoutable, éclata vers l'an 253 (4) et traîna jusqu'en 260. Nous savons pour cette guerre, comme pour la précédente, quelles troupes prirent part aux campagnes : une inscription de l'an 254 nous a appris qu'une *ala Thracum*, une *cohors singularium*, et des détachements de cavaliers maures ont eu raison des rebelles (5).

La guerre recommença en 290, plus terrible que jamais. Grâce aux inscriptions, on peut en suivre pas à pas les péripéties : on peut voir le président de la Maurétanie césarienne, Aurelius Litua, essayant de tenir tête aux Bavares et aux Quinquegentans, et luttant contre eux sans relâche, à la tête d'une poignée d'hommes (6). Enfin, en 297, l'empereur Maximien arriva en personne en Afrique, après avoir réprimé en Gaule les révoltes des Bagaudes et les incursions des Germains. Il y resta

(1) Masqueray, p. 16; Boissière, *L'Algérie romaine*, p. 478. De nouvelles inscriptions ont encore fait connaître d'autres détails de ces luttes, et nous en apprendrons certainement bientôt davantage.

(2) CIVES ET COMMANIPVLI DE SVO FECERVNT (V, 893); cf. *Aurelius... posuit titulum de suo, astante* CIVIBVS SVIS *impensi* (V, 895).

(3) Voyez le travail de M. Berbrugger sur les *Époques militaires* de l'Afrique.

(4) Mommsen, *Corpus*, VIII, p. XXI; Masqueray, *Bulletin de correspondance africaine*, I, p. 253.

(5) C'est la date que propose avec vraisemblance M. Masqueray, *Bulletin de correspondance*, I, p. 255.

(6) *Bulletin de correspondance*, I, no 227; cf. *C rpus*, VIII, 9047.

longtemps, remportant, si l'on en croit son panégyriste, de nombreuses et éclatantes victoires. Il n'en repartit que vers l'an 303, date de son triomphe (1), et il semble y être retourné aussitôt (2).

De 304 à 312, il n'est guère question des affaires militaires de la Maurétanie. Loin d'y envoyer des troupes, Maxence en fit venir, et, dans l'armée qui combattait à Ponte-Molle, des soldats maures se trouvaient à côté des cohortes prétoriennes (3).

On ne peut donc placer qu'à une seule époque l'envoi de troupes prétoriennes en Afrique, sous l'empereur Maximien. Sans doute, les cohortes du prétoire l'ont accompagné en 297 dans son expédition de Maurétanie. C'était assez l'habitude des empereurs de confier à leurs prétoriens les expéditions les plus délicates : dans les cas extrêmes, c'était la garde qui donnait. Tibère envoie les meilleurs de ses prétoriens à son fils Drusus, menacé par la révolte des légions (4); sous Domitien, c'est le préfet du prétoire qui porte le poids de la guerre de Dacie (5). En 269, pendant que Claude le Gothique fait la guerre sur les bords du Danube, un détachemeut de prétoriens occupe la Gaule narbonnaise (6). Dans une inscription non datée, mais qui semble bien du IIIe siècle, il est question d'un tribun des cohortes prétoriennes qui part pour réprimer la révolte des Gaulois, *proficiscens ad opprimendam factionem Gallicanam* (7).

D'ailleurs, à moins de cas exceptionnels, les prétoriens ne quittent pas l'empereur. Ils accompagnent Caligula à Pouzzoles et sur les bords du Rhin; ils sont avec Néron à Corinthe, avec Othon à Bedriacum. Peut-on supposer que Maximien soit parti pour l'Afrique sans avoir avec lui les cohortes prétoriennes? A Rome, elles constituaient un danger; en Afrique, elles étaient d'un grand secours.

Nous supposons donc qu'elles sont demeurées avec lui en Afrique de 297 à 304, et qu'il faut placer entre ces deux dates extrêmes l'inscription de Vincentius.

CAMILLE JULLIAN.

(1) Lenain de Tillemont, IV, p. 47.
(2) *Corpus*, VIII, 8836.
(3) Lactance, *De mortibus persecutorum*, 44 : *Suum proprium* [*exercitum Maxentius*] *de Mauris atque Italis nuper extraxerat.*
(4) Tacite, *Annales*, 1, 24.
(5) Suétone, *Vita Domitiani*, 6.
(6) *Bulletin épigraphique de la Gaule*, I, p. 4 = *Corpus*, XII, 2228 (cf. *Ephemeris epigraphica*, V, p. 121).
(7) *Corpus*, III, 4037.

L'INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE COPTOS

ET

LA NOUVELLE LISTE DES CENTURIONS DE LAMBÈSE

Monsieur,

En m'adressant le dernier numéro du *Bulletin des Antiquités africaines*, vous avez bien voulu accueillir les réflexions qui pourraient m'être suggérées par les remarques de M. Desjardins sur l'inscription de Coptos. Je profite de votre aimable permission, croyant qu'il est en effet utile de rectifier quelques faits d'une certaine importance.

M. Desjardins me fait le reproche d'avoir paru ignorer sa communication au comité des travaux historiques. « Cela est possible à la rigueur, dit-il, car le 2e Bulletin du comité a été publié au commencement de janvier dernier, et le premier fascicule du tome V de l'*Ephemeris* a paru le 15 février 1884. »

C'est là une erreur regrettable qu'il est d'ailleurs facile de constater. En effet le fascicule de l'*Ephemeris* nouvellement paru, porte sur sa dernière feuille la date du 12 janvier 1884; la partie qui regarde l'inscription de Coptos était imprimée bien avant cette époque et par conséquent antérieurement à la publication du Bulletin du comité.

Les rectifications que j'ai apportées à la lecture du texte donné par M. Desjardins ayant été admises par lui-même, il n'y a pas lieu d'y revenir.

Quant aux interprétations géographiques, je suis heureux de voir approuver par lui mes rectifications sur *Tavium*, sur *Isinda*, sur *Paphos* et même sur les *castrenses* changés en *Castabalenses*. Pour ces derniers, il ajoute que s'il a lu *Castabalensis* et non *castris*, comme je l'ai fait, c'est qu'il ne connaissait pas l'inscription d'Alexandrie de l'an 194. Cela peut laisser supposer au lecteur que je possédais cette inscription et que c'est elle qui m'a suggéré l'interprétation de *castra*. Il n'en est rien pourtant.

La liste d'Alexandrie, telle que je la connaissais alors et qu'elle est imprimée à la p. 4 de mon travail, laisse à peine entrevoir cette interprétation, et j'ajoutais dans mon commentaire : « *Castra num nominentur, v.* 25 *et* 30, *parum constat.* » Ce n'est que quelques mois après, en recevant la copie de M. Haverfield, imprimée en appendice p. 259, que cette conjecture s'est trouvée confirmée et de beaucoup surpassée.

Puis, tout le monde connaît les *castra* comme origine des soldats et leur tribu Pollia, et c'est M. Renier qui, le premier, en a donné l'explication il y a plus de vingt ans à propos de l'inscription n° 134 de son recueil (*C. I.*, VIII, 2565). J'ai donné dans mon mémoire même, p. 15, la liste complète des textes qui les avèrent, et qui m'ont suggéré l'explication de la liste de Coptos.

M. Desjardins reconnaît qu'on ne peut dater cette inscription de l'époque des Antonins, parce qu'il n'y avait certainement alors en Égypte qu'une seule légion.

Il ne nie pas non plus, ou ne paraît pas nier que les savants qui font autorité pensent que c'est sous le règne de Trajan que la garnison de l'Égypte fut réduite de deux légions à une seule.

C'est l'avis qu'adopte M. Marquardt (*Staatswerw.*, éd. 2, vol. I, p. 371, note 11), comme aussi M. Napp, cité à tort par M. Desjardins comme étant d'une opinion différente. L'ancienne conjecture de Borghèsi qui rattache la suppression de la *XXII*ᵃ *Dejotariana* à la guerre de Verus contre les Parthes, est universellement rejetée comme peu fondée ; et si M. Pfitzner, qui ne compte pas, du reste, parmi les autorités, la fait périr dans la guerre d'Hadrien contre les Juifs, il n'en a su donner aucune preuve. Mais laissons les autorités et constatons les faits.

1° La *III*ᵃ *Cyrenaïca* a quitté l'Égypte sans aucun doute en l'an 106, lors de l'organisation de la province d'Arabie dont elle constitua le noyau de troupes. Il est vrai qu'on ne commence à trouver des preuves directes de sa résidence à Bostra qu'en 170 (*C. I. L.*, III, 96 = Lebas et Waddington, n° 1945); mais comme cette province frontière a dû recevoir une légion dès sa formation et que, d'un autre côté, on ne retrouve plus en Égypte, pendant cette période, aucune trace de cette IIIᵉ légion, il faut évidemment en conclure qu'elle a été déplacée par Trajan en l'an 106. Donc M. Desjardins, sans du reste appuyer son dire d'aucune preuve, prétend à tort qu'on ne peut nier

que la présence de cette légion en Égypte ne se soit prolongée au delà du règne d'Hadrien.

2° La *IIª Trajana fortis* a été créée par Trajan et spécialement destinée à l'Égypte. On n'en trouve pas trace ailleurs. Il est très probable que l'envoi de la légion cyrénaïque à Bostra a motivé cette création (1).

3° La *XXIIª Dejotariana* n'a point résidé ailleurs qu'en Égypte. Le dernier monument daté qui la mentionne est l'inscription memnonienne (*C. I.*, III, 84) datée de l'an 84. Selon toute probabilité, elle aura été dissoute peu après. Je crois même en avoir trouvé la cause. Alarmé par la tentative de révolte de L. Antonius, Domitien défendit qu'il y eût plus d'une légion dans chaque camp. (Suét. Domitien, ch. 7 : *Geminari legionum castra prohibuit.*) Cette mesure visait directement les *castra Caesaris* d'Alexandrie où il y avait deux légions réunies. Si cette conjecture se confirme, il faudrait admettre que notre légion aurait été supprimée vers 85. Mais en tout cas, et surtout maintenant que le nombre des inscriptions militaires connues en Égypte s'est augmenté d'une façon si considérable, grâce surtout à M. Maspero et à ses dignes prédécesseurs, on pourrait difficilement admettre que l'existence de cette légion ait persisté même jusqu'à Trajan.

Nous ne pouvons donc que féliciter M. Desjardins d'abandonner la date qu'il avait tout d'abord approximativement assignée à l'inscription de Coptos pour la placer à la fin du Ier siècle. Faut-il la placer au commencement ? Je ne puis que répéter que cela est très possible, même probable, mais que je suis loin de le donner comme certain. Du reste, la raison que j'ai alléguée et qui, indépendamment de moi, a aussi frappé M. Buechler (*Archiv für lateinische Lexikographie*, vol. Ier, p. 285) c'est que les soldats ne portent point de *cognomen*. M. Desjardins ne paraît pas avoir bien compris ni ma pensée, ni le monument, car il dit : « C'est pour les hommes d'élite... que les désignations pour ainsi dire honorifiques sont employées : 1° prénom, 2° *gentilicium*, 3° filiation, 4° inscription dans la tribu, 5° surnom, 6° patrie. » Cela est en contradiction avec le monument de Coptos, où aucun de ces hommes d'élite ne porte de surnom. On

(1) Ainsi il faudrait donc modifier ce que j'ai avancé (*Eph. ep.*, t. V, p. 3), que la *XXIIª Dejotariana* a été remplacée par la *IIª Traiana*.

y lit : *C. Marius C. f. Pol(lia) Alexand(ria)*, et ainsi de suite. Du reste, M. Desjardins me prête sur les noms des centurions des opinions dont il n'y a pas trace dans mon commentaire. Jamais, par exemple, je n'ai prétendu que le nom unique fût pour les centurions une preuve d'antiquité.

M. Desjardins établit ainsi dans son premier mémoire, le compte des soldats employés aux travaux :

Les légionnaires sont.	788
Les cavaliers des trois ailes.	424
Les cavaliers fournis par la *cohors prima Thebaeorum.*	61
Total.	1273

J'ai dit dans mon commentaire : *Desjardinius hos numeros totos pertubavit, sed in re evidenti errores ejus non est cur persequamur.* En y regardant de plus près, il en convient lui-même et se range tacitement de mon avis en reconnaissant qu'on a choisi les légionnaires à raison d'un homme par centurie et que les nombres de 788 fantassins et 61 cavaliers appartiennent aux cohortes auxiliaires, comme je l'ai démontré : qu'ainsi le nombre total, en comptant 60 centuries par légion, se monte, sans les sous-officiers, à 120 + 424 + 61 + 768 = 1,393.

Nous voilà d'accord sur les points essentiels. Je ne m'arrêterai pas à l'explication des sigles, bien que je n'admette pas les explications qu'en donne mon savant confrère, mais ces divergences ne portent que sur des questions de détail; passons donc outre.

Je n'ai pas bien saisi l'opinion de M. Desjardins sur le nombre des ailes et des cohortes auxiliaires. Il est certainement dans l'erreur en m'attribuant (p. 186) la pensée qu'il y avait à l'époque d'Auguste neuf ailes de cavalerie en Égypte. J'ai dit (p. 9) qu'à l'époque de Strabon, Alexandrie eut une garnison d'une légion et de trois cohortes, la Haute-Égypte une garnison de deux légions, six cohortes et probablement trois ailes. Probablement, pendant tout le Ier siècle, il n'y eut pas en Égypte plus de trois ailes de cavalerie. Le nouveau diplôme de l'an 83, qu'alors je ne connaissais pas, ne diffère guère de Strabon en énumérant comme garnison de l'Égypte (non de la Haute-Égypte, comme le veut M. Desjardins), trois ailes et sept cohortes. Il est en accord parfait avec l'inscription de Coptos (1) et avec les autres

(1) Il est important, du reste, de se rappeler que ni le monument de

documents que nous possédons sur la garnison égyptienne auxiliaire au Ier siècle. Comme elle a changé très peu, on n'en pourra tirer aucune détermination plus précise sur la date de l'inscription de Coptos. M. Desjardins a du reste rendu un véritable service à la science en publiant une excellente héliogravure de l'inscription de Coptos. En l'examinant, on pourra se convaincre que la partie inférieure de la seconde tablette a été ajoutée après coup à deux reprises différentes et que la liste des troupes se rapporte à l'exécution d'un ouvrage bien plus considérable que les *lacci* et les *castra* mentionnés dans le post-scriptum, c'est-à-dire à la voie de Coptos à Bérénice. J'ignore s'il persiste à croire que la pierre destinée à la construction de cette route a été transportée, opinion qui me paraît peu justifiée. Cette voie du reste est bien connue et à cet égard je pense que l'inscription n'a pas autant d'importance qu'il semble lui en attribuer (1).

J'arrive à un autre problème qui, bien qu'important en lui-même, n'a, à vrai dire, presque rien à faire avec l'inscription de Coptos. Je veux parler de la liste des centurions légionnaires de Lambèse publiée par vous (v. p. 204). Le monument de Coptos, tel qu'il nous est parvenu, nous en fait connaître six par cohorte et, pour son interprétation, il n'importe guère si l'on attribue à la légion africaine soixante centurions, ou cinquante-neuf, ou bien encore soixante-quatre. Mais la question ne manque pas d'intérêt, d'autant plus que le monument de Lambèse est le premier à nous donner une liste complète des centurions pour une légion et une année déterminées.

Permettez-moi, avant de m'en occuper, de dire quelques mots de l'inscription du *tabularium principis*, que vous avez com-

Coptos ni le diplôme ne donnent la preuve certaine qu'il n'y avait à ces époques en Égypte d'autres ailes et d'autres cohortes en sus de ceux qu'ils mentionnent. Surtout la liste de Coptos n'énumère très probablement que les *auxilia* de la Haute-Égypte, et qu'ainsi, pour compléter la liste des troupes égyptiennes, il faut y ajouter la garnison de la Basse-Égypte et surtout d'Alexandrie.

(1) En général, le monument de Coptos ne nous a rien appris sur la topographie de l'Égypte que nous ne sachions déjà, grâce à l'excellente description qui en a été donnée par Strabon. Ce qu'elle nous enseigne sur la division des légions et le recrutement légionnaire, dans les provinces orientales et dans les provinces occidentales de l'empire romain, était trop étendu pour trouver place dans mon commentaire. Je l'ai, du reste, développé dans mon mémoire spécial sur la conscription militaire inséré dans l'*Hermès*.

plétée (p. 205), mais si je ne me trompe, mal interprétée ; car je ne saurais partager votre avis quant aux inscriptions des pilastres. Il s'agit ici du *tabularium renovatum*, et, comme M. Poulel l'a fort bien remarqué, *M. Aurelius Licinius*, qui y figure comme (*optio*) *has*(*tati*) *pos*(*terioris*), se retrouve comme *optio* dans l'inscription de Gemellae (*C. I.*, t. VIII, 2482) gravée en 253 après la reconstitution de la légion dissoute. Évidemment la *renovatio* du *tabularium* se rattache à cette même reconstitution et appartient à peu près à la même époque. Or cette inscription énumère les *optiones cohortis primae* et *adjutores*. Viennent ensuite sept noms dont les cinq premiers répondent aux cinq *optiones* de la première cohorte de l'inscription antérieure, et deux soldats qualifiés de *lib*(*rarii*) *prin*(*cipis*). Ceci écarte l'hypothèse que j'ai émise relativement aux *adjutores* qui ne sont autres que les *librarii principis*; mais il confirme en même temps les déductions que j'avais tirées de l'inscription principale, c'est-à-dire qu'il n'y avait que cinq *optiones cohortis primae* portant les noms des centurions correspondants : *primi pili*, *principis* ou *principis praetorii*, *hastati* ou *hastati primi*, *principis posteriorii*, *hastati posterioris*. Cela est d'autant plus important que l'inscription primitive (celle de l'hémicycle) nous donne absolument les mêmes charges, comme je l'avais conjecturé dans l'*Ephemeris* (vol. IV, p. 227) et comme le nouveau fragment ajouté par vous l'a établi définitivement. Comme ces deux incriptions sont de dates assez différentes, le nombre de cinq optiones, et en même temps de cinq centurions de la première cohorte légionnaire se trouve solidement établi (1).

Passons à la nouvelle liste de centurions que je connaissais déjà depuis quelque temps, grâce à la bienveillance de M. Poulle, comme vous pourrez vous en assurer en lisant la note de la page 116 de l'*Ephemeris*, tome V. C'est une dédicace dont les auteurs, c'est-à-dire les *primi ordines*, *centuriones*, *et evocatus leg. III aug.* sont énumérés. Le nombre total des noms est de soixante-quatre, dont il faut déduire, selon l'indication de l'ins-

(1) Ainsi tombe l'objection qui m'est faite par M. Desjardins, à savoir que les cinq *optiones* de l'hémicycle se retrouvent sur un autre monument (*C. I.*, t. VIII, 2559), où il y a une ligne martelée entre le premier nom et le second, et que le nom du *pilus posterior* aurait occupé cette ligne. On ne saurait du reste s'y arrêter parce que le *pilus posterior* n'occupe pas la seconde place parmi les centurions de la cohorte, mais bien la quatrième.

cription elle-même, le dernier qui est qualifié *d'evocatus*. Il nous reste ainsi le nombre de soixante-trois.

Il est universellement reconnu que les *primi ordines* ne sont autre chose que les centurions de première classe (cf. *Eph.*, IV, p. 239). Comme le nouveau monument ne précise pas la limite entre eux et les centurions de seconde classe, ce que j'ai dit autrefois : *quatenus perveniant primi ordines, in conjectura positum est*, est malheureusement toujours vrai. Ceci du reste n'apporte aucune modification au nombre total des centurions dans le sens le plus étendu du mot, c'est-à-dire en y comprenant les *primi ordines* et les *centurions* de seconde classe. Comme j'ai cherché à démontrer que ce nombre a été dès le IIe siècle de cinquante-neuf, M. Desjardins a parfaitement raison de dire que cette liste n'est pas d'accord avec mon système. Mais comment arrive-t-il à dire que le nombre des centurions est de soixante ? Pour cela il retranche trois noms, l'un parce qu'il est suivi de la qualification *missus*, et les deux autres par celle de *primus pilus* (1), et cela certainement à tort. Car si l'un des six centurions de la quatrième cohorte est mentionné comme ayant reçu son congé, il n'avait évidemment pas été remplacé quand cette base a été gravée, et ainsi il faut le comprendre dans le total. Je reviendraï plus tard sur les deux *primi pili*. Mais admettons pour le moment que l'un des deux est de trop, comment peut-on compter le total des centurions légionnaires sans y comprendre au moins un primipile ? C'est comme si l'on dressait la liste des Quarante de l'Institut, sans y comprendre le membre qui préside. Ainsi, si on ne veut employer une méthode de grouper les chiffres plus familière aux financiers qu'aux archéologues, il faut bien convenir que la nouvelle liste donne un nombre total de soixante-trois centurions (2), ou tout

(1) M. Poulle me confirme qu'il y a bien le sigle P. P. attaché aux deux premiers noms, et le calque de l'inscription, qu'il a bien voulu mettre à ma disposition, certifie cette leçon d'une manière indubitable. Le fait est si étrange qu'un témoignage de plus ne saurait être de trop.

(2) Je suis heureux, Monsieur, de me rencontrer à peu près avec vous dans cette thèse. Seulement, je ne puis admettre l'*evocatus*, non seulement par les raisons que j'ai développées dans mon mémoire sur les *evocati* où cette inscription est déjà citée, mais par l'inscription même qui dit : *primi ordines, centuriones, et evocatus legionis*. N'est-il pas évident qu'elle exclut l'*evocatus* du nombre des centurions et lui attribue un rang inférieur ? Le rapprochement des soixante-quatre noms de la nouvelle liste avec les soixante-quatre

au moins de soixante-deux, qui ne s'adapte pas aux proportions des dix cohortes et n'entrera jamais dans aucun système de cadres. Il y a plus. Les soixante centuries de la légion ont, tout le monde le sait, leur formation basée sur dix cohortes à six centuries chacune, et, excepté la première, jusqu'ici tout le monde a cru à l'égalité parfaite des neuf autres. Notre liste, au contraire, s'en éloigne assez. Elle donne en effet six centurions à six des cohortes (II, III, IV, V, VII, X), mais, en même temps, cinq pour une (IX), sept pour deux (I, VIII), huit pour une (VI).

En bonne philologie, il faudra raisonner non sur le total qui n'est que le résultat de l'addition de ces nombres partiels, mais sur ceux-ci. Or ils se trouvent en contradiction évidente avec d'autres monuments d'une autorité au moins égale. Par un singulier hasard, comme je l'ai démontré auparavant, deux inscriptions de Lambèse, de la même légion, datant du IIe et du IIIe siècle, nous ont prouvé que les centurions de la première cohorte étaient au nombre de cinq, et non de sept comme dans notre liste. La liste de Coptos nous donne pour les deux sixièmes cohortes des légions de l'Égypte, six centurions, et non huit comme la liste de Lambèse. Donc il ne suffit pas, pour vider la question, de compter les noms de cette dernière liste, il faut chercher une solution plus générale et plus en accord avec l'ensemble du monument. A mon avis, elle n'est pas difficile à trouver, et le monument même nous l'indique. S'il y a un fait certain, c'est que la légion n'a eu qu'un seul primipile : deux primipiles fonctionnant simultanément sont aussi impossibles que deux généraux en chef. Il y a donc eu un changement à l'époque même où la liste a été dressée et le primipile sortant, ainsi que son successeur, ont tous deux contribué aux frais de la statue. Ainsi tout s'explique sans difficulté ; le *missus* de la quatrième cohorte vient corroborer cette interprétation. C'est une chose bien connue, que les centurions ne restèrent en général que peu de temps dans leur place ; pour eux, pour le primipile surtout, c'était un changement continuel. Ainsi il n'y a rien d'étonnant à rencontrer des cohortes présentant des

optiones de la *schola* (*C. I. L.*, VIII, 2554) est certainement singulier, mais c'est un leurre. La nouvelle liste donne à la première cohorte sept centurions, celle de la *schola* à la même cohorte cinq *optiones*; ainsi la concordance des totaux ne peut être qu'accidentelle.

vacances parmi leurs centurions et d'autres où le remplacé et le remplaçant se trouvent à côté l'un de l'autre. En somme, la liste de Lambèse nous donne l'état de l'effectif, et dans l'armée cet état n'est presque jamais tout à fait d'accord avec l'état normal.

Il serait utile de pouvoir confirmer cette hypothèse par d'autres listes militaires. Malheureusement je n'en connais presque pas donnant l'énumération complète de telle ou telle catégorie de soldats ou de sous-officiers. Je ne saurais vous citer que les listes des *Vigiles* de Rome du temps de Sévère (*C. I. L.*, VI, 1056-57) ; et ceux-ci nous présentent le même problème plus compliqué encore peut-être. Chaque cohorte de ce corps se composait de sept centuries. La première liste qui n'a que quatre centuries, nous donne les nombres 120, 121, 112, 137 ; la seconde, qui les a toutes les sept, présente les nombres 160, 167, 121, 115, 143, 118, 93 ; la troisième, qui les a aussi toutes, mais dont les six premières ne sont pas absolument complètes, se trouve offrir actuellement les chiffres 170, 140, 138, 136, 138, 75, 155. Faut-il en conclure que la centurie et en conséquence la cohorte des pompiers de Rome n'a pas eu un effectif normal ? Je ne le crois pas ; au contraire, pour moi, c'est la preuve qu'à cette époque de la décadence, ces cadres ont été maniés très arbitrairement. Ainsi je n'ai pas été surpris de rencontrer à l'époque de Marc-Aurèle une liste des centurions légionnaires qui s'éloigne en partie de l'état normal. Certainement, si nous réussissons un jour à mettre la main sur un document concernant l'effectif militaire du haut empire, nous n'y trouverons pas ce bouleversement complet que nous présentent les listes Sévériennes ; bouleversement qui ne laisse pas même entrevoir l'état normal. Dans la liste de Lambèse, du moins, on l'entrevoit, l'inscription de Coptos, dans sa régularité parfaite et dans la symétrie absolue des deux légions, nous montrerait sans doute, si elle était complète, l'effectif dans un autre état plus normal que la liste de Lambèse. Si c'est celle-ci qui doit nous donner le dernier mot sur les centuries légionnaires, il faut renoncer à tout système de cadres réguliers. Quant à moi, je n'y renonce pas.

MOMMSEN.

Charlottenburg, 18 avril 1884.

PROVINCE D'ORAN

ÉPIGRAPHIE

Arbal.

M. l'abbé Polacci vient de découvrir à Arbal une nouvelle inscription chrétienne; la voici :

N° 575. Hauteur, 0^{m},57 ; longueur, 1 mètre.

MEMORIE IVLIE VALE
///// QVI (*sic*) IN PAC
E DOMINICA PRECESS
IT QVI VICSIT ANN
IS XV IVLIVS CATIVS
MESA FECIT PR CCCLI (*P. Chr. 390*)

Ce monument date, comme on le voit, du règne de Valentinien II. En l'année 390, les provinces africaines étaient commandées par le comte Gildon, qui y exerçait une autorité absolue en attendant qu'il rompît ouvertement avec Rome.

Sidi Ali ben Youb.

N° 576. Près du moulin Courtot, au bord du chemin de Ben Youb à Bel Abbès, dans un champ appartenant à M. Aubert. Tombe en forme de caisson.

D M S
IVLIVS //// ION
IVS VIXIT AN
XX PIVS·FORTV·PATER

N° 577. Dans le mur du jardin de la maison Dietrich. Hauteur, 1m,10 ; largeur, 0m,40.

D M S
IVL MATRON//
BEBIO CECILIO BE
NE MERENTI·M
VNIMENTV////
VIX·ANN·P·M·L
Ascia

N° 578. Encastrée dans le mur de la maison de M. Marcel Colin. Haut., 0m,35; largeur, 0m,45, calcaire noir, très fruste.

//////IVLIVS LAEL FANN
//////DEIS COLMNIS VIII EPI
//////VS MARCELVS·PRAE
//////OCVRATIONIBVS EMV
ABON////ÆM//DD IIII NON.

Tlemcen.

N° 579. A un kilomètre et demi de la ville, dans le jardin de M. Pancrasse. Hauteur, 1m,55 ; largeur, 0m,26 ; lettres de 0m,04.

/////////MS
/////////RII
//////NESIMI
////VTRITORIS
////LIBERTI
////NE ÆRENS
////ALERIVS
////RRVTVS
TRONVS
ECIT
ANN·LXXVI

Vstates
anciennes

Lamoricière (Altava).

M. Germain Sabathier, avocat-avoué à Tlemcen, et membre de notre Société, vient de nous adresser la copie d'une inscription fort intéressante. Elle est gravée sur une borne milliaire

demeurée en sa place primitive. Ce sont les travaux de terrassement exécutés par la voirie départementale sur la route de Lamoricière au pont de l'Isser qui l'ont mise au jour dans la propriété de M. Secourgeon, à 500 mètres à l'ouest du village de Lamoricière et à 1,500 mètres des ruines d'Hadjar Roum (Altava).

N° 580. Hauteur, $1^m,10$; largeur, $0^m,60$; épaisseur, $0^m,30$.

IMP · C · IVLIO
VERO MAXI
MINO PIO F*el*
*a*VG MILL
NOVA POS
PER · P · SALLVS
SEMPR · VICTO
REM PROC
SVVM AB
ALT · M · P · I

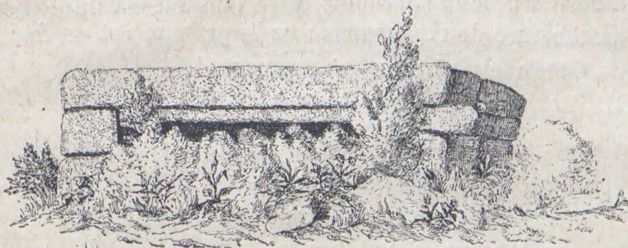
Imp(eratori) G(aio) Julio Vero Maximino, pio, fel(ici) aug(usto) mil(liaria) nova pos(ita) per P(ublium) Sallus(tium) Sempr(onium) Victorem proc(uratorem) suum. Ab Alt(ava) mi(llia) p(assuum) I.

Le procurateur Sallustius Sempronius Victor nous est déjà connu par l'inscription trouvée à Kherbet Gidra, près de Bordj bou Arreridj (*C. I. T.*, VIII, n° 8828), par un milliaire découvert dans un des ravins affluents du Tarmount (*C. I.*, n° 10438) et par le fragment conservé par M. le Dr Rulié, médecin à Tlemcen, fragment que nous avons publié dans ce *Bulletin* sous le n° 38. La première de ces inscriptions fait voir qu'il gouvernait la Maurétanie Césarienne sous le règne d'Alexandre Sévère. Notre texte montre qu'il exerçait encore les mêmes fonctions sous le règne de Maximin. Ce document présente un autre intérêt, il établit d'une façon plus certaine que ne l'avaient fait les autres inscription déjà publiées, le nom de l'antique cité dont les ruines avoisinent Lamoricière, et qui s'appelait *Altava*.

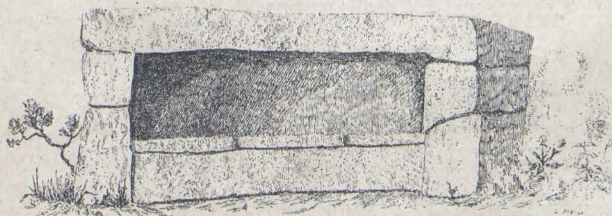
Les Souama de Mechera Sfa.

M. le commandant Derrien, dans sa dernière tournée géodé-

sique, a eu occasion de camper avec son détachement près des ruines de Mechera Sfa. Les fouilles qu'il y a fait exécuter ont mis au jour cinq nouvelles inscriptions et le tombeau sous dolmen que nous reproduisons ici, dans lequel se trouvait un squelette couché sur le dos.



Tombeau de Mechera Sfa, avant les fouilles.



Le même, déblayé.

« Ces tombeaux, dit M. Derrien, nombreux à Souama, mais vides, avaient été considérés jusqu'à ce jour comme dus à une race antérieure aux Romains; mais les Lybico-Berbères enterraient leurs morts dans une *position accroupie* et non couchés sur le dos. D'après les documents ci-joints, les ruines et les monuments mégalithiques des Souama seraient de provenance romaine et non lybico-berbère.

« Plusieurs grosses pierres de ces tombeaux portent en effet, des emblèmes chrétiens. Le sol offre des assises de grosses pierres parallélipipédiques dont les Romains ont profité pour faire des tombeaux à peu de frais.

« D'ailleurs quiconque a vu le fameux cimetière lybico-berbère de Djelfa a pu remarquer que les dolmens y sont faits sans art et grossièrement, tandis qu'aux Souamas, on ne saurait méconnaître la facture des Romains.

Voici maintenant les inscriptions découvertes par M. le capitaine Derrien. Les caractères en sont très effacés, aussi les copies qu'il en a prises et que nous reproduisons ici ne permettent guère d'en rétablir le texte. Bornons-nous à constater qu'on voit sur la plupart d'entre elles le monogramme du Christ, et la date de l'ère provinciale. Une pierre porte gravée à sa partie supérieure deux poissons : or le poisson est un des symboles chrétiens le plus souvent représenté.

N° 581. Longueur, $1^{m},20$; hauteur $1^{m},22$.

⁎

D·M·S·IVLIVS SATVRVS LIV/////
IXI DOLENTES PARENTES SVA/////
S·IANINI·C·MINIVS·FR PEFVRI////////
ROCNA MATRES V·A SATVRVS////ANCCLY//

N° 582. Longueur, $0^{m},90$; hauteur $0^{m},30$.

CVINI AVFECER ⁄/////////MEI
RIBVS CVI ANTE ⁎ L I D O R M I
ERVNT ET IVLIAE MAXIMAE MAT
RIS EIVS/////EA D AN CCCIX ET 7II

N° 583. Longueur, 1^{m}; hauteur $0^{m},32$.

DEDITIXPIVMBRIVSFELIXMAC
FECIT VOTVM REDDIDIT DO PRECA
TVR PRO SVIS PECCATIS ALVT
FICETVR A·P CCC IX ET 7III

N° 584. Longueur, 1^{m}; hauteur $0^{m},15$.

D M S DEDEI FICRI LIVIO LV MIH
PIVS DEMETRIV INA CVM DOMITIA
SORES MARTI//VI //CCIOSA FECERVNT MER
PATRISEI DOMINI ANNO PRO

N° 585. Longueur, $1^{m},20$; hauteur $0^{m},32$.

//////////////////////BBE
//// DVI AI PIS CXX PROCC

L. DEMAEGHT.

ESSAI DE RESTITUTION

DE LA

TABLE DE PEUTINGER

POUR LA PROVINCE D'ORAN

I

La table dite de Peutinger est la copie faite au moyen âge d'une carte itinéraire de l'Empire romain, laquelle donnait, sans tenir compte d'ailleurs de la vraie position géographique, la direction approximative des grandes routes militaires, les noms et la place relative des points d'étape jalonnant ces routes, avec les distances séparant ces points d'étapes.

Il a existé dans l'antiquité plusieurs exemplaires de cette carte routière, établis à des époques différentes de l'histoire, mais ils ont tous disparu, sauf la copie dite de Peutinger; encore celle-ci a-t-elle perdu de bonne heure sa première feuille, qui tout justement renfermait le dessin des routes des deux Mauritanies occidentales.

Néanmoins, il reste quelque trace de ce que contenait cette première feuille. Vers le VIe siècle de notre ère, le philosophe Castorius, un de ces savants de dernier ordre, comme en produisent les époques de décadence, entreprit de décrire les diverses provinces de l'Empire romain, et d'en indiquer les villes principales. En ce qui concerne ce dernier point, il se borna à copier sur un exemplaire de la carte d'étapes un peu différent du nôtre, les noms des localités et des rivières traversées par chacune des grandes routes, en prenant soin d'ailleurs de leur conserver l'ordre dans lequel ces routes les rencontraient.

Plus tard un moine Ravennate, du VIIIe siècle, imagina de composer une description du monde connu à son époque. Ne pouvant avoir de renseignements contemporains sur l'Afrique que se disputaient alors les Arabes, les Maures et quelques débris des milices romaines restées dans le pays après la prise de Carthage, cet écrivain se contenta de reproduire dans son

ouvrage les listes de Castorius, sans rien changer d'ailleurs au texte de celui-ci.

Il résulte de ces explications, qu'en somme il doit suffire d'exécuter en sens inverse sur l'Anonyme de Ravenne l'opération faite par Castorius sur la carte officielle des étapes dont il s'est servi, pour reconstituer exactement celle-ci dans sa forme primitive. On l'a fait pour les parties de routes comprises sur les feuilles de la Table de Peutinger qui existent encore, et le résultat obtenu, comparé au dessin figuré sur les feuilles, a prouvé la justesse absolue de ce procédé. On peut donc avec sécurité l'employer à rétablir la 1re feuille aujourd'hui perdue du document qui nous occupe. Ainsi, quand l'Anonyme de Ravenne nous dit au § 8 : « In qua Caesariense Mauritania plurimas civitates fuisse legimus, ex quibus aliquantas designare volumus, id est.... Caesarea, Gunugus, Lar Castellum, Cartenna, Arsenaria, Portum magnum, Portum Divinum, Albulas. — Item super aliam partem sunt civitates, id est Siga municipium, Rubras, Sita Colonia. — Per quam Caesariensem Mauritanam transeunt flumina inter cetera quae dicuntur id est. Usar, Agilaam, Mina, Sira, Tasagora, Isaris, Nigrensis, Ligar et Malba. »

Puis, quand il ajoute au § 9 : « Item litus maris magni juxta Mauretania Tingitana in quâ plurimas fuisse civitates legimus, ex quibus aliquantas designare volumus id est : Civitas Tingit, Cadum Castra, Nova Castrum, Tasacora, Dracones, Tepidas, Fovea Rotunda, Ripas Nigras, Stavulum regis, Ataba, Taxafora. »

On devine que, dans la table de Peutinger, les noms des plus occidentales de ces villes étaient ainsi reliés par des tronçons de route.

Albulae — Portus Divinus — Portus Magnus.

Taxafora — Ataba — Stavulum Regis — Ripae Nigrae — Fovea Rotunda — Tepidae — Dracones — Tasacora

Que si maintenant on complète ce tableau, en empruntant à l'Itinéraire d'Antonin les indications qu'il renferme (on sait en effet que cet Itinéraire et la Table de Peutinger avaient le même but et sont presque généralement d'accord), on aura pour la table de Peutinger la figure suivante :

Artisiga XII - Portus Caecili XV - Siga XXV - Salsum Flumen - Gilva col. XXX - Castra Puerorum XVIII - Portus Divinos XXXVI - P

Cala XX —— Rubrae —— XXX —— Albulae XIV - Dracones XXIV - Regiae XI

Sita col.

Taxafora — Ataba — Stavulum Regis — Ripae Nigrae — Fovea Rotunda — Tepidae

En essayant maintenant d'utiliser ce document ainsi reconstitué pour retrouver l'emplacement des villes antiques qui y figurent, nous voyons qu'Albulae et Rubrae ne doivent pas être recherchées à beaucoup plus d'une étape de la mer, puisque toutes deux y sont reliées sans intermédaire, l'une à Portus Divinus, l'autre à Siga Municipium qui étaient toutes deux des places maritimes. Il en résulte que la grande route militaire sur laquelle elles étaient placées, continuait dans cette partie de son cours, comme elle le faisait dans l'est, à marcher parallèlement à la côte, et que c'est bien à tort qu'on lui a fait faire un détour vers le sud pour la faire aboutir à Tlemcen, qu'on a pour cela assimilé à Cala.

Il y a donc lieu de refaire sous ce point de vue nouveau la carte de géographie comparée de la partie occidentale de la province d'Oran, et c'est ce que je vais essayer de faire, sinon pour les villes de la côte, où il n'y a rien à changer, tout au moins pour les villes et points d'étapes de l'intérieur des terres.

II

On a découvert dans la région qui nous occupe, un certain nombre de ruines romaines, dont trois nous ont révélé leurs noms antiques fixés par des inscriptions. Ces trois dernières sont celles de Tlemcem, Hadjar-er-Roum, et Hanéfia qui se nommaient *Pomaria*, *Castra-Severiana*, *Aquae Sirenses*. Les noms de certaines autres places se déduisent d'autres considérations, par exemple ceux des points côtiers des deux Frères (*ad Fratres*), de Takembrït (*Siga*), Oued el Melah (*flumen Salsum* et, dans l'intérieur, de Temouchent (*Timici Colonia*).

On remarquera qu'aucun des noms trouvés dans les ruines de l'intérieur des terres ne se retrouve sur les routiers antiques. Il en résulte que les grandes routes de l'intérieur ne passaient pas par ces ruines. Que si maintenant on trace, parallèlement à la mer, en évitant ces trois ou quatre points, des chemins unissant les autres ruines existantes, on remarquera qu'il n'y a plus alors de place sur le territoire que pour deux grandes routes. Ces deux grands chemins se trouvent, en conséquence, représenter presque forcément les deux routes principales marquées sur la carte de Peutinger.

Ces deux voies étant données, ainsi que leur direction, on n'a plus qu'à trouver à chacune d'elles un point initial certain; après quoi, il suffira que les distances données par les Itinéraires tombent juste à des ruines pour qu'on puisse attribuer à celles-ci, avec toutes les apparences de la certitude, les noms des villes marquées à ces distances. Nous prendrons donc pour point initial des deux routes (qui ne se séparent qu'à Dracones), l'ancien *Castellum Tingitanum*, qui était placé, sans doute possible, là où se trouve de nos jours *Orléansville*.

Ce système de repère pourrait suffire à nous guider dans nos recherches; mais nous ne devons pas pour cela négliger une autre source de renseignements qui se trouve dans l'Anonyme de Ravenne, et qui provenait également de l'ancienne carte romaine des étapes. C'est la liste plus haut reproduite des rivières de la Césarienne, placées dans l'ordre où elles étaient coupées par la grande route militaire de la province, se dirigeant d'Orient en Occident. Cinq de ces rivières sur neuf ayant conservé leurs noms antiques pendant le moyen âge ou même jusqu'à nos jours, il est très facile, grâce à celles-ci, d'identifier les quatre rivières intermédiaires. Ces cinq premières sont :

1° L'*Usar* (Isser de l'Est ou de Kabylie);

2° La *Mina* (oued Mina), dernier affluent du Chélif;

3° La *Sira* (oued Habra de nos jours. Cette rivière a conservé son nom jusqu'au XIVe siècle de notre ère, et d'ailleurs l'on a retrouvé sur ses bords les ruines d'Aquae Sirenses (les eaux de la Sira) fixées par une inscription portant son nom;

4° L'*Issaris* (Isser de l'Ouest, affluent de la Tafna);

5° Et enfin la *Malba* ou *Malva* (qui est le grand fleuve Moulouïa.

En conséquence, les quatre rivières se retrouvent :

1° L'*Agila*, entre l'Usar et la Mina, dans le Chelif; le seul grand fleuve, et l'on peut même dire le seul fleuve digne de ce nom qu'on rencontre entre l'Isser Kabyle et la Mina;

2° La *Tasaccora*, dans le Sig ou Mekerra, la seule rivière qui se rencontre entre l'Habra et l'Isser de l'ouest;

3° et 4° Le *Nigrensis* et le *Ligar*, dans la Tafna et l'Isly, qui se rencontrent entre l'Isser de l'ouest et la Moulouïa.

Cette identification de rivières nous aidera tout à l'heure à déterminer avec un peu plus de certitude l'emplacement de trois

des points antiques que nous avons à rechercher; savoir : Mina, Tasaccora et Ripas Nigras.

III

D'Orléansville (*Castellum Tingitanum*) au point le plus rapproché de la Mina, il y a 80 kilomètres. L'Itinéraire comptait 61 milles (soit 91 kilomètres) de Castellum Tingiti; ce qui montre soit que la route faisait quelques détours, soit que l'un des chiffres donné par l'Itinéraire est trop élevé. La première hypothèse est la vraie; la route suivait d'abord la rive droite de l'Agila, de Tingitii à *Vagal* dont les ruines se retrouvent en effet à 18 milles (27 kilomètres) d'Orléansville. De là, on se rendait à Gadaum-Castra (18 milles = 27 kilomètres), point qui est aujourd'hui représenté par Sidi Feghroul, sur la rive gauche du fleuve, et de là en 25 milles (37 kilomètres) à Relizane, auprès de laquelle se trouvent sur l'oued Mina les ruines d'une bourgade romaine qui était évidemment l'ancienne Mina.

De Relizane au point le plus proche de la Mekerra (Tasaccora), il y a 68 kilomètres. L'Itinéraire comptait de Mida à Tasaccora par le poste de Ballene et Castra Nova, 54 milles (soit 81 kil.), ou, selon une variante, 49 milles (73 kilomètres). Les 5 kilomètres qui font la différence entre ce dernier chiffre et le chiffre réel peuvent s'expliquer par des coudes de la route, et en effet la présence de ruines romaines au pont de l'oued El Hammam sur l'Habra semblent prouver que la route passait sur ce pont; il suffit de ce léger détour pour retrouver les 49 kilomètres de l'Itinéraire d'Antonin. Des ruines d'El Hammam, la route se dirigeait sur Saint-Denis de Sig, qui est dès lors Tasaccora.

De Tasaccora la route se dirigeait en 25 milles (37 kilomètres) sur Regiae. Regiae (les Royales) est la traduction littérale de l'ancien mot libyen *Mulucha*, qui était jadis le nom du Sig, et celui aussi d'une ville riveraine de ce cours d'eau. Bien que ce ne soit pas certain, on ne peut guère douter que la ville de Regiae n'ait succédé à l'ancienne Mulucha dont elle aura pris le nom traduit en latin; en conséquence on doit le rechercher sur l'ancienne Mulucha, alors Tasacora, aujourd'hui Sig ou Mekerra à 25 milles de Saint-Denis du Sig. Cette distance nous mène un peu en deçà de Sidi Bel Abbès, vers l'endroit nommé es Trembles. Si ma supposition est juste, il y a grand'chance

de retrouver aux alentours de cette localité les ruines d'une ville romaine.

De Regiae la route, se continuant vers l'est, gagnait en 24 milles (36 kilomètres) la ville de Dracones; cette ville paraît avoir eu une certaine importance et être la même qui figure dans les listes de Ptolémée sous le nom de Ἕρπης, qui est la traduction à peu près exacte de *Dracones* et dont le territoire s'étendait des deux côtés de la Mulucha. Ptolémée, en effet, plaçait sur les deux rives de ce fleuve la nation des Herpeditans dont le nom est visiblement dérivé d'Herpes. Cette Herpes ou Dracones semble être représentée aujourd'hui par les ruines d'*Aïn Djenan* chez les Ouled Seïr. Ces Ouled Seïr habitent autour des sources de l'oued Melah et les 24 milles qui séparent Regiae de Dracones tombent précisément sur leur territoire; mais j'ignore où se trouve précisément leur Aïn Djenan que je ne retrouve pas sur les cartes que j'ai sous les yeux. C'est donc arbitrairement que je l'ai placée aux sources mêmes de l'oued Melah à la distance voulue, sur la ligne droite qui va des Trembles à El Bridgia.

A Dracones, la grande route militaire se bifurquait en deux branches dont la plus septentrionale passait à Albulae et arrivait à Rubrae où elle se bifurquait de nouveau en deux petits rameaux joignant l'un Cala, l'autre Sita Colonia. La branche méridionale passait à Tepidae, Fovea Rotunda, Riprae Nigrae, etc., se continuait jusqu'à la Malva, d'où elle allait gagner les établissements romains de la Mauritanie Tingitane.

A 14 kilomètres de Dracones, par conséquent à 38 milles (57 kilomètres) de Regiae se trouvait Albulae. En faisant courir sur la carte à ce rayon de 57 kilomètres un compas autour des Trembles ou de Sidi-Bel-Abbès, sa pointe rencontre des ruines romaines : 1° à Aïn Temouchent; 2° et à El Bridge; 3° à Tameddat (ou Sidi-Abdallah). De ces trois points, Aïn Temouchent étant *Timici Colonia*, ne peut être en même temps *Albulae*; le troisième, Tameddat, est plus méridional et surtout moins important en ruines qu'El Bridge; d'ailleurs si j'y plaçais *Albulae*, je ne trouverais plus de place vers le sud pour y faire passer la branche méridionale passant par Tepidae, Fovea Rotunda, etc. Dans ces conditions, c'est à *El Bridge* que je suis forcé d'identifier Albulae (les blanchâtres). Le sens de ce mot peut aider

ceux qui connaissent le pays à déterminer si mon identification est exacte.

D'Albulae, l'Itinéraire comptait 30 milles (45 kilomètres) jusqu'à Rubrae. A distance de compas, je ne trouve vers le sud-ouest pas d'autres ruines que celles de *Sidi Yahia,* mais si je les assimile à *Rubrae*, je ne trouve plus de place au sud pour y laisser passer la route de Tepidae à Fovea Rotunda et Ripae Nigrae. Dans ces conditions, il me faut placer arbitrairement cette localité à l'oüest vrai, un peu au-dessus du confluent de l'Isser et de la Tafna. Peut-être y trouvera-t-on plus tard quelque ruine voisine d'une rivière ou d'un ruisseau aux eaux rougeâtres (*Rubrae*). Si Bochart a raison d'affirmer que le mot *Isser* signifiait *rouge* en Numidie, on a peut-être plus d'espérance de trouver ces ruines sur l'Isser que sur la Tafna.

A 20 milles (30 kilomètres) de Rubrae, on trouvait Cala et à une étape vers le sud de la même Rubrae, *Sita Colonia*. On trouve aux distances voulues, deux amas de ruines romaines, l'un considérable qu'on doit par conséquent assimiler à la *Colonie,* l'autre plus faible qui est à l'ouest du premier, a un endroit nommé *El Bridge* et auquel j'identifie dès lors Cala.

Les ruines les plus considérables sont à Lalla Maghnia : j'y vois conséquemment *Sita Colonia*.

Je sais bien qu'ici je me heurte à plusieurs opinions, l'une qui veut que Cala soit à Nedroma, l'autre qui la place à Tlemcen, une dernière qui veut qu'autrefois Lalla Maghnia se soit appelé *Syr;* mais de ces hypothèses, la première ne repose que sur une étymologie vicieuse du nom *Nedroma* qu'on traduisait par *Nouvelle-Rome* et dont on concluait que la ville avait une origine latine. La vérité est qu'il n'y a pas trace de ruines antiques à Nedroma, et que cette ville est placée dans les montagnes, hors de toute grande route supposable. Quant à Tlemcen, elle s'appelait *Pomaria* et dès lors ne s'appelait pas *Cala*. Reste Lalla Maghnia ; mais le mot SYR, qu'on trouve sur certaines des inscriptions de cette ville antique, est visiblement, non pas le nom de la ville, mais celui d'un escadron de Syriens qui y tenait garnison.

La branche méridionale de la grande route est encore plus difficile à étudier que la branche septentrionale; car nous ne la connaissons que par l'Anonyme de Ravenne qui en donne les

noms, mais n'en donne pas les distances. On en est donc réduit aux plus vagues suppositions.

De Dracones, on allait à *Tepidae* (les Eaux-Tièdes). Les routes qui partent des Ouled Seir vont, celle du sud-ouest à Hadjar-er-Roum qui est Castra Severiana, celle de l'ouest à Sidi Mahamed bou Djerar, ou à Temeddat, et de ces deux points, pouvant aboutir à Henchir-Ouaghef. On peut donc hésiter, pour placer *Tepidae* entre Sidi Mohammed-bou-Djerar et Tameddat; mais Tameddat a eu jadis de l'importance, au dire des traditions; son nom rappelle celui de *Tepidae*. Si l'on y rencontre une source d'eaux tièdes et les ruines d'un établissement de bains, on ne pourra guère douter que l'ancienne bourgade ne se soit trouvée là.

Pour se glisser entre Cala au nord-ouest, et Pomaria au sud-est, l'ancienne route romaine ne trouve plus d'autres jalons que les ruines d'Henchir-Ouaghef. C'est donc là qu'à une étape de Temeddat, je place *Fovea-Rotunda* jusqu'à ce qu'on ait trouvé ailleurs un bassin, ou une fosse circulaire qui fixe avec plus de certitude ailleurs la localité de ce nom. A une étape vers l'ouest se trouvait *Ripae-Nigrae* (les Rives-Noires). Comme à cette distance la route rencontrait le fleuve *Nigrensis* (Tafna), j'ai cru pouvoir rapprocher ces deux noms et *supposer* qu'on trouverait des ruines au passage du fleuve. Une étape après, venait *Stabulum Regis*.

J'assimile Stabulum Regis à Ouchda, sans autre raison, sinon que cette place qui, au moyen âge, a toujours été sur la grande route des invasions armées, est à une étape du fleuve Nigrensis dans la direction de la Mauritanie Tingitane.

En somme, on voit que jusqu'ici la géographie comparée de l'intérieur de la province n'offre guère que des *desiderata*. Espérons que, la paix enfin donnée à cette partie de notre France africaine, les pionniers de la science géographique pourront se remettre à l'œuvre et donner à la description antique du pays un peu de la certitude qu'elle a dans les provinces d'Alger et surtout de Constantine.

LE CAPITAINE H. TAUXIER,
Officier d'Académie.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

DONS RECUEILLIS

Section première

NUMISMATIQUE

§ 2. — MÉDAILLES IMPÉRIALES.

CLAUDE Ier (de 41 à 54).

335. ... DIVS CAESAR.... Sa tête nue à gauche.

R. Pallas debout à droite, lançant un javelot et tenant un bouclier. — M. B. Don de M. Demaeght, trouvée dans les ruines de Portus-Magnus.

GALBA (de 68 à 69).

336. SER GALBA AVG. Sa tête laurée à droite.

R. (Légende effacée). Femme debout à gauche, tenant une patère et un sceptre. — AR. Don de M. Cazalis, de Relizane.

VESPASIEN (de 69 à 79).

337. CAESAR VESPASIANVS AVG. Sa tête laurée à droite.

R. CERES AVG. Cérès debout à gauche, tenant des épis et appuyée sur un sceptre. — AR. Don du même.

338. Même tête et même légende.

R. COS. ITER. TR. POT. La Paix? assise à gauche, tenant une branche d'olivier et un caducée. — AR. Don du même.

339. IMP. CAES. VESP. AVG. CENS. Sa tête laurée à droite.

R. PONTIF. MAXIM. Vespasien assis à droite, tenant un sceptre et un rameau. — AR. Don du même.

340. IMP. CAES. VESPASIANVS AVG. Sa tête à gauche.

R. PON. MAX. TR. P. COS. VI. Femme assise à gauche tenant un rameau. — AR. Don du même.

341. .... VESP. AVG. P. M. CO.... Sa tête laurée à droite.

R. VESTA. Vesta debout à gauche, tenant le simpule et une haste. — AR. Don du même.

342. CAESAR VESPASIANVS AVG. Sa tête laurée à droite.

R. IMP. XIX. Modius avec sept épis. — AR. Don du même.

TITUS (de 79 à 81).

343. T. CAESAR IMP. VESPASIANVS. Sa tête laurée à droite.

R. (Légende effacée). Femme debout à droite à moitié nue, vue par derrière, appuyée sur une colonne et tenant de la main droite un?(objet effacé). — AR. Don du même.

DOMITIEN (de 81 à 96).

344. (Légende effacée). Sa tête laurée à droite.

R. (Légende effacée). Pallas casquée debout à droite, lançant un javelot et tenant un bouclier. — AR. Don de M. Cazalis.

345 IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS XI CENS. POT. P.

R. .... AVG. S. C. La Valeur casquée debout à droite, le pied sur un casque, tenant un parazonium et une haste. — G. B. Don de M. Delpoux.

346. IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM....

R. FORTVNAE... S. C. La Fortune debout à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance. — M. B. Don de M. Hinault, Léon, de Saint-Leu. Trouvée dans les ruines de Portus-Magnus.

NERVA (de 96 à 98).

347. IMP. NERVA CAES. AVG. P. M. TR. P. COS III. P. P. Sa tête laurée à droite.

R. CONCORDIA EXERCITUM. Deux mains jointes. — AR. Don de M. Cazalis.

TRAJAN (98 à 117).

348. IMP. NERVAE TRAIANO AVG.

R. (Légende effacée). S. C. La Fortune debout à gauche tenant un gouvernail et une corne d'abondance. — G. B. Don de M. l'abbé Pollaci.

349. .... AN AVG.... Sa tête laurée à droite.

R.... NON.... L'Abondance debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. — M. B. Don de M. Delpoux.

HADRIEN (117 à 138).

350. (Légende effacée). Sa tête laurée à droite.

R. (Légende effacée). S. C. La Santé debout à gauche nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel et tenant une haste. — G. B. Don du même.

ANTONIN LE PIEUX (138-161).

351. ANTONINVS AVG. Son buste lauré à droite.

R. SALVS AVG COS III. S. C. La Santé debout à gauche tenant une patère à laquelle se nourrit un serpent enlacé autour d'un autel et un sceptre. — M. B. Don de M. Demaeght, trouvée dans les ruines de Portus-Magnus.

MARC-AURÈLE (161-180).

352. M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXVII. Son buste lauré à droite.

R. RESTITVTORI ITALIAE. S. C. Marc-Aurèle debout à gauche, tenant un sceptre et relevant l'Italie tourelée à genoux qui tient un globe. — G. B. Don de M. l'abbé Pollaci.

FAUSTINE Jeune (femme de Marc-Aurèle).

353. FAVSTINAE AVG. PII AVG. FIL. Son buste à droite.

R. VENVS. S. C. Vénus debout à gauche, tenant une pomme et un gouvernail posé sur un dauphin. — G. B. Don de M. Delpoux.

354. FAVSTINA AVGVSTA. Son buste diadémé à droite.

R. (Légende effacée). S. C. La Santé assise à gauche donnant à manger à un serpent enroulé autour d'un autel. — G. B. Don de M. Demaeght, trouvée dans les ruines de Portus-Magnus.

COMMODE (180-192).

355. M. COMMODVS ANT.... Sa tête laurée à droite.

R. P. M. TR. P. XX IMP. VIII.... Victoire debout à droite, plaçant sur un tronc de palmier un bouclier sur lequel est écrit...? Don du même.

SEPTIME-SÉVÈRE.

356. .... SEPT SEVERVS.... IMP. VIII. Sa tête laurée à droite.

R. (Légende effacée). La Fortune assise à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance. — G. B. Don de M. l'abbé Pollaci.

DIOCLÉTIEN (284-305).

357. IMP. C. DIOCLETIANVS P. F. AVG. Son buste radié à droite avec le paludamentum.

R. VOT X... P. B. Don de M. Demaeght, trouvée dans les ruines de Portus-Magnus.

CONSTANTIN Ier (306-337).

358. CONSTANTINVS MAX AVG. Sa tête laurée à droite.

R. GLORIA EXERCITVS. Deux soldats debout casqués, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier; entre eux deux enseignes militaires surmontées de drapeaux ornés de couronnes; à l'exergue CONS. — P. B. Don de M. Demaeght, trouvée à Portus-Magnus.

359. IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite avec la cuirasse.

R. SOLI INVICTO COMITI. Le Soleil debout à gauche, levant la main droite et tenant dans la main gauche un globe et une haste renversée; dans le champ M. F.; exergue effacée. — P. B. Don de M. Bézy, trouvée à Aïn-Temouchent (Safar).

360. Même médaille, dans le champ F. T; à l'exergue, P. L. C. Don du même.

CONSTANTIN II (337-340).

361. CONSTANTINVS IVN. NOB. C. Son buste lauré à droite avec le paludamentum.

R. GLORIA EXERCITVS. Deux soldats casqués debout, tenant chacun une haste et appuyés sur leur bouclier; entre eux deux enseignes militaires; à l'exergue, GSTS. — P. B. Don de M. Demaeght, trouvée à Portus-Magnus.

362. Même tête et même légende.

R. Même légende. Deux soldats casqués debout, tenant chacun une haste et appuyés sur leur bouclier; entre eux une enseigne militaire surmontée d'un drapeau; à l'exergue S M X S. — P. B. Don de Mme Léon, de Cassaigne.

CONSTANT Ier (337-350).

363. CONSTANS P. F. AVG. Son buste diadémé à droite.

R. VICTORIAE DD. AVGG. Q. NN. Deux Victoires marchant en face l'une de l'autre et tenant une couronne et une palme. — P. B. Don de M. Bézy, trouvée à Aïn-Temouchent (Safar).

CONSTANCE II (323-361).

364. DN. CONSTANTIVS. P. F. AVG. Son buste diadémé à droite avec le paludamentum.

R. FEL. TEMP. REPARATIO. Soldat en fureur debout à gauche tenant un bouclier, perçant de sa haste et poussant du pied un ennemi tombé par dessus son cheval; à terre, un bouclier; dans le champ, une Victoire; à l'exergue, C. S. — P. B. Don de M. Bézy, trouvée à Aïn-Temouchent (Safar).

365. Même médaille, à l'exergue CON. Don de M. Demaeght, trouvée à Portus-Magnus (Saint-Leu).

366. (Légende effacée). Même tête.

R. (Légende effacée). Deux soldats casqués debout en face l'un de l'autre, tenant chacun une haste et appuyés sur leur bouclier; entre eux, enseignes surmontées de drapeaux. — P. B. Don de M. Bézy, trouvée à Aïn-Témouchent (Safar).

367. Même médaille. Don de M. Demaeght, trouvée à Portus-Magnus (Saint-Leu).

368. Légende effacée. Sa tête diadémée à droite.

R. VOT. XX MVLT XXX dans une couronne de laurier. — P. B. Don de Mlle Reynoard de Saint-Leu. Trouvée à Portus-Magnus (Saint-Leu).

L. Demaeght.

CHRONIQUE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 25 avril. M. Desjardins parle des fouilles entreprises à Carthage par MM. Babelon et Reinach. Une tranchée ouverte sur l'emplacement du forum de la ville a amené la découverte de plus de cent soixante inscriptions puniques. Ce sont des dédicaces à Tanit et à Baal Hammon semblables à celles rapportées autrefois par M. de Sainte-Marie, portant toutes la même formule. L'inscription latine suivante, trouvée au même endroit, nous fait connaître un nouveau curateur de la ville de Carthage qui exerçait les fonctions sous le règne de Dioclétien.

N° 586. *Imp. Caesari C. Valerio*
Diocletiano
pio, felici
Invicto, Aug. pont. Max
Britt. Max Sarm. Max
PERS · MAX GERM · MAX · TRIB.
POTEST II COS II · P · P · PROCOS (*Ann.* 285.)
C · VALERIVS · GALLICANVS . HONO
RATIANVS · V · C · CVR · REIPVBL
KARTHAGINIS · NVMINI
MAIESTATI Q · EIVS · DICA
TISSIMVS.

Séance du 30 mai. Lecture d'un rapport de M. Tissot sur les communications relatives à la Tunisie qui ont été adressées à l'Académie par MM. Charmannes et Boyé.

Les inscriptions envoyées de Chemtou par M. Charmannes, directeur de l'exploitation des carrières de marbre numidique, ont été pour la plupart publiées déjà, soit dans les *Archives des Missions scientifiques* (t. X), soit dans le *Bulletin des Antiquités africaines* (fascicule VIII, avril 1884). Les copies de ceux de ces documents qui paraissent inédits ne suffisent point à en établir le texte, il eût été désirable que l'auteur y eût joint des estampages. M. le lieutenant Boyé adresse à l'Académie un plan très complet des ruines de Sbeitla (*Sufetula*) et il y joint un certain nombre de textes inédits fort intéressants dont voici les principaux.

N° 587. AS HIC DOMVS ✠ ORATIO

N° 588. Fragment de dédicace adressé aux empereurs Marc-Aurèle et L. Verus.

I HADRIANI NEP · DIVI TRAIA PAR
O VERO AVG · ARMENIACO MEDICO (163-165.)
COS FRATRI ☧ IMP ☧ CAES M·AVRELI

N° 589. L · CAELIO PLAVTIO CATVLLINO C · V · TRIBV
NICIO CVRATORI REIPVBLICAE OB INSIGNEM EIVS
CLEMENTIAM ET CIRCA SINGVLOS VNIVERSOSQ
CIVES PRAESTANTIA INNOCENTIA QVAM CIR (*sic*)
CA FRVMENTARIA REI LARGAM MODE (*sic*)
RATIONEM ET PRAESTANTIAM SINGV
LAREM · OMNIVM VIRTVTVM VIRO
CVRIAE VNIVERSAE STATVARVM HO
NOREM PRO MERITIS SVIS HAC (*sic*) TITV
LI AETERNITATI SIGNARVNT

L. Cælius Plautius Saturninus, qui appartenait à l'ordre sénatorial, est le premier *curator reipublicæ* de Sufetula dont les inscriptions fassent mention.

N° 590. M ❦ ANNIO VERO
IMP ❦ CAESARI
M ❦ AVRELIO ❦ AN
TONINI ❦ AVG ❦
ARMENIACI
MEDICI PARTH
CI ❦ MAXIMI ET
FAVSTINAE AVG
FILIO ❦ D ❦ D ❦ P ❦ P

C'est la première dédicace adressée à Annius Verus, fils de Marc-Aurèle, que l'on ait rencontrée parmi les inscriptions africaines. Annius Verus reçut le titre de César et mourut à l'âge de sept ans.

N° 591. VICTORIAE AVG · N
IMP · CAES DIVI (?)
AVRELIANI
PII FELICIS
INVICTI
D D P P

Séance du 20 *Juin.* — M. Charles Robert entretient l'Académie de la destruction des monuments antiques qui s'opère en ce moment en Tunisie sur une grande échelle. Il rappelle que l'arc de triomphe de Bulla Regia a disparu, et dit qu'à l'heure où il parle, le grand aqueduc qui conduisait à Carthage l'eau du mont Zaghouan est attaqué par la mine et va s'enfouir dans l'empierrement d'une chaussée. Il rappelle que des faits analogues ont eu lieu en Algérie, et que les destructions de Lambèse, quartier général de la IIIe légion Augusta, ne sont que trop célèbres. Non seulement des pierres dont les inscriptions ont été publiées par M. Renier ne se retrouvent plus, mais les monuments, dont Wilmanns, à une époque peu éloignée de nous, a sauvé la copie, ont été anéantis; on les rechercherait en vain aujourd'hui; la plupart ont servi à empierrer les routes, ou à faire du moellon pour les constructions nouvelles.

M. Robert ajoute que les souvenirs de l'antiquité n'ont été protégés jusqu'ici soit en Algérie, soit dans la Régence, que par des recommandations ministérielles ; mais ces recommandations sont illusoires, car elles manquent de la sanction qu'une loi seule peut leur conférer. Des lois protectrices des monuments antiques existent dans tous les États de l'Europe. On peut citer comme modèle celles qui fonctionnent depuis longtemps en Danemarck et en Grèce. La loi promulguée il y a quelques années en Allemagne a été adoptée par le parlement italien. Sans une loi, les monuments continueront à devenir la proie des entrepreneurs et, en présence de l'écart énorme qui existe entre le prix des travaux exécutés avec des matériaux romains ou avec des pierres brutes coûteusement cherchées au loin, les services publics eux-mêmes devront toujours attaquer les monuments tant qu'ils n'auront pas été classés et protégés par la loi.

M. Robert n'est pas entré dans les détails de l'organisation. Il s'est borné à rappeler que le fonctionnement italien pourrait servir de type ; il a bien voulu rappeler que MM. J. Poinssot et C. Pallu de Lessert avaient depuis longtemps, sur son conseil, réuni et étudié les lois étrangères et qu'on pouvait les consulter l'une et l'autre avec fruit.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denis prend la parole après M. Ch. Robert et demande que les lois protectrices qui seraient adoptées pour l'Afrique française soient appliquées dans la limite du possible à nos possessions de l'extrême Orient.

A la suite de ces communications, l'Académie des inscriptions a émis le vœu que le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts provoque des mesures législatives destinées à protéger les monuments antiques, tant de l'Afrique française que de nos possessions de l'extrême Orient.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

M. Héron de Villefosse signale la découverte d'une mosaïque trouvée près de Cherchell. Voici du reste les observations qu'il a présentées sur ce monument, dont nous pouvons, grâce à son obligeance, mettre le dessin sous les yeux de nos lecteurs.

« Dans la séance du 12 janvier 1881, notre confrère M. J. de Laurière signalait la découverte faite à Tanger d'une mosaïque représentant *Orphée jouant de la lyre et entouré d'animaux*. On sait que ce sujet a été particulièrement cher aux artistes anciens, non seulement pendant les trois premiers siècles de l'empire, mais encore après le triomphe du christianisme : les monuments chrétiens en font foi. M. Schmitter m'envoie des renseignements sur une mosaïque analogue qui vient d'être découverte près de Cherchell, à 2 kilomètres environ de la ville, sur la route d'Alger dans la propriété de M. Piétrini, entrepeneur des travaux publics. Cette mosaïque représente *Orphée*, assis de face, entouré de divers animaux qu'il charme aux sons d'une lyre à sept cordes. Orphée est coiffé d'un bonnet phrygien couleur de pourpre ; il est vêtu d'une tunique à manches longues et étroites

de couleur bleue, et de braies ajustées de la même couleur. Un manteau violet recouvre ses genoux, et ses pieds sont chaussés de brodequins rouges. Le fond de la mosaïque est blanc; les animaux, disséminés autour de la figure



centrale, sont entremêlés de touffes vertes indiquant que le lieu de la scène est une prairie; ces animaux sont : un perroquet, un rossignol, une autruche, un cheval, un chacal, un tigre, une hyène, une gazelle, une antilope et une panthère. La composition était entourée d'une torsade et d'autres ornements qui ont péri en partie. Dans son état actuel, la mosaïque mesure environ un mètre carré, elle repose sur un grand hypogée d'où M. Piétrini a déjà retiré des marbres, des inscriptions et des statues, et dans lequel on pénètre par un escalier monumental.

« Le croquis ci-joint exécuté par M. Schmitter donnera, du reste une idée de cette belle mosaïque.

« Une troisième mosaïque d'Orphée a été découverte en Afrique (sans doute en Tunisie). Elle appartient au comte d'Hérisson. Elle représente *Orphée assis sous un arbre et tenant sa lyre;* il est probable qu'on n'a conservé que la partie centrale de cette mosaïque et que les animaux placés autour d'Orphée ont été détruits. »

Séance du 7 mai. — M. Héron de Villefosse communique le texte d'une inscription latine très intéressante découverte à Makteur par M. Letaille,

chargé d'une mission archéologique. Elle mentionne un fonctionnaire dont on connaissait l'existence, mais dont on n'avait pas encore trouvé le titre exact dans les documents épigraphiques. C'est le délégué impérial chargé de juger les nombreuses contestations qui s'élevaient entre les négociants et les chefs des bureaux de douane. Celui qui est mentionné dans cette inscription était appelé à trancher les différends entre les commerçants de la Gaule et les agents de la quadragésime des Gaules. M. Héron de Villefosse présente ensuite plusieurs briques trouvées en Tunisie et portant des figures en relief. L'une d'elles, d'ancien style, offre le type si fréquent des médailles carthaginoises : *Le Cheval sous le palmier;* d'autres, découvertes à Kasrin, l'antique Cillium, par M. le baron de Saint-Didier, capitaine au 9e dragons, sont d'une époque plus basse et portent des sujets chrétiens tels que le *Sacrifice d'Abraham*.

Séance du 24 mai. M. l'abbé Thédenat communique, d'après un estampage de M. Schmitter, une inscription funéraire métrique trouvée à Cherchell. Elle offre des particularités orthographiques intéressantes.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de M. Espérandieu la copie de plusieurs inscriptions qu'il a relevées à Sidi Abder Rebbou où sont les ruines de la ville romaine de Musti. Le fragment ci-dessous est encore inédit. Hauteur $0^{m},40$; longueur $1^{m},80$; lettres de $0^{m},10$.

N° 593. AVG · ET · IANO · PATRI · AVG

M. le Dr Reboud veut bien nous communiquer l'inscription suivante qu'il a copiée dans les ruines d'Haïdra.

N° 594.

CLODIA DATIVA CASTISSIMA FEMI
NA SEMPER · VIXITAN XXXVI
H S E
(*sic*) HANC AETERNA DOMVM CLODIVS
LIBOSVS VXORI RARISSIME FECIT

On sait l'heureux succès des fouilles exécutées en 1882 dans les ruines de Sour Djouab par M. Choisnet, alors administrateur de la commune mixte d'Aumale. Les inscriptions qu'il a découvertes ont précisé la date du premier voyage effectué en Afrique par l'empereur Hadrien, elles ont aussi révélé l'ancien nom de la ville, c'était le *municipium Rapidense* où une colonie de vétérans vivait au milieu de la population indigène.

L'Itinéraire d'Antonin place Rapidi à 16 milles à l'ouest d'Auzia (Aumale), puis il indique à 44 milles à l'est de cette même ville, la station de Tatilti dont l'emplacement n'a point encore été reconnu.

Pendant l'été 1883, M. Choisnet se proposa d'élucider ce problème, et s'il n'a pas complètement atteint le but qu'il s'était proposé, ses recherches ont du moins été fécondes en découvertes d'un grand intérêt.

Ayant constaté l'absence de tout vestige ancien sur le parcours de la route qui relie Aumale à Sétif et passe au caravansérail de l'oued Okris, route, qui du reste, traverse un pays accidenté et présente sur son parcours des passages de rivières aux abords difficiles, des défilés dangereux, des régions boisées qui devaient offrir de multiples obstacles à l'établissement d'une voie stratégique, il tourna ses investigations du côté de la Rorfa des Oulad Slama.

Sur le tracé d'un chemin qui traverse les douars des O. Slama et des O. Sabeur, passe au marché du Kremis des O. Msellem, longe la vallée de l'oued Tarfa et se dirige ensuite sur Bordj bou Arréridj et Sétif, chemin qui sur presque tout son parcours suit le sommet des collines et offre par conséquent toutes les conditions désirables pour une voie stratégique, on rencontre de nombreuses traces de l'occupation romaine.

Les plus importantes de ces ruines sont celles de la Rorfa des Oulad Slama, décrites par M. Berbrugger dans la *Revue africaine* (nº 8, déc. 1857) et celles du Souk el Kremis (marché du jeudi) des O. M'Sellem, situées à environ 50 kilomètres au sud-est d'Aumale dans la vallée de l'oued Tarfa. Elles s'étendent sur un espace fort étendu et couronnent les mamelons qui entourent le marché. Les fouilles que M. Choisnet y a fait pratiquer ont mis au jour un vaste édifice, temple ou basilique, divisé en trois nefs par deux rangées de colonnes et terminée par une abside. On y a trouvé plusieurs tombeaux, divers bijoux en or et un certain nombre de monuments épigraphiques très intéressants. Nous allons en reproduire quelques-uns.

Nº. 595. Hauteur, 0m,81 ; longueur, 1m,85 ; lettres, 0m,06.

Q GARGILIO · Q · F · Q · MARTIALI VET · FL ·
P · P · COL · PAT · CVRATORI ET DISPVNCTO
RI · REI P ET IVLIAE PRIMAE EIVS Q GARGI
LIVS Q F MARTIALIS EQVES ROMANVS
MILITIAE PETITOR COL PAT · FILIVS EORVM
PARENTIBVS DIGNISSIMIS ·

Nº 596. Hauteur, 0m,46; longueur. 1er fragment, 0m,37 ; 2e fragment, 0m,72 ; lettres. 0m,05 ; interlignes, 0m,01.

D E A E ALETVDINI · SANC
L CASS TVS · EX · DEC · VET
FL · PP · CO DA LVCIOSA EIVS
T E M P L MENTS SVA PECV
NAFECE VERVNTQVE E
REIP DO VNT · PR CLXXXXVI (*P. C. 236.*)

N° 597.

D · N
IMPERATORI
CAES C FLA
VIO CONS
TANTINO
PIO FELICE
AVG
P CLXXIII

N° 598.

C KALPVRNIO · C · F · Q
MAXIMIANO · BO
NAE INDOLIS PVE
RO · C · KALPVRNIVS
C · F · MAXIMVS · ET
CAELIA · IVLIA · FILIO
DVLCISSIMO ❦

N° 599.

D M S
IVL · HONO
RATVS B F ❦
PR ❦ PROFV
TVRA ❦ IVL ❦
PROCESSAE
FIL ❦ PIISSIMAE
V · A · VIII · M · VID
❦ VIIII ❦

On voit par l'examen de ces textes que notre ville était une colonie de citoyens romains inscrits dans la tribu Quirina (n°s 595, 598). C'était sans doute une colonie militaire composée de vétérans comme Rapidi et la plupart de celles que l'on rencontre sur la frontière de la province militaire de Numidie et des provinces procuratoriennes de Maurétanie ; du moins la présence d'un vétéran (n° 595) et d'un Beneficiarius (n° 599) permet cette supposition.

L'inscription n° 595 est fort intéressante par les grades et fonctions qu'elle énumère. Elle a été gravée par un patron de la colonie, personnage appartenant à l'ordre équestre, qui était alors candidat aux grades équestres (*militiae petitor*) (1) en l'honneur de ses parents. A. Gargilius Martialis, son père, avait été flamine perpétuel et patron de la colonie, curateur et contrôleur des finances de la cité.

L'inscription n° 596 est une dédicace à la santé, gravée en l'an 236 de notre ère par L. Cassius... flamine perpétuel de la cité qui avait, à ses frais, fait reconstruire le temple de cette déesse et en avait fait don à la cité.

Le n° 597 est une borne milliaire de l'empereur Constantin. Sa présence en cet endroit vient confirmer l'ingénieuse hypothèse émise par M. Choisnet sur le tracé de la voie romaine. Le chiffre des milles, tel que le présente la copie que j'ai entre les mains, laisse place au doute et aurait besoin d'être confirmé par l'examen d'un estampage.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la fondation d'une société de géographie et d'archéologie, à Kef, en Tunisie.

Cette société, dont la création est due au zèle et à l'initiative de M. Roy, vice-consul de France, qui a déjà rendu de si éminents services à la science et au pays, se propose un double but.

Dans le domaine de l'archéologie : la conservation, la description et l'étude des monuments antiques si nombreux et si intéressants dans cette partie de l'Afrique.

Dans le domaine de la géographie, elle s'efforcera surtout de faire connaître les ressources que la région du Kef peut offrir aux Européens qui

(1) On sait que ces grades étaient : celui de *praefectus cohortis*, de *praefectus alae*, de *tribunus militum*, auquel s'ajouta plus tard celui de *primus pilus*.

viennent s'y établir. Elle favorisera de tout son pouvoir l'immigration française, et par suite le développement des richesses agricoles et industrielles du pays.

Nous faisons tous nos vœux pour la prospérité d'une institution aussi utile et qui est la première de ce genre qui ait été créée en Afrique ; nous l'assurons de toutes nos sympathies et nous tiendrons nos lecteurs au courant de ses travaux.

« *Douai, le* 15 *juin.*

« Cher monsieur, j'ai reçu, il y a deux mois, de mon ami M. le capitaine Bodier, commandant la première compagnie mixte de la subdivision de Tunis, la copie d'un certain nombre d'inscriptions qui lui avaient été remises par ses soldats ; elles viennent pour la plupart de la région que vous avez explorée l'an dernier. Vous avez relevé le plus grand nombre d'entre elles et vous les publiez plus haut : les suivantes seules sont inédites.

« A Uzappa :

« N° 600.

SEX ANICIO FA
VTRO PAVLINI
ANOC PAI RO
N///// ATRONE
ORDO//// VIRA
////////////EN
///////AIVAM
//////CEREOV
////ITIDEMQ
d EDICAVIT

« A la ligne 3, je lirais c(larissimo) [v(iro)] ? patron[o... Quant au reste de l'inscription la copie est trop douteuse pour qu'il soit possible de reconnaître le texte véritable.

« A Makteur :

« N° 601.

D M S
SVMPICIA SAT
VRNINA VIX
Annis IXXXII

N° 602.

D M S
OCTAVIA
SPES · PIA
VIXIT · ANNIS
XXX · H S E

« A Henchir Slibita :

« N° 603.

D·M·S
Q · A N N I
VS·IANVA
RIVS · VIXIT
ANNIS · XXXIII
H S E

« Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments,

« R. Cagnat. »

— Dans notre dernier bulletin, nous avons par erreur, attribué à M. Trémaux la découverte d'une inscription de Tipaza publiée sous le n° 486 d'après une photographie communiquée par M. le D[r] Marès. M. Trémaux nous prie de rectifier cette inexactitude.

L'AQUEDUC DE CARTHAGE.

Nous venons de recevoir de M. le D[r] Marès la lettre qu'on va lire ci-dessous. La gravité des faits qu'elle révèle ne manquera point d'émouvoir l'opinion publique; nous ne doutons pas que le protectorat français n'ait aussi à cœur de faire cesser promptement ces actes de vandalisme et d'en prévenir le renouvellement.

La destruction des monuments antiques de l'Afrique française nous a déjà valu de cruels reproches qui nous ont été adressés par les autres nations civilisées, nous espérons que l'on saura prendre enfin des mesures efficaces pour préserver les souvenirs que nous a légués le passé et ne plus fournir de prétexte à de semblables accusations.

Il serait à souhaiter que nos sociétés africaines d'archéologie fussent directement chargées par l'État de veiller à la conservation des monuments antiques auxquels elles portent un si vif intérêt. Des délégués choisis dans leur sein, pourraient recevoir du gouvernement les pouvoirs nécessaires pour s'opposer à leur destruction jusqu'à ce qu'une commission compétente eût statué sur leur sort en les classant comme monuments historiques ou en les abandonnant.

M. Charles Robert, patron de notre société, s'occupe de cette question et nous avons l'espoir que son influence, qui a contribué pour une si large part à sauver les arènes de Lutèce, réussira à protéger l'aqueduc de Carthage et nos monuments africains dont le nombre, l'importance, la conservation et la beauté l'emportent de beaucoup sur tout ce qui existe en ce genre en France.

« *Paris, le* 16 *juin* 1884.

« Mon cher ami,

« J'arrive de Tunisie et je tiens à vous dire quelques mots d'un fait qui m'a laissé une pénible impression.

« Le 22 du mois de mai dernier, je partais avec trois compagnons pour Zaghouan et, après avoir dépassé les ruines de la Mohamedia, nous découvrions bientôt vers le sud la belle plaine de l'oued Miliana, que traverse en entier le magnifique aqueduc romain dont les eaux remplissaient les citernes de Carthage. Ces belles arches, qui atteignent 20 et 25 m. de hauteur, s'alignent majestueusement sur plusieurs kilom. de long et donnent au paysage un aspect et une poésie qui impressionnent vivement l'esprit. Bientôt nous atteignons une route nouvellement construite entre Tunis et Zaghouan : cette route longe l'aqueduc : elle met à profit un beau pont antique qui paraît en faire partie intégrante et franchit le lit spacieux de l'oued Miliana. La voie nouvelle n'ayant pas été roulée, les voitures l'évitent

avec soin et passent à côté, elle est donc intacte, empierrée de gros fragments blancs à peine concassés ; ces fragments ne sont autre chose que le béton formant l'intérieur de la plupart des arches revêtues extérieurement par de belles pierres de taille. De place en place un certain nombre de piles fraîchement détruites presque jusqu'au ras du sol, montrent encore leur base blanche ; ce sont les irrécusables témoins de cet acte de vandalisme.

« A trois ou quatre kilomètres vers le sud, s'élèvent des collines où se trouvent du calcaire et des grès durs et compactes qui auraient fourni un empierrement bien meilleur que ces matériaux factices : mais on a sans doute trouvé plus avantageux de se procurer à peu de frais de mauvais matériaux en détruisant un des plus beaux monuments de l'antiquité, respecté jusque-là par les peuples les plus barbares.

« Si cela continue, un simple calcul permettrait facilement de prévoir l'époque à laquelle l'aqueduc d'Hadrien aura complètement disparu. Laisser passer de pareils faits sans protestation serait un encouragement tacite à la continuation de travaux défectueux et à la destruction complète des plus beaux monuments de l'antiquité.

« Tout à vous,

« Le Dr P. Marès. »

Il y a vingt-cinq ans le gigantesque aqueduc qui amenait dans les citernes de Carthage les sources de Zaghouan subsistait presque intact. M. Guérin, pendant le voyage qu'il fit en 1860 dans la régence de Tunis, fut témoin des premières atteintes portées à ce monument colossal.

« A 7 h. 45, dit-il (*Voyage archéologique en Tunisie*, t. II, p. 279), nous parvenons à l'oued Melian et au petit camp qui a été établi sur ses bords. Ce camp renferme plusieurs centaines d'ouvriers français, italiens, maltais et arabes, qui travaillent, sous la direction de M. Caillat, à la destruction du pont antique dont on admirait naguère en cet endroit les restes gigantesques et que doit remplacer un autre pont, simple, élégant, mais beaucoup moins monumental que celui auquel il est appelé à succéder. La hauteur de celui-ci était en effet de 33m,30. Dans le lit de l'oued, profond de 8 mètres et large de 50, on comptait quatre arches à double étage de 5m,50 d'ouverture; la largeur des piles était de 6m,25. Il y avait en outre, en dehors du lit de l'oued et sur ses berges, six autres voûtes à double étage, à savoir cinq en amont et une seule en aval. Ceux qui ont pu contempler les ruines imposantes de ce pont dont l'étage supérieur se reliait de la manière la plus grandiose aux autres arcades qui s'élèvent tant au delà qu'en deçà de l'oued, ont tous admiré l'effet surprenant qu'elles produisaient, et il est à regretter que l'ingénieur en chef, M. Colin, ait été obligé de les détruire pour asseoir sur des bases inébranlables les piles des nouvelles arches. Peut-être aurait-on dû, par respect pour l'antiquité et pour des ruines si colossales qui attestaient toute la grandeur du peuple-roi, épargner les restes du pont antique et construire le pont moderne à quelque distance de ce dernier ; mais on voulait, pour diminuer la dépense, profiter des

bases et de toute la partie inférieure des piles du premier pont, et se servir en outre des excellents matériaux que l'on avait sous la main. »

Ce pont moderne est celui que M. Marès a traversé et qu'il a pris pour un pont antique à cause des matériaux dont il est construit. Voici maintenant une description de l'aqueduc que l'on détruit à présent, je l'emprunte encore à M. Guérin. « Si les pieds-droits des arcades qui s'élèvent au nord de l'oued Melian sont dépouillés du revêtement en belles pierres de taille qui devaient les orner dans le principe, si même on croit y remarquer les traces d'une restauration postérieure aux Romains, ceux qu'on voit au sud de l'oued et dont l'œil peut à peine suivre la majestueuse file dans la grande plaine qu'ils traversent, sont au contraire revêtus presque tous de gros blocs ou entièrement aplanis, ou taillés en bossage... Ces superbes piliers mesurent 4m,50 sur chaque face et reposent un peu en retraite sur un soubassement plus large : l'intervalle qui les sépare est de 4 mètres. Leur hauteur varie suivant les ondulations du terrain, mais elle peut être estimée en moyenne à 20 mètres. Le canal qu'ils soutiennent est voûté et percé de distance en distance par des ouvertures ou regards. Il est assez haut pour qu'un homme puisse s'y tenir debout. » Nous n'ajouterons rien à cette description, elle montre assez quel est le monument dont il s'agit de prévenir l'anéantissement.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Revue Africaine. M. Gavault-Saint-Lager. *Tipaza, l'Église de l'Ouest.* C'est une basilique dont la chapelle et le baptistère sont assez bien conservés, et où l'auteur a retrouvé quatre mosaïques dont il donne les dessins. L'une, dans l'abside de la chapelle, représente des agneaux paissant au milieu d'asphodèles ; l'autre, dans la nef, divers ornements ; la troisième, dans le corridor du baptistère, des poissons et des crustacés ; la quatrième, la plus importante, des oiseaux d'espèce variée et à côté dans un riche cadre l'inscription suivante :

N° 604.

SI·QVIS·VT·VIVAT.
QVAERIT · ADDIS
CERE · SEMPER.
HIC · LAVETVR
AQVA · ET · VIDEAT
CAELES*tia dona*

Revue Archéologique (mars 1884). Dans une lettre adressée à M. G. Perrot, M. S. Reinach indique les résultats du voyage archéologique qu'il vient d'exécuter avec M. E. Babelon, dans la partie orientale de la régence de Tunis. Après avoir visité le musée de Carthage, les deux voyageurs, en compagnie du P. Delattre, se sont rendus à Tebourba, et de là ont exploré les ruines situées à Zouïtine (*Thibiuca*) et à Hr-Djal, dans le Djebel Ansarin où

ils ont recueilli quelques textes inédits. Revenus à Tunis, ils firent route pour Sousse, s'arrêtant à l'Enfida pour y étudier la collection d'antiquités réunie par M. Mangiavacchi, directeur de ce domaine. A Sousse, ils virent deux belles mosaïques, l'une est celle dont nous avons parlé dans notre dernière chronique; l'autre, découverte par M. le lieutenant-colonel Malaper, représente des amours traînés par des poissons, une panthère, un cheval et un singe jouant de la guitare.

Après une visite à Kérouan, ils se rendirent à Monastir. M. Irisson, chargé du vice-consulat de France en ce pays, a rassemblé une collection d'antiquités trouvées à Lemta, ville où il existe encore quelques mosaïques chrétiennes avec inscriptions; puis ils gagnèrent Mehédia, Sallacta (*Sullectum*), Chéba, Henchir Inchla (*Usilla*), Sfax, où ils virent beaucoup d'intailles trouvées la plupart à El Djem ou aux îles Kerkenna.

De Sfax ils s'embarquèrent pour Gabès. L'emplacement de l'ancienne Tacape est distinct de celui de cette ville. Ils passèrent ensuite à Djerba (l'île des Lotophages), où, avec l'aide de M. le capitaine Laferrière, ils entreprirent des fouilles dans les ruines d'El Kantra, l'ancienne Meninx, ruines très riches en mosaïques, en marbres précieux et en sculptures.

D'Houmt el Hadjim, l'un des ports de la côte méridionale de Djerba, ils firent voile pour Bou Grara (*Gightis*), où ils trouvèrent trois grandes statues de magistrats, une tête d'empereur voilée en pontife, et bon nombre d'inscriptions.

Ils gagnèrent de là Zarzis, puis les ruines de Zian dont ils déblayèrent le forum. Ces fouilles eurent pour résultat la découverte de deux grandes têtes en marbre (Claude et Lucille?) d'une amulette en or, et de diverses inscriptions dont l'une paraît donner le nom antique de la ville, *Cibarea*. Après avoir passé une journée à Thenae, M. Reinach revint à Paris et M. Babelon poursuivit l'exploration de l'Enfida, où il trouva plusieurs textes nouveaux fort intéressants. De retour à Tunis, il entreprit à Carthage, avec M. Reinach qui était venu le rejoindre, les fouilles dont nous avons parlé dans nos comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séance du 15 avril).

Bulletin monumental. MM. Cagnat et Saladin viennent de publier dans ce recueil, sous le titre de *Notes d'archéologie tunisienne*, un remarquable mémoire sur les ruines romaines qu'ils ont visitées dans le sud et dans l'ouest de la régence de Tunis. Bien que la plupart de ces ruines fussent déjà connues des archéologues, jamais elles n'avaient été étudiées avec autant de soin ni décrites avec une pareille compétence. Nous regrettons de ne pouvoir faire autre chose qu'indiquer sommairement les principaux résultats de leurs travaux.

A Lemta (*Leptis parva*), ils continuèrent les fouilles commencées par M. Irisson, consul de France, fouilles qui ont mis au jour un cimetière chrétien dont les tombes sont recouvertes de mosaïque, comme celles de Tabarca reproduites dans notre dernier fascicule.

Ils se rendirent ensuite à Sbeitla (*Suffetula*). Les monuments les plus remarquables de cette ville sont trois temples juxtaposés, précédés d'une enceinte où l'on pénétrait par une porte triomphale. Ces édifices comptent parmi les plus beaux et les mieux conservés qui existent en Tunisie; aussi méritent-ils la description minutieuse dont ils sont l'objet. Par leur caractère architectural et leur décoration, ils rappellent les temples de Baalbek, l'ancienne Héliopolis; leur construction paraît antérieure à celle de l'arc de triomphe qui leur fait face et qui fut élevé sous le règne d'Antonin le Pieux, comme le montre l'inscription qui y est gravée. Un théâtre, deux églises, un aqueduc et un autre arc de triomphe qu'on voit encore à Sbeitla offrent un moindre intérêt.

Le pays compris entre Sbeitla, Tébessa et Gafsa, aujourd'hui désert et privé d'eau, a pourtant conservé les vestiges de nombreuses villes. La colonisation romaine l'avait transformé, et la culture de l'olivier faisait sa richesse, comme le prouvent les pressoirs à olives que l'on rencontre dans toutes les ruines. Malgré l'intérêt qui s'attache aux renseignements fournis par MM. Cagnat et Saladin sur cette région, l'espace nous manque pour les reproduire; nous parlerons seulement d'Haïdra, terme de leur pénible, mais très fructueuse exploration.

Haïdra, autrefois *Colonia Flavia Augusta Ammaedara*, reçut, comme son nom l'indique, le titre de colonie sous les Flaviens et resta florissante jusqu'aux derniers temps de l'empire. Ses deux principaux monuments sont un magnifique arc de triomphe dont la façade rappelle celle du temple de Tebessa, et une vaste forteresse qui s'étend sur la pente d'une colline au sud-ouest de la ville, auprès de la rivière, et couvre un espace de 300 mètres de longueur sur 100 de largeur. Elle a été construite sous le règne de Justinien avec des matériaux empruntés à d'autres édifices. Bien que les Tunisiens aient refait son front septentrional pour le transformer en kasbah, c'est encore une des forteresses byzantines les mieux conservées qui existent. On voit encore sur la courtine l'escalier qui menait au chemin de ronde qui subsiste lui-même en plusieurs endroits. On peut reconnaître les étages des tours. Enfin sur le front occidental, encore en partie debout, on remarque les ruines d'une église dont l'abside existe encore. Au nord se trouve un vaste édifice dont les colonnes, en marbre jaune de Chemtou, quoique brisées au ras du sol, sont demeurées en leur place.

Dans cette immense ruine d'Haïdra, on voit encore les restes de plusieurs églises, dont l'une est entourée d'une suite de vastes bâtiments dont les dispositions sont encore faciles à reconnaître; des mausolées aussi remarquables par leur architecture que par leur conservation. Partout le sol est jonché de fragments de marbre, c'est un indice certain de la splendeur de la ville. Il est peu d'endroits où l'on puisse entreprendre des fouilles avec l'espoir de plus riches découvertes.

Le Bulletino di Correspondenza Archeologica (nº d'avril 1884) contient deux communications intéressant l'histoire de l'Afrique.

1º A la séance du 7 mars, M. Lambroso s'occupe d'une difficulté soulevée

par l'interprétation de la formule qui revient si fréquemment sur les inscriptions funéraires de Lella Maghnia (*Numerus Syrorum*, dans la Maurétanie Césarienne, *C. I. L.*, VIII, nos 9961 et 3). L'une d'elles, par exemple (no 9966) s'exprime ainsi en parlant de trois fils qui élèvent un monument à la mémoire de leur père : *patri Karissimo et bene merenti domum Romulam istituerunt*. Le mot *domus* désigne le monument, tout le monde est d'accord sur ce point. Mais les avis diffèrent quand il s'agit d'interpréter le mot *Romula*.

D'après M. Lambroso, nous serions en présence d'un adjectif qui, dans la région qui nous occupe, a pris par extension la signification de *aeternalis*, *perennis*, etc. On trouve des exemples du mot *Romanus* pris dans ce sens ; il ne faut donc pas trop s'étonner de voir la même acception à une expression qui a une racine identique.

M. de Rossi, à la séance du 14 mars, repousse cette interprétation et maintient l'explication qu'il a précédemment donnée dans son grand ouvrage, *Rome Sotterranea* (tom. III, p. 456). Suivant lui, ces mots *domus Romula* rappelleraient le fameux *Casa Romuli* du Palatin. A Albe, on a trouvé des urnes funéraires affectant cette forme. Les cippes dans lesquels on lit la formule précitée étaient peut-être placés en avant de *cellae* construites d'après ce modèle.

2° On a trouvé récemment dans les marais Pontins, près de Fogliano, une inscription funéraire assez longue en l'honneur d'un membre de la célèbre famille africaine des Ceionii. Ce personnage a lui-même exercé des fonctions importantes dans nos provinces à la fin du IVe siècle ; c'est Alfenius Ceionius Julianus Kamenius..... Consularis Numidiae et vicarius Africae. Son *cursus honorum*, moins le titre de *vicarius Africae*, nous était déjà fourni par l'inscription gravée sur le socle d'une statue découverte à Rome (*C. I. L.*, VI, 1675). C. P. L.

La revue géographique hebdomadaire l'*Exploration* vient d'être réorganisée sous la direction de MM. de Bizemont, de Bouthillier-Chavigny, Castonnet des Fosses, Delaire, Demanche, Krafft et E. Marbeau. Désormais l'étude des questions et de la politique coloniales occuperont une place prépondérante dans cette revue qui se donne pour but la régénération de la puissance et de la richesse françaises par le développement de nos colonies. L'Afrique française, bien qu'elle soit un prolongement de la mère-patrie plutôt qu'une véritable colonie, trouvera parmi les directeurs de la nouvelle revue de chaleureux défenseurs de ses intérêts, des amis désireux de contribuer à sa prospérité.

Bulletin épigraphique (janv. fév. 1884). C. Jullian. *La carrière d'un soldat au IVe siècle*. L'inscription suivante, gravée sur un sarcophage originaire d'Arles et conservé aujourd'hui au musée de Marseille, a fourni à M. Jullian le sujet de cette intéressante étude.

Bene pausanti in pace, Fl(avio) Memorio v(iro) p(erfectissimo) — qui

milit(avit) inter jovianos annos xxviii — *prot(ector) dom(esticus) annos* vi — *praefectus lanciaris sen[ioribus et junio]rib(us) an(nos* iii, — *comes ripae annum* i — *comes Mauret(aniae) Tingit(anae) annos* iiii — *Vixit an(nos)* LXXV *Praesidia con(jux) marito dulcissimo.*

Flavius Memorius servit d'abord vingt-huit ans dans le corps des Joviani où il parvint sans doute au centurionat. La *prima legio Jovia* et la *secunda legio Herculia* furent ainsi appelées des surnoms que se donnèrent les deux Augustes de l'an 286, Dioclétien-Jupiter et Maximien-Hercule. Ces deux légions ont-elles été créées par ces princes ou sont-elles seulement d'anciennes troupes dont ils ont changé les noms, c'est chose encore incertaine. Mais on sait qu'elles avaient le pas sur toutes les autres et faisaient partie des légions palatines, qui paraissent avoir surtout eu pour mission de suivre l'empereur et de l'entourer sur les champs de bataille.

C'était de ces légions qu'on tirait les *protectores* qui formaient la garde du prince. Memorius devint donc *protector domesticus*. Les protectores se divisaient en deux classes, les *protectores* proprement dits qui étaient des fantassins et les *protectores domestici* qui servaient à cheval et dont le rang était supérieur. Cette dernière troupe était surtout composée au IVe siècle de jeunes fils de sénateurs qui venaient y faire leur apprentissage du service militaire dont la durée moyenne était de cinq ans. Les *protectores* avaient un rang égal à celui des centurions primipiles et, comme eux, ils pouvaient aspirer au grade de tribun ou même de préfet de légion. Mémorius fut nommé *praefectus lanciariis senioribus* légion palatine, et après trois ans de grade il reçut le commandement militaire d'une province, en qualité de *comes ripae;* il le conserva une année.

Quand une province était dédoublée, la partie qui touchait la frontière prenait la qualification de *ripensis* si la limite était formée par un fleuve, celle de *limitanea* quand c'était un chemin qui séparait l'empire des terres barbares. Deux provinces, en Occident, portaient le premier de ces surnoms, la *Dacia ripensis*, que Memorius administra probablement, et le *Noricum ripense*.

Il fut ensuite promu au commandement des forces militaires de la Maurétanie Tingitane avec le titre de *Comes Mauretaniae Tingitanae*. Il y avait deux classes de comtes militaires, les ducs qui n'en avaient que le titre, *comites minores*, et les comtes titulaires, *comites majores*. Les uns comme les autres commandaient les forces militaires d'une province, la différence était dans le grade, le nombre des troupes et l'importance du commandement. Ces charges sont nées du dédoublement des attributions des légats impériaux que l'on attribue d'ordinaire à Sévère Alexandre, mais qui remonte sans doute à Septime Sévère. Le légat, en temps d'expédition, n'était plus un chef militaire, c'était le gouverneur civil de la province. Cette division des pouvoirs s'introduisit peu à peu dans les provinces. Sévère Alexandre, Aurélien la multiplièrent, mais elle ne fut guère généralisée que sous Constantin. Il y avait alors un *praeses* civil et un *dux* militaire. Ainsi que les préfets ont remplacé les légats prétoriens à la tête des légions, de même les ducs ont remplacé les légats consulaires à la tête des provinces,

et l'avancement de préfet à duc correspondait à celui de légat légionnaire à légat propréteur.

Plusieurs empereurs ont suivi une carrière analogue. Constance Chlore et Valens ont d'abord été protecteurs, de même Maximien Daza qui auparavant était simple soldat, Dioclétien fut successivement duc de Mésie, *comes domesticorum*, puis empereur. Il semble que l'empire était, au IVe siècle, le terme régulier de la carrière d'un soldat.

Mélanges de l'École française de Rome (1883). Un grand vase de plomb, trouvé il y a quelques années en Tunisie, fournit à M. E. Le Blant le sujet de remarques curieuses sur l'usage simultané des emblèmes chrétiens et des emblèmes païens dans les ateliers d'art commercial de l'antiquité.



Vase de plomb trouvé en Tunisie.

« Celui qui a fabriqué cette vasque, dit M. Leblant, vivait au ve siècle, temps de transformation où les adeptes des deux cultes se trouvaient en présence. Était-il chrétien, je ne sais, mais fidèles et païens devaient sans doute s'adresser à lui; car il était en mesure de satisfaire au goût de tous. S'il offrait aux uns le Bon pasteur, les quatre Cerfs mystiques buvant aux quatre fleuves du paradis, il avait aussi pour d'autres une Nymphe de la mer, un Silène ivre accompagné de faunes, la figure féminine répétée sur les médailles dès le temps de Dioclétien et qui représente peut-être une divinité locale; pour tous, des sujets sans signification marquée, une victoire, un athlète, une scène de chasse, un ours, un palmier, les rinceaux d'une vigne chargée de grappes. Il me paraîtrait difficile de croire que, pour orner son vase, l'artisan africain soit allé chercher hors de chez lui ces types disparates; son atelier les possédait sans doute et je crois que, comme lui, les sculpteurs, en représentant sur les tombes tant de sujets de création non chrétienne, n'ont fait le plus souvent qu'utiliser en toute simplicité les modèles réunis depuis longtemps autour d'eux par la composition de leurs bas-reliefs. »

Bulletin de Correspondance africaine (mars 1884). Dans une étude sur les mots *Malva*, *Mulucha*, *Molochat*, M. de la Blanchère s'attache à démontrer que ces noms géographiques s'appliquent à une seule et même rivière, la Molouia, qui formait la limite des deux Mauritanies. Pour arriver à cette conclusion, il compare les textes des géographes anciens avec les inscriptions, et il se trouve amené à rechercher l'identification des principales rivières de la province d'Oran. Pour lui, l'Isser kabyle est l'*Usar*, la *Mina* n'a pas changé de nom, l'oued el Hammam est la *Sira*, le Chélif, l'*Agilaa* ou *Chelimath*, ou encore *Chinalaph*, l'oued Mekerra la *Tasagora*, les deux affluents de la Tafna ou *Siga*, le *Nigrensis* et le *Ligar*.

BIBLIOGRAPHIE

Otto Hirschfeld. *Observations sur la biographie de Septime Sévère*. Dans cette étude critique, M. Hirschfeld relève les erreurs dans lesquelles Spartien est tombé et il montre avec quelle circonspection on doit user des renseignements fournis par cet historien.

Ce sujet avait déjà été abordé dans notre Bulletin, par M. Gellens-Wilford (*La famille et le cursus honorum de Septime Sévère*, 1883, p. 361). Le professeur viennois marque en plus d'un endroit combien il apprécie la valeur des travaux de notre collaborateur et ami. Ainsi il admet avec lui, contrairement à l'opinion reçue jusqu'alors, que les chevaliers romains prirent le titre de *viri egregii* bien avant le règne de Septime Sévère, ce que l'inscription du *Saltus Burunitanus* trouvée à Souk el Kremis prouve du reste surabondamment.

Yacoub Artin Bey. *La propriété foncière en Égypte*, Boulaq, 1883. Cette savante analyse des lois qui régissent la propriété en pays musulman selon le rite hanéfite sera consultée avec fruit par tous les jurisconsultes qui ont à étudier les questions si complexes et si difficiles qui se rattachent à la propriété indigène. Le rite hanéfite sert en effet de règle, non seulement en Égypte, mais dans toute l'Afrique septentrionale.

Joh. Müller. *De M. Antonio Gordiano III, Romanorum imperatore*. — *Monasterii*, 1883.

Cette dissertation où l'auteur s'est proposé surtout de retracer l'histoire de Gordien III, d'après les écrivains anciens, sans tenir assez de compte des inscriptions, où il aurait peut-être trouvé d'utiles renseignements, ne fût-ce que dans le chiffre des salutations impériales de l'empereur, peut être utile à ceux qui s'occupent de l'Afrique romaine. M. Joh. Müller est arrivé, en effet, par d'ingénieux calculs, à établir les dates suivantes :

Gordien I et Gordien II ont été salués empereurs vers le milieu de février 238; ils ont été tués vingt jours après.

Maxime et Balbin ont été reconnus comme empereurs vers les nones de mars 238, et sont morts quatre-vingt-dix-neuf jours après.

L'empereur Maximin a été tué vers le milieu de mai 238.

Gordien III a commencé de régner au milieu de juin 238 ; il a gardé l'empire cinq ans, huit mois et trois jours environ; sa mort se place entre le 23 février et le 13 mars 244. R. CAGNAT.

M. Castonnet des Fosses, auteur d'une série de travaux très remarquables sur nos colonies de l'extrême Orient, publie en ce moment dans la *Revue du Droit international*, qui paraît à Bruxelles, une étude sur le Maroc, ses rapports avec l'Europe et sa situation actuelle. Cette étude, fruit d'un voyage dans le pays et de consciencieuses recherches dans nos archives publiques, présentera un vif intérêt pour nos lecteurs algériens.

La Tripolitaine et la Tunisie, Leroux, éditeur, 88, rue Bonaparte. Le petit livre publié sous ce titre par M. L. de Bisson, offre une description sommaire, mais fort exacte de ces deux pays. Il est rempli d'une foule de renseignements pratiques fort précieux aux voyageurs. Jusqu'à ce que la nouvelle édition complétée du guide de M. Piesse ait vu le jour, c'est certainement un des ouvrages les plus utiles qu'on puisse indiquer aux touristes qui visitent nos nouvelles possessions africaines.

VICTOR DURUY. *Histoire des Romains*, t. VII, 1re partie, Hachette et Cie, éditeurs, 79, boulevard Saint-Germain.

La première partie du VIIe volume, qui doit terminer l'œuvre magistrale de M. Duruy, contient l'histoire de Constantin, celle de Constance et le tableau de l'organisation politique et sociale du monde romain sous l'empire chrétien.

G. PERROT. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. III, 1re partie, Phénicie Cypre, Judée. Résumé des travaux de MM. E. Renan, Beulé, Daux, etc., sur la Phénicie, Carthage, les emporia, etc.

J. POINSSOT.

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

ARCHÉOLOGIE

LES

ASSEMBLÉES PROVINCIALES

ET

LE CULTE PROVINCIAL

DANS L'AFRIQUE ROMAINE

(Suite et fin)

---

§ 2. — Bas-Empire.

Quand on ouvre le code Théodosien, au titre qui est le siège de notre matière, la première constitution qui frappe les regards est relative à l'Afrique. Elle est l'œuvre de Constance et s'exprime ainsi : « Plein pouvoir est accordé par nous (*liberam tribuo potestatem*) à toutes les assemblées des provinces d'Afrique (*in Africanis provinciis universis conciliis*) de prendre, après mûr examen, toute décision, toute délibération qu'elles jugeront utiles. Il leur est permis de s'exprimer librement dans ces délibérations et de nous envoyer des délégués. Nul ne devra mettre obstacle à ces réunions, nul ne devra les empêcher de délibérer » (1). Cette disposition, antérieure de soixante ans à celle rendue pour les sept provinces de la Gaule, reconstituait en Afrique les *concilia provinciae* qui se mettent à fonctionner de nouveau d'une manière régulière.

Ce fonctionnement est d'autant plus curieux à étudier pour l'historien que nos provinces sont peut-être celles de tout l'Empire dans lesquelles, pendant cette période, il a régné la plus grande activité sociale et intellectuelle. Ce n'est pas dans l'entourage immédiat des deux cours de Rome et de Constanti-

(1) C. Th., L. 1, *De Legat. et de Decret.*, XII, ann. 355.

nople qu'il faut chercher les traces de cette activité : toute force semble s'y épuiser en intrigues de palais ; — ailleurs, dans les contrées plus éloignées de l'Europe et de l'Asie, la lutte quotidienne contre les Barbares qui s'avancent est l'objet de toutes les préoccupations et de tous les efforts. — Seule l'Afrique, par son éloignement des cours, est protégée contre leur despotisme étroit et soupçonneux. Il semble, d'une autre part, que sa sécurité extérieure soit complète. Du côté du sud elle avait peu à craindre et au nord la mer semblait un rempart infranchissable. Sans les Vandales, ses destinées auraient peut-être été grandes (1).

Mais revenons aux assemblées provinciales.

Je n'ose affirmer qu'il y ait eu à Carthage, pour tout le diocèse d'Afrique, un *concilium* analogue à celui d'Arles et composé des représentants des autres provinces. Seulement il est fait mention assez fréquemment dans diverses constitutions que je citerai plus loin des grands jeux annuels célébrés à Carthage et auxquels se rendaient les *sacerdotales* de toute l'Afrique romaine (*Africani sacerdotales*). Ne venait-on là que pour assister à des fêtes ? Les *sacerdotales* seuls étaient-ils convoqués ? Il me paraît assez vraisemblable de supposer que ces réunions avaient aussi un but politique ; mais les preuves positives me manquent et je suis obligé de laisser sans solution cette question intéressante.

Je vais m'attacher à passer successivement nos provinces en revue et à relever dans l'histoire de chacune d'elles ce qui est relatif aux *concilia* et aux *sacerdotes*. — Mais auparavant il est indispensable que je rappelle les modifications opérées depuis Dioclétien dans la géographie administrative de l'Afrique. On peut les résumer d'un mot en disant que la Proconsulaire et la Numidie forment désormais quatre provinces et qu'il y a trois Maurétanies au lieu de deux. — Voici la liste complète.

1° La Proconsulaire. Son chef-lieu est à Carthage, la métropole de l'Afrique : *quae omnium intra Africam provinciarum obtinet principatum* (2).

(1) On peut juger de cette activité sociale en Afrique par le nombre et l'objet des constitutions du code Théodosien et du code Justinien qui sont adressées à ces provinces.

(2) C. Th., L. 22, *De Tironibus*, VII, 13.

2° La Tripolitaine, au sud-est de la Proconsulaire, ainsi appelée à cause des trois cités principales dont elle se composait : Leptis Magna, aujourd'hui Lebda; — Sabrata, aujourd'hui Zouara; — Oea, aujourd'hui Tripoli.

Il règne quelque incertitude sur le chef-lieu de cette province. D'après certains auteurs ce serait Tacape (1). Ils se fondent sur une constitution adressée au *vicarius* de l'Afrique et qui porte la mention suivante : *Data pridie Id. septemb. Aquileiae*; — *Accepta* 18 *Kal. Decemb. Tacapis.* Le lieu où l'acte impérial a été remis, d'après ses auteurs, serait nécessairement le chef-lieu administratif du gouvernement. Mais cette conclusion ne me paraît pas s'imposer. Remarquons d'abord que la constitution n'est pas adressée au gouverneur de la Tripolitaine, mais au *vicarius* de l'Afrique; en conclurons-nous que le chef-lieu du diocèse fut à Tacape? Le raisonnement des auteurs que je cite y conduirait; mais nul n'irait jusque-là. Il est donc plus vraisemblable de supposer que ce fonctionnaire se trouvait en résidence momentanée dans cette colonie le 18 avant les Kal. de décembre 364.

Ce texte écarté, la question reste entière et j'inclinerais volontiers vers Leptis Magna. C'est la plus importante des trois grandes cités de la Tripolitaine; elle paraît avoir eu très anciennement le titre de métropole (2). Septime Sévère, qui en était originaire, ajouta à sa prospérité; elle possédait un palais impérial (3). Quand Justinien reconstitua les provinces Africaines qu'il venait de ramener sous son autorité, ce fut à Leptis Magna qu'il plaça le *dux militum Tripolitanae*, comme il plaçait à Constantine celui de la Numidie, à Cæsarea celui de la Maurétanie (4).

3° La Byzacène au sud qui a pour capitale Hadrumète.

4° La Numidie dont le chef lieu est Constantine, l'ancienne Cirta. Il n'est plus question des *quatuor coloniae*.

5° La Maurétanie Sitifienne, chef-lieu Sitifis, formée d'une partie de la province suivante.

(1) Godefroy, sur la loi 33. C. Th., *De Appellation.*, XI, 30. — Marquardt, *Handbuch der rœm. altherthum*, IV, p. 472, note 9, édit. 1881.

(2) Cf. Müller, *Numismatiq. de l'ancienne Afrique*, supplém., p. 34.

(3) Müller, *Geographi Graeci minores*, édit. Didot, tome I, p. 461.

(4) C. Just. L. 2, *De Officio praef. praet. Africae*, I, 27. — Les rédacteurs du *Corpus* paraissent admettre cette opinion : C. I. L., VIII, p. 3.

6° La Maurétanie Césarienne, chef-lieu Caesarea.

7° La Maurétanie Tingitane, chef-lieu Tingis. Mais cette province, depuis Dioclétien, est réunie au diocèse d'Espagne. Sous cette réserve, ses limites sont les mêmes que pendant le Haut-Empire.

A. *Afrique proconsulaire.*

Plusieurs textes attestent l'existence des assemblées particulières à la Proconsulaire. Ce sont d'abord un certain nombre de constitutions adressées à ce *concilium*:

L'une de 329 (1) de Constantin le Grand.

L'autre de 337 (2).

Une autre de 401, qui porte cette rubrique : *provincialibus provinciae proconsularis* (3).

Ailleurs il est fait mention de *legationes* envoyées par la province (4).

Je ne connais qu'un seul *Sacerdos* de la Proconsulaire. C'est Basilius Cirrenianus Restitutus. L'inscription qui le nomme a été trouvée à Calama (aujourd'hui Guelma) (5).

/ / / / / / / / N / / / / / / /
/ / / / / / / / / / / / / / / / / /
PERPETVI · VICTO
RIS · SEMPER · AVG
ORDO · KALAMENSIS
SPLENDIDVS · CVM
BASIL · CIRRENIANO · RES
TITVTO · SACERDOTALI · P · A
CVR · REIP · DEDICAVIT

(1) C. Th., L. 15, *De Appellat.*, XI, 30, à laquelle il faut la joindre L. 34, *De Annona et Tributis*, XI, 1.

(2) C. Th., L. 2, *Quemadmodum numera civilia*, XII, 5.

(3) C. Th., L. 29, *De Annona et Tributis*, XI, 1.

(4) Symmaq., *Epist.* II, 4, parle d'une *legatio Africana.*

Maecilianus fut député en 400, vers les empereurs Arcadius et Honorius. C. Th., L. 166, *De Decurion*, XII, 1.

Bubalcus ou Bubulus fut aussi délégué vers Théodose II et Valentinien III, en 429. C. Th., 186, *De decur.*; XII, 1; 34, *De annona et tributis*, XI, 1.

(5) *C. I. L.*, VIII, 5338. Cette inscription est martelée. Les rédacteurs du *Corpus* font remarquer qu'il est difficile de dire le nom de l'empereur auquel

Il s'agit ici d'une inscription en l'honneur d'un empereur gravée par l'*ordo* de Calama. Les épithètes que nous trouvons en tête du fragment se rapportent au prince honoré :

...... *Perpetui victoris, semper Augusti, Ordo Kalamensis splendidus cum Basilio Cirreniano Restituto, Sacerdotali provinciae Africæ, curatore reipublicae, dedicavit.*

Les rédacteurs du *Corpus* font remarquer qu'on peut assigner une date approximative à cette inscription. Ce même Basilius Cirrenianus est mentionné dans une inscription datée du proconsulat d'Aurelius Symmachus, c'est-à-dire de 370. Or on ne lui donne alors que les titres de *flamen perpetuus* et de *curator reipublicae* (1). S'il avait déjà été *sacerdos provinciae*, on n'eut pas manqué de l'indiquer. Notre texte doit donc être postérieur.

L'inscription suivante gravée sur un socle de statue à Rome se rattache aussi à l'histoire de nos assemblées et du sacerdoce de la proconsulaire sous le Bas-Empire. Elle est en l'honneur de Julius Festus Hymetius, proconsul d'Afrique. Cette province, ou plutôt le *concilium* de cette province y expose qu'il a décidé (*decretis*) de demander aux empereurs que deux statues soient élevées au gouverneur en souvenir de son administration (2).

HYMETII

IVLIO·FESTO HYMETIO·C·V·
CORRECTORI TVSCIAE ET VMBRIAE PRAETORI VRBANO
CONSVLARI CAMPANIAE CVM SAMNIO
VICARIO VRBIS ROMAE AETERNAE PROCONSVLI
PROVINCIAE AFRICAE OB INSIGNIA EIVS
IN REMPVBLICAM MERITA ET OB DEPVLSAM
AB EADEM PROVINCIA FAMIS ET INOPIAE VASTITATEM
CONSILIIS ET PROVISIONIBVS ET QVOD CASTE
IN EADEM PROVINCIA INTEGRE QVE VERSATVS EST
*qu*OD NEQVE AEQVITATI IN COGNOSCENDO

peut se rapporter ce texte. — Il ne serait pas impossible que ce martelage fût l'œuvre du Comte Gildon, frère de Firmus et qui, pour l'avoir trahi, avait reçu le titre de *magister utriusque militiae per Africam*. Si cette supposition était exacte, il serait assez vraisemblable que l'empereur auquel se rapporte les premières lignes de ce fragment fût Honorius

(1) *C. I. L.*, VIII, 5347.

(2) Orelli-Henzen, n° 6904. *C. I. L.*, VI, 1736.

NEQVE IVSTITIAE DEFVERIT QVOD STVDIVM
SACERDOTII PROVINCIAE RESTITVERIT
VT NVNC A COMPETITORIBVS ADPETATVR
QVOD ANTEA FORMIDINI FVERIT OB QVAE EADEM
PROVINCIA AFRICA DECRETIS AD DIVINOS PRINCIPES
DOMINOS NOSTROS MISSIS
VALENTEM GRATIANVM ET VALENTINIANVM
PERPETVOS AVGVSTOS
STATVAM VNAM APVD CARTHAGINEM SVB AVRO
ALTERAM QVOQVE ROMAE EIDEM SVB AVRO
POSTVLANDAM ESSE CREDIDIT QVOD NVLLI
PROCONSVLVM VEL EX PROCONSVLIBVS
STATVENDAM ANTEA POSTVLARIT

« A Julius Festus Hymetius........ à cause de son insigne mérite et parce qu'il a écarté, tant par ses conseils que par les mesures qu'il a prises, la famine et la détresse qui menaçaient la province ; attendu qu'il s'est comporté pendant son gouvernement avec réserve et intégrité et qu'il n'a jamais manqué dans ses jugements (*in cognoscendo*) à la justice et à l'équité; attendu qu'il a si bien rendu son prestige au sacerdoce provincial que cette fonction auparavant redoutée est aujourd'hui recherchée.

« Pour ces motifs la province d'Afrique a décidé d'envoyer aux divins princes nos Seigneurs Valens, Gratien et Valentinien, perpétuellement Augustes, la délibération par laquelle elle demandait que deux statues lui fussent élevées, toutes les deux dorées, l'une à Carthage, l'autre à Rome, ce qui n'avait jamais été sollicité pour aucun proconsul » (1).

Il paraît que les statues ne restèrent pas longtemps debout. Hymetius, qui s'était mérité des représentants de la province une si grande marque de reconnaissance, se vit accuser de détournements aux dépens du trésor. Il avait amassé dans les temps d'abondance des blés à bon marché et les avait revendus pendant la disette moyennant un prix plus élevé, mais encore

(1) On remarquera que, d'après ce texte, ce n'est pas la province qui décide l'érection de la statue; elle ne fait que la solliciter. Le pouvoir de décision ne lui appartient pas; il semble rester à l'empereur. L'inscription en l'honneur de Ceionius Italicus que je donne plus bas donne lieu à la même observation.

raisonnable; le trésor profitait de la différence; on lui reprocha d'avoir retenu pour lui une partie du bénéfice. C'était cependant un fort honnête homme d'après Ammien Marcellin (*vir praeclarae indolis*). Il eut le bonheur d'échapper à la mort, mais ses biens furent confisqués et on l'envoya en exil (1). Ce procès eut lieu en 368; notre inscription lui est donc antérieure. Une question reste irrésolue : Par quels moyens Hymetius releva-t-il le sacerdoce provincial? Par quels privilèges en fit-il une fonction recherchée par ceux autrefois qui s'efforçaient de l'éviter? Voici ce qu'il est impossible de dire.

B. *Tripolitaine*.

Deux de ses *Sacerdotes* nous sont connus.

1° *Rusticianus*. Ammien Marcellin rapporte qu'il fut mis à mort par les Austuriani en 370 dans l'invasion dont je vais parler (2). Je le cite comme *Sacerdos provinciae* sur la foi de M. Hirschfeld (3) et de Marquardt (4). Sa qualité pourrait aussi bien le rattacher à un sacerdoce municipal.

2° *Quintus*. Le titre de celui-ci n'est pas douteux. Une inscription trouvée à Gightis fait son éloge et rappelle qu'il fut chargé d'une légation au nom de toute la province qui, à son retour, lui éleva ce monument (5).

QVINTO·FL·P·P·SAC·PROV
SALVIS AC TOTO ORBE VINTIBVS
DDDD NNNN FFFF LLLL
VALENTINIANO THEODOSIO
ARCADIO ET MAXIMO SEMP AVGVST
OB MERITVM MAGNIFICE LEGATI
ONIS QVAM PRO VOTO TOTIVS
PROVINCIAE EXECVTVS EST ET//
//IT QVINTVS VIR LAVDABILIS

(1) Amm. Marcell., XXVIII, I, 17.
(2) Amm. Marcell., XXVIII, 6.
(3) *Annali*, 1866, p. 73.
(4) *Ephemeris epigraph.*, t. I, loc. cit.
(5) *C. I. L.*, VIII, 27.

SACERDOTALIS HVIC CVPIENS
COMPETENTIBVS MERITIS
RESPONDERE TOTIVS PRO
VINCIAE CONSILIO AD *que*
DECRETO ORD . . . .
N . . . .
I . . . . PO
S P P

Quinto flamini perpetuo, sacerdoti provinciæ. — Salvis ac toto orbe vin[cen]tibus dominis nostris Flaviis Valentiniano, Theodosio, Arcadio et Maximo semper Augustis, ob meritum magnificae legationis quam pro voto totius provinciae executus est et [pereg]it Quintus vir laudabilis sacerdotalis; huic cupiens competentibus meritis respondere totius provinciae consilio atque decreto ordinis nostri........

La date de ce texte se place entre les années 383 et 388, période pendant laquelle Maxime, le meurtrier de Gratien, reçut les honneurs impériaux.

J'ai, à plusieurs reprises, parlé d'un *concilium* annuel des Tripolitains. Il est bon de rappeler brièvement à l'occasion de quelles circonstances Ammien Marcellin le mentionne. Ce long récit est plein de renseignements précieux. On y verra aussi comment l'organisation des *concilia* était, au point de vue du contrôle, encore insuffisante. Tant il est vrai que les institutions les plus libérales se trouvent souvent impuissantes quand le sens moral de ceux qui commandent fait défaut.

Les Austuriani, peuplade libyque, avaient, sous un prétexte futile, envahi la Tripolitaine et ravagé les environs de Leptis; ils étaient repartis chargés de butin et emmenant prisonnier un *primas* de *l'ordo* de cette ville. Leur retour était à craindre. La ville de Leptis demanda des secours au comte Romanus qui venait d'être nommé au gouvernement de l'Afrique. Celui-ci vint, mais, avant de tirer son épée, il la mit à un tel prix que les malheureux habitants ne purent remplir les exorbitantes conditions qu'on leur imposait. Le comte Romanus se retira.

On était alors à l'époque où l'assemblée annuelle de la province avait coutume de se réunir. Celle-ci envoya deux *legati*

vers Valentinien Ier avec mission d'exposer les souffrances publiques et d'accuser le proconsul. La décision de l'assemblée ne paraît pas avoir passé, conformément aux constitutions que nous avons vues, par la voie hiérarchique et les *legati* se rendirent immédiatement à Rome (1).

Romanus les devança (*misso equite velocissimo*); il avait à la cour un de ses parents, Remigius, *magister officiorum*. Les députés arrivent, exposent leurs doléances (2). Mais Remigius prévient le prince contre eux; on se contente de confier momentanément le commandement militaire des forces de la province à Ruricius, son gouverneur, et l'affaire traîne en longueur.

Cependant les Austuriani recommencent leurs incursions; Romanus enlève le commandement à Ruricius et la malheureuse contrée est, de nouveau, abandonnée sans défense aux ravages des barbares. L'empereur se trouvait dans les Gaules quand la nouvelle du désastre lui arriva; il en fut vivement ému et chargea aussitôt le tribun et notaire Palladius de se rendre en Tripolitaine, de veiller à ce qu'on prît les mesures urgentes et de faire une enquête sur ce qui s'était passé.

Pendant ce temps la province était mise à feu et à sang; Leptis assiégée ne dut son salut qu'aux fortifications qui forcèrent les barbares à lever le siège commencé. On n'entendait plus parler des députés envoyés à l'empereur (*profectis ante legatis nondum reversis*). On en nomma de nouveaux : Jovinus et Pancracius qui partirent sur-le-champ. Palladius arrivé enfin en Afrique, ne tarda pas à se laisser corrompre par le comte Romanus, et il rapporta à Valentinien que les Tripolitains se plaignaient à tort. Mais il se trouva en face de la seconde légation, et il fut convenu qu'il retournerait en Afrique avec Jovinus pour examiner les nouveaux griefs apportés par les nouveaux délégués. Pancracius était mort à Trèves.

Ce second voyage de Palladius eut le même résultat que le premier, grâce à l'or et aux intrigues du proconsul. Les Tripo-

(1) Au surplus, comme il ne s'agissait pas de vœux à présenter, ni d'attaquer le gouverneur de la Tripolitaine, mais d'accuser le proconsul lui-même, ils agissaient peut-être régulièrement en se rendant directement vers l'empereur.

(2) Aditoque principe, verbis quae perpessi sunt ostenderunt : *obtulerunt decreta, textum continentia rei totius.*

litains circonvenus furent taxés d'imposture. Ceux d'entre eux qui avaient pris une part plus active dans l'affaire en furent sévèrement châtiés. Jovinus fut mis à mort avec trois personnages accusés d'être ses complices. Flaccianus, qui avait fait partie de la première députation, n'échappa que par la fuite au sort de Jovinus. Le gouverneur de la Tripolitaine, accusé d'avoir pris le parti des habitants de sa province, paya ce crime de sa tête. Deux autres habitants de Leptis furent condamnés, comme coupables de faux témoignages, à avoir la langue percée.

Une remarque à faire est celle-ci : quelques mois seulement ayant séparé les deux légations envoyées à Valentinien, et la première ayant été nommée par le *concilium* annuel ordinaire, la seconde suppose nécessairement une assemblée extraordinaire.

C. *Byzacène.*

Les *concilia* de cette province nous sont connus par quatre textes du code Théodosien.

L'un, de l'année 332, mentionne une députation envoyée à Constantin. Elle est adressée : *ad concilium Byzacenorum* (1).

L'autre, de la même année, porte la même suscription (2).

La troisième et la quatrième, données en 364, ont la mention : *ad provinciales Byzacenos*, *ad Byzacenos* (3).

Je ne connais pas de textes épigraphiques se rattachant à cet ordre d'idées. Au surplus, il ne faut pas s'étonner de ne pas trouver de mentions de *sacerdotes provinciae*. La province est de création récente et d'une époque où le culte de Rome et Auguste était en décadence.

D. *Numidie.*

Les documents relatifs à cette province sont relativement plus nombreux.

(1) C. Th., L. 1, *De Libertis*, IV, 11.

(2) C. Th., L. 3, *De inoff. Testam.*, II, 19.

(3) C. Th., L. 9, *De Petitor. et ultro datis*, X, 10; LL. 59-60, *De Decurionib.*, XII, 1.

Voici d'abord plusieurs *sacerdotes* ou *sacerdotales :*

1° *Julius Paulus Trigetius,*

2° *Antonius Victor.*

Tous les deux sont connus par la mention qui en est faite dans l'*ordo* de Thamugas (1). M. Mommsen donne pour date à ce texte la fin du règne de Constance ou le temps de Julien. On peut déduire approximativement de là l'époque où nos deux *sacerdotales* ont exercé leurs fonctions.

3° *Valerius*, qualifié *vir egregius sacerdotalis* dans l'inscription suivante de Constantine (2) :

. . . . E FELIC*issimae*
*viro atq*VE PER OMN*ia saecula*
*cel*EBRANDO GRA*tiano patri*
DD PRINCIPVMQVE *nostrorum*
VALENTINIANI ET V*alentis no*
BILIVM AC TRIVMFATO*rum semper au*
GVSTORVM IVXTA C
STATVAM DEDICAV
DRACONTIVS · V · C *vices agens*
*p*ER AFRICANAS *provincias*
CVRANTE VALERIO
V · E SACERDOTALE

... [*memoria*]*e felicissimae viro atque per omnia saecula celaebrando Grat*[*iano patri*] *dominorum principumque* [*nostrorum*] *Valentiniani et V*[*alentis*] *nobilium ac triumphato*[*rum semper Au*]*gustorum juxta c... Statuam dedicav*[*it*] *Dracontius vir clarissimus* [*vices agens p*]*er Africanas* [*provincias*], *Curante Valerio, viro egregio sacerdotale.*

Cette inscription, d'après M. Léon Renier, se réfère à l'empereur Gratien, père des jeunes princes Valentinien et Valens (375 à 383).

4° *Ecdicius.* On a trouvé à Constantine le texte suivant (3):

(1) *C. I. L.*, VIII, 2403.

(2) *C. I. L.*, VIII, 7014.

(3) *C. I. L.*, VIII, 7034. Le n° 7035 contient un fragment d'une autre inscription qui paraît se référer aux mêmes personnages. Le *sacerdos* qu'elle mentionne est aussi vraisemblablement *Ecdicius.*

QVOD PRO BEATITVDINE TEM
PORVM SPLENDIDAE COLONI
AE CONSTANTINAE FELICITAS
REQVIREBAT SALVIS DDD NNN
PIIS FELICIBVS VICTORIBVS AC
TRIVMFATORIBVS SEMPeR
AVGGG · FISTVLAM QVAE EX
ELEMENTO · CAELESTI · TOTIVS
ANNI SVBSTANTIAM VITAE
ADQVAE VSVI POPVLI · PROVI
SA AQVAE COPIA SVMM*i*
NISTRAT FORMAVIT CON
PLEVIT AQVAE DEDICAVIT
CAECINA DECIVS ALBINVS
IVNIOR V C CONSVLARIS S F
P · N · CONSTANTINAE CV
RANTE ECDICIO SACERDOTALE

Quod pro beatitudine temporum splendidae coloniae Constantinae felicitas requirebat, salvis dominis nostris piis felicibus victoribus ac triumphatoribus semper Augustis, fistulam quae ex elemento caelesti totius anni substantiam vitae adque usui populi provisa aquae copia sumministrat formavit complevit atque dedicavit Caecina Decius Albinus junior, vir clarissimus sex fascalis provinciae Numidiae Constantinae, curante Ecdicio sacerdotale.

Les trois Augustes paraissent, d'après le rapprochement qu'on peut faire avec d'autres textes, désigner les empereurs Honorius Arcadius et Théodose II. Si cette conjecture est exacte, il en résulterait que notre inscription doit prendre date entre 402, époque à laquelle Théodose II fut associé à l'empire, et 408, année où mourut Arcadius (1).

4° *Tulius Adeodatus* (2) :

(1) Cf. Orelli, n° 1129. — Cf. *etiam*. Notices et mém. de la soc. de Constantine, 1866, p. 29 et s.

(2) *C. I. L.*, 8348.

TVLIVS
ADEODA
TVS SACER
DOTALIS VO
TVM COMP*levit*

Cette inscription, qui provient de Cuicul, a exercé la patience de maint érudit. Le problème qu'elle fait naître peut se formuler ainsi : comment expliquer la présence dans la mosaïque d'une basilique chrétienne d'un personnage évidemment chrétien (la forme de son nom l'indique) avec le titre de *sacerdotalis*?

M. Hirschfeld a cru résoudre la difficulté en disant qu'il s'agit d'un évêque. Il a, à l'appui, invoqué les textes assez nombreux où les évêques sont appelés *sacerdotes* (1).

Mais M. de Rossi (2) a réfuté cette opinion. Il a affirmé que si les évêques furent appelés *sacerdotes*, il n'y a pas d'exemple qu'on leur ait jamais donné le nom de *sacerdotales*. — Je compléterai la pensée du savant épigraphiste en ajoutant que ces exemples ne peuvent pas exister, qu'on n'en trouvera jamais. Je m'appuie pour cela sur la comparaison des caractères tout différents des deux sacerdoces.

Le *sacerdos provinciae* était nommé pour une période de temps qui, nous l'avons constaté, était ordinairement d'une année. Cette année expirée ses fonctions cessent, il devient *sacerdotalis*. Mais, d'après la doctrine catholique, il en est différemment : le sacrement de l'Ordre imprime un caractère ineffaçable, on est prêtre *in æternum*, on ne peut jamais être ancien prêtre (*sacerdotalis*), on est toujours prêtre (*sacerdos*). Il s'agit donc bien ici d'un de nos *sacerdotes* et je n'hésite pas à mettre Adeodatus sur ma liste.

Mais je n'ai pas encore résolu l'autre difficulté : comment expliquer l'énonciation de ce titre dans une basilique chrétienne? On a dit que la basilique, au moment de sa construction, n'avait peut-être pas la destination qu'on lui donna plus tard, qu'elle n'était qu'une basilique civile. C'est ainsi que, sous Gratien, on a l'exemple d'un pareil monument élevé par un magistrat *pro*

(1) *Annali del instit. di corresp. arch.*, 1866, p. 74.
(2) *Bulletino di archeologia cristiana*, 1878, p. 31 et s.

editione muneris debiti. De même, sous Valentinien et Valens, un arc de triomphe fut construit par un *flamen*, *ob honorem flamonii* (1). Mais M. de Rossi a encore repoussé cette hypothèse en montrant que la formule *votum complevit* est chrétienne.

Cela posé, le savant auteur déclare qu'il se laisserait volontiers gagner par cette considération que les fonctions des *sacerdotes provinciae* ont subi une transformation radicale sous les empereurs chrétiens. Ils n'ont plus rien de païen sauf leur origine. Ce sont désormais des fonctionnaires préposés uniquement aux jeux et aux spectacles. Les empereurs chrétiens, dans un but politique, avaient cherché dès le principe à établir une ligne de demarcation entre le culte religieux qu'ils proscrivaient et le culte civil de la maison impériale qu'ils maintenaient (2). C'est ainsi que Constantin aurait permis l'érection en Italie et en Afrique de temples et l'institution de jeux *in honorem Flaviae gentis* : *ea observatione perscripta, ne aedes nostro nomini dedicata cujusquam contagiosae superstitionis fraudibus polluatur* (3). Godefroy a donc pu dire avec exactitude en parlant des fonctions des *sacerdotes* : *Nulla jam communio huic muneri cum sacris gentilium* (4). *Sacerdotalis* étant ainsi l'équivalent de *munerarius*, c'est-à-dire préposé aux jeux et aux spectacles, on ne voit pas qu'il y ait eu un motif capital pour exclure un pareil titre d'une inscription placée dans une église chrétienne.

Cette explication ne satisfait cependant pas M. de Rossi. Malgré les dispositions impériales qui distinguaient le culte religieux et le culte civil, les fonctions des *sacerdotes* n'en furent pas moins marquées de réprobation par les Pères de l'Église. Leur caractère originaire les suivit ; on les considéra toujours comme des fonctions païennes. Au ve siècle, en 415, une constitution les appelle *sacerdotales paganae superstitionis* et Théodose le Grand en 386 avait interdit l'accès de ces fonctions aux chrétiens.

(1) Cf. de Rossi, *loc. cit.*, p. 32.

(2) « ... fa d'uopo ricordare ciò che piu volte ho scritto intorno alla distinzione del culto religioso idolatrico dal culto civile el delle esibizione dei ludi e spettacoli che e la chiave delle legislazione *de paganis* degli Augusti Cristiani da Costantino a Theodosio II ed al terzo Valentiniano. »

(3) Aurel. Victor, *De Caesaribus*, XL, *in fine*. — Orelli-Henzen, n° 5580. — *Bulletino di archeol. Cristiana*, 1867, p. 69.

(4) Godefroy, C. Th., L., 1, *De Praed. senat.*, VI, 3.

C'est ainsi que, pour ouvrir les portes de l'église aux *sacerdotales*, M. de Rossi est amené à donner une nouvelle théorie. Si j'ai bien saisi toute sa pensée, à côté du *sacerdotium* qui est une vraie fonction, il y aurait eu une classe sociale élevée, les *sacerdotales*, qui n'avaient rien de commun avec les fonctions précédemment décrites. Adeodatus aurait été un de ceux-là (1).

Ce système reviendrait ainsi aux deux propositions suivantes : 1° l'expression *sacerdos provinciae*, *sacerdotalis* désigne d'abord une fonction dont les attributions sont connues ; 2° elle désigne ensuite un titre purement honorifique, n'indiquant nullement que celui qui le porte ait exercé la susdite fonction. En d'autres termes, entre la noblesse impériale et la noblesse municipale il y aurait eu une noblesse provinciale. Comment s'acquérait cette noblesse? Se transmettait-elle ? A quel moment apparut-elle pour la première fois ? Voilà ce que M. de Rossi et M. Hirschfeld ne nous disent pas (2).

J'hésite beaucoup à admettre cette manière de voir. Elle me paraît née uniquement des besoins d'expliquer l'inscription de Cuicul ainsi que quelques autres inscriptions trouvées à Ammaedera, également dans l'église, et qui mentionnent des *flamines* chrétiens. Faute de preuves certaines, j'aime mieux me contenter de voir dans Adeodatus un ancien *sacerdos provinciae*, un ancien *munerarius*, comme dit M. de Rossi. Quant à l'objection qui a arrêté le savant commandeur, voici comment j'y répondrai.

Il est vrai que les *sacerdotales* avaient beaucoup de titres à la réprobation des chrétiens : d'abord leur origine; puis leurs fonctions. M. de Rossi cite plusieurs textes qui montrent ce que les évêques pensaient des jeux et des spectacles (3), enfin il est probable que le *sacerdotium* restait un des foyers d'opposition de l'esprit païen à l'esprit chrétien. Et cependant la force des choses l'emportait, la passion des spectacles était telle dans cette région de l'*orbis romanus*, que là, comme en Asie, ceux-ci

(1) C'est sur le passage suivant de M. Hirschfeld qu'il fonde son système : « Non andremo errati se riterremo che allora i sacerdotali non formavano se non una classe di rango distinto senza piu riferirsi al sacerdozio, da cui avevano preso il nome. » *Loc. cit.*, p. 35.

(2) Ces propositions ne sont pas formulées expressément par M. de Rossi, mais elles me paraissent se dégager clairement de sa dissertation.

(3) *Loc. cit.*, p. 34.

durent être maintenus. Beaucoup parmi les chrétiens se refusèrent à partager cette réprobation. M. de Rossi cite un passage de Salvien (1) qui reproche aux grands de Carthage de transiger avec les principes chrétiens. Ceux-ci s'attachaient sans doute à démontrer qu'il n'y avait rien d'incompatible entre leur religion et ce titre honorifique qu'ils ambitionnaient. Il est vraisemblable que tous les évêques n'étaient pas aussi sévères pour eux que Salvien. Jamais, au surplus, l'Église ne les a frappés d'anathème (2). Et quand un *sacerdotalis* avait construit une basilique, aucun canon ne prescrivait, que je sache, de lui en fermer l'entrée. Il y avait, en somme, dans le *sacerdotium*, une institution qui n'était pas dans l'esprit chrétien, mais que l'Église ne condamnait pas expressément. Adeodatus peut donc bien avoir été un de ces chrétiens auxquels Salvien fait allusion.

Au surplus, si cette explication ne suffisait pas, on pourrait peut-être faire remarquer que les Donatistes paraissent avoir été beaucoup plus larges sur ce point que les catholiques. Il y eut certainement des *sacerdotales* parmi eux, peut-être en assez grand nombre (3). La basilique de Cuicul pouvait se trouver en leur pouvoir quand l'inscription d'Adeodatus fut placée.

Nous avons encore deux monuments honorifiques élevés au nom de la province de Numidie à un personnage du nom de Ceionius Italicus. On peut assigner comme date approximative à ces monuments les années 340 à 350 pendant lesquelles Constance et Constant ont régné. On sait que Constant fut renversé par Magnence; c'est ce qui nous explique le martelage du nom du prince déchu.

Voici la première inscription (4) :

LARGITATE DD NN PP AVGG
CONSTANTI ET CONSTANTIS
CEIONIO ITALICO CLARISSIMO
ATQVE CONSVLARI VIRO EXIMI

(1) *De Gubernatione Dei*, VIII, 2, 3.

(2) Il est remarquable que le pape Innocent I[er] se contente d'interdire l'admission aux ordres à ceux *qui post baptismum vel coronati fuerint vel sacerdotium quod dicitur sustinerint et editiones publicas celebraverint.* Ad episc. synodi Tolosanae. Mansi : *Sacror. concilior. nova collectio*, t. III, p. 1069.

(3) C. Th., LL. 52 et 54, *de Haeretic.*, XVI, 5.

(4) *C. I. L.*, VIII, 7012.

O AC SINGVLARI VIRTVTVM
OMNIVM OB MERITA ERGA SE
ET PROVINCIAM CONTI
NENTIAE PATIENTIAE
FORTITVDINIS LIBERALI
TATIS ET AMORIS IN OMNES
PRAECIPVI ORDO FELICIS
COLONIAE CONSTANTI
NAE ET PROVINCIA NVMI
DIA PATRONO POSVIT

Largitate dominorum nostrorum piorum Augustorum Constantii et Constantis, Ceionio Italico clarissimo atque consulari viro, eximio ac singulari; virtutum omnium ob merita erga se et provinciam continentiae, patientiae, fortitudinis, liberalitatis et amoris in omnes praecipui, ordo felicis coloniae Constantinae et provincia Numidia patrono posuit. — On remarquera que Ceionius Italicus porte le titre de patron de la province de Numidie.

Je ne donne pas le texte de l'autre inscription, il reproduit une partie de celui-ci. Il dit seulement que le *civitas Milevitana*, qui avait aussi Ceionius Italicus pour patron, lui érigea une statue de bronze dans le forum de Constantine et que les empereurs autorisèrent cette érection sur la demande de la colonie et de la province *ad petitum suum et provinciae* (1)

E. *Mauretanie Sitifienne.*
F. *Mauretanie Cesarienne.*
G. *Mauretanie Tingitane.*

Je n'ai trouvé dans ces trois provinces aucune mention du *concilium* ou de *sacerdotes provinciae* pendant le Bas-Empire.

J'ai dit peu de chose dans la première partie de cette étude du mode de nomination des *sacerdotes provinciae* sous le Bas-Empire. Pendant le Haut-Empire les gouverneurs paraissent bien avoir exercé une certaine influence sur cette désignation; je l'ai montré en m'appuyant sur un texte du IIe siècle. A l'époque de Julien il n'est pas douteux que c'est l'Empereur qui

(1) *C. I. L.*, VIII, 7013.

désigne le prêtre aux attributions duquel il a donné une extension telle que je n'ai pas hésité à l'appeler un évêque païen. Mais dans l'intervalle qui sépare l'avènement de Constantin de celui de Julien, et après la mort de ce dernier, comment était nommé le prêtre provincial? Voilà ce qu'il m'est presque complètement impossible de dire. Le rôle joué par les *sacerdotes provinciae* était désormais trop peu important pour que la nomination vînt directement de l'empereur. Peut-être cette désignation émanait-elle de l'assemblée provinciale sous réserve de l'approbation du gouverneur (1).

Il n'est qu'une seule région de l'Empire sur laquelle, à ce point de vue, nous ayions des renseignements positifs. C'est précisément l'Afrique. Une constitution de l'empereur Constance, de l'année 358, adressée au *vicarius* de cette province et qui paraît bien spéciale à celle-ci, établit un ordre de choses en dehors de tous les précédents. C'est dans le corps des *advocati* que sera pris le *sacerdos provinciae* et c'est par eux qu'il sera élu : *A solis praecipimus advocatis eorumque consortio dari provinciae sacerdotem* (2).

La raison de cette innovation me paraît quelque peu obscure. Je n'en trouve pas d'autre que celle-ci : à la fin du règne de Constance, le culte païen étant proscrit, il restait comme attributions principales aux *sacerdotes* les jeux et l'administration du temporel d'un culte qui ne se pratiquait plus, c'est-à-dire les temples et leur patrimoine dont la confiscation n'avait pas encore eu lieu. En confiant cette gestion aux *advocati* on le plaçait en des mains expertes (3).

De plus l'esprit païen était encore puissant et ceux qui inspirèrent cette décision à l'Empereur avaient peut-être dans leur

(1) C. Th., L. 112, *De Decur*, XII, 1 : « In consequenda archierosyna ille sit potior qui patriae plura praestiterit, nec tamen a templorum cultu, observatione christianitatis, abscesserit... » Théodose le Grand, 386. — C. Th., L. 148, *De Decur.*, XII, 1 : « Cum super ordinando sacerdote provinciae publicus esset ex more tractatus, idem nostra auctoritate decretum est, ut ad subeunda patriae munera dignissimi et meritis et facultatibus eligantur : nec hujusmodi nominentur qui functiones debitas implere non possint. » Cette constitution d'Honorius est de l'année 395 et adressée à Théodore *praefectus Galliarum*.

(2) C. Th., L. 46, *De Decur.*, XII, 1.

(3) « ... Ad eorum curam templa et templorum solemnia pertinere. » C. Th., *De Decur.*, XII, 1.

pensée de faire du *sacerdos provinciae* un défenseur-né de tout ce qui touchait à l'ancienne religion. Ce serait la principale raison, l'autre n'aurait été qu'un prétexte. Le zèle des chrétiens était alors très grand surtout en Afrique. L'ère des persécutions semblait fermée, on avait renversé la religion ancienne, mais cela ne suffisait pas, il fallait en faire disparaître tout vestige. De là une lutte incessante dont les actes des conciles nous ont conservé les efforts. De là aussi des résistances. Nous aurions ici une manifestation habile de cette réaction.

On remarquera que cette constitution est de 358, c'est-à-dire antérieure à Julien. Je viens de rappeler que ce prince nomma lui-même les *sacerdotes provinciae*. Après lui l'ordre de choses établi par Constance en Afrique est maintenu. C'est ce qui résulte de l'insertion de notre texte au code Théodosien : c'est ce qui résulte du canon 97 du concile de Carthage (en 407) que j'ai cité plus haut (1).

Il y a toutefois lieu de tenir compte d'une constitution de Valentinien Ier, d'après laquelle nul ne peut arriver aux charges élevées de la curie, ou aux charges provinciales sans avoir passé par les fonctions inférieures. Les avocats eux-mêmes, dit le texte, ne sauraient échapper à cette règle (2). Cette disposition générale abrogeait-elle la règle particulière à l'Afrique ? Je suis fort porté à en douter. Si la constitution de 358 avait cessé d'être en vigueur, les rédacteurs du code Théodosien ne l'auraient pas insérée. Ce qu'il importe toutefois de noter et ce qui résultera de plusieurs textes cités plus loin, c'est que si les *advocati* pouvaient arriver *de plano* au sacerdoce de la province, ils n'y trouvaient pas l'exemption des *munera curialia* et l'ordre hiérarchique leur était imposé pour l'accès aux autres fonctions. Le sacerdoce provincial était ainsi en Afrique une sorte de magistrature hors cadre.

J'ai donné plus haut la liste des privilèges dont jouissaient les *sacerdotes provinciae* sous le Bas-Empire. En voici deux

(1) Page 23.

(2) C. Th., L. 77, *De Decur.*, XII, 1, adressée au *Vicarius Urbis*, en 372 : « Nec a duumviratu vel a sacerdotio incipiat, sed servato ordine, omnium officiorum sollicitudinem sustineat. Quod nec his deferri, per gratiam aut conhibente judice, patimur qui advocationis praerogativa nituntur. »

autres qui semblent particuliers à l'Afrique et qu'il faut ajouter à cette nomenclature.

1° Par une constitution de 335, Constantin avait affranchi certaines personnes, au nombre desquelles étaient les *sacerdotales* de la *praepositura mansionum* (1). En 337 une autre constitution du même prince leur accorde encore la dispense de la *praepositura annonarum* et d'une manière générale, des *munera inferiora* (2).

On sait que les *mansiones* se rattachaient à l'organisation des postes impériales. On distinguait les *mutationes* qui n'étaient que simples relais et les *mansiones* où ceux qui jouissaient du *cursus publicus* passaient la nuit. Les *mansiones* possédaient une habitation réservée au gouverneur et à l'empereur (*palatia*). Un décurion était préposé à leur surveillance (3). De même le *praepositus annonarum* était un décurion chargé de la garde des greniers dans lesquels on déposait les produits de l'annone (4). Sur les *munera inferiora*, on peut consulter Godefroy (5).

L'examen attentif de ces deux constitutions donne lieu à une observation. Celle de 337 est envoyée *ad concilium provinciae Africae*. Celui-ci avait adressé une requête à l'empereur qui y répondit en accordant le privilège demandé. Mais la loi de 335 est rendue sur la demande des *curiales* de l'Afrique : *Quoniam Afri curiales conquesti sunt* ... Que signifient ces expressions ? Il ne s'agit évidemment pas des *curiales* de telle ou telle cité déterminée, mais des *curiales* de toute l'Afrique (*Afri curiales*), formant un seul corps délibérant et adressant comme tel une prière à l'empereur. Suivant moi, il s'agit là du *concilium* de la province. C'est l'unique exemple que je connaisse de cette dénomination.

2° En 428, Théodose II et Valentinien confèrent un nouveau

(1) C. Th., L. 21, *De Decur.*, XII, 1 : « Quoniam Afri curiales conquesti sunt quosdam in suo corpore, post flaminii honorem et sacerdotii vel magistratus decursa insignia, praepositos compelli fieri mansionum quod in singulis Curiis sequentis meriti et gradus homines implere consuerunt, jubemus nullum, praedictis honoribus splendentem ad memoratum cogi obsequium. »

(2) C. Th., L. 2, *Quemadm. munera civil.*, XII, 5.

(3) Marquardt, *Handbuch. der rœm. Alterthum*, IV, p. 561, édit. 1881. — C. Th., *Ne quis in palatiis maneat.*, VII, 10.

(4) C. Th., *De Susceptorib. praepositis*... XII, 6.

(5) Cf. le paratitlon du titre *De Decurionib.*, C. Th., XII. 1.

privilège aux *sacerdotales* de la Proconsulaire. Pour en bien saisir la portée, il faut savoir que le service militaire n'est plus comme autrefois une charge personnelle pesant sur chaque citoyen. Au lieu de cela, on impose à certaines catégories de personnes l'obligation de fournir des recrues. Cette obligation porte dans les textes le nom de *praebitio tironum* (1). Or la constitution de 428 affranchit les *sacerdotales* de l'Afrique Proconsulaire de cette prestation. Ce privilège qui ne doit pas être étendu aux autres provinces est fondé, d'après notre texte, sur ce que les charges des *sacerdotales* sont plus lourdes à Carthage qu'ailleurs, *Majoribus sacerdotes fatigantur expensis in quarum solatium indemnem esse convenit dignitatem* (2). Je n'ai rien trouvé de semblable dans le reste de l'empire.

Sur la fin du règne de Théodose le Grand, il se produisit dans l'histoire du sacerdoce provincial de l'Afrique un événement auquel une loi d'Honorius et Arcadius fait allusion et dont il est difficile de se rendre un compte exact. Cette loi est ainsi conçue : *Africani sacerdotales Karthagini restitui ibique arbitratu suo agere cum favorabili editione placuit. Quod facientes Divi patris nostri beneficium renovamus* (3).

Godefroy, commentant ce texte, pense que les fils de Théodose rétablissent ici le *sacerdotium provinciae* que leur père aurait supprimé à la fin de son règne. Ce prince n'aurait pas tardé à regretter cette suppression et ses enfants, s'inspirant de ses regrets, rendraient ici la vie à l'institution abolie. Mais cette suppression du *sacerdotium provinciae* en Afrique me paraît fort douteuse. Je ne sais trop à quelle époque on la placerait. En 386 Théodose paraît animé des meilleures dispositions à l'égard de cette fonction quand il recommande aux représentants des provinces de n'y appeler que les plus dignes (4). De plus nous avons vu que l'inscription en l'honneur de Quintus, prêtre de la Tripolitaine, prend date entre 383 et 388. Or Théodose est mort en 395.

(1) Cf. C. Th, *De Tironibus*, VII, 13, avec le commentaire de Godefroy.
(2) C. Th., L. 22, *De Tironib.*, VII, 13.
(3) C. Th., L. 145, *De Decur.*, XII, 1.
(4) C. Th., L. 112, *De Decur.*

On remarquera, et ceci nous mettra peut-être sur la voie d'une saine interprétation, que le texte n'édicte pas le rétablissement du sacerdoce provincial, mais seulement « *sacerdotes Karthagini restitui.* » Cela posé il serait plus vraisemblable de supposer que l'empereur, sous l'influence des évêques, aurait supprimé les jeux qui se donnaient à Carthage, la charge de *sacerdos* continuant d'exister dans chaque province. Les enfants, cédant aux sollicitations des Africains, ne feraient ainsi que rétablir les jeux abolis. Nous avons, du reste, dans l'histoire de l'Afrique d'autres exemples de faits analogues. Après une suppression de ce genre qui avait porté sur les jeux athlétiques, les empereurs Gratien et Valentinien, en 376, avaient été obligés de rapporter leur décision. La pression populaire l'emportait parfois sur les conseils des évêques (1).

Une constitution de 399 est inspirée par le même esprit de transaction. Honorius s'adressant au *procurator Africae* rappelle d'abord que dans une loi précédente, dont le texte n'est point parvenu jusqu'à nous, il a proscrit le culte païen (*profanos ritus jam salubri lege submovimus*). Mais il n'a entendu supprimer que le culte proprement dit; les prohibitions n'atteignent nullement les fêtes publiques (*festos conventus civium et communem omnium laetitiam non patimur submoveri*). On pourra donc célébrer encore ces fêtes selon l'usage antique (*secundum veterem consuetudinem*), mais à la condition de s'abstenir dans les solennités de tout ce qui rappellerait le culte aboli (*absque ullo sacrificio, atque ulla superstitione damnabili* (2).

Neuf ans plus tard, en 408, une nouvelle constitution du même empereur prohibe encore le culte des dieux. A la mort de Stilichon une tentative de réaction païenne s'était produite, nous dit Godefroy. Ce texte a pour but de la réprimer. Les statues encore debout devront être renversées ; les revenus des temples seront confisqués et ceux-ci entreront dans le domaine

(1) Sur cette avidité des Africains pour les spectacles, cf. Godefroy dans son commentaire de la loi 13, C. Th., *de Scenicis*, XV, 7. On y remarquera que Carthage, comme Rome et Milan, avait un *tribunus voluptatum*.

(2) C. Th., L. 17. *De Paganis*, XVI, 10. On remarquera dans ce texte l'expression *festi conventus civium*. Elle n'a rien de commun avec le *concilium provinciae*.

impérial; les *convivia* qui avaient coutume de s'y célébrer sont prohibés et des amendes prononcées contre les gouverneurs qui négligeraient de veiller à l'observation de ces dispositions (1).

Que devinrent alors les jeux et les fonctions des *sacerdotes provinciae*? Notre texte contient la phrase suivante : *Non licet omnino in honorem sacrilegi ritus funestioribus locis exercere convivia vel* QUIDQUAM SOLEMNITATIS AGITARE. Godefroy pense que ces derniers mots font allusion aux jeux et en prononcent la suppression : *Convivia et ludi gentilitii probibentur*, dit-il. — C'est aller trop loin. La prohibition finale de notre texte se rapporte uniquement aux cérémonies qui s'accompliraient dans les temples (*funestioribus locis*). Une lecture attentive du passage en question ne laisse aucun doute sur ce point.

Les jeux restèrent donc, après cette constitution, ce qu'ils étaient auparavant, et les quelques textes qui s'occupent encore des *sacerdotes provinciae* montrent qu'ils exercèrent jusqu'à l'arrivée des Vandales leurs fonctions désormais bien peu importantes.

Je vais indiquer rapidement ces mentions.

Trois textes se rattachent à la même idée : on sait l'état misérable des Curies municipales à la fin du IVe et surtout au Ve siècle. Leurs membres, en échange de quelques privilèges, sont soumis aux charges les plus lourdes. Ils cherchaient donc fréquemment à s'y soustraire par tous les moyens. L'expédient le plus sûr était d'abandonner leur patrie pour fuir vers un grand centre où ils avaient plus de chances de rester inaperçus et d'échapper aux coûteux honneurs de la Curie. De là des dispositions minutieuses prises par les empereurs dans le but d'entraver de toute façon, et particulièrement par la menace de peines rigoureuses, l'émigration des malheureux décurions. Or nos trois textes appartiennent à ces dispositions et veillent à ce que le sacerdoce provincial ne serve pas de prétexte à ceux qui en étaient honorés pour venir s'établir à Carthage.

L'un, de 412, prescrit aux *sacerdotales*, venus à l'occasion des jeux annuels, de rentrer dans leur patrie aussitôt après l'accomplissement de leurs fonctions et d'y ramener leurs enfants (2)

(1) C. Th., L. 19, *De Paganis*, XVI, 10.
(2) C. Th., L. 174, *De Decur.*, XII, 1.

Le second, de 413, renchérit sur le précédent. Les *sacerdotales* ne pourront rester à Carthage plus de cinq jours, sous peine d'une amende de trente livres d'or et de la perte de leur titre (1). Le troisième, de 415, interdit encore aux *sacerdotes* de prolonger leur séjour au delà des kalendes de novembre. Godefroy conclut de la comparaison de ce texte avec le précédent que les fêtes de Carthage commençaient le 25 octobre (2).

Dans cette dernière loi il semble cependant qu'on en veuille moins au décurion qui tente de fuir sa patrie d'origine qu'au dernier représentant du culte proscrit. Cela résulterait de la place de ce texte au titre *de Paganis* et aussi de ses premiers mots : *Sacerdotales paganae superstitionis competenti coercitioni subjacere praecipimus nisi intra diem kalendarum novembrium....*

La dernière mention des *sacerdotes* africains se rencontre à la veille du débarquement des Vandales. C'est cette constitution de 428 qui les exempte de la *praebitio tironum* et dont j'ai parlé plus haut.

En 413, Honorius, parlant des prêtres des provinces d'Afrique, les appelle *superflua turba sacerdotalium*. Rien ne caractérise mieux la décadence de cette institution qui, ainsi que je crois l'avoir montré, avait eu ses moments de grandeur.

A la même heure, les *concilia provinciae* allaient disparaître, mais ils avaient, du moins, rendu des services. Ils auraient pu surtout en rendre si les successeurs de Constantin s'étaient mieux inspirés de sa politique et si surtout ils n'avaient pas eu incessamment la préoccupation de la lutte contre l'invasion.

Clément Pallu de Lessert.

(1) C. Th., L. 176, *De Decur.*, XII, 1.
(2) C. Th., L. 20, *De Paganis*, XVI, 10.

NOTES D'ÉPIGRAPHIE AFRICAINE

Suite (1)

VIII

M. Letaille, chargé d'une mission archéologique en Tunisie, m'a remis l'estampage d'une inscription qu'il a découverte à Makter (*colonia Aelia Aurelia Mactaris*), et qui, à première vue, m'avait paru presque impossible à déchiffrer. Cependant je suis parvenu à le lire entièrement et je puis donner du texte une transcription certaine :

N° 605 C · SEXTIO · C · F · PAPIR*ia*
MARTIALI · TRIB · MIL · LEGIONIS · I*iii*
SCYTHICAE · PROC · AVG · AB · ACTIS · VRBIS · *proc*
AVG · INTER · MANCIP · XL · GALLIARVM · ET · N*e*
(*sic*) GOTIANTIS PROC · MACEDONIAE · QVI
OB MEMORIAM · T · SEXTI · ALEXANDRI
FRATRIS SVI · INLATIS · HS · L · MIL · REIPVB
COL · SVAE MACTARITANAE · EPVLATICIVMEX
VSVRIS CVRIALIBVS DIE NATALI FRATRIS SVI
QVOD ANNIS DARI IVSSIT OB QVAM LIBERALITATE*m*
EIVS STATVAM VNIVERSAE CVRIAE D D PEC · SVA POSVER

G(aio) Sextio, G(aii) f(ilio), Papir[ia] (tribu), Martiali, trib(uno) mil(itum) legionis I[III] Scythicae, proc(uratori) Aug(us)ti ab actis Urbis, [proc(uratori)?] Aug(usti) inter mancip(es) quadragesimae Galliarum et n[e]gotiantes, proc(uratori)

(1) Voir le *Bulletin* n. 1 (juillet 1882), p. 19, 30 et le n. 5 (juillet 1883), p. 283 à 288.

Macedoniae, qui, ob memoriam T(iti) Sexti(i) Alexandri fratris sui, inlatis sestertium quinquaginta mil(libus nummum) reipub(licae) col(oniae) suae Mactaritanae, epulaticium ex usuriscurialibusdie natali fratris sui quod annis dari jussit.

Ob quam liberalitate[m] ejus statuam universae curiae d(ecurionum) d(ecreto) pec(unia) sua posuer(unt).

Quelques fragments des lignes 7 à 11 de ce texte ont été publiés dans le *Bulletin des Antiquités africaines* (IIIe année, fasc. VIII, 1884, p. 213, n. 484), d'après le quatrième rapport de M. Tissot sur les missions archéologiques envoyées en Tunisie, rapport imprimé depuis dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 4e série, tome XII, p. 68, mais l'intérêt particulier de l'inscription réside dans les lignes 3 à 5 qui n'ont pas été transcrites par le savant épigraphiste.

Après avoir servi comme tribun légionnaire, C. Sextius Martialis est entré dans la carrière des *procuratores Augusti*. Sa première fonction dans cette carrière a été celle de *procurator Augusti ab actis Urbis*. Les renseignements concernant les *acta Urbis* ont été réunis par M. Hübner, mais, en l'absence de documents certains, il n'a pu dire quel était le magistrat chargé de rédiger et de publier ces *acta* (1). Le texte découvert à l'henchir-Makter par M. Letaille fait connaître pour la première fois ce magistrat : c'était un procurateur impérial (2). Il avait sous ses ordres des sous-officiers, *optiones*, des cohortes urbaines dont les inscriptions mentionnent aussi l'emploi : OPTIO·AB·ACTIS·VRBI (3) ou OPTIO·AB·ACTIS (4).

La seconde fonction exercée par C. Sextius Martialis apparaît également pour la première fois. Il fut chargé de juger les contestations qui s'élevaient entre les commerçants et les agents de la Compagnie à laquelle était affermée la quadragésime des

(1) *De senatus populique romani actis*, p. 65.

(2) Pour les *acta senatus* on possède un certain nombre d'inscriptions mentionnant le *curator actorum senatus* ou, plus souvent, le *ab actis senatus*; M. Hübner en a donné la liste (p. 32 à 34); ce sont ordinairement d'anciens questeurs et par conséquent des sénateurs. Les *acta Urbis*, au contraire, dépendant de la maison de l'empereur, étaient dirigés par un personnage de l'ordre équestre.

(3) *C. I. L.*, t. VIII, n° 4874.

(4) *C. I. L.*, t. IX, n° 1617.

Gaules. Malheureusement une cassure de la pierre ou un défaut de l'estampage, à la fin de la ligne 3, ne permet pas de lire le titre exact de cette fonction. Ce titre était indiqué par une abréviation de trois ou quatre lettres au plus. Cette remarque, jointe à la présence du mot AVG qui suit, fait songer à remplir la lacune par l'abréviation PROC, quoiqu'il n'y ait pas encore d'exemple connu du *procurator Augusti inter*... (1).

Ces contestations entre les marchands et les publicains étaient très fréquentes. Sous le règne de Marc-Aurèle elles étaient devenues si nombreuses à Rome qu'on prit le parti de dresser à toutes les entrées de la ville, à des distances fixées, des bornes en pierre indiquant les limites dans lesquelles pouvaient se mouvoir, sans acquitter de nouveaux droits, les marchandises transportées dans la capitale pour y être vendues. Une de ces bornes existe encore à la villa Albani (2).

Après les noms de Marc-Aurèle et de Commode on y lit :

N° 606 HOS · LAPIDES · CONSTITVI · IVSSERVNT
PROPTER · CONTROVERSIAS · QVAE
INTER · MERCATORES · ET · MANCIPES
ORTAE · ERANT VTI FINEM
DEMONSTRARENT VECTIGALI
FORICVLARI TE ANSARII (*sic*)
PROMERCALIVM · SECVNDVM
VETEREM · LEGEM · SEMEL · DVM
TAXAT · EXIGVNDO (3)

Un tarif bilingue récemment découvert à Palmyre et publié par le marquis de Vogüé, nous apprend que les contestations ou les fraudes dont l'application de la loi et du tarif pouvaient être l'objet étaient soumises à une juridiction locale (4). Or, dans une inscription de Palmyre découverte et publiée par

(1) Mispoulet, *Les Institutions politiques des Romains*, t. II, p. 290, a très bien indiqué le rôle judiciaire du procurateur dans les contestations entre le fisc et les particuliers. Ici il s'agit d'un procurateur spécial.

(2) Marini, *Iscrizioni Albane*, p. 28.

(3) *C. I. L.*, t. VI, n° 1016; cf. Mommsen, *Epigraphische Analekten*, n° 15.

(4) *Inscriptions palmyréniennes inédites; un tarif sous l'empire romain* (extrait du *Journal asiatique*), 1883, p. 34.

M. Waddington (1), on trouve mentionné un δικαιοδότης τῆς μητροκολωνείας qui doit avoir été le juge chargé de trancher ces différents. Il faut remarquer qu'avant de devenir juge de la ville, Septimius Vorodes, auquel se rapporte cette inscription et qui est un affranchi impérial, avait été, comme C. Sextius Martialis, procurateur de l'empereur. M. Waddington a conjecturé que « ce juridicus était nommé directement par l'empereur et spécial à la ville de Palmyre, fait qui doit s'expliquer par la position isolée de Palmyre et par son importance comme ville frontière où venait aboutir le commerce d'une grande partie de l'Orient et où les procès entre gens de nationalité différente devaient être fréquents. » Cette hypothèse se trouve confirmée par l'inscription de Makter qui mentionne un juge *impérial* appelé à s'occuper d'affaires analogues, sans doute en Gaule et probablement à Lyon où était le centre administratif de la *quadragesima Galliarum* (2). Le rôle de ce juge procurateur impérial, a été entrevu il y a près de vingt ans par M. Ch. Revillout dont je transcris l'opinion : « Il est facile d'entrevoir quel devait être le rôle du procurateur dont la résidence paraît avoir été Lyon. Avec les intérêts du prince dont il avait la garde, il devait probablement défendre ceux du public et décider des contestations qui s'élevaient entre les publicains et les marchands ou les voyageurs (3). »

Il est inutile d'insister davantage sur l'intérêt exceptionnel de ce document épigraphique qui nous fait connaître deux nouvelles fonctions de la carrière équestre.

IX

Le Bulletin des Antiquités africaines a publié en même temps une inscription impériale de l'année 199 trouvée au

(1) *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, p. 602, n° 2606[a].

(2) C'est l'opinion de M. Ch. Révillout, *Mémoire sur le quarantième des Gaules*, Montpellier, 1866, in-4°, p. 26, et de M. O. Hirschfeld, *Lyon in der Rœmerzeit*, 1878, p. 12; cf. R. Cagnat, *Les impôts indirects chez les Romains*, p. 65.

(3) La fréquence de ces contestations détermina sans doute l'empereur à en confier l'examen à un procurateur spécial, car, au premier siècle, elles n'étaient pas portées devant un juge particulier; voir les textes cités par R. Cagnat, *Op. laud.*, p. 135; cf. Mispoulet, *loc. cit.*

même lieu dans laquelle il faut modifier ainsi la restitution des deux premières lignes :

L. Septimio Getae nob
caesari

Géta avait en effet reçu le titre de *Caesar* l'année précédente, en 198, et il ne reçut qu'en 209 celui d'*Augustus* qu'on lui a attribué par erreur dans les compléments du texte de cette inscription.

X

Parmi les autres inscriptions relevées à Makter par M. Letaille j'ai remarqué le texte suivant :

FACE PRINCIPALE

	(*figure de femme debout*)	(*figure d'homme debout, la main droite sur un autel.*)
N° 607	CANNEIA · OP	C CASSIVS CF IM*petratus*
	TATA · PIA · VIXI	DEFPVBL · SVIS · SVMPT*ibus*
	ANNIS · LX	QVI · ME · COMMVSSERIT
	H · S · E	HABEBIT·DEOS IRATOS ET
		VIVVS MEERIT VACX ////

D'après un estampage de M. Letaille; la dernière ligne est absolument incertaine.

Canneia Optata pia vixi annis LX. H(ic) s(ita) e(st).

G(aius) Cassius, G(aii) f(ilius), Im[petratus], def(ensor) publ(icus) suis sumptibus. Qui me commusserit habebit deos iratos et...

Les faces latérales portent également deux inscriptions malheureusement incomplètes dans lesquelles on distingue des noms propres :

FACE LATÉRALE
GAUCHE
(*Homme debout*)

N° 608 .....*q*VADRATIANVS
.......*p*VBLICVS
....ARI DEFENSORIS
VIX · AN · XXXIIII

Copie de M. Letaille.

N° 609

FACE LATÉRALE
DROITE
(*Soldat debout*)
CASSI*us* · *val*
ERIA*nus* · *vi*
XIT ANIS....

Copie de M. Letaille.

La partie postérieure du monument est brisée, ce qui, sur chacune des faces latérales, nous prive d'une partie du texte.

Comme on le voit, cette sépulture de famille a été élevée aux frais de *C. Cassius Im[petratus]* qui porte le titre de *defensor publ(icus)*. Ce titre revient sur la face latérale gauche à la suite du nom de *[Cassius Q]uadratianus*.

Le *defensor publicus* qui se retrouve en Afrique dans une inscription de Sertei (1) (aujourd'hui Kherbet-Guidra), dans la Maurétanie Sitifienne, datée de l'année 247, avait, dans l'organisation municipale, des fonctions analogues à celles de l'*actor publicus*, dont nous avons plusieurs mentions dans les inscriptions de la Gaule. C'était le représentant d'une cité en matière juridique et contentieuse.

Il faut remarquer également dans l'imprécation finale de la face principale la forme *commusserit* pour *comminxerit*, ou pour *commoverit* comme le pense M. L. Havet, ainsi que la formule *habebit deos iratos* appliquée à celui qui salira ou dégradera le monument.

XI

M. Letaille avait été spécialement chargé par M. Ch. Tissot d'explorer la région située entre Mactaris, Assuras, Musti et Uzappa. Un des points importants de cette région est le massif montagneux du djebel Massouge. Au nord-est de ce massif et dominant toute la grande vallée de l'oued Siliana est placé le petit village de Djiamâa qui, dès 1857, sur la carte de Pricot de Sainte-Marie, était désigné comme ayant remplacé une ville antique du nom de Zama. Le nom moderne dans lequel on retrouvait une déformation du nom antique et la situation de la localité avaient déterminé l'éditeur à faire cette identification.

(1) *C. I. L.*, t. VIII, n. 8826.

M. Letaille ne pouvait pas manquer d'explorer ce village; il s'y est rendu et il m'a transmis à ce sujet les renseignements suivants :

« Le village actuel de Dijamâa se compose d'environ deux cents habitants; il s'élève sur les ruines d'une ville romaine qui devait avoir une certaine importance. On y trouve *une source abondante*, très encaissée, entourée de murs dont la partie inférieure a été récemment réparée par les indigènes. Près de la source est restée debout une construction antique voûtée, bâtie en grand appareil. On remarque dans le village plusieurs colonnes d'un beau marbre dont quelques-unes ont été employées dans la construction d'un petit marabout. Trois grandes citernes parallèles dont les voûtes sont malheureusement effondrées étaient placées dans la partie haute de la ville. Toutes les clôtures des jardins et des champs qui entourent le village sont faites avec des pierres ou des débris de pierres provenant de monuments romains. »

C'est dans un de ces murs de clôture que M. Letaille a remarqué un fragment d'inscription dont il a pris l'estampage et qui se compose de quatre lignes mutilées.

......AVGZAM·I .
..O..EVOTA NVMI...
....STATIQVE..S...
.....P.....

Malgré son état déplorable ce fragment a une grande importance. Il est facile de reconnaître qu'il appartient aux dernières lignes d'une dédicace impériale, ainsi que le prouve la formule [*d*]*evota numi*[*ni maje*]*statique* [*eju*]*s;* cette formule était nécessairement précédée du nom de la ville romaine. En effet, le groupe de lettres AVG·ZAM· de la première ligne nous fournit ce nom de ville qui est, à n'en pas douter, *Zam*(*a*).

En présence du qualificatif *Au*(*gusta*) qui précède le nom de *Zam*(*a*), on songe immédiatement à cette *tabula patronatus*, découverte à Rome sur le mont Cœlius au milieu du XVIe siècle, et qui renferme à la quatrième ligne la mention des

COLONI COLONIAE AELIAE HADRIANAE·AVG·ZAMAE REGIAE (1)

(1) *C. I. L.*, t. VI, n. 1686.

et on est tenté de croire résolu le problème que soulève depuis si longtemps la position de *Zama regia*.

Une raison tirée de l'examen même du texte m'a empêché de m'arrêter tout à fait à cette pensée. Après le mot ZAM· et avant le mot *d*EVOTA se trouve une lacune qui ne peut être remplie que par le surnom de la ville; malheureusement il ne me paraît peu probable que ce surnom soit *Regia*. Nous avons des éléments très incertains pour rechercher ce surnom, on peut cependant tenter d'y arriver. Après le mot ZAM· on distingue sur l'estampage un fragment de jambage incliné qui doit appartenir à un A ou à un M; c'est donc une de ces deux lettres qui était l'initiale du surnom de la ville antique.

Ptolémée (1) place une Ζάμα μείζων au sud-est de Musti; c'est exactement la position de Djiamâa par rapport à Henchir Mest. Le nom romain de la ville indiquée par Ptolémée devait être *Zama majus*, comme nous avons déjà en Afrique *Thuburbo majus*, et *Apisa majus*, ce qui atteste implicitement l'existence d'une *Zama minus*. C'est une de ces deux Zama, majus ou minus, qui est mentionnée sur le fragment trouvé par M. Letaille, le jambage incliné qui suit le mot ZAM· appartient à un M et le O isolé qui se lit sur l'estampage à la ligne 2, avant le mot *d*EVOTA, séparé de ce mot par la largeur d'une lettre, faisait partie du groupe *MaiOr*. ou *MinOr*. abréviation de *major(um)* ou de *minor(um)*.

En laissant de côté la partie supérieure qui contient le nom d'un empereur qu'il est impossible de désigner, le fragment de Djiamâa peut être ainsi complété :

N° 610

col.... AVG·ZAM·M*a*
iO r *d*EVOTA·NVMI*ni*
*maie*STATIQVE *eiu*S
d.d. P.*p*

.... *col(onia)*.... *Aug(usta) Zam(ensium) Major(um) devota numini majestatique ejus, d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica)*.

La Table de Peutinger indique Zama Regia sur une route qui se détache de la grande voie de Carthage à Théveste, à la hau-

(1) IV, 3, 33.

teur d'Althiburos (Henchir Medeïna), pour aboutir à Thysdrus, en passant par un certain nombre de points dont plusieurs sont aujourd'hui connus. D'après ce document, c'est entre *Assuras* et *Uzappa*, c'est-à-dire entre Zanfour et El-Ksour-Abd-el-Melek, qu'il faut chercher Zama Regia. Djiamâa est en dehors de la ligne qui réunit ces deux points et, si on l'identifiait avec Zama Regia, il faudrait admettre que la route en quittant *Assuras* faisait une pointe au nord-est pour redescendre ensuite sur *Uzappa* en suivant la vallée de l'Oued-Siliana.

Un tel tracé paraît peu probable; cependant il n'est pas invraisemblable, surtout si l'on considère la direction de la route qui depuis Althiburos remonte au nord-est d'une façon très marquée. Il faut aussi observer que la station placée immédiatement après Zama Regia sur la Table de Peutinger, dans la direction d'Uzappa, s'appelle *Seggo :* or sur la pente est du djebel Massouge, à peu de distance de Djiamâa et sur la route même d'Uzappa on rencontre un point qui porte le nom de Segoum. J'ajoute que les distances données par la Table de Peutinger sont trop fortes en suivant le tracé direct de Zanfour à El-Ksour-Abd-el-Meleck, tandis qu'elles s'appliqueraient plus facilement au tracé par Djiamâa.

La découverte de nouveaux documents épigraphiques pourra seule faire cesser toutes ces incertitudes et nous apprendra si a *colonia..... Augusta Zama majus* (la Ζάμα μείζων de Ptolémée) est la même que la *Zama Regia* de la Table de Peutinger et que la *colonia Aelia Hadriana Augusta Zama Regia* de l'inscription de Rome. Il serait à souhaiter que M. Letaille, auquel on doit déjà d'intéressantes découvertes épigraphiques, reprît bientôt le chemin de la Tunisie et qu'à la suite d'une exploration sérieuse de cette région, il pût fournir aux archéologues les éléments indispensables pour résoudre cet important problème de géographie historique [1].

XII

L'henchir-Lorbeuss (*colonia Aelia Augusta Lares*) a été égale-

(1) Les notes qui précèdent (VIII à XI) ont été communiquées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans les séances du 27 juin et du 18 juillet 1884.

ment exploré par M. Letaille. Les ruines de Lares, situées à 15 kilomètres environ au sud-est du Kef, ont été visitées par Temple, Victor Guérin, Wilmanns (1) et plus récemment par M. Espérandieu (2). Ce dernier a publié un plan sommaire qui permet de se rendre compte de la disposition de la place ; il a relevé le tracé des murs byzantins, élevés sous Justinien, comme on le sait par un passage de Corippus (3).

M. Letaille a recueilli dans ces ruines quatre nouveaux textes. Le premier est malheureusement très mutilé ; il est ainsi conçu :

. . . . *qu*IR · AEMILIANVS . . .
*ob. honorem. flamo*NI · PERPETVI · AD*iectis*
. . . . AE · FLAMONI · PE*rpetui*
. . . . *e*X · HS CXM · N · F . . .
. . . . ᴾISCO · P*ro*COS · VNI*versus*
ordo . . . .

Une partie de ce fragment d'inscription a déjà été publiée par M. Espérandieu (4). La copie de M. Letaille est plus complète et permet de constater que l'avant-dernière ligne contenait le nom d'un proconsul ; malheureusement la première lettre du cognomen est brisée ; il ne reste que la partie supérieure de la boucle, de sorte qu'il est impossible de dire si cette lettre est un D, un P ou un R. On peut songer à lire [P]RISCO, et dans ce cas il faut peut-être rapprocher le fragment de Lares d'une inscription de Capsa (5) où se trouve le nom d'un proconsul appele *P. Valerius Pri*[*scus*].

XIII

La seconde inscription a été déterrée près des colonnes antiques et de l'édifice auquel Guérin a donné le nom de basilique chrétienne (6) :

(1) Voir le *C. I. L.*, t. VIII, p. 209, n° 1776 à 1792.
(2) *Notes sur quelques ruines romaines de la subdivision du Kef* (*Tunisie*), p. 39 à 46.
(3) *Johannis*, l. VI, vers 143 et sv.
(4) Ouvrage cité, p. 46.
(5) C. *I. L.*, t. VIII, n° 98.
(6) *Voyage dans la Régence de Tunis*, t. II, p. 74.

IMP CAESAR
M · AVRELIVS
ANTONINVS · PIVS
FELIX AVGVSTVS
PARTIC MAX · BRIT
MAX · GERM · MAX
TRIBVNIC · POTEST
XVIIII · COS · IIII (*a.* 216.)
PATER PATRIAE
RESTITVIT
CXIII

Imp(erator) Caesar M. Aurelius Antoninus pius felix Augustus, Partic(us) max(imus), Brit(annicus) max(imus), Germ(anicus) max(imus), tribunic(ia) potest(ate) XVIIII, co(n)s(ul) IIII, pater patriae restituit. — CXIII.

Comme on le voit c'est une borne milliaire de Caracalla, de l'année 216 ; elle appartient à la grande voie de Carthage à Theveste et ne diffère que par le chiffre d'une colonne semblable copiée au même endroit par V. Guérin (1).

XIV

A un kilomètre environ à l'est des ruines de Lares, à droite du chemin qui conduit à la plaine du Serss, M. Letaille a trouvé une autre borne milliaire dont la partie supérieure est complètement rongée par le temps. Elle porte le chiffre CXIX ; elle appartient à la même voie ; elle a été élevée sous les empereurs Trebonien Galle et Volusien, entre les années 251 et 253 :

N° 613.

imp. caesari
c · vibio · treboni
ano · gallo p · io
felici aug · et
*imp · caesa*RI
CVIBIOAFINIO
GALLO · VELDV
MIANO · VO
LVSSIANO · PIO
FELICI · AVG
CXIX

(1) *C. I. L.*, t. VIII, n° 10093.

[*Imp*(*eratori*) *Caesari G*(*aio*) *Vibio Treboniano Gallo pio felici Aug*(*usto*) *et imp*(*eratori*) *Caesa*]*ri G*(*aio*) *Vibio Afinio Gallo Veldumiano Volussiano pio felici Aug*(*usto*). — CXIX.

XV

Le dernier texte relevé par M. Letaille est funéraire ; il est ainsi conçu :

N° 614.

MEMORIAE
M · CAECILI · FA
VSTI · PIISSIMI
RELIGIOSISSIMI
PATRONI · OPTVMI
SEV PATRIS
PRIVATVS
LIB · FECIT
D · D ·

Memoriae M(*arci*) *Caecili*(*i*) *Fausti piissimi religiosissimi, patroni optumi seu patris, Privatus lib*(*ertus*) *fecit, d*(*ono*) *d*(*edit*) (1).

XVI

Parmi les inscriptions récemment découvertes dans les fouilles de la basilique chrétienne de Salone (Dalmatie) se trouve l'épitaphe d'un proconsul d'Afrique qui n'était jusqu'ici connu que

(1) Nous ajouterons ici quatre inscriptions funéraires découvertes à Lorbeu par M. Letaille, qui a bien voulu nous en remettre les copies.

N° 615.

D M S
POSTVMI
VS ELICO
VIX A XXXV
H S E

N° 616.

Q VALERIVS
Q FIL PAPIRIA
V ANN LXX
H S EST ❦

N° 617.

//MS
//INIA FAB////
///RIMA ❦ SERVA
VIXIT ANNIS///
H ❦ S ❦ E ❦

N° 618.

MS
ISPIAMA
A VIX ANI
V H S E

J. P.

par une loi du code Théodosien à lui adressée en 375 (1). Le nouveau texte de Salone (2) fait connaître la date de sa mort et le nom de sa femme ; il est gravé sur un sarcophage. Il me paraît bon de le signaler aux archéologues qui s'occupent spécialement de l'Afrique. Il est ainsi conçu :

N° 619.

DEPOSITVS CONSTANT IVS V · C EX PROCONSVL E AFRICAE DIE PRID NO NIVL POST CONS · DNGRA TIANI AVG · III ET E QVITI V C	CONSTANTI CONIVX PARVORVM MATER HONORIA DVLCIBVS EXIMIE CARISSIMA SEMPER ET VNA CONPLES TERDENOS QVAE VITAM VIXERIT ANNOS MARTYRIBVS ADSCITA CLVET CVL PARVVLA CON TRA RAPTA PRIVS PRAESTAT TVMV LI CONSORTIA DVLCIS DEPOSITA VII KAL APRILES

Depositus Constantius v(ir) c(larissimus), ex proconsule Africae, die pridie non(as) Jul(ias) post cons(ulatum) d(omini) n(ostri) Gratiani Aug(usti) III et Equiti(i) v(iri) c(larissimi).

Constanti(i) conjux parvorum mater Honoria,
Dulcibus eximie carissima semper et una,
Comples ter denos quae vitam vixerit annos.
Martyribus adscita cluet, cu[i] parvula contra
Rapta prius praestat tumuli consortia dulcis.
Deposita VII kalendas apriles.

La mort de Constantius, si on admet que la date de la *depositio* n'est pas distincte de celle du décès, est donc du 6 juillet 375 et celle de sa femme Honoria est du 26 mars.

A. Héron de Villefosse.

(1) *Cod. Theod.*, IV, 12, 7.
(2) *Bullettino di archeologia e storia Dalmata*, anno VII, n° 6, p. 84, Spalato, 1884.

TUNISIE

INSCRIPTIONS INÉDITES

DÉCOUVERTES A SBEITLA ET DANS LES ENVIRONS

Par M. le lieutenant BOYÉ

M. le lieutenant Boyé, qui commande la cavalerie de la compagnie mixte tenant garnison à Djilma, a eu la bonne fortune de visiter à différentes reprises les grandes ruines de Sbeitla et d'y découvrir des monuments épigraphiques très intéressants. Ils ont été communiqués par M. Tissot à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, on en trouvera les textes pages 303 et 304 de ce Bulletin.

En avril et en mai 1884, M. Boyé revint à Sbeitla dans le dessein d'y entreprendre des fouilles plus considérables. Les travaux qu'il exécuta alors dégagèrent en partie le mur d'enceinte qui entoure l'amphithéâtre de cette ville. Ce mur est fait de matériaux provenant d'édifices plus anciens, beaucoup des gros blocs qui le composent portent des inscriptions. Nous allons reproduire celles dont M. Boyé a bien voulu nous adresser les copies (1).

N° 620. Hauteur, 0m,95; largeur, 0m,47 ; lettres de 0m,05.

SPLENDIDISSIMVS
SVFETVLENSIS ORDO
M · VALGIO · M · F · QVIR
AEMILIANO · EQ · R
TRIBVNO · N · PAL
MVRENORVM
OBEXIMIAM IN REM
PVBL · SVAM · LIBERALI
TATEM · TITVLVM · HAC
AETERNITATE SIGNAVIT

(1) N'ayant pas eu entre les mains les estampages de ces inscriptions, nous ne pouvons que reproduire les copies de M. Boyé.

Le nom de la ville antique dont on voit les ruines à Sbeitla ne nous était connu que par une inscription très mutilée, copiée par Shaw et Peyssonnel (1).

Ce texte dont la lecture est restée douteuse, est maintenant perdu. La dédicace que nous publions aujourd'hui est donc l'unique titre existant pour prouver que ce sont bien là les restes de Sufetula.

Cette dédicace est adressée par le Sénat de la ville à Marcus Valgius, chevalier romain qui commandait avec le grade de tribun le *Numerus Palmyrenorum*, troupes auxiliaires de la troisième légion.

On a retrouvé à El Kantara (Calceus Herculis) plusieurs inscriptions concernant ce corps (2) qui y avait ses cantonnements. La forme des noms de soldats qu'on y lit, l'emploi de la langue syriaque dans l'une d'elles (3), montre qu'ils étaient recrutés dans la Palmyrène. Ils étaient armés d'arcs (4).

Comme M. Valgius citoyen de Sufetula, appartenait à la tribu Quirina, on peut supposer que les autres habitants de cette colonie étaient inscrits dans la même tribu. Cette supposition est, du reste, confirmée par plusieurs autres textes découverts par M. Boyé. On les trouvera plus loin.

N° 621. Hauteur, $1^{m},13$; largeur, $0^{m},45$; lettres de $0^{m},07$.

QIVL Q FIL QVIRINA
ROGATIANO OB HO
NOREM AEDILITA
TIS ET MEDICAE PRO
FESSIONIS LARGAMQ
LIBERALITATEM DVPLi
CIS EDITIONIS LVDO
RVM IN SACERDO
TIO LIBERORVM
VNIVERSAE CV
RIAE

(1) *C. I. L.*, t. VIII, n° 233.
(2) *C. I. L.*, t. VIII, n° 2502, 2505, 2515, etc.
(3) *C. I. L.*, t. VIII, n° 2515.
(4) *C. I. L.*, t. VIII, n° 2515.

Cette dédicace adressée par l'ensemble des curies de Sufetula, à Quintus Julius Rogatianus, citoyen romain inscrit dans la tribu Quirina, rappelle les services qu'il a rendus comme médecin, la magistrature de l'édilité dont il fut honoré, et la libéralité avec laquelle il donna deux fois des jeux, lorsque ses enfants furent élevés à la dignité du sacerdoce.

N° 622. En trois morceaux, lettres de 0m,12.

GENAE ET{ERNAM}TEMPORVM

N° 623. Lettres de 0m,11.

*p*ONTƁM
ITRAI//

N° 624. Lettres de 0m,26.

a {IMPƁC// — *b* VTEATC}

N° 625. Hauteur, 0m,50; largeur, 0m,45; lettres de 0,m04.

HIS MANI
BVS SACRIS
EM DOM
TA VIXIT
A LXXX

N° 626. D M S
*as*CLEPIAS MA
TIΔIA VIXIT AN
NIS LV MEN
SES X

N° 627. D M S
IVLIA SATVRNINA
VIXIT ANNIS XIII

N° 628. D M S
ELIVS OPTA
TVLVS · VIXIT
ANIS LXX CA
F E

Inscriptions trouvées par M. le sous-lieutenant Ismaël ben Bachtarzi sur la route de Sbeïtla à Fériana.

N° 629. ABENICO PAR
TI VLPIANI//

N° 630.
////////////////////////////
///RC/////////////////////
//ONES DEC DANTVR
Q · MAGNIVS MAXIMVS
FLAVIANVS FIL EOR
HONORE CONT · SPF///DE
DIT

TUNISIE.



MACTEUR. — L'Arc de Trajan. (Phot. de M. Van Imschoot.)

N° 631.

////I////AMOR////
///IONA////AMM
////NA DIDISSI////
/////MA MOTA////
//////////////////////
//O//ON///M//////
//IS CRVDATA D//
//S IVIVCIVMV/////
///CVM CONIVC////
///HONESTVM////
///OS ANNOS/////
///IS ADIVNX////
//NS //// N ////

N° 632.

D M S
ELIVS MET
VNI VIX ANI
LXXVIT:TVLV
PARENTES F
ECERVNT.

J. Poinssot.

INSCRIPTIONS INÉDITES

RECUEILLIES PENDANT UN VOYAGE EXÉCUTÉ EN 1882-83

Sur l'ordre de S. E. le Ministre de l'Instruction publique,

Par M. J. POINSSOT.

Suite. (Voir t. Ier, p. 288; t. II, pp. 68, 151 et 225.)

Macteur (*Colonia Aelia Aurelia Mactaris*).

Les ruines de Macteur s'étendent sur un vaste plateau tourné vers le levant et adossé au Galaat es Souq, l'une des plus hautes montagnes de la chaîne des Hammadas. Ces ruines sont celles d'une ville importante dont les inscriptions récemment découvertes par M. Letaille nous ont appris le nom, *Colonia Aelia Aurelia Mactaris* (1). Elle reçut, comme on le voit, une colonie romaine au temps des Antonins et devint plus tard le siège d'un évêché.

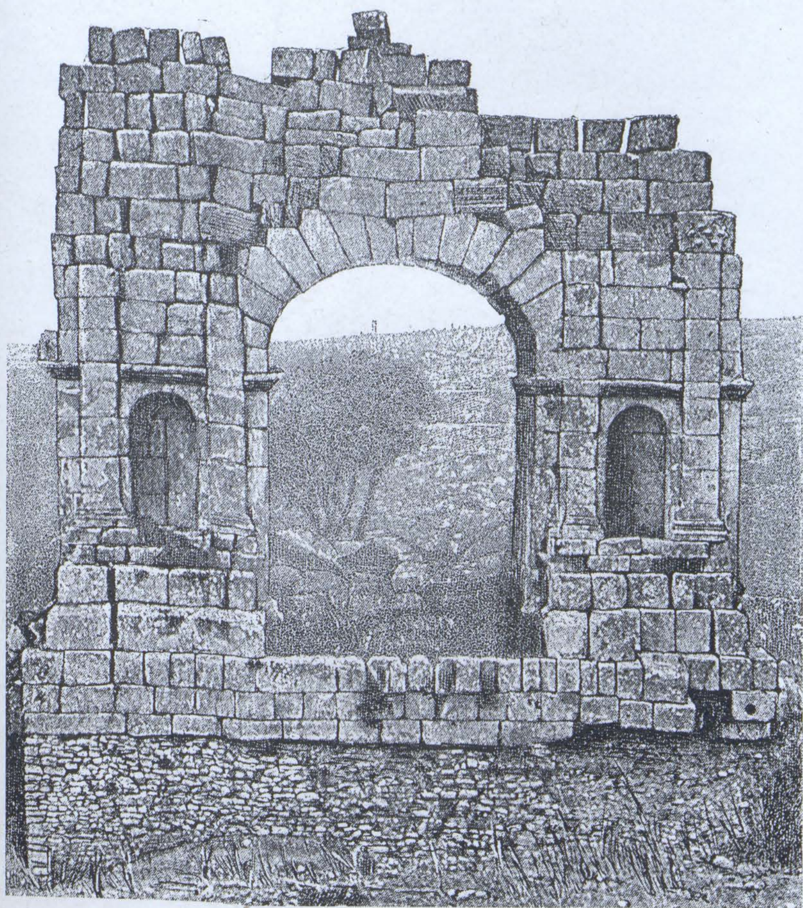
M. Victor Guérin, dans son *Voyage archéologique en Tunisie*, a donné une description aussi fidèle que complète de Macteur,

(1) Voyez plus haut p. 212, nos 483, et page 345, n° 605?

nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer le lecteur. Mais les monuments qu'on y voit encore debout offrent de curieuses dispositions architecturales et sont d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art dans l'Afrique romaine. M. Saladin, architecte du gouvernement qui, dans les diverses missions dont il a été chargé par l'État, a fait une étude toute spéciale des monuments africains, a bien voulu se charger d'en faire la description technique qu'on va lire ci-dessous. Elle servira d'explication et de commentaire à nos planches.

« *Arc de triomphe de Trajan* (Pl. XXII). — Ce monument est le prototype des arcs engagés analogues à celui d'Uzappa et à celui d'Hammam Soukera qui ont été décrits plus haut. Il se compose comme eux d'une arcade en plein cintre surmontée d'un entablement complet et d'un fronton, le tout supporté par deux colonnes engagées d'ordre corinthien ; de chaque côté du monument deux colonnes supportent un entablement corinthien. Cet entablement en place sur la partie médiane ne se compose que d'une corniche à modillons d'un beau caractère, la frise est indiquée par la hauteur des blocs qui sont immédiatement sous la corniche, mais, chose curieuse, l'architrave n'existe pas. Il a dû pourtant y avoir une partie d'architrave ressautant au-dessus des colonnes, ainsi que la corniche et la frise ; la porte d'Uzappa l'indique bien, mais ici cette partie intéressante est complètement démolie, l'arc d'Uzappa me semble avoir été une *porte* plutôt qu'un arc de triomphe, j'en juge par son peu d'épaisseur et les harpes de pierre qui devaient le relier à un mur d'enceinte (comme la porte de l'enceinte des temples de Sbeïtla). Ici au contraire la construction est massive et a une assez grande épaisseur. Des fouilles pourront faire retrouver à la base de cet arc les chapiteaux et les entablements des colonnes du grand ordre ; ces fragments devront être intéressants, car la mouluration est ici très soignée, la sculpture traitée avec beaucoup de finesse. Remarquons que les colonnes engagées sont construites par tambours superposés dont plusieurs seulement font partie du mur auquel elles sont adossées ; ce mode de construction a amené plus tard à faire de grandes parties de ces colonnes engagées d'un morceau de pierre en délit, on le remarque sur la porte d'Uzappa, aux colonnes du petit ordre.

TUNISIE



MACTEUR. — Arc de triomphe.

« *Arc de triomphe situé sur le bord d'un ravin* (Pl. XXIII). — Cet arc de triomphe très ruiné offre une grande analogie, comme parti, avec les arcs de Sbeïtla et d'Haïdra, et celui de Djemilah en Algérie, etc. Il se compose d'une grande arcade décorée de quatre pilastres supportant un entablement d'ordre corinthien et disposés deux à deux, sur chaque piédroit de l'arc entre les deux pilastres se trouve une niche circulaire de peu de profondeur. L'arc de Sbeïtla a presque la même ouverture que celui-ci (5m,20 pour celui de Makteur, 5m,50 Sbeïtla, 5m,75 Haïdra). Ces arcs ont donc tous été inspirés d'un même modèle, qui est, pensons-nous, celui d'Haïdra. Le ravin au bord duquel se trouve le monument que nous étudions, a été creusé par les pluies et ses berges dégradées laissent voir l'appareil des fondations. Un épais massif de blocage reçoit une plate-forme composée de trois hautes assises de pierres de taille. C'est sur cette plate-forme qu'on a assis les piédroits de l'arc. Ce monument intéressant a été disloqué par les mouvements qui se sont produits depuis que la base est affouillée, les corniches sont tombées ainsi que la plupart des pierres du revêtement de la partie supérieure. Un chapiteau de pilastre et deux fragments d'architrave sont les seuls morceaux qu'il ait gardés de sa décoration sculptée.

« L'arc de Makteur, comme celui de Sbeïtla, était précédé de colonnes corinthiennes supportant l'entablement formant un ressaut au droit des pilastres.

« Sur le ravin cette partie est ruinée, mais sur l'autre face cette disposition est visible.

« *Mausolée* (Pl. XXIV). — Ce mausolée d'une hauteur de 15 mètres environ nous présente un type presque complet des plus élégantes constructions funéraires de l'époque romaine en Tunisie. A Sidi-Aïch, à Kasrîne, nous avons vu des monuments analogues, mais à Sidi-Aïch, ils sont plus simples, à Kasrîne moins complets. Ici nous avons au rez-de-chaussée une chambre décorée extérieurement de sept pilastres corinthiens surmontés d'un entablement très beau de mouluration ; la porte à crossettes, comme celle d'un mausolée ruiné que nous avons étudié près de Bir-oum-ali, est surmontée de rinceaux d'un caractère original ; la corniche de cette porte est formée par un talon assez

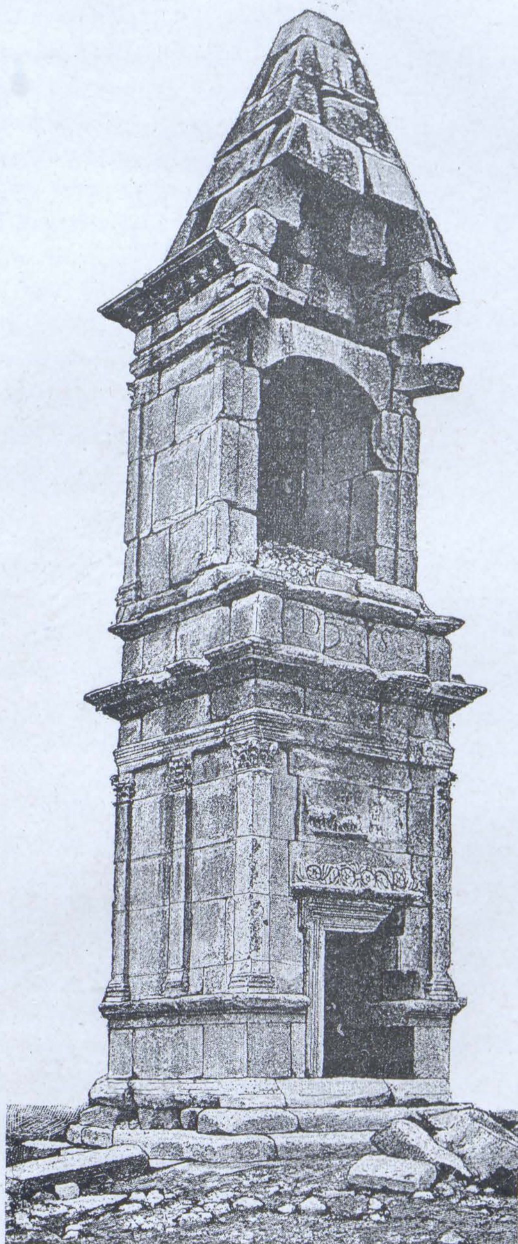
fortement accusé. Au-dessus les rinceaux et sous l'architrave un bas-relief aux trois quarts détruit représente un sacrifice ; on distingue à gauche un bélier derrière lequel se trouve un personnage, plus loin un second animal et la silhouette très fruste de deux autres personnages. L'intérieur de cet étage est orné de dix-sept columbaria.

« Au-dessus s'élève une cella carrée surmontée d'une pyramide aiguë à laquelle le couronnement manque. Un ordre corinthien de deux colonnes la précédait, les colonnes sont tombées, mais les architraves et les quatres pilastres restent, la corniche est assez riche et décorée de modillons. C'est dans cette cella que se trouvait probablement une statue du personnage pour lequel ce monument avait été élevé. L'ensemble de ce mausolée est fort curieux et donne l'idée de ce que pouvait être le mausolée des Jules dont nous donnons un dessin (pl. XXV). Celui-ci est moins bien conservé, puisque la partie inférieure seule subsiste; mais on y retrouve au complet le bas-relief du sacrifice, si fruste dans l'exemple précédent.

« La mouluration de la corniche est d'ailleurs la même, une doucine sculptée et un larmier réunis par un rang de pirouettes. Puis une rangée d'oves et des feuilles d'eau. Ici il n'y a pas d'ordre de pilastres, ni frise, ni architrave, la porte sans corniche supporte directement le bas-relief d'un travail presque barbare. Il représente à gauche un taureau conduit par deux personnages, un autre personnage le précède portant une corbeille sur sa tête, un autre se trouve à côté de l'autel ; à droite de l'autel un prêtre revêtu de la toge, c'est le seul des personnages qui porte ce costume, les deux autres à droite sont revêtus comme les personnages cités plus haut du colobium ou tunique courte, à manches. La porte est ornée d'un chambranle à crossettes absolument semblable à celui du tombeau précédent.

« *Grand édifice indéterminé* (Pl. XXVI). — L'absence de plan nous force à nous borner à décrire cet édifice en termes généraux. Sa structure, en grande partie composée de blocage, avec peu de pierres de grand appareil (seulement aux angles), nous rappelle celle de l'édifice appelé Rasel-Aïoun, près de Feriana, et qui a tous les caractères des thermes. Ici la salle dont les vues sont sous les yeux du lecteur me paraît, d'après ses dimensions, être

TUNISIE



MACTEUR. — Mausolée. (Phot. de M. Van Imschoot.)

la salle centrale, ou frigidarium. Je ne pense pas que ce soit une église chrétienne, toutes celles dont j'ai vu les ruines en Tunisie sont généralement disposées en nefs assez longues, presque toujours en forme de basilique latine, c'est-à-dire de portiques qui devaient être couverts en charpente, et l'abside seule est voûtée. Je ne parle pas de l'église du Kef qui est voûtée, mais aussi disposée en longueur. D'ailleurs, avant la conquête arabe, c'est dans l'empire grec seulement (Europe et Asie) qu'on rencontre des églises avec grandes salles au centre. En Tunisie, la tradition du plan nous semble avoir été au contraire toujours latine, du moins dans les exemples que nous connaissons. »

Les circonstances ne m'ont point permis de séjourner longtemps à Macteur ni d'y entreprendre des fouilles. Je n'ai pu y copier qu'un seul texte inédit, gravé sur deux morceaux de frise, ornés d'une moulure à leur partie inférieure.

N° 633 *a* MAXIMI · P · P · TRIB · POT XII COS III (*P. Chr. 204*).
b *a*NNO SEXTI LATERANI PROCOS

Cette inscription ajoute aux fastes de la province d'Afrique le nom de Sextus Lateranus qui géra le consulat en 197 et eut pour collègue L. Cuspius Rufinus.

Le fragment *a* permet de déterminer avec certitude l'année de son proconsulat car il est daté de la douzième puissance tribunitienne de Septime Sévère, correspondant à l'an 204 de notre ère.

Pendant l'hiver 1883-1884, M. Letaille, aidé d'un détachement d'infanterie, a exécuté des fouilles considérables dans les ruines de Macteur. Ces travaux, qui ont duré plus de deux mois, ont amené la découverte d'un grand nombre de monuments épigraphiques. Les plus importants ont déjà été publiés dans ce Bulletin (pp. 212, 213, 345 et suiv). Nous allons reproduire ceux qui sont encore inédits, d'après les copies que M. Letaille a bien voulu nous communiquer.

Dans les ruines d'une petite église près de la source. :

N° 634. Hauteur, 0,62; largeur, 0,90; lettres, première ligne 0,21, deuxième ligne 0,11, troisième ligne 0,005 :

RVTILIVS EPISCOP
IN·EP · VIX · ANN XXIII
M II D X

Cette inscription, qui nous fait connaître un évêque de Makter, a été transportée au Musée du Louvre.

N° 635. Hauteur, 0,70; largeur, 0,45; lettres de 0,04.

OLIM DO DIGNVS
MICI IN TVMVLO
IACET EPISC·GER
MANVS IN EPIC·VI
AN///M//D·XX//

Cette inscription, trouvée dans la même église, révèle le nom d'un autre évêque. Elle a aussi été transportée au Musee du Louvre.

N° 636. Hauteur, 0,75; largeur, 0,50; lettres 0,04.

C ERSCITVRVS
IN PACE VIXIT AN · XV ME
NSES XI DIES XXV ORIS
III

N° 637. Hauteur, 0,35; longueur, 0,42; lettres de 0,03

☧ A ω

DOMINI CELLVS
IN PACE VIXIT
M////III ORI///

N° 638. Dans les ruines d'un temple, encadré dans un cartouche à queues d'aronde :

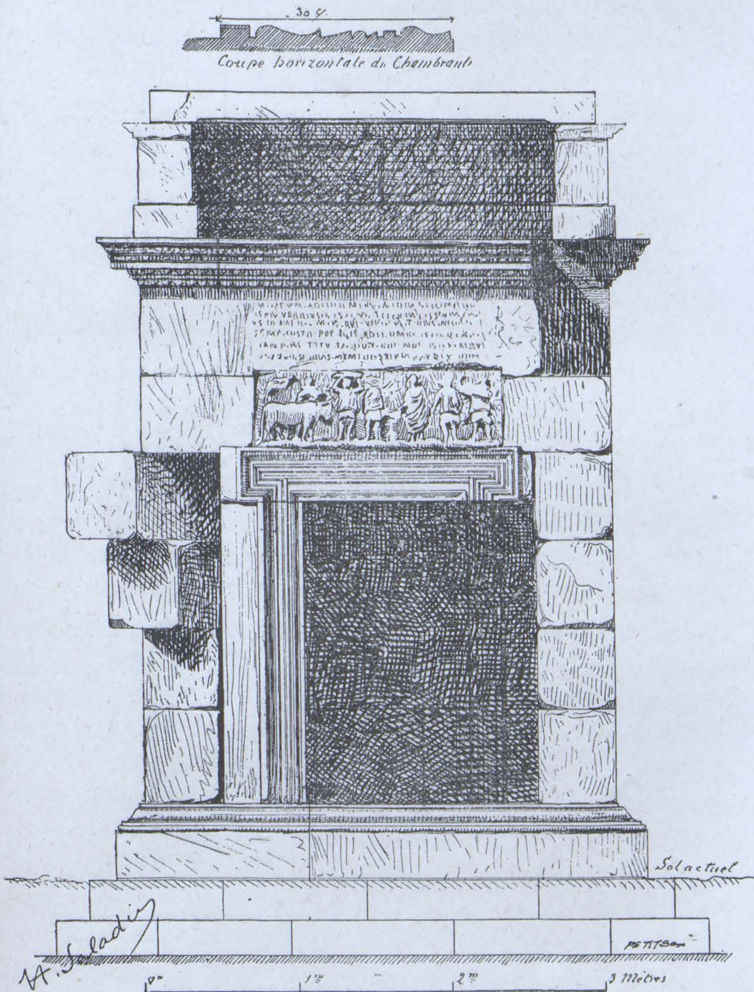
NVMISIA MAXI
MA SACERDOS
CERERVM PIA
VIXIT ANNIS LXXX
H S E

Dans un petit temple situé entre le cirque et l'arc de Trajan.

N° 639. Hauteur, 0,55; longueur, 0,30; lettres de 0,04

BONE DEAE
AVGVST · SACR
IVLIA·CASTA·FE
LICITAS VOTVM
SOLVIT · L · A

TUNISIE



MACTEUR. — MAUSOLÉE DES JULES.
(Dessin de M. H. Saladin, d'après une photographie.)

N° 640. Hauteur, 0,70; largeur, 0,35; lettres 0,07

M·M·ET
I·P·AVG

Dans un autre temple non loin de l'aqueduc.

N° 641. Hauteur, 1m; largeur, 0,45; lettres de 0,04.

IVLIVS FELIX ET // OB
PIETATEM PARENTI
BVS POSVIT DEDI
D M S
C IVLIVS SATVR
NINVS POMPONIA
VICTORIA VIXERVNT
ANN LXXX H · S · S .

N° 642.

D M S
PVLLAE SEPTI
NIA RO MIORV
GATAVI FOVIX
XITANN ITANIS
IS XLI LIII

N° 643.

D M S
AELIA L SEPTI
VICTORIA MIVS
VIXIT A SATVR
NIS XL NVS VI
C SI TANS

N° 644.

D M S
L RAMMI MANLIA
VS·IANVA SATVRNI
RIVS VIXIT NA VXOR
ANNIS VIX · ANN
LXXXV HSE LXXXVIII
L MANLIVS VICTOR PARENTI
BVS OPTIMIS DE SVO FECIT

N° 645.

D M S
T CORNE AQVILIA
LIVS OP NAMGED
TATIANV DE MARI
S·V·A·L TO RARIS
H S E SIMO·V·A

N° 646.

D M S
LVCILI Q OCTA
A·L·F·SA VIVS·FE
BINA PI LIX BVR
A SIBI//// DONIA
MARITO NVS·PI
FECIT VI VS VIXI
XIT AN T////
NIS /////////

N° 647.

Q SEIVS MVS
TVS · PIVS
VIXIT ANIS
X X X
H S E

N° 648.

SATVRA FLO
RI F·VIXIT A
LXVIII HS

N° 649.

Q TITVRIVS
SATVRNINVS
P////VIX AN LXXX
H S E

N° 650.

IVLIA ꟗ PAEONIA
VIX · ANN · XXXVII
MIIIDIIII

Le Sers, la Massoudje. Djama.

La plaine de Sers, vaste, unie, fertile, arrosée par de nombreuses sources, est entourée de montagnes arides et dénudées. Ces montagnes s'interrompent vers le nord-est, par une large trouée, laissent apercevoir les sommets qui dominent Bordj Messaoudi. Au sud-ouest, un col à l'entrée duquel on voit les ruines de Zanfour (Assuras) s'ouvre vers Zouarin, l'ancienne Killa, dont une inscription découverte par M. Roy nous a appris le nom antique (1). Au sud-est, la chaîne appelée Hammada des Oulad Aoun, qui sépare le Sers de la Siliana, s'abaisse vers les sources de la Massoudje et offre une communication facile entre les deux plaines.

C'est cette route que j'ai suivie, mais la voie romaine dont j'ai rencontré les vestiges sur mon chemin, bien que son tracé soit le plus court et le meilleur à suivre pour se rendre de Zanfour

(1) V. Cagnat, *Deuxième mission en Tunisie.*

TUNISIE



MACTEUR. — Ruines d'un édifice. (Phot. de M. Van Imschoot.)

à Ksour-abd-el-Melek en évitant les montagnes, ne paraît pourtant pas être celle qu'indique la table de Peutinger, pour relier Assuras à Uzappa en passant par Zama Regia Seggo, Avula, et Antipsida. Une inscription récemment découverte à Djama par M. Letaille (1) et qui semble fixer à cet endroit l'emplacement de Zama, donne à penser que cette voie se dirigeait plus au nord, laissait le djebel Tricha sur sa gauche et allait rejoindre au delà de la Siliana la route de Carthage à Hadrumète par Coreva Bisica, Thuburbo Majus, etc.

Il existe de nombreuses ruines dans la partie sud-est de la plaine du Sers. Ce sont les restes de bourgs, de villages agricoles, ou de villas. Aucune ne semble indiquer l'emplacement de quelque ville importante, elles montrent seulement que la richesse des terres du pays y avait fixé une population agricole très dense. Nous citerons seulement l'Henchir es Semâa, à quatre kilomètres à l'est d'Ellez. On y voit, au milieu d'un jardin de cactus, un édifice assez bien conservé. L'architecture en est soignée, il est construit en belles pierres de taille l'intérieur est formé de deux pièces souterraines voûtées qui sont restées intactes. J'ignore la destination de cette construction et si c'était un petit temple ou un mausolée. Un peu plus loin se trouve l'Henchir Sebaa Biar (les sept puits) sur le bord d'un ruisseau qui porte le même nom. Il n'en reste que des amas de décombres et des pans de murs renversés. A une heure de là vers le nord-est et dans la montagne, on rencontre à Taghezirt quelques ruines et l'enceinte de deux forteresses voisines l'une de l'autre et construites de blocs de grande dimension. En continuant de marcher vers l'est, on arrive bientôt à l'origine de la Massoudje, formée par l'écoulement de divers ravins.

Le faîte de partage des eaux de la Massoudje et du Sers est dominé par un mamelon dont le sommet nivelé de main d'homme paraît même avoir été, partiellement au moins, revêtu d'un dallage. Au centre de cette esplanade on voit un énorme mausolée (v. pl. XXVIII) mesurant plus de quarante mètres de longueur sur une douzaine de largeur. Il s'élève encore, quoique ruiné, à quatre mètres environ de hauteur. Ce singulier monu-

(1) *Bull. des Ant. afr.*, t. II, p. 352, n° 614.

ment dont l'architecture n'est pas sans analogie avec celle des Djedars de Frendah, est connu des indigènes sous le nom de Kobeur-el-Koulib. Il se compose de trois pyramides tronquées faites de pierres de grande dimension ($1^{m},20 \times 0^{m},70 \times 0^{m},60$) parfaitement appareillées, disposées en assises régulières placées en retrait l'une sur l'autre et formant ainsi une sorte de degré. Ces trois pyramides rectangulaires placées à la suite l'une de l'autre et dont les bases se confondent jusqu'à environ deux mètres de hauteur sont précédées, du côté de l'est, par plusieurs enceintes carrées dont il ne reste que les fondations (1). Au delà se trouve un cimetière où j'ai copié l'épitaphe ci-dessous.

N° 651

ROSSIA
ROGATA
VIXIT
ANNIS
XX
H SE

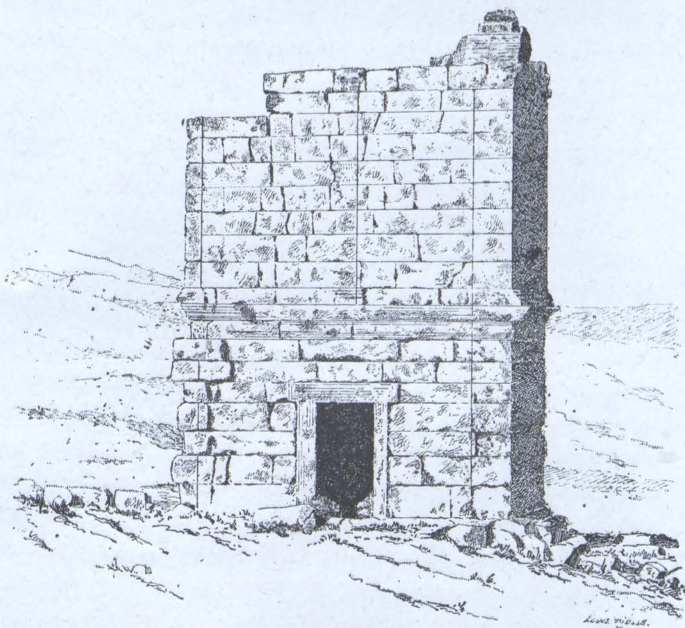
A un kilomètre plus loin, à Toual Zouameul, on rencontre un autre mausolée aussi représenté, pl. XXVIII qui, à cause de sa position s'aperçoit de fort loin. Ce monument était double, et se composait à chaque étage de deux chambres accollées. Le côté gauche est entièrement détruit, mais ses fondations encore apparentes ainsi que les arrachements des murailles du côté droit ne laissent aucun doute sur son existence. La partie existante a conservé les deux étages inférieurs et une partie du troisième. Ils sont ornés extérieurement de pilastres corinthiens aux chapiteaux finement sculptés. Une porte à crossettes donne entrée dans la chambre inférieure dans les murs de laquelle sont creusées des niches destinées à recevoir les urnes funéraires. Voici une épitaphe que j'ai copiée sur une tombe voisine :

N° 652.

SEXTIA DIO
DORA PIA
VIXIT ANN
LX · XX · H SE

(1) Cette même disposition se remarque près de l'entrée du Madracen (V. *Ann. de la Soc. arch. de Constantine*, 1873), auquel il faut comparer notre monument.

TUNISIE



Toual Zouameul.
(Dessin de M. L. Piesse, d'après une photographie.)



Kobeur el Koulib.
(Dessin de M. H. Saladin, d'après une photographie.)

A quatre ou cinq kilomètres de Toual Zouameul une assez vaste ruine, appelée Henchir el Fahia, couvre la rive gauche de la Massoudje. Aucune de ses constructions n'est restée debout, et je n'y ai point vu d'inscriptions.

L'Henchir Ghaiada se trouve plus au sud, au confluent de l'oued Ghaiada et de l'oued Lebouah, dans un pli de la montagne qui s'ouvre sur la plaine de la Siliana.

Des murailles renversées et les débris de constructions diverses garnissent les pentes des deux ravins. Autour on voit de nombreux dolmens, et, sur la rive droite de l'oued Ghaiada, un *columbarium* dont les niches portent les trois inscriptions suivantes :

N° 653.

CHADDITA EXTRICATA
H SE

N° 654.

Q CANINIVS MARTI
ALIS VIX AN XV·M II
H SE

N° 655.

MO////VS RO
GATIANVS V·A
XVII H
M·VI S
E

N° 656.

IVLIA MARINA

Sur les pierres tombales d'un cimetière situé au sud-est.

N° 657.

D M S
IVLIA TIBERI
A CATTOSA
VIXIT ANN
XXVII·H SE

N° 658.

D M S
IVLIA SATVR
NINA VIXIT
ANNIS XIII
H SE

N° 659.

D M S
A COSSINI
VS VIX ANN III MI
H SE

N° 660.

D M S D M S
AELIA A COSSINI
NAMACHEL VS GALLVS
VA LXXX VIX AN LXXXI
H S E H S E

N° 661.

D M S
IVNIA
FAVSTA
VIXIT
AN LXXV
H S E

Les ruines appelées Henchir el Kaia couvrent un mamelon couronné par une koubba abandonnée, à l'entrée de laquelle se trouve l'inscription suivante. La pierre qui la porte, fortement engagée dans le pavé du seuil, ne laisse lire que les trois premières lignes et le haut des lettres de la quatrième.

N° 662. Hauteur, 0,30; largeur, $0^m,50$; lettres de $0^m,04$.

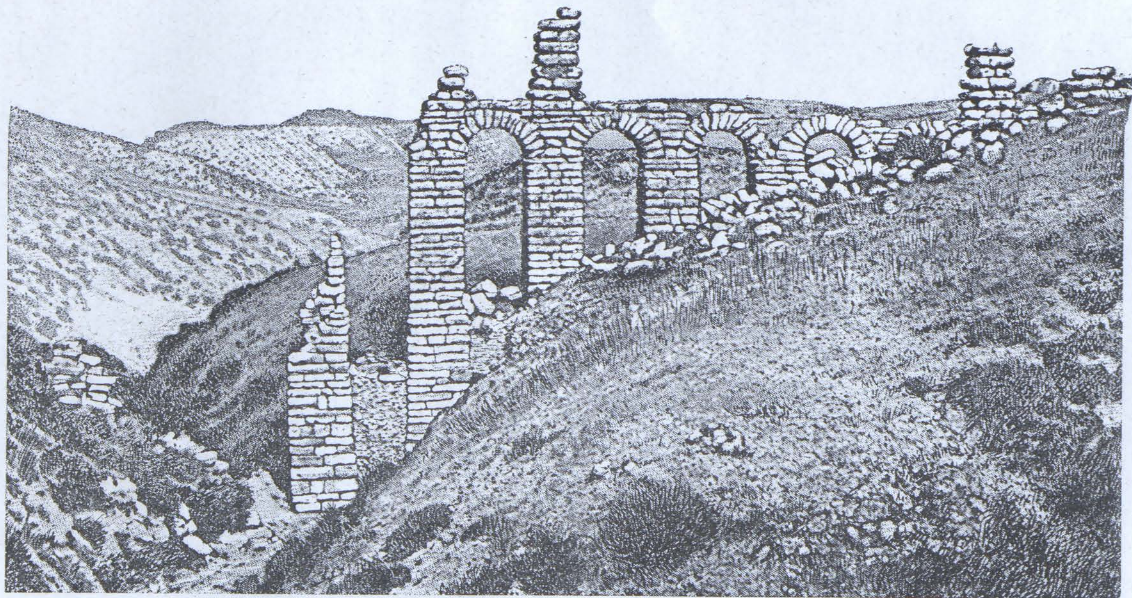
APOLLINARIV
S ET GLAVCE
SERVI GRECI

Au confluent de la Massoudje et de la Siliana se trouve un mamelon couvert de ruines. Leur étendue ainsi que les tronçons de colonnes en marbre, les fragments d'architecture qu'on y rencontre, font voir que ce sont les restes d'un établissement assez important. A leur extrémité orientale s'élève un édifice carré que les indigènes désignent sous le nom de Kasr el Hadid. Cette construction mesure environ dix-huit mètres sur chaque face, ses murailles sont faites de pierres assez grandes et taillées en bossage sur leur parement extérieur; elles s'élèvent encore à trois ou quatre mètres au-dessus du sol ainsi que les murs de refend qui montrent quelle était la disposition intérieure de cet édifice. Un large passage central le traversait dans toute sa longueur, de chaque côté s'ouvraient cinq pièces de dimensions inégales.

A trois lieues à l'ouest de Kasr el Hadid, et dans un repli de l'Hammada des Ouled Aoun dont les montagnes bordent la plaine, on rencontre le village de Djama, bâti sur les ruines et avec les débris d'une ville antique qui, d'après une inscription découverte par M. Letaille (1), aurait porté le nom de Zama; mais nous n'oserions affirmer que cette Zama fût bien la célèbre Zama Regia. Ces ruines s'étendent sur un terrain très accidenté. Elles couvrent un contrefort aux pentes abruptes, entouré et sillonné par de profonds ravins. On voit que si leur emplacement s'accorde assez avec les indications topographiques fournies par Ptolémée et la table de Peutinger, il ne répond guères à la description que Salluste donne de l'ancienne capitale

(1) Voyez pp. 350-353, n° 614.

TUNISIE



Aqueduc de Djama.

numide (1). « *Zama... urbs magna... in campo sita, magis opere quam natura munita.* »

La belle source qui alimente Djama sort d'un aqueduc antique; son bassin, préservé par une haute voûte en pierres de taille, est aussi de construction romaine. Il se trouve aujourd'hui à plusieurs mètres au-dessous du niveau du sol exhaussé par l'accumulation des débris des anciennes constructions. Près de là s'élèvent les restes d'un puissant édifice. Ce sont des voûtes et des arceaux en pierre de taille de grand appareil supportant des pans de murs énormes faits de blocage. A la partie supérieure du village on voit encore les restes de quatre grandes citernes qui mesuraient au moins cinquante mètres de longueur chacune. Il est facile de suivre la trace de l'aqueduc qui y amenait les eaux de l'Aïn Djebour, source qui naît dans la montagne à huit kilomètres vers l'ouest. Cet aqueduc traversait à trois kilomètres de Djama un profond ravin sur une double rangée d'arcades représentées par notre planche XXVII. Je n'ai pu séjourner que quelques heures à Djama et je n'y ai recueilli aucune inscription. Mais M. Letaille, qui a visité après moi ces ruines, a bien voulu me communiquer les deux textes suivants qu'on pourra ajouter à celui qui a été publié ici sous le n° 614.

N° 663. Hauteur, 0m,65 ; largeur, 0m,40; lettres, 1re ligne 0m,12, 2e 0m,09, 3e et 4e, 0m,07.

IMP · CAESARI · DIVI TRAIAN
///////////////////////// AVG PONT
L·RANIVS·FELIX·F·AVG·P·P·PONT·ARCVM·CVM
ADIECTA PECVNIA · FECIT · AMPLI/////
D · D.

N° 664. Hauteur, 0m,55 ; largeur, 0m,17 ; lettres de 0,05.

M · D · M
I · AVG · SAC
SIGNVM
LIBERI
PVBLICVM
EX · DECRE
TO · ORDi
NIS XS///

(1) Salluste, *Jugurtha*, 56 et sq.

La dernière ligne de cette dédicace à la Magna Mater du mont Ida, se termine par un sigle que l'état de l'estampage ne permet guère de distinguer d'une façon certaine.

Si l'on continue de suivre la même direction, on arrive après une heure de marche à l'Henchir Leggo. Ce sont les restes d'un petit établissement antique dont les ruines couvrent les pentes rapides du versant de la montagne tourné vers la vallée de Manoudji. A côté, un ruisseau a conservé les restes d'un barrage auprès duquel une fontaine coule dans un bassin antique. Ces ruines sont peu considérables, leur situation ne permet guère de supposer qu'elles fussent sur le passage d'une grande route et elle ne s'accorde point avec celle qu'assigne la table de Peutinger à la station de Seggo. Du reste, plusieurs autres ruines portent dans cette région le nom d'Henchir Seggo, entre autres une ruine qui est voisine d'Uzappa. Je crois qu'il ne faut point attacher trop d'importance à la similitude du nom moderne avec celui de la station mentionnée par la table, et qu'il n'est point certain que les ruines de Seggio se trouvent à cet endroit.

J. Poinssot.

(A suivre.)

MONNAIES AFRICAINES

DU MUSÉE DE TURIN

Le ministère de l'instruction publique d'Italie a entrepris la publication des catalogues de toutes les collections d'antiquités et d'objets d'art du royaume. Cette publication est divisée en séries correspondant aux régions de la presqu'île. La première série embrasse les galeries du Piémont. Trois tomes (Ier, III, IV), ont déjà paru; ils se réfèrent au Musée d'antiquités de Turin. M. Fabretti, directeur du Musée, et ses assistants, MM. Rossi et Lanzone, en sont les auteurs. Le tome Ier (composé par ces deux derniers savants) contient la description de la collection égyptienne qui conserve toujours la première place entre les collections de ce genre existant en Europe. Le tome IV embrasse la collection des monnaies romaines; 5295 pièces de la République, 10384 de l'Empire y sont décrites. Le tome III qui vient de paraître (1) et qui, ainsi que le IV, est dû à M. Fabretti, contient la description des monnaies bien improprement appelées grecques. On y trouve 9224 pièces.

L'Afrique y est représentée surtout par la riche série des monnaies de l'Égypte ptolémaïque et romaine : 3426 sont les monnaies égyptiennes qui font partie de cette collection, dont 330 appartiennent aux Lagides. Les autres régions de l'Afrique ne sont représentées que par 67 pièces. Nous croyons que ceux de nos lecteurs qui s'occupent de la numismatique africaine auront quelque intérêt à connaître ces dernières pièces, surtout parce que l'ouvrage dont nous parlons n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires et qu'il est assez difficile de se le procurer. Nous donnons la description de celles qui manquent dans les ouvrages de Müller ou de Mionnet.

CYRENAICA. *Cyrenaica regio.* n° 9199 = Müller, I, p. 24, n. 50; 9200 = M., I, p. 25, n. 58; 9201 = M., I, p. 26, n. 78; 9202 = Cf. Müller, I, p. 28, n. 95 ; 9203-9206 = M., I, p. 38, n. 108 et suiv.; 9207, Tête de femme à dr. — ℞. Sylphium (bronze, gr.,

(1) *Catalogo generale dei Musei di antichità e degli oggetti d'arte raccolti nelle Gallerie e Biblioteche del Regno edito per cura del Ministero della Pubblica Istruzione.* Serie prima. Piemonte. Volume III. Roma, 1883 ; in-4°, pag. XVI-644.

13,05 — décrite dans le catalogue du *Museo numismatico Lavy*, I, Torino, 1839, n. 4631, collection qui, à présent, appartient au Musée d'antiquités).

Cyrenaica romana. 9208 = Cf. M., I, p. 155, n. 404 et suiv.; 9209 = M., I, p. 162, n. 425; 9210 = Mionnet, VI, p. 692, n. 535 (Cf. Müller, I, p. 172, n. 445); 9211 = Müller, I, p. 172, n. 466.

Cyrenaicae urbes. Cyrene. 9212 = M., I, p. 44, n. 138; 9213 = M., I, p. 45, n. 149; 9214 = M., I, p. 51, n. 206; 9215. Cavalier à g.; derrière, une étoile. — ℞. Lettres et monogramme incertains. Sylphium (Or, gr., 4,42); 9216 = M., I, p. 55, n. 236; 9217, Daim à g.; devant, une grappe de raisin. — ℞. Sylphium (Br., gr. 5,83 — *Mus. Lavy*, I, n. 4632); 9218-9220 = M., I, p. 56, n. 251 et suiv.; 9221-9222 = M., I, p. 58, n. 270; 9223 = M., I, p. 59, n. 283. — *Barce*. 9224 = M., I, p. 79, n. 307.

Syrtica. *Leptis magna*. 9225 = Mionnet, VI, p. 575, n. 3.

Byzacene. *Hadrumetum*. 9226 = Müller, II, p. 61, n. 37.

Zeugitana. *Carthago*. 9227-9228 = M., II, p. 149, n. 319; 9229 = M., II, p. 149, n. 323; 9230. TI. [CAE.] IMP. V. Tête de Tibère à d. — ℞..... II. VIR, dans le champ P.P. | D. D. (Br., gr. 7,62); 9231-9232 = M., II, p. 150, n. 327; 9233-9234 = M., II, p. 150, n. 328; 9235 = M., II, p. 150, n. 329. — *Utica*. 9236 = M., II, p. 160, n. 349; 9237 = M., II, p. 160, n. 355; 9238 = M., II, p. 160, n. 356; 9239 = M., II, p. 160, n. 358; 9240 = M., II, p. 160, n. 360; 9241 = M., II, p. 161, n. 364; 9242 = M., II, p. 161, n. 363.

Numidia. *Reges Numidiae*. 9243-9244 = M., III, p. 18, n. 25; 9245-9246 = M., III, p. 18, n. 32.

Mauretania. *Caesarea*. 9247 = Mionnet, VI, p. 592, n. 4; 9248 = Mionnet, VI, p. 593, n. 11; 9249 = Mionnet, VI, p. 593, n. 14.

Reges Mauretaniae. Juba I. 9250 = Müller, III, p. 42, n. 50; 9251-9254 = M., III, p. 42, n. 51; 9255-9257 = M., III, p. 43, n. 56; 9258 = M., III, p. 43, n. 58. — *Juba* II. 9259 = M., III, p. 105, n. 51; 9260 = M., III, p. 111, n. 108; 9261 = Cf. M., III, p. 105, n. 62 et suiv. — *Juba II et Cleopatra*. 9262 = M., III, p. 110, n. 102. — *Ptolemaeus*, 9263 = M., III, p. 127, n. 136; 9264 = M., III, p. 129, n. 181; 9265-9266 = M., III, p. 131, n. 204.

H. Ferrero.

LE

TOMBEAU D'OKBA-IBN-NAFÊ

« Okba revenant de son expédition du Mar'reb et parvenu à Tobna, renvoya ses troupes, par détachements à Kairouan. Resté à la tête d'un petit corps de guerriers, il se mit en marche pour Tehouda ou pour Badis, afin d'y établir une garnison... Arrivé aux environs de Tehouda, il se vit attaquer à l'improviste par les Berbères qui le suivaient depuis longtemps. Ses troupes mirent pied à terre, dégaînèrent leurs épées et en brisèrent les fourreaux, dont ils sentaient bien qu'ils n'auraient plus besoin ; un combat acharné s'ensuivit, et Okba y succomba avec tous les siens... Le corps d'Okba repose dans une tombe enduite en plâtre sur laquelle on a érigé une mosquée. Cet édifice s'appelle la mosquée d'Okba et forme un but de pèlerinage, un lieu saint, dont la visite est censée attirer la bénédiction divine... » (*Ibn-Khaldoun*, *traduction de M. de Slane.*)

Quelques écrivains et parmi eux M. Léon Roche, ancien interprète en chef de l'armée d'Afrique, ancien secrétaire intime d'Abd-el-Kader et ministre plénipotentiaire en retraite, auteur de *Trente-deux ans à travers l'Islam*, affirment que Sidi-Okba est enterré à Kairouan. Il n'en est rien.

La mosquée de Sidi-Okba, à cinq lieues sud-est de Biskra, le plus ancien monument de l'islamisme en Algérie, est toujours debout; elle est entourée d'un portique, et sa terrasse est soutenue par vingt-six colonnes dont les chapiteaux, diversement sculptés, sont ornés de peintures. Le minaret est carré et va en s'amincissant (pl. XXX).

« La plupart des personnes qui viennent visiter la mosquée, dit El-Aïachi, pèlerin marokain, qui a visité Sidi-Okba en 1073 (1663 de J.-C.), écrivent leur nom sur les murailles. » Nous avons visité Sidi-Okba en 1847, et, nous pouvons affirmer que ses murailles sont entièrement couvertes de noms arabes auxquels sont venus se joindre, depuis 1844, les noms des visiteurs européens.

Sidi-Okba repose dans une koubba, à droite du mihrab : le tsabout ou châsse qui recouvre l'émir est des plus modestes : il a probablement remplacé l'œuvre d'art dont parle El-Aïachi. Des pièces d'étoffes de soie, brodées d'inscriptions arabes, sont jetées sur le tsabout. Une petite armoire creusée dans le mur de la koubba, renferme quelques ouvrages dépareillés sur la religion, le droit et la grammaire. Sur un des piliers de la koubba on lit : *Hada Kobr Okba ibn Nafê bi rhamat Allah* : « ceci est le tombeau d'Okba, fils de Nafê, que Dieu le reçoive dans sa miséricorde. »

Cette inscription, en caractères koufiques, qui rappellent le premier siècle de l'hégire, est la plus ancienne inscription arabe de l'Algérie. Nous l'avons copiée ; elle mesure $1^{m},28$ sur 0,19 cent. ; les lettres ont 0,13 c.

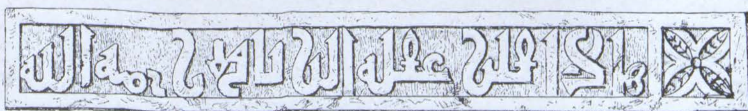
On pouvait voir dans la maison du cheikh de Sidi-Okba, une inscription romaine gravée sur un autel. C'est une dédicace adressée au dieu Mithra, par Marcus Messius, préfet d'une cohorte auxiliaire pour son propre salut et celui des siens. Cette inscription vient de Tehouda, l'ancienne *Thabudeos*, dont les ruines existent encore au nord de Sidi-Okba, et près de laquelle fut tué l'illustre conquérant, fondateur de Kairouan en 63 de l'hégire (682 de J.-C.).

LOUIS PIESSE.

PROVINCE DE CONSTANTINE



LE TOMBEAU DE SIDI OKBA.
(Dessin de M. L. Piesse.)



ÉPITAPHE DE SIDI OKBA.
(Dessin de M. L. Piesse.)

PROVINCE D'ORAN

ÉPIGRAPHIE

M. l'abbé Polacci vient de découvrir une nouvelle inscription à Arbal. Elle se lit sur une pierre de $0^{m},70$ de hauteur sur $0^{m},45$ de largeur. Lettres de $0^{m},04$.

N° 665.

D M S
AVRELIA SAT
VRNINA BENE M (*sic*)
ORIA QVI VIXIT (*sic*)
ANS PM·LX PRO C (*P C. 390*)
CCL S MALLIVS
FIDENSIVS VNA C
VM FILIOS FECIT

Mers el Kebir.

Il existe à l'atelier n° 5 à Mers el Kebir, devant le magasin d'habillement, une dalle portant une inscription mutilée que M. le général Détrie a bien voulu me signaler en m'autorisant à la faire transporter au musée; la voici :

N° 666.

EXIA/////
VS MA/////
VS///////
PORT M////
GNAO//////

Vallée de la Tafna Takembrit.

M. Milson, ingénieur des mines de Beni Saf, a trouvé, dans un terrain qui lui appartient et qui borde la Tafna aux abords des

ruines de Takembrit, un fragment de borne milliaire mis à nu par les érosions de la rivière.

N° 667. Hauteur de la pierre, 1m,15; largeur, 0m,50.

RES FS FFI
A SIGA M
I

... *A Siga m(illiarum) primum.*

Cette découverte vient de corroborer l'opinion qui voit dans les ruines de Takembrit, celles de Siga, l'ancienne capitale du roi Syphax.

LES TOMBEAUX DE LA DAYET-EL-DJERBOA

Note sur des tombeaux analogues aux Djedar de Frendah, trouvés par M. le capitaine Bruneau, de l'état-major de la division d'Oran, en mission topographique dans le Sahara, vers 32°50 de latitude.

La mission topographique sous les ordres de M. le capitaine Bruneau, après avoir levé la vallée de l'Oued-el-Gharbi jusqu'à Bou-Arouah, à moitié chemin d'El Abiod-sidi-Cheik aux oasis du Gourara, était remontée vers le nord et se rendait à Sidi-el-Hadj-ed-Din, quand elle rencontra les tombeaux dont il s'agit, aux abords de la Dayet-el-Djerboa.

Cette dépression, dont ci-joint un croquis, a cet avantage que ne possède aucune des nombreuses cuvettes de la région des Hammada, de pouvoir garder les eaux pluviales fort longtemps par suite de la présence de l'argile. C'est donc et ça été de tout temps un point remarquable dans cette partie du Sahara algérien, la plus pauvre en eau de tout l'extrême sud.

Cette *daya* possède des flancs assez escarpés et deux cols ou passages à pentes douces permettant aux troupeaux de pénétrer dans son enceinte. C'est sur les bords de ces cols que s'élèvent les monuments qui nous occupent, élevés probablement à la mémoire de leurs guerriers par les Berbères.

Ils consistent en une assise circulaire, haute de deux mètres en pierres taillées et disposées en ordre, et un dôme qui a dû

PROVINCE D'ORAN

1

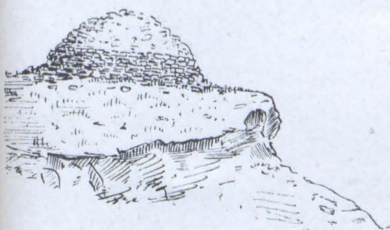


Fig. 1. — Tombeau de la Daiet el Djerboa.

2



Fig. 2. — Croquis de la Daiet el Djerboa.

3



4



5



Fig. 3. — Dolium conservé au grand séminaire d'Oran.
Fig. 4 et 5. — Marques de potier.

être régulier, mais qui est entièrement détérioré par les agents atmosphériques ou la main des hommes. Ce n'est plus le *redjem* arabe, c'est un monument analogue aux Djedar de Frendah.

On en compte un grand nombre sur les côtés du passage occidental et quelques-uns sur les berges de la Daya, mais cinq à six à peine sont bien conservés. Leurs dimensions présentent un diamètre de 10 à 12 mètres et une hauteur totale d'environ 6 à 7 mètres.

Le point d'où on les voit le plus nettement de loin est situé à l'ouest de la Dayet-el-Djerboa, sur le sentier qui mène à Sidi-el-Hadj-ed-Din, par le col occidental. Ils semblent de ce point encadrer l'énorme trapèze formé par la principale *gara* de Sidi Mohammed-ben-Abdallah, que l'on aperçoit à l'horizon au milieu du col. Les *gours* de ce nom situés entre Brezina et Sidi-el-Hadj-ed-Din sont du reste une des plus belles curiosités du Sahara; témoins gigantesques d'un plateau supérieur balayé par un déluge partiel, ils ont été fouillés et déchiquetés de la manière la plus bizarre par les eaux pluviales et ressemblent à des tours de vieille cathédrale ou à des forteresses du moyen âge. Leur hauteur est de 60 mètres à pic de tous les côtés.

ANTIQUITÉS ROMAINES AU GRAND SÉMINAIRE D'ORAN

Le musée du grand séminaire d'Oran possède, outre une collection d'archéologie, une assez riche collection géologique et minéralogique et une collection d'histoire naturelle. Nous donnons ici le catalogue des antiquités romaines et africaines.

I. Quatre inscriptions, publiées au *Corpus* sous les numéros 9842, 9857, 9870 et 9789; les trois premières proviennent de Lamoricière (Altava); la quatrième, de Saint-Leu (Portus-Magnus); cette dernière est la seule inscription chrétienne qui jusqu'ici ait été découverte à Saint-Leu; les caractères sont de forme régulière et bien gravés.

II. Une petite stèle punique trouvée à Carthage; elle est sur

pierre calcaire friable, mesure 0m,10 cent. de largeur sur 0m,13 de hauteur.

III. Une statuette de Mercure, en ivoire, d'un travail assez fin; malheureusement elle a subi quelque peu les injures du temps; elle mesure dans son état actuel 0m,08.

IV. Un mortier (*mortarium*) en pierre, 0m,15 de haut. 0m,19 de côtés, trouvé à Lamoricière (Altava).

V. Un *dolium* en terre cuite de dimensions assez considérables, environ un mètre de hauteur et un mètre de largeur à la partie la plus enflée. Il porte la double marque de fabrique très souvent répétée et reproduite ci-après; trouvé à Renault, lors de la construction du bordj.

VI. Une urne oviforme sans anse trouvée à Lamoricière (*Altava*). Haut. 0m,50.

VII. Un fragment de chapiteau provenant d'Aïn-Témouchent (*Safar*).

VIII. Quatre petites fioles en terre cuite vulgairement nommées *lacrymatoires* et destinées à renfermer des parfums.

IX. Un fragment de poterie trouvé à Hippone.

X. Le fond d'un vase en verre blanc à reflets irisés, trouvé à Hippone.

XI. Deux fragments de marbre portant, l'un une palme grossièrement gravée, l'autre la tête d'une colombe, trouvés à Carthage.

XII. Quinze lampes ou fragments de lampe en terre cuite : 1° une lampe circulaire, en poterie fine, sans anse, avec le bec orné de volutes. Dans le champ, deux personnages debout, en face l'un de l'autre; le principal vêtu de la toge tient à la main droite un bâton recourbé (le *lituus* ou le *pedum*); l'autre, vêtu seulement du *cinctus*, porte sur l'épaule un objet que l'on ne peut distinguer. Cette lampe a pour marque de fabrique Q. IVL. NE; 2° deux lampes en terre grisâtre, avec bec arrondi et oreillon, sans ornementation, provenant de Cherchel (*Ceasarea*); 3° une lampe en terre grisâtre, avec bec allongé et oreillon; la partie supérieure, endommagée, porte encore trois trous; trouvée à Lamoricière; 4° dessus d'une lampe en terre rouge, bec brisé, 2 trous; dans le disque, un parallélogramme portant à chaque angle une rosace; de chaque côté du disque, deux rosaces et

deux petits parallélogrammes; trouvé à Carthage; 5° lampe en verre jaunâtre, à bec arrondi, avec un oreillon percé. Le disque, entouré d'arabesques, présente une figure humaine dont l'abondante chevelure, partagée par le milieu, descend de chaque côté de la tête; autour de la tête, on distingue une sorte de nimbe en deux parties qui prennent naissance un peu plus bas que le sommet de la tête et se terminent à la partie inférieure sans se rejoindre; trouvée à Ben-Youb; 6° un fragment de la partie supérieure d'une lampe, sur lequel on voit le pied d'un vase élégamment travaillé; trouvé à Carthage; 8° une lampe en terre rouge, orné d'une colombe; sur les côtés du disque, onze rosaces; bec allongé, brisé à la pointe; trouvée à Oued-el-Hammam; 9° partie supérieure d'une lampe; au centre du disque une croix latine ornée d'arabesques; sous la croix et au-dessus de chacun des bras, un cœur; sur les côtés du disque, des cœurs entremêlés de rosaces, de triangles et d'arabesques; trouvée à Lamoricière (Altava); 10° une lampe au bec allongé, présentant également une croix latine ornée; aux deux côtés du disque, trois cœurs, rosaces et arabesques; marque de fabrique B; trouvée à Carthage; 11° une lampe semblable, au monogramme cruciforme du Christ; autour du disque, des rosaces; le bec est brisé; trouvée à Carthage; 12° un fragment de lampe représentant un paon; 13° un autre fragment portant un coq; de chaque côté du disque, une palme. Ces deux fragments viennent de Carthage.

XIII. Une petite patère en terre cuite avec anse, trouvée à Aïn-Témouchent (Safar).

XIV. Un tronçon de pierre grossièrement travaillé, assez difficile à déterminer; probablement fragment de statue; trouvé à Oued-el-Hammam.

XV. Une gravure représentant le plan et les différentes mosaïques de la basilique de Saint-Réparatus à Orléansville.

XVI. Trois pierres de fronde en terre cuite; trouvées à Carthage.

L. Demaeght.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

DONS RECUEILLIS

Section première

NUMISMATIQUE

§ 2. — MÉDAILLES IMPÉRIALES.

LICINIUS père.

Proclamé Auguste en 307, a régné jusqu'en 323.

369. IMP. LICINIVS. P. F. AVG. Sa tête laurée à droite,

R. GENIO POP. ROM. Génie tourelé debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance ; dans le champ, T. F. ; à l'exergue ATR. P. B. Don de M. de Foulques.

370. Même tête et même légende.

R. D. N. LICINI AVGVSTI autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT. XX ; à l'exergue R. S. P. B. Don du même.

371. Même légende. Son buste diadémé à droite avec le paludamentum et la cuirasse.

R. SOLI INVICTO COMITI. Le soleil radié à demi nu, debout de face, regardant à gauche, levant la main droite et tenant un globe ; dans le champ, C. S. ; à l'exergue QARL. P. B. Don du même.

372. IMP. C. VAL. LICIN. LICINIVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

R. IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, tenant une Victoire sur un globe et un sceptre ; à ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec ; dans le champ C. ; à l'exergue SMK. P. B. Don du même.

373. LICINIVS P. F. AVG. Son buste à droite avec le casque et la cuirasse.

R. VIRTVS EXERCIT. Trophée entre deux captifs assis, l'un les mains liées derrière le dos, l'autre dans l'attitude de la tristesse ; sur le trophée VOT. X ; à l'exergue STB. P. B. Don du même.

CONSTANTIN I (a régné de 306 à 337).

374. IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite avec le paludamentum.

R. SOLI INVICTO COMITI. Le soleil radié debout à gauche, levant la main droite et tenant un globe; dans le champ S. F; à l'exergue MLI. P. B. Don du même.

375. Même médaille; à l'exergue P. ZP. P. B. Don du même.

376. Même médaille; dans le champ F. T; à l'exergue, P. C. P. B. Don du même.

377. Même médaille; dans le champ C. S; à l'exergue NT. P. B. Don de M. Delpoux.

378. CONSTANTIVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite avec le paludamentum.

Même revers. Dans le champ T. F; à l'exergue DTH. P. B don de M. de Foulques.

379. Même médaille. Dans le champ SF. à l'exergue PLO. P. B. Don du même.

380. IMP. CONSTANTINVS AVG. Son buste lauré à droite avec la cuirasse.

Même revers. Dans le champ S. F.; à l'exergue P. L. N. P. B. don du même.

381. Même médaille; dans le champ T. F.; à l'exergue BTR. P. B. Don du même.

382. Même médaille; dans le champ T. F, à gauche; une étoile à droite. P. B. Don du même.

383. CONSTANTINVS AVG. Sa tête laurée à droite.

R. SARMATIA DEVICTA. Victoire marchant à pas précipités à droite et tenant un trophée et une palme; devant elle, un captif assis; à l'exergue BTR. P. B. Don du même.

384. Même tête et même légende.

R. CONSTANTINI MAX AVG. Autour d'une couronne de laurier, dans laquelle on lit VOT, XXX; à l'exergue SMIIΔ. P. B. Don du même.

385. CONSTANTINVS AVG. Son buste à droite avec le casque et la cuirasse.

R. BEATA TRANQVILLITAS. Autel surmonté d'un globe au-dessus duquel sont trois étoiles; on lit sur l'autel VOTIS XX; à l'exergue, STR. P. B. Don du même.

386. Même médaille. Don du même.

387. CONSTANTINVS AVGVSTVS. Son buste lauré à droite.

R. Même revers; à l'exergue PTR. P. B. Don du même.

388. Même médaille. Don du même.

389. IMP. CONSTANTINVS MAX. AVG. Son buste à droite avec le casque surmonté d'un cimier et la cuirasse.

R. VICTORIAE LAETAE PRINC. PERP. Deux Victoires debout posant sur un autel un bouclier sur lequel celle qui est placée à gauche a écrit : VOT. P. R. P. B. Don du même.

390. Même médaille. Don du même.

391. CONSTANTINVS MAX-AVG. Son buste diadémé à droite avec le paludamentum.

R. GLORIA EXERCITVS. Deux soldats debout, casqués, tenant chacun une haste renversée et appuyés sur un bouclier ; entre eux, deux enseignes [surmontées de drapeaux ornés de couronnes ; à l'exergue, PCONST. P. B. Don du même.

392. Même médaille ; à l'exergue TIMC. P. B. Don du même.

393. Même médaille ; à l'exergue R. P. P. B. Don du même.

394. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré à droite R. REPARATIO... Constantin debout à gauche tenant une Victoire ; à ses pieds, un captif à genoux. M. B. Don du même.

395. Même médaille (fruste). Don du même.

CONSTANTINOPLE

396. CONSTANTINOPOLIS. Buste de Constantinople à gauche avec le casque lauré et le manteau impérial.

R. Victoire debout à gauche posant le pied droit sur une proue de vaisseau, tenant une haste transversale et appuyé sur un bouclier ; à l'exergue SMHA. P. B. Don du même.

397. Même médaille ; à l'exergue TRPA. P. B. Don du même.

398. Même médaille ; à l'exergue SHAN. P. B. Don du même.

399. Même médaille ; à l'exergue T... P. B. Don du même.

400. Même médaille ; à l'exergue BSIS. P. B. Don de M. Delpoux.

401. Même médaille ; à l'exergue SM. PB. Don du même.

ROME

402. VRBS... Buste casqué de Rome à gauche avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial.

R. La Louve allaitant Romulus et Remus et le regardant ; en haut, deux étoiles. P. B. Don de M. de Foulques.

403. Même médaille. P. B. Don du même.

L. Demaeght.

CHRONIQUE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 13 juin. — M. le Ministre de l'instruction publique ne croit pas qu'il y ait lieu de donner suite à la demande qui lui a été faite par l'Académie, de transporter au Musée du Louvre diverses inscriptions de Lambèse et de Timgad que nous avons signalées dans nos précédents bulletins. Ces inscriptions, dit-il, sont en sûreté dans le prætorium de Lambèse où l'on a formé un musée (1). Les moulages des plus intéressants pourront être envoyés à Paris.

Séance du 5 juillet. — Après la lecture de la correspondance, le président, M. Georges Perrot, a prononcé le discours suivant :

« Vous savez, messieurs, comment les dispositions qui ont été prises par la famille de notre confrère M. Charles Tissot ont empêché votre président de lui rendre, en votre nom à tous, un dernier hommage au bord de cette tombe qui s'est ouverte si prématurément. Vous me permettrez donc de mettre à profit l'occasion de notre séance hebdomadaire pour remplir un cher et douloureux devoir; vous m'autoriserez à vous rappeler ici ce qu'a été la vie de l'ami que nous avons perdu, ce qu'il a fait pour la patrie et pour la science. Ce sera pour nous, dans notre affliction même, une consolation de penser que, tout inachevée qu'elle soit, l'œuvre de cet esprit vigoureux et sagace garde une grande valeur, autant en elle-même que par les recherches qu'elle a déjà provoquées et auxquelles, longtemps encore, elle pourra servir de modèle.

« Né à Paris le 29 août 1828, Ch. Tissot fit ses premières études à Dijon, où son père, le savant traducteur de Kant et l'auteur estimé de nombreux ouvrages philosophiques, était déjà professeur dans cette Faculté des lettres qui s'honora plus tard de le voir placé à sa tête, pendant bien des années, comme doyen. Les dons heureux de l'enfant ne pouvaient échapper à la

(1) Notre planche X, page 202. représente le prætorium de Lambèse dans son état actuel. Il suffit de jeter les yeux sur cette gravure pour s'apercevoir qu'aucune toiture ne couvre les précieux monuments qu'il renferme, qu'ils ne sont protégés que par une barrière à claire-voie tout à fait insuffisante, et qu'il n'existe aucune habitation dans les alentours, et que par conséquent on ne peut veiller efficacement à leur conservation. Exposés à l'action corrosive des pluies et des gelées, les monuments renfermés au « musée » de Lambèse sont voués à une prompte destruction. Comme on pourra le voir p. 9 par une note de M. Masquerary, l'albus de Thamugas est à peu près détruit.

sollicitude éclairée d'un tel père; on envoya donc l'écolier achever ses classes à Paris, où, comme élève du lycée Charlemagne, il eut de brillants succès au concours général. Son père, qu'avait toujours vivement intéressé l'étude des principes sur lesquels reposent les lois politiques et civiles, aurait aimé le voir songer à l'agrégation et au professorat des écoles de droit; mais le jeune homme sentait en lui l'instinct et le goût d'une vie plus active et plus militante; anssi quand, au lendemain de la révolution de 1848, le gouvernement provisoire fonda l'École d'administration, Charles Tissot, alors étudiant en droit, s'empressa de s'y faire admettre, en même temps qu'y entraient plusieurs des jeunes gens les plus distingués de sa génération.

« L'École, on le sait, n'eut qu'une très courte existence, et peut-être ne pouvait-elle pas vivre, telle que l'avait conçue un optimisme généreux et un peu chimérique. L'idée a été reprise, sous une forme plus pratique et avec un succès plus durable, dans cette École libre des sciences politiques qu'a créée et que dirige avec un tact si fin notre confrère M. Émile Boutmy. A la suite des événements de 1851, l'École d'administration fut supprimée; mais des compensations, comme on dit, furent accordées à ceux des élèves qui s'étaient le plus fait remarquer de leurs maîtres. C'est ainsi que Charles Tissot entra au ministère des affaires étrangères, dans la direction commerciale; un an après, il était envoyé comme élève-consul à Tunis, et il prenait ainsi pied sur cette terre d'Afrique, qui devait plus tard lui fournir la matière des travaux par lesquels il a mérité l'honneur d'appartenir à notre compagnie.

« Alors, dans ce premier séjour qu'il fit à l'étranger, il ne songeait pas encore à l'érudition; mais il n'en avait pas moins gardé ces habitudes laborieuses et cette curiosité passionnée qui avaient fait son succès au lycée et à l'École d'administration. Du jour où il s'était engagé dans la carrière diplomatique, il s'était dit que, pour y rendre des services vraiment utiles, un agent devait comprendre la langue du pays où il allait représenter la France, et il s'était mis résolument à l'œuvre. Je fis sa connaissance, en 1861, à Constantinople, où il était le secrétaire particulier et l'homme de confiance du marquis de Lavalette, ambassadeur de France, et, plus d'une fois, je le fis sourire par l'étonnement que je manifestais quand, au cours de nos promenades et de nos longues conversations, je lui découvrais quelque nouveau talent. Il savait l'anglais et l'allemand, l'italien et l'espagnol; je l'ai entendu parler, dans les villages du Bosphore et dans les bazars de Stamboul, l'arabe, le turc et le grec.

« Bien souvent, messieurs, dans ces derniers temps, au sortir d'une de ces courtes visites qui me le montraient irréparablement atteint sur son lit de douleur, je me suis surpris pensant avec attendrissement à ces jours déjà lointains; je le revoyais tel que je l'avais alors vu familièrement, pendant deux ou trois mois, et que nous causions de cet Orient où tout l'intéressait, le passé, le présent et l'avenir de toutes ces races qui s'y disputent la suprématie. La plupart d'entre vous n'ont connu Charles Tissot que dans les dernières années de sa vie, quand il était déjà fatigué par le poids des

grandes affaires où il avait joué son rôle, et surtout par la cruelle maladie dont il avait pris le germe pendant son long séjour au Maroc. Peut-être aurez-vous quelque peine à vous le représenter tel qu'il était alors et tel qu'il fut jusque vers quarante ans, vif et leste d'allures, toujours en mouvement, aussi agile de corps que d'esprit, adroit à l'épée, hardi cavalier, chasseur infatigable.

« Avec une telle diversité de goût et une activité aussi bien réglée, on ne saurait connaître l'ennui; Tissot s'était donc plu partout où il avait passé. Son chemin avait été rapide. Consul à la Corogne, puis à Salonique et à Andrinople, où avait été le chercher M. de Lavalette, il était déjà, quand je me liai avec lui, sur le point de franchir la barrière, alors plus haute et plus difficile à forcer qu'elle ne l'est aujourd'hui, qui, dans notre service diplomatique, sépare la carrière consulaire de ce que l'on nomme la carrière politique. C'est qu'on ne pouvait l'approcher sans avoir, au bout de quelques minutes d'entretien, le sentiment de sa supériorité; il avait beaucoup observé et beaucoup réfléchi; il résumait ses jugements sous une forme nette et courte qui donnait de la valeur à ses moindres mots. Sa conversation était une des plus variées et des plus captivantes dont j'aie gardé mémoire. Il n'était pas gai; il avait eu de bonne heure des raisons de ne pas l'être; mais il aimait pourtant la vie pour tout ce qu'elle offre de spectacles attachants à un esprit curieux.

« Il avait peu d'illusions et ne voulait pas être dupe; il tenait à distance les gens qu'il n'aimait ni n'estimait et volontiers même les indifférents; mais comme sa voix, souvent incisive et un peu sèche, s'adoucissait et prenait je ne sais quel charme quand il se trouvait au milieu des quelques personnes qui lui avaient inspiré sympathie et confiance! Avec quelle grâce il remerciait d'un bon office ou même d'une parole affectueuse! Nul ne le sait mieux que le plus ancien de ses amis, que le confrère qui siège auprès de moi, et, si la profondeur même de son chagrin n'avait pas dû rendre pour lui ce devoir trop pénible, j'aurais cédé à M. Desjardins le triste privilège de vous retracer la vie de celui qu'il a connu bien avant que le hasard des voyages me le fît rencontrer à Péra.

« Peu de temps après le moment où me reportent des souvenirs auxquels je me suis peut-être abandonné avec trop de complaisance, M. Tissot publiait, en 1863, les premiers ouvrages qui aient pu attirer sur lui l'attention de quelques-uns d'entre vous : ce sont des thèses de doctorat. Au sortir du collège, il avait subi l'épreuve de la licence; depuis, comme il me le disait à Constantinople, il n'avait cessé de nourrir l'espoir de prendre un jour ou l'autre le grade de docteur ès lettres. C'était pour lui comme un devoir filial, comme une manière délicate de donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux désirs de ce père pour lequel il avait un si pieux respect et qui aurait souhaité le voir entrer, à ses côtés, dans l'enseignement. Pour mieux marquer sa pensée, il les présenta à la Faculté de Dijon, elles furent jugées et discutées par un jury dont son père était le président naturel. Ce n'était pas qu'elles n'eussent été très dignes d'être soumises à la Faculté de Paris; elles y auraient trouvé certainement le meilleur accueil. L'une d'elles,

De Tritonide lacu, était destinée à éclaircir une importante question de géographie physique; d'après les textes anciens et les observations qu'il avait faites sur les lieux, l'auteur y discutait l'existence et l'emplacement de ce grand lac intérieur que d'anciennes traditions, conservées par les poètes et les mythographes grecs, plaçaient dans l'Afrique carthaginoise, dans ce que l'on appelle aujourd'hui la Tunisie; c'était comme un premier chapitre, détaché par avance du livre magistral et malheureusement inachevé auquel notre confrère devait consacrer ses dernières pensées et ses derniers efforts. La thèse française traitait un sujet plus large et fort intéressant, qui avait été négligé jusqu'alors par les historiens de l'antiquité; elle avait pour titre: *Les Proxénies grecques et leur rapport avec les institutions consulaires modernes*.

« Tout en résidant à l'étranger, l'auteur avait trouvé le temps de dépouiller avec soin, à ce point de vue, les grands recueils épigraphiques; son expérience personnelle lui avait permis de mieux comprendre qu'on ne l'avait encore fait des textes ou très mutilés ou, lors même qu'ils sont complets, d'une brièveté souvent irritante. Aujourd'hui sans doute, comme il était le premier à le reconnaître, la découverte de nombreuses inscriptions nouvelles, qui ont parfois été commentées par les maîtres de la science, suggèrerait bien des additions et des corrections de détail; elle a jeté du jour sur bien des points qui étaient encore obscurs il y a vingt ans; mais cependant il n'a pas été publié de travail d'ensemble sur ce sujet dans ces dernières années; sous sa forme modeste, cette thèse de province reste encore le meilleur traité que nous ayons sur cette matière.

« Cette soutenance ne put être alors qu'un rapide intermède dans une vie qu'une noble et légitime ambition poussait vers les grands emplois, comme si elle eût pressenti que le temps lui manquerait pour donner toute sa mesure. Après une mission remplie à Iassy, M. Tissot fut nommé, en 1866, sous-directeur politique au ministère des affaires étrangères et, en 1870, il accompagnait de nouveau M. de Lavalette, mais, cette fois, à Londres et avec le titre de premier secrétaire. La chute de l'empire mit fin à la mission de l'ambassadeur, qui ne fut pas remplacé par le gouvernement de la Défense nationale. Ce fut M. Tissot qui géra l'ambassade pendant toute la durée de la guerre. Ce qu'il fut et ce qu'il fit dans cette situation difficile, ce n'est pas à nous d'essayer de le dire; à partir de ce moment, la vie de notre confrère appartient à l'histoire politique de notre temps; ceux qui l'écriront, un peu plus tard, auront à définir la part qu'il prit à tant d'importantes négociations, comme chargé d'affaires à Londres jusqu'au printemps de 1871, puis comme ministre plénipotentiaire à Tanger et à Athènes, ensuite comme ambassadeur de France à Constantinople et à Londres. Ce fut en cette dernière qualité qu'au commencement de l'année dernière il sollicita sa mise en disponibilité; déjà frappé par la maladie qui vient de nous l'enlever, il ne pouvait plus donner aux affaires toute l'attention que les scrupules de sa conscience lui commandaient de leur accorder.

« Lorsqu'il se vit ainsi contraint de renoncer, non peut-être sans espoir de retour, à une carrière qu'il aimait, il avait espéré trouver un dédomma-

gement et une consolation dans des études scientifiques auxquelles il s'était voué, avec une ardeur de jour en jour plus vive, depuis sa nomination au Maroc. C'était pendant les cinq années qu'il y passa qu'il avait commencé à faire vraiment œuvre de savant. Tanger était surtout ce qu'on appelle un poste d'observation; le travail de la correspondance n'y pouvait occuper tout son temps, et il avait l'esprit trop actif pour que les chasses au sanglier, dans les épais fourrés de la côte, fussent suffisantes pour remplir son loisir. Sur le conseil de notre confrère M. Desjardins, qui lui fournit des notes et des livres, il entreprit l'exploration du pays; il y prit goût, et ce goût devint bientôt une passion. Ce qui le servit beaucoup au cours de ces explorations, ce fut un talent que nous n'avons pas encore eu l'occasion de signaler : il savait lever un plan et dresser une carte; il dessinait bien et peignait à l'aquarelle. Ainsi naquit son mémoire intitulé : *Recherches sur la géographie comparée de la Mauritanie Tingitane*, qui vous fut lu dans vos séances de 1875 et de 1876 ; il figure dans vos *Mémoires présentés à l'Académie par divers savants étrangers*, Ire série, t. IX. C'est vraiment un chef-d'œuvre de science et de méthode; l'Académie n'a pu reproduire qu'une petite partie des levés et des dessins qui l'accompagnaient, et qui forment un riche et précieux album que j'ai eu entre les mains. On a pu dire avec vérité que c'était « le portrait même du pays » qu'il avait exploré jusqu'aux dernières limites qu'avait atteintes la civilisation romaine, après la civilisation phénicienne, sur la côte de l'Atlantique.

« Ce mémoire lui valut d'être attaché à l'Académie par un premier lien : en 1876, vous le nommiez correspondant. Très sensible à ce premier honneur, il continua en Grèce les études commencées à Tanger; il y trouva de précieux secours dans la riche bibliothèque de l'École française d'Athènes que mettait à sa disposition l'amitié du directeur d'alors, de notre savant confrère M. Albert Dumont. Vous trouverez la trace des affectueuses relations qu'il a entretenues avec l'École dans un travail de lui qu'a publié le *Bulletin de correspondance hellénique*, sous ce titre : la *Libye d'Hérodote*, avec deux cartes (*Bulletin*, juin et juillet 1877). En 1879, il donnait dans le *Bulletin de la Société de géographie* (numéro de juillet) une intéressante notice sur le *Chot-el-Djerid*, et vos comptes rendus inséraient, en 1880, une *Lettre à M. Desjardins sur la découverte d'un texte épigraphique, de la table de Souk-el-Kmis*. Quoique, depuis ce long séjour au Maroc, il souffrît déjà du mal dont il ne devait pas triompher, au mois de juillet 1879 il retournait en Tunisie, et un dernier voyage, accompli sous la chaleur d'un été africain, lui fournissait les matériaux d'un nouveau travail qui vous a été lu au printemps de 1880.

« Vous l'avez inséré dans la seconde partie du tome IX de vos *Mémoires des savants étrangers;* il a pour titre : *Étude sur le bassin du Bagradas et sur la voie romaine de Carthage à Hippone par Bulla Regia;* mais vous n'aviez pas attendu qu'il fût imprimé pour récompenser cette persévérance dans une même étude et cette pleine compétence à laquelle se plaisait à rendre hommage, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, un maître

comme M. Léon Renier. En octobre 1880, vous le donniez comme successeur à M. Lalaute; il était nommé membre libre de l'Académie.

« A force de manier les inscriptions de l'Afrique et d'y chercher les renseignements dont il avait besoin pour ses recherches de géographie comparée et d'histoire, M. Tissot était devenu un épigraphiste des plus autorisés. Vous en avez eu la preuve par ces *Fastes de la province d'Afrique* qu'il a publiés, aidé des *Schedae* de Borghesi, dans le *Bulletin trimestriel des antiquités africaines;* vous l'aviez, peut-être encore plus évidente, dans ces quatre rapports où il a résumé, avec une si judicieuse sobriété, les communications qui, depuis l'occupation de la Tunisie, ont été faites à l'Académie par les officiers de notre corps expéditionnaire et par maints autres voyageurs. Il achevait de rédiger le dernier dans les rares moments où, vers le printemps, la maladie lui laissait encore quelque répit.

« Nous avions nommé M. Tissot quand il occupait encore l'ambassade de Constantinople; avant de se rendre à Londres pour y prendre possession de son nouveau poste, il avait tenu, passez-moi la familiarité de l'expression, à payer sa bienvenue en nous lisant lui-même un mémoire *Sur la campagne de César en Afrique*, qui trouvera sa place dans un de nos prochains volumes; mais le grand ouvrage, auquel il avait dès lors commencé de travailler et qu'il a poursuivi, d'une main souvent défaillante, jusqu'au jour où ses forces l'ont trahi, c'était une *Géographie de l'Afrique proconsulaire*, qui aurait été son œuvre maîtresse.

« Le premier volume, qui comprend la géographie physique, est imprimé tout entier; la rédaction du second, qui devait contenir la géographie historique, était déjà, m'assure-t-on, assez avancée; espérons qu'elle pourra s'achever grâce aux soins pieux du jeune savant qu'il avait pris pour confident de ses projets et pour secrétaire; M. Salomon Reinach n'est pas de ceux qui reculent devant les tâches difficiles.

« Lorsqu'il s'était établi à Paris, il y a moins d'un an, Charles Tissot se promettait de devenir le plus assidu des académiciens; nous ne l'avons pourtant vu, depuis lors, assister à nos séances que quatre ou cinq fois; dès le milieu de cet hiver, il ne pouvait plus supporter la fatigue du déplacement et des escaliers à gravir. Plusieurs de ses confrères n'ont guère fait que l'entrevoir au passage; ce sera mon excuse auprès de vous pour avoir cherché à fixer les traits de cette physionomie si originale. C'est vous, messieurs, qui, par les deux titres que vous avez successivement conférés à notre regretté confrère, lui avez peut-être donné les plus grandes joies qui soient venues éclairer une vie où il y a eu plus d'honneur que de bonheur; s'il pouvait nous entendre, nul hommage, je le sais, ne lui serait plus sensible que celui qui lui est rendu en votre nom. Vous me pardonnerez donc de vous avoir entretenu d'un homme éminent qui a bien servi son pays et qui laissera sa trace dans la science; vous vous associerez à l'expression des regrets émus que j'adresse, de votre part, à la mère qu'attendait cette dernière douleur de survivre au fils dont elle était si justement fière. »

Séance du 18 juillet. — La protection des monuments historiques et

archéologiques a fait l'objet d'un vœu de l'Académie transmis au ministre de l'instruction publique. L'Académie demandait qu'à l'exemple de ce qui se passe en Autriche, en Italie, en Grèce, de ce qui se pratiquera demain en Allemagne (car on annonce le dépôt d'une loi à cet effet au Landtag), on introduisît dans nos codes une disposition frappant de certaines pénalités les personnes qui détruiraient des monuments ayant un intérêt pour l'histoire et l'archéologie.

Le ministre répond, en protestant de son respect pour les monuments; mais, ajoute-t-il, la situation du budget ne permet pas au gouvernement de prendre l'initiative du projet de loi désiré.

M. Maximin Deloche fait remarquer que la lettre ministérielle suppose un malentendu qu'il importe de dissiper. L'Académie ne demande l'établissement d'aucune charge budgétaire; la loi projetée n'entraînerait aucune dépense nouvelle. Il ne s'agit pas, en effet, de créer un service nouveau d'inspection ou de surveillance, mais tout simplement de mettre une contravention ou un délit à la charge de quiconque endommagerait ou détruirait des monuments classés par des commissions locales, fonctionnant toutes gratuitement.

M. Deloche insiste pour qu'il soit répondu dans ce sens au ministre. L'Académie approuve la proposition de M. Deloche.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 18 juin. — M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. Letaille, chargé d'une mission archéologique en Tunisie, divers objets d'antiquités trouvés à l'Henchir-Makteur. Ce sont d'abord deux sandales en plomb qu'il considère comme des objets votifs offerts par un voyageur; puis un petit autel consacré aux lares protecteurs de la maison avec des représentations de divinités sur chaque face ; enfin deux inscriptions latines votives, l'une portant le nom de la Bonne-Déesse et l'autre celui d'Isis. M. Flouest cite à cette occasion des objets en forme de pieds chaussés et munis de bélières qui, pense-t-il, sont des amulettes. M. Héron de Villefosse pense que ce sont plutôt des ex-votos comme on en trouve aux sources de la Seine et ailleurs. M. Gaidoz cite à ce propos des jambes votives en bronze du Musée Britannique à Londres, et la défense faite dans les premiers siècles du christianisme de déposer des *pedum simulacra* dans les carrefours.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE POITIERS. — Au commencement de juillet, les associations savantes du Centre et de l'Ouest se réunissaient à Poitiers pour y célébrer le cinquantième anniversaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Parmi les nombreux travaux lus dans ce congrès il en est un qui intéresse particulièrement nos provinces africaines; c'est un mémoire sur les *réformes à apporter dans la législation des monuments historiques.*

L'auteur, M. Pallu de Lessert, y exposait l'insuffisance de notre législation pour assurer la conservation des monuments de toutes sortes qui couvrent le sol de la France continentale et coloniale ; il montrait le gouvernement dépourvu de tout moyen efficace d'action sur les communes et obligé d'assister impuissant aux mutilations, aux destructions mêmes des œuvres les plus remarquables au point de vue de l'art et de l'histoire. La situation s'est aggravée, ajoutait-il, depuis que les lois de décentralisation, en supprimant dans le plus grand nombre des cas la nécessité de l'autorisation par l'autorité centrale, ont laissé les établissements publics presque complètement maîtres de leurs actes.

Rappelant ensuite les efforts faits pour remédier à ce triste état de choses, l'auteur concluait enfin à ce que les Sociétés savantes demandassent aux pouvoirs publics d'intervenir.

Un projet de loi existe, disait-il encore. Élaboré par M. Rousse, l'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, revu par le conseil d'Etat, accepté par la commission de la Chambre des députés, en 1882, il dort depuis dans les cartons de cette Assemblée. Le projet paraît bon dans ses principales dispositions. Il faudrait obtenir qu'on le votât. Pour cela, l'auteur propose l'adoption d'un vœu déjà émis par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur la proposition de M. Charles Robert et par la Société des Antiquaires de France.

Cependant il modifie le texte de ce vœu en y ajoutant une phrase relative à l'Afrique. Après avoir décrit rapidement les dangers auxquels sont exposés nos monuments et avoir démontré qu'il y avait urgence à ce qu'on prenne des mesures immédiates et appropriées à la constitution particulière de ces provinces, il demandait au congrès d'appeler instamment l'attention du gouvernement sur elles. « En France, disait-il, les moyens proposés suffiront généralement, sauf des modifications de détail, parce que la surveillance y est encore assez facile à exercer. Or, en Algérie et en Tunisie, tous ceux qui connaissent le pays, vous diront qu'il faut prendre des mesures spéciales qui permettent d'enrayer le mouvement destructeur. »

M. Palustre présente des observations à propos de certains passages du mémoire de M. Pallu de Lessert, passages relatifs surtout à la Commission des monuments historiques. Il semblerait que les édifices classés soient les seuls qui méritent d'être conservés; ce sont les seuls dont la Commission des monuments historiques s'occupe. Or, la liste de la Commission est loin d'être suffisante. Il y a un fort grand nombre d'édifices importants, archéologiquement, qui n'y figure pas. En revanche, on y rencontre des édifices qui n'existent plus. Exemple : la chapelle Saint-Gelais, à Angoulême, qui a été détruite par M. Abadie. Il est vrai que M. Abadie n'avait pas informé la Commission des monuments historiques de ce petit détail de vandalisme.

Ce qu'il faudrait réformer tout d'abord, dit M. Palustre, c'est la Commission des monuments historiques. Les architectes qui la composent ou qui en dépendent, ont beaucoup plus détruit à eux seuls que les municipalités et les particuliers; Germigny-le-Près, Saint-Généroux, Saint-Pont de Péri-

gueux, sont les victimes les plus célèbres. Que d'autres l'on pourrait citer à leur suite! Le *Bulletin monumental* relate dans chacun de ses fascicules quelques-unes de ces mutilations. La liste en serait interminable. Les monuments du Poitou et de l'Angoumois ont tout particulièrement souffert de la manie de reconstruction des architectes à qui ils sont confiés.

Ce n'est pas parce qu'un édifice est entre les mains de la Commission des monuments historiques, que l'on peut espérer qu'il sera sauvé de la destruction ; tout au contraire.

Après la Commission des monuments historiques, c'est à l'administration que revient la plus grande part de responsabilité dans les dévastations qui ont été faites de nos richesses archéologiques. L'administration a laissé beaucoup aliéner et elle a beaucoup fait démolir. Quant aux conseils de fabrique, il ne faut pas oublier qu'ils n'ont aucunement le droit de vendre les objets qu'ils possèdent.

Il faut lutter, conclut M. Palustre, en répandant le goût de l'archéologie.

Le P. de la Croix rappelle que les ruines de Sanxay ont été classées monument historique il y a un an et demi. Cela ne les a pas empêchées d'être tout récemment menacées de la destruction. Malgré ce classement, l'État ne se croyait pas du tout obligé de les conserver.

M. Palustre dit que les premières réformes à faire sont les suivantes : 1° réorganiser la Commission des monuments historiques, y introduire des archéologues, n'y laisser les architectes que dans la mesure fixée par M. de Montalivet lors de la création, c'est-à-dire les réduire à un tiers ; 2° enlever aux inspecteurs des monuments historiques le droit d'entreprendre eux-mêmes des restaurations ; 3° donner aux architectes employés par la Commission un traitement annuel fixe, afin de leur enlever la tentation d'augmenter leurs honoraires par des démolitions et des reconstructions ; 4° ajouter à l'enseignement de l'École des beaux-arts des cours spéciaux où les architectes qui se destinent aux restaurations officielles pourront étudier le roman et le gothique, après avoir étudié le grec et le romain.

Le congrès demande aux membres du bureau de rédiger un vœu dans ce sens. Il sera présenté et voté à la prochaine séance.

M. Berthelé demande s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir que les projets des architectes fussent soumis au contrôle du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes locales. — Le P. de la Croix répond qu'il y a un projet de loi en préparation à ce sujet. La Commission des monuments historiques deviendrait une dépendance du Comité des travaux historiques.

A une réunion ultérieure M. E. Roblin rappelle qu'à la séance du mardi 1er juillet de la section d'archéologie, une commission avait été nommée pour discuter le vœu émis par M. Clément Pallu de Lessert à la fin de son travail sur les *Réformes à apporter à la législation des monuments historiques*, et demande quelle décision a été prise et sollicite du Congrès un vote immédiat. Sur l'invitation de plusieurs membres il donne à nouveau lecture des termes du vœu de M. Pallu :

« Les Sociétés réunies au Congrès de Poitiers prient instamment le mi-

nistre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de provoquer les dispositions législatives nécessaires pour assurer par tous moyens, et au besoin par une sanction pénale, la conservation des monuments classés par une commission spéciale, non seulement en France, mais dans toutes les possessions françaises régulièrement organisées.

« Les Sociétés sus-mentionnées signalent tout particulièrement à l'attention du ministre la situation déplorable de nos provinces africaines; elles le prient d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de prendre à leur égard des dispositions spéciales. »

Ce vœu, mis aux voix, est adopté à une grande majorité.

CORRESPONDANCE

M. le Dr Schmidt nous communique deux inscriptions de Tunisie dont les estampages ont été adressés à M. Mommsen par M. Tissot. La première provient de Djezza (40 kilomètres au sud de Kef) :

N° 668.

GENIO
IMP · CAES · ANTO
NINI · HADRIA/I
AVG
L · ANNEVS · HERMES · FLAM
ET TRIB · KAS · GENTIS · ASTIA
VS
) FRON · PAGANICVM ET PORTC
ET CALDAR · ET · CHOETE · CVM · OM
NIBVS ORNAMeNTIS · A · SOLO
S · P · FEC · ID · Q · DED.
CVRA/O//ENSEVERO SIL
VANI · VINDICIS · FLMP

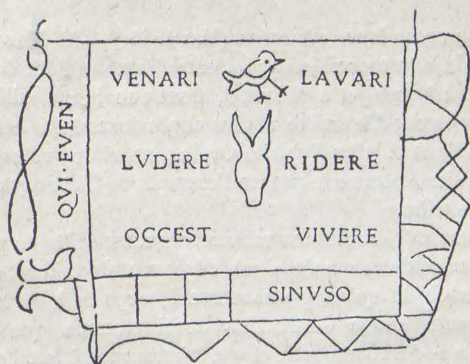
La seconde est une inscription d'Haïdra :

N° 669.

M. CORNELIVM · PROCV
LEIANVM . CORNELI ROGATI
ANI EQ · R · FILIVM EQ · R · SACER
DOTALEM P · A · V · OB STV
DIA MORES MODESTI
AM ET OBSEQVIA ERGA
CIVES SVOS SPLENDI
DISSIMVS ORDO DE
CRETO SVO STATVAE
HONORE CVM · VLA
VIT
LDDD

Voici une table de jeu, *tabula lusoria*, qui existe à Timgad où elle est encastrée dans un trottoir, à l'entrée du forum. C'est le troisième monument de cette espèce que l'on ait trouvé en Algérie.

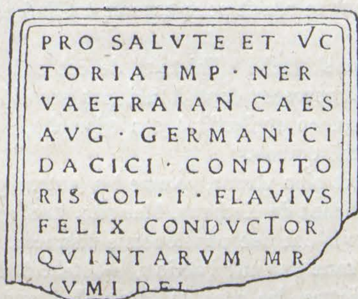
N° 670.



Au centre de la pierre on voit gravés un moineau et au-dessous une tête d'âne, emblème dérisoire du Christ. De chaque côté sont disposés symétriquement six mots composés chacun de six lettres. Ces lettres jouaient le rôle des cases de notre jeu de dames ou de trictrac.

Voici une autre inscription intéressante provenant également de Timgad.

N° 671.



Cette dédicace est adressée à l'empereur Trajan, fondateur de la colonie de Thamugas, par un certain Flavius Felix, fermier d'un impôt dont le nom apparaît, je crois, pour la première fois dans ce texte (*Flavius Felix conductor quintarum mar*...). Je n'ai trouvé aucun renseignement sur cet impôt dont nous n'avons pas même la désignation complète, et j'ignore dans quelle catégorie de contributions on doit le ranger.

J. Poinssot.

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin de correspondance africaine. (Mai 1884.) — M. Masqueray publie quelques textes inédits recueillis par lui entre Batna et Sétif dans le Bellezma, à N'gaous, à Tobna et à Mdoukal, dont une borne milliaire portant les titres de l'empereur Alexandre Sévère et plusieurs épitaphes de citoyens romains inscrits dans la tribu Papiria. Or, la plupart des villes fondées sous le règne de Trajan, comme le prouve l'exemple de Thamugas, étaient inscrites dans cette tribu.

Il signale l'état déplorable des monuments rassemblés au praetorium de Lambèse. Ce prétendu « musée » est dépourvu de toiture, ouvert à tous les vents, et les objets qu'on y « conserve », exposés à toutes les intempéries, sont voués à une destruction aussi prompte que certaine. Le précieux « Albus » de Thamugas qui y a été transporté, a tellement souffert qu'il est maintenant à peine lisible.

L'Enfant volé, par Louis Collas (Firmin-Didot, éditeur). Jamais Louis Collas n'a fait un plus heureux usage des qualités qui distinguent ses précédents ouvrages. Délicatesse et correction du style, variété des épisodes, vérité dans la peinture des hommes et des choses, émotions puisées aux meilleures sources, tout se réunit pour assurer à l'*Enfant volé* un succès de bon aloi.

Un intérêt captivant s'attache à l'histoire de cet enfant que poursuit de sa haine une femme perverse dont il n'a pas secondé les calculs. On souffre de ses épreuves, on applaudit à son triomphe, légitime récompense d'une courageuse persévérance.

C'est un type vrai et bien vivant, comme les autres personnages, M. de Montmahé, le commandant de Kerhaus, Mariette, Laurence, Mme Sauvrais et tant d'autres qui tous ont une physionomie distincte.

Les descriptions, sans ralentir l'action, ajoutent à l'intérêt du drame ; l'asile d'aliénés de Bicêtre, les rues de Paris, les landes de la Bretagne, l'Océan, les récifs de la Pointe du Raz, la plage de Quiberon, servent de cadre à ces luttes toujours émouvantes de l'homme de cœur contre la destinée.

Les situations au milieu desquelles se déroulent les scènes, tour à tour douces ou terribles, auraient facilement prêté à de longs développements. L'auteur a mieux aimé se resserrer et concentrer l'intérêt. Nous l'en félicitons : l'ouvrage y a certainement gagné.

Les Pierres précieuses et les principaux ornements, par M. J. Rambosson, lauréat de l'Institut, etc., 2e édition, revue et considérablement augmentée ; librairie Firmin-Didot. — Ce magnifique volume illustré contient les notions les plus curieuses et les plus variées sur la formation des *pierres précieuses :*

le *diamant*, le *rubis*, l'*émeraude*, le *saphir*, la *topaze*, l'*opale*, l'*améthyste*, le *grenat*, etc. ; il initie au secret des trésors que nous offre le sein des mers : la *nacre*, la *perle*, le *corail* ; il expose les notions les plus intéressantes et les plus utiles à connaître sur le *corail*, l'*ambre*, le *jais*, l'*ivoire*, l'*or*, l'*argent*, le *platine*, l'*aluminium* et la *porcelaine*. Il se termine par l'histoire succincte des principaux ornements. — Rien de ce qui peut plaire en instruisant n'a été oublié : faits scientifiques, curieux, anecdotiques, légendaires, etc. On y trouve en même temps les investigations les plus récentes, les notions scientifiques les plus exactes, exposées dans un style facile et mises en relief par des gravures d'une exécution soignée. C'est un livre qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques, aussi bien dans celle des savants que dans celle des gens du monde.

Depuis quelques années l'art prend une large place dans la littérature ; le goût et le mouvement intellectuel se sont développés en même temps. Toutes les époques de l'art français ont été étudiées ; de la Renaissance au XIXe siècle tous nos produits nationaux ont été passés en revue : mais il n'est pas de grande collection sans majoliques italiennes, et depuis longtemps elles semblaient oubliées. La librairie Firmin-Didot, en publiant la *Céramique Italienne* de M. de Mély, vient de combler ce vide et de donner ainsi aux amateurs un guide sérieux pour leurs recherches. Après avoir étudié chaque manufacture en particulier, parlé des différents caractères qui peuvent la faire distinguer des fabriques voisines, l'auteur nous dit le nom des artistes qui ont travaillé dans chaque pays ; puis, il relève toutes les marques trouvées par lui en France, en Angleterre, en Italie, et forme ainsi une sorte de catalogue illustré des musées français et étrangers, en reproduisant toutes celles du Louvre, de Cluny, du South Kensington, du musée de Pesaro et des collections des barons de Rotschild.

En parlant des *Origines de la céramique Italienne* dans la *Gazette des Beaux-Arts*, M. de Mély nous a montré qu'il connaissait son sujet ; aujourd'hui, avec ses *Sigles et Monogrammes*, il prend l'œuvre où il l'avait laissée et nous conduit jusqu'à la décadence de la majolique.

Quant au livre en lui-même, c'est une édition d'amateur, et les vues des villes peu connues du centre de l'Apennin en font un ouvrage particulièrement intéressant.

La Librairie Firmin-Didot publie, dans sa *Bibliothèque des Jeunes gens*, un volume de M. Charles Joliet intitulé : *Curiosités des Lettres, des Sciences et des Arts*. « Le livre que nous présentons au public lui appartient ; c'est lui qui l'a fait, » dit l'auteur dans l'*Avertissement*. Cet ouvrage, en effet, renferme un choix des Questions proposées dans divers recueils, *Usages mondains, Superstitions, Erreurs légendaires, Locutions, Origines et Anecdotes*, et il intéressera les gens du monde et les lettrés, car il est instructif, attrayant et sans prétention.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME DES *ANTIQUITÉS AFRICAINES*

Angers, imp. BURDIN et Cie, rue Garnier, 4.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE & D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

Tome IV[me]. — 1884.

TABLE DES MATIÈRES

VARIÉTÉS



ORAN. — TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE AD. PERRIER.

AVIS IMPORTANT

Messieurs les Membres de la Société qui désireront se procurer des diplômes, devront en faire la demande au Président.

Le prix du diplôme est fixé à cinq francs.

Messieurs les Membres de la Société sont invités à donner leurs changements de position ou d'adresse, pour faciliter les recouvrements et l'envoi du bulletin.

Le Secrétaire général,
L. de Foulques.